ANNUAIRE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

1932

ANNUAIRE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

ANNUAIRE

DE LA

PRINCIPAUTÉ DE MONACO

1932

IMPRIMERIE DE MONACO
Place de la Visitation

CALENDRIER POUR 1932

Comput (supputation) ecclésiastique

Nombre d'or (cycle ou révolution de dix-neuf ans pour accorder l'année lunaire avec l'année solaire)	14
Épacte (nombre de jours que le soleil a en plus sur l'année lunaire)	22
Cycle solaire (il est de vingt-huit ans)	9
Indiction romaine (période de quinze ans employée dans les bulles du Saint-Siège)	15
Lettre dominicale (qui indique le premier dimanche de l'année)	C B

Quatre-Temps

Du Carême	17, 19 et 20 février.
De la Pentecôte	18, 20 et 21 mai.
De Septembre	21, 23 et 24 septembre.
De l'Avent	14, 16 et 17 décembre.

Fête Nationale

Saint Antoine, le 17 janvier.

Fêtes mobiles

Septuagésime	24 janvier	Pentecôte	15 mai
Cendres	10 février	Trinité	22 mai
Pâques	27 mars	Fête-Dieu	26 mai
Rogations	2-3-4 mai	1er dim. de l'Avt	27 nov.

Fêtes d'obligation autres que le Dimanche

Ascension	5 mai	Toussaint.	1er novembre
Assomption	15 août	Noël	25 décembre

Commencement des quatre Saisons

TEMPS MOYEN DE PARIS

PRINTEMPS..	le 20 mars.....	à 19 h.	53 m. 48 s.
ÉTÉ.....	le 21 juin.....	à 15 h.	22 m. 55 s.
AUTOMNE....	le 23 septembre..	à 6 h.	15 m. 54 s.
HIVER.....	le 22 décembre...	à 1 h.	14 m. 7 s.

Éclipses

1. Le 7 mars, éclipse annulaire de soleil. Commencement à 5 h. 31 m., plus grande phase à 7 h. 56 m., fin à 10 h. 20 m. Grandeur de l'éclipse : 0,964 (le diamètre de la Lune étant 1). Invisible à Paris.

2. Le 22 mars, éclipse partielle de lune. Commencement à 9 h. 59 m. ; plus grande phase à 12 h. 32 m., fin à 15 h. 6 m. Grandeur de l'éclipse : 0,972 (le diamètre de la Lune étant 1). Invisible à Paris.

3. Le 31 août, éclipse totale de soleil. Commencement à 17 h. 44 m. ; plus grande phase à 20 h. 3 m., fin à 22 h. 22 m. Grandeur de l'éclipse : 1,013 (le diamètre du Soleil étant 1). Invisible à Paris.

4. Le 14 septembre, éclipse partielle de lune. Commencement à 18 h. 5 m. ; plus grande phase à 21 h., fin à 23 h. 56 m. Grandeur de l'éclipse : 0,981. Visible à Paris.

JANVIER *Les jours croissent de 1 h. 3 m.*		
1	v.	CIRCONCISION
2	s.	s. Macaire
3	D.	ste Geneviève
4	l.	s. Rigobert
5	m.	s. Télesphore
6	m.	EPIPHANIE
7	j.	s. Julien
8	v.	s. Lucien
9	s.	s. Honoré
10	D.	s. Marcien
11	l.	s. Hygin
12	m.	s. Arcade
13	m.	s. Léonce
14	j.	s. Hilaire
15	v.	s. Paul, ermite
16	s.	s. Marcel
17	D.	St ANTOINE
18	l.	Chaire de S. Pierre
19	m.	s. Marius
20	m.	s. Sébastien
21	j.	ste Agnès
22	v.	s. Vincent de Sar.
23	s.	s. Raym. de Pen.
24	D.	*Septuagésime*
25	l.	Conv. de S. Paul
26	m.	s. Polycarpe
27	m.	Ste DÉVOTE
28	j.	s. Charlemagne
29	v.	s. François de S.
30	s.	ste Martine
31	D.	*Sexagésime*

Phases de la lune
D. Q. le 1er, à 1 h. 23
N. L. le 7, à 23 h. 29
P. Q. le 15, à 13 h. 44
P. L. le 23, à 13 h. 44
D. Q. le 30, à 9 h. 32

FÉVRIER *Les jours croissent de 1 h. 30 m.*		
1	l.	s. Ignace d'Ant.
2	m.	PURIFICATION
3	m.	s. Blaise
4	j.	s. André Corsini
5	v.	ste Agathe
6	s.	s. Tite
7	D.	*Quinquagésime*
8	l.	s. Romuald
9	m.	s. Cyrille d'Alex.
10	m.	*Cendres*
11	j.	N.-D. de Lourdes
12	v.	7 Fond. des Serv.
13	s.	s. Gilbert
14	D.	*Ier de Carême*
15	l.	ss. Faustin-Jovite
16	m.	ste Julienne
17	m.	s. Théodule *Q.T.*
18	j.	s. Siméon
19	v.	s. Conrad *Q.T.*
20	s.	s. Eleuthère *Q.T.*
21	D.	*IIe de Carême*
22	l.	s. Pierre Damien
23	m.	s. Mathias
24	m.	s. Félix III
25	j.	s. Nestor
26	v.	s. Gabriel A.
27	s.	s. Romain
28	D.	*IIIe de Carême*
2	.	s Dosithée

Phases de la lune
N. L. le 6, à 14 h. 45
P. Q. le 14, à 18 h. 16
P. L. le 22, à 2 h. 7
D. Q. le 28, à 18 h. 3

MARS *Les jours croissent de 1 h. 48 m.*		
1	m.	ste Eudoxie
2	m.	s. Simplicien
3	j.	ste Camille
4	v.	s. Casimir
5	s.	s. Adrien
6	D.	*IV^e de Carême*
7	l.	s. Thomas d'Aq.
8	m.	s. Jean de Dieu
9	m.	ste Françoise Rom.
10	j.	40 Martyrs de S.
11	v.	s. Firmin
12	s.	s. Grégoire
13	D.	s. Roger
14	l.	PASSION
15	m.	ste Mathilde
16	m.	s. Valère
17	j.	s. Patrice
18	v.	s. Cyr. de Jér.
19	s.	s. Joseph
20	D.	RAMEAUX
21	l.	s. Wulfran
22	m.	s. Benoît
23	m.	s. Eusèbe
24	j.	*Jeudi-Saint*
25	v.	*Vendredi-Saint*
26	s.	*Samedi-Saint*
27	D.	PAQUES
28	l.	s. Jean de Capistr.
29	m.	s. Guillaume
30	m.	B. Amédée
31	j.	s. Guy

Phases de la lune
N. L. le 7, à 7 h. 44
P. Q. le 15, à 12 h. 41
P. L. le 22, à 12 h. 37
D. Q. le 29, à 3 h. 44

AVRIL *Les jours croissent de 1 h. 39 m.*		
1	v.	s. Hugues
2	s.	s. François de P.
3	D.	*Quasimodo*
4	l.	s. Isidore
5	m.	s. Vincent Ferrier
6	m.	s. Célestin. 1^er
7	j.	s. Hégésippe
8	v.	s Albert
9	s.	ste Marie l'Egyp.
10	D.	s. Fulbert
11	l.	s. Léon le Grand
12	m.	s. Jules
13	m.	s. Herménégilde
14	j.	ss. Tirbuce et Val.
15	v.	s. Paterne
16	s.	s Benoît-Joseph
17	D.	s. Anicet
18	l.	s. Apollonius
19	m.	s. Crescent
20	m.	s. Sulpice
21	j.	s. Anselme
22	v.	ste Léonide
23	s.	s. Georges
24	D.	s. Fidèle de Sig.
25	l.	s. Marc
26	m.	s. Clet
27	m	s. Pierre Canisius
28	j.	s. Paul de la Croix
29	v.	s. Pierre de Vér.
30	s.	s. Eutrope

Phases de la lune
N. L. le 6, à 1 h. 21
P. Q. le 14, à 3 h. 16
P. L. le 20, à 21 h. 27
D. Q. le 27, à 15 h. 14

MAI *Les jours croissent de 1 h. 15 m.*			JUIN *Les jours croissent de 17 minutes*		
1	D.	ss. Philippe et J.	1	m.	s. Thibaud
2	l.	s. Athanase *R.*	2	j.	s. Marcellin
3	m.	Inv. S^te^ Croix *R.*	3	v.	SACRÉ-CŒUR
4	m.	ste Monique *R.*	4	s.	ste Clotilde
5	j.	ASCENSION	5	D.	s. Boniface
6	v.	s.J. Porte-L.	6	l.	s. Norbert
7	s.	s. Stanislas	7	m.	s. Gilbert
8	D.	Fête Jeanne d'Arc	8	m.	s. Médard
9	l.	s. Grégoire de N.	9	j.	ss. Prime et Félic.
10	m.	s. Antonin	10	v.	ste Marg. d'E.
11	m.	s. Mamert	11	s.	s. Barnabé
12	j.	ss. Nerée et Ach.	12	D.	s. Jean de S. Fac.
13	v.	s. Flavius	13	l.	s. Ant. de P.
14	s.	s. Pacôme *Vig.*	14	m.	s. Basile
15	D.	PENTECOTE	15	m.	ss. Vit et Modeste
16	l.	s. Ubald	16	j.	s. Cyr
17	m.	s. Pascal Babylon	17	v.	s. Avit.
18	m.	s. Venance *Q.T.*	18	s.	s. Ephrem
19	j.	s. Pierre Cél.	19	D.	s. Gervais et Prot.
20	v.	s. Bernardin *Q.T.*	20	l.	s. Silvère
21	s.	ste Eustelle *Q.T.*	21	m.	s. Louis de Gonz.
22	D.	TRINITÉ	22	m.	s. Paulin de Nole
23	l.	s. Désiré	23	j.	s. Zénon
24	m	N.-D. Auxiliatrice	24	v.	s. Jean-Baptiste
25	m.	s. Urbain	25	s.	s. Guillaume
26	j.	FÊTE-DIEU	26	D.	ss. Jean et Paul
27	v.	s. Bède le Vén.	27	l.	N.-D. du Perp. Sec.
28	s.	s. Aug. de C.	28	m.	s. Irenée de L.
29	D.	s. Maximin	29	m.	ss. PIERRE et P.
30	l.	ste Jeanne d'Arc	30	j.	s. Martial
31	m.	ste Angèle de M.			

Phases de la lune.			*Phases de la lune.*		
N. L.	le	5, à 18 h. 12	N. L.	le	4, à 9 h. 16
P. Q.	le	13, à 14 h. 2	P. Q.	le	11, à 21 h. 40
P. L.	le	20, à 5 h. 9	P. L.	le	18, à 12 h. 38
D. Q.	le	27, à 4 h. 55	D. Q.	le	25, à 20 h. 36

JUILLET *Les jours diminuent de 57 minutes.*			AOUT *Les jours diminuent de 1 h. 35 m.*		
1	v.	PRÉCIEUX SANG	1	l.	s. Pierre-ès-Liens
2	s.	VISIT. DE LA S.V.	2	m.	s. Alphonse de Lig.
3	D.	s. Léon II	3	m.	ste Lydie
4	l.	ste Berthe	4	j.	s. Dominique
5	m.	s. Ant.-M.-Z.	5	v.	N.-D. des Neiges
6	m.	s. Isaïe	6	s.	Transfig. de J.-C.
7	j.	ss. Cyrille et Meth.	7	D.	s. Gaëtan
8	v.	ste Élisabeth	8	l.	s. Cyriaque
9	s.	ste Véronique	9	m.	*Saint Roman*
10	D.	ste Ruffine	10	m.	s. Laurent
11	l.	s. Pie I	11	j.	ste Suzanne
12	m.	s. Jean Gualbert	12	v.	ste Claire d'Assise
13	m.	s. Anaclet	13	s.	s. Hippolyte
14	j.	s. Bonaventure	14	D.	s. Eusebe *Vig.*
15	v.	s. Henri	15	l.	ASSOMPTION
16	s.	N.-D. du Mont C.	16	m.	s. Joachim
17	D.	s. Alexis	17	m.	s. Hyacinthe
18	l.	s. Camille de Lellis	18	j.	ste Hélène
19	m.	s. Vincent de Paul	19	v.	s. Jean Eudes
20	m.	s. Jérôme Emilien	20	s.	s. Bernard
21	j.	s. Praxède	21	D.	ste Jeanne de C.
22	v.	ste Marie-Madel.	22	l.	s. Symphorien
23	s.	s. Apollinaire	23	m.	s. Philippe Beniti
24	D.	ste Christine	24	m.	s. Barthélemy
25	l.	s. Jacques le M.	25	j.	S. LOUIS, roi de F.
26	m.	ste Anne	26	v.	s. Zéphyrin
27	m.	s. Pantaléon	27	s.	s. Joseph Cal.
28	j.	s. Nazaire et Vic.	28	D.	s. Augustin
29	v.	ste Marthe	29	l.	Décol. de s. J.-B.
30	s.	ss. Abdon et Sen	30	m.	s. Fiacre
31	D.	s. Ignace de Loyola	31	m.	s. Raymond Non.

Phases de la lune	*Phases de la lune*
N. L. le 3, à 22 h. 20	N. L. le 2, à 9 h. 42
P. Q. le 11, à 3 h. 7	P. Q. le 9, à 7 h. 40
P. L. le 17, à 21 h. 6	P. L. le 16, à 7 h. 42
D. Q. le 25, à 13 h. 42	D. Q. le 24, à 7 h. 21
	N. L. le 31, à 19 h. 55

SEPTEMBRE *Les jours diminuent de 1 h. 42 m.*		
1	j.	s. Gilles
2	v.	s. Etienne, roi
3	s.	s. Mansuy
4	D.	ste Rosalie
5	l.	s. Laurent Justin.
6	m.	s. Zacharie
7	m.	ste Reine
8	j.	NAT. DE LA S. V.
9	v.	s. Gorgon
10	s.	s. Nicolas de T.
11	D.	ss. Prote et Hyac.
12	l.	s. Emilien
13	m.	s. Aimé
14	m.	Exalt. de la S^te^ Cr.
15	j.	s. Nicodème
16	v.	s. Cyprien
17	s.	s. Lambert
18	D.	s. Jos. de C.
19	l.	s. Janvier
20	m.	s. Eustache
21	m.	s. Mathieu *Q. T.*
22	j.	s. Maurice
23	v.	s. Lin *Q. T.*
24	s.	N.-D. de la M. *Q. T.*
25	D.	s. Firmin
26	l.	ste Justine
27	m.	ss. Côme et Dam.
28	m.	s. Wenceslas
29	j.	s. Michel, arch.
30	v.	s. Jérôme

Phases de la lune

P. Q. le 7, à 12 h. 49
P. L. le 14, à 21 h. 6
D. Q. le 23, à 0 h. 47
N. L. le 30, à 5 h. 30

OCTOBRE *Les jours diminuent de 1 h. 45 m.*		
1	s.	s. Remy
2	D.	ss. Anges gardiens
3	l.	ste Th. de l'Enf.-J.
4	m.	s. François d'Ass.
5	m.	s. Placide
6	j.	s. Bruno
7	v.	*Saint Rosaire*
8	s.	ste Brigitte
9	D.	s. Denis l'Aréopag.
10	l.	s. François Borg.
11	m.	ste Foy
12	m.	s. Séraphin
13	j.	s. Edouard
14	v.	s. Calixte
15	s.	ste Thérèse
16	D.	s. Gérard Majella
17	l.	ste Marguerite-M.
18	m.	s. Luc, évangéliste
19	m.	s. Pierre d'Alcan.
20	j.	s. Jean de Kenty
21	v.	ste Ursule
22	s.	s. Marc
23	D.	s. Séverin
24	l.	s. Raphaël
25	m.	s. Chrysanthe
26	m.	s. Evariste
27	j.	ste Valentine
28	v.	ss. Simon et Jude
29	s.	s. Narcisse
30	D.	Le Christ-Roi
31	l.	s. Quentin *Vig.*

Phases de la lune.

P. Q. le 6, à 20 h. 5
P. L. le 14, à 13 h. 18
D. Q. le 22, à 17 h. 14
N. L. le 29, à 14 h. 56

NOVEMBRE *Les jours diminuent de 1 h. 19 m.*		
1	m.	TOUSSAINT
2	m.	Com. des Fid. déf.
3	j.	s. Hubert
4	v.	s. Charles Borr.
5	s.	s. Zacharie
6	D.	Déd des Egl. de Fr.
7	l.	s. Florent
8	m.	s. Godefroy
9	m.	s. Théodore
10	j.	s. André Avellin
11	v.	s. Martin
12	s.	s. Liévin
13	D.	s. Brice
14	l.	s. Josaphat
15	m.	ste Gertrude
16	m.	s. Ruffin
17	j.	s. Grégoire le Th.
18	v.	s. Odon
19	s.	ste Elisabeth de H.
20	D.	s. Félix de Valois
21	l.	PRÉS. DE LA S.V.
22	m.	ste Cécile
23	m.	s. Clément
24	j.	s. Jean de la Cr.
25	v.	ste Catherine
26	s.	s. Pierre d'Alex.
27	D.	*Ier de l'Avent*
28	l.	s. Grégoire
29	m.	s Saturnin
30	m.	s. André

Phases de la lune

P. Q. le 5, à 6 h. 50
N. L. le 13, à 7 h. 28
D. Q. le 21, à 7 h. 58
P. L. le 28, à 0 h. 43

DÉCEMBRE *Les jours diminuent de 16 minutes*		
1	j.	s. Eloi
2	v.	ste Vivienne
3	s.	s. François Xavier
4	D.	*IIe de l'Avent*
5	l.	s. Sabas
6	m.	s. Nicolas de Myre
7	m.	s. Ambroise
8	j.	IM.-CONCEPTION
9	v.	ste Léocadie
10	s.	s. Melchiade
11	D.	*IIIe de l'Avent*
12	l.	ste Denise
13	m.	ste Lucie
14	m	s. Nicaise *Q.T.*
15	j.	ste Chrétienne
16	v.	s. Eusebe *Q.T.*
17	s.	ste Yolande *Q.T.*
18	D.	*IVe de l'Avent*
19	l.	s. Timoléon
20	m	s. Eugène
21	m.	s. Thomas
22	j.	s. Flavien
23	v.	ste Victoire
24	s.	s. Delphin *Vig.*
25	D.	NOEL
26	l.	s. Etienne
27	m.	s. Jean
28	m.	saints Innocents
29	j.	s. Thomas de C.
30	v.	s. Richard
31	s.	s. Sylvestre

Phases de la lune.

P. Q. le 4, à 21 h. 45
N. L. le 13, à 2 h. 21
D. Q. le 20, à 20 h. 22
P. L. le 27, à 11 h. 22

PARTIE OFFICIELLE

ARMOIRIES
DE LA MAISON GRIMALDI

FUSELÉ D'ARGENT ET DE GUEULES.

L'écu, entouré du Collier de l'Ordre de Saint-Charles, est placé sur un manteau rouge doublé d'hermines, sommé de la Couronne Princière.

TENANTS : Deux Frères Mineurs chevelus, barbus et chaussés, portant chacun une épée levée et debout sur une banderolle, avec la devise :

DEO JUVANTE

—

Pavillon Princier.

Blanc, timbré au centre des Armoiries Princières.

—

Pavillon National.

Mi-parti rouge et blanc par bandes horizontales.

FAMILLE PRINCIÈRE

—

LOUIS II, Honoré-Charles-Antoine, Prince Souverain de Monaco, Duc de Valentinois, Marquis des Baux, Comte de Carladès, Baron du Buis, Seigneur de Saint-Remy, Sire de Matignon, Comte de Torigni, Baron de Saint-Lô, Baron de la Luthumière, Baron de Hambye, Duc de Mazarin, Duc de Mayenne, Prince de Château-Porcien, Comte de Ferrette, de Belfort, de Thann et de Rosemont, Baron d'Altkirch, Seigneur d'Isenheim, Marquis de Chilly, Comte de Longjumeau, Baron de Massy, Marquis de Guiscard, etc., Général de Brigade de l'Armée Française, Grand-Maître de l'Ordre de Saint-Charles, Grand-Croix de la Légion d'Honneur, décoré de la Médaille Militaire française et de la Médaille Coloniale, des Croix de Guerre française, italienne et belge. Né le 12 juillet 1870, fils du Prince Albert Ier (13 novembre 1848-26 juin 1922) et de Lady Mary Douglas-Hamilton des Dukes of Hamilton (11 décembre 1850-14 mai 1922). A succédé à son père le Prince Albert Ier le 26 juin 1922.

Fille :

Princesse *Charlotte* - Louise - Juliette, Duchesse de Valentinois, Princesse Héréditaire, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, Cher de la Légion d'Honneur. Née à Constantine le 30 septembre 1898.

Mariée, le 19 mars 1920, au Prince *Pierre*-Marie - Xavier - Raphaël - Antoine - Melchior, Comte de Polignac, Grand-Croix de l'Ordre de Saint-Charles, né le 24 octobre 1895, fils du Comte Maxence - Melchior - Édouard - Marie - Louis de Polignac et de Susana-Mariana-Estefania-Francisca de Paula del Corazon de Jésus della Torre y Mier, devenu Grimaldi par Ordonnance Souveraine du 18 mars 1920, créé Duc de Valentinois par autre Ordonnance du 20 mars 1920.

La séparation de corps et de biens de S.A.S. la Princesse Héréditaire et de S.A.S. le Prince Pierre a été prononcée par arrêt de la Cour de Révision judiciaire le 20 mars 1930.

Petite-Fille :

Princesse *Antoinette* - Louise - Alberte - Suzanne, née à Paris le 28 décembre 1920.

Petit-Fils :

Prince *Rainier* - Louis - Henri - Maxence - Bertrand, né à Monaco le 31 mai 1923.

DESCENDANCE DIRECTE DE LA MAISON GRIMALDI

ET

CHRONOLOGIE DES PRINCES DE MONACO

Otto Canella, né vers 1070, consul de Gênes en 1133, décédé en 1143.

Grimaldo, consul de Gênes en 1162, 1170 et 1184.

Oberto, commissaire de Gênes pour la paix avec Pise en 1188.

Grimaldo, l'un des huit nobles du Conseil de Gênes en 1233 et 1244.

Lanfranco, ambassadeur de Gênes en 1237, podestat de Plaisance en 1251.

Rainier Ier Grimaldi, amiral général de France en 1304, baron de San Demetrio au royaume de Naples et seigneur de Cagnes en Provence en 1310, décédé en 1314.

Charles Ier, dit le Grand, baron de San Demetrio, seigneur de Monaco, amiral de France, acquiert les seigneuries de Menton et de Roquebrune en 1346 et 1355, mort en 1357.

Rainier II, fils de Charles Ier, aussi amiral de France et sénéchal du Piémont, conserve la seigneurie de Menton après la prise de Monaco par les Génois, meurt en 1407.

Ambroise, Antoine et Jean Ier, coseigneurs de Monaco par indivis jusqu'en 1427.

Jean Ier, seigneur unique de Monaco en 1427, mort en 1454.

Catalan, seigneur de Monaco en 1454, mort en 1457.

Claudine, fille de Catalan, souveraine de Monaco en 1457, morte en 1514 ; elle céda ses droits à son mari Lambert, son cousin de la branche d'Antibes, qui devint par ce mariage seigneur de Monaco et mourut en 1494.

Jean II, seigneur de Monaco en 1494, en vertu de la cession de sa mère Claudine, mort en 1505.

Lucien, frère de Jean, seigneur de Monaco en 1505, en vertu de la cession de sa mère Claudine, mort en 1523.

Augustin, frère des précédents, seigneur viager de Monaco en 1523, par disposition testamentaire de sa mère Claudine ; évêque de Grasse, abbé de Lérins, etc., mort en 1532.

Honoré Ier, fils de Lucien, seigneur de Monaco en 1532, mort en 1581.

Charles II, seigneur de Monaco en 1581, mort en 1589.

Hercule Ier, frère de Charles II, seigneur de Monaco en 1589, mort en 1604.

Honoré II, Prince de Monaco en 1604, duc de Valentinois en 1643, mort en 1662.

Louis Ier, Prince de Monaco en 1662, mort en 1701.

Antoine Ier, Prince de Monaco en 1701, mort en 1731.

Louise-Hippolyte, Princesse de Monaco en 1731, morte en 1731 ; mariée à Jacques-François-Léonor de Goyon, sire de Matignon, comte de Torigni, etc., qui prit les noms et armes des Grimaldi par substitution à ses noms et armes propres.

Jacques Ier, d'abord duc de Valentinois, règne de 1731 au 8 novembre 1733 ; il abdique au profit de son fils et reprend son titre de duc de Valentinois.

Honoré III, Prince de Monaco en 1733, mort en 1795.

Honoré IV, Prince de Monaco, mort en 1819.

Honoré V, Prince de Monaco en 1819, mort en 1841.

Florestan Ier, frère d'Honoré V, Prince de Monaco en 1841, mort en 1856.

Charles III, Prince de Monaco en 1856, mort en 1889.

Albert Ier, Prince de Monaco en 1889, mort en 1922.

Louis II, Souverain actuel, monté sur le trône en 1922.

NOTICE HISTORIQUE

sur Monaco et ses Souverains

Antérieurement au VI^e^ siècle avant l'ère chrétienne, les Phéniciens, maîtres des côtes occidentales de la Méditerranée, consacrent le port de Monaco à leur dieu national Melkhart *(Hercules Monoecus)*.

An 8 de Jésus-Christ. — Érection par l'empereur Auguste du trophée de la Turbie, au-dessus du port d'Hercule, en commémoration de l'achèvement de la soumission des Alpes.

304.— Date assignée au martyre, en Corse, de sainte Dévote, patronne de la Principauté.

1078.— Fondation de l'église Sainte-Marie, au port de Monaco.

1133.— Otto Canella, noble de Gênes, souche de la maison de Grimaldi, né vers 1070, feudataire de l'archevêque de Gênes à Langasco, est élu consul de Gênes. — Son fils aîné, Bellamuto, avait été déjà revêtu de cette dignité dès 1124.

1162-1175.— Grimaldo, troisième fils d'Otto Canella, trois fois consul de Gênes, est successivement ambassadeur de la Commune auprès de Frédéric Barberousse, du roi du Maroc et de l'empereur de Constantinople. — C'est de lui que la maison de Grimaldi a pris son nom patronymique.

1174.— Raymond V, comte de Toulouse, marquis de Provence, cède éventuellement à la commune de Gênes de nombreux territoires en Provence, entre autres Monaco, pour l'aide qu'il attend dans la recouvrance de ses droits sur le comté de Provence.

1188.— Oberto, fils de Grimaldo, fonde l'église de Saint-Luc à Gênes, avec son beau-frère Oberto Spinola.

1191.— L'empereur Henri VI concède à la commune de Gênes le port de Monaco, pour en faire la base de ses opérations maritimes contre Marseille et la Provence.

1197.— Les Génois rachètent de l'abbaye de Saint-Pons et des consuls de Peille leurs parts de propriété sur le rocher de Monaco.

1215.— La commune de Gênes envoie Fulco del Castello fortifier Monaco et bâtir un rempart muni de quatre tours.

1220.— L'empereur Frédéric II confirme la donation de Monaco aux Génois.

1228.— Grimaldo Grimaldi, fils d'Oberto, déjà commissaire de la commune pour un traité de paix avec Tortone, en 1218, négocie le traité entre Gênes et les marquis de Clavesana.

1241.— Raymond Bérenger V, comte de Provence, cède ses droits sur Monaco à la république de Gênes.

1247.— Bulle d'Innocent IV, portant érection de l'église paroissiale de Monaco ; ordre donné aux Frères Prêcheurs de Gênes d'en poser la première pierre.

1251.— Lanfranco Grimaldi, fils de Grimaldo, est élu podestat de Plaisance.

1262. — Traité entre Charles d'Anjou, comte de Provence, et la commune de Gênes, en vertu duquel Monaco reste aux Génois.

La commune de Gênes concède aux Monégasques les mêmes franchises que celles qui ont été précédemment accordées à Porto Venere et à Bonifacio.

1269. — Gabriel Grimaldi, fils de Luchetto et neveu de Lanfranco, reçoit de Charles Ier d'Anjou, roi de Sicile, une ceinture militaire en or, en récompense de sa participation aux campagnes pour la conquête du royaume de Sicile.

1296. — Les Grimaldi et les Guelfes sont exilés de Gênes.

1297. — François Grimaldi, surnommé Malizia, Mazza, ou di Mazia, petit-neveu de Lanfranco, pénètre, sous un déguisement, dans Monaco, dont il fortifie les deux châteaux et l'enceinte.

1298. — Siège de Monaco par les Génois. Le roi Charles II de Sicile, comte de Provence, autorise les assiégeants à élever sur terre provençale des ouvrages pour l'attaque.

1299-1300. — Rainier Grimaldi, fils de Lanfranco, François, André et Luchino Grimaldi, donnent la chasse, avec les galères de Monaco, jusque dans les mers du Languedoc et de Majorque, aux navires des Gibelins.

1300. — Les Grimaldi et les Guelfes, portés sur cinq galères de Monaco, surprennent le port de Gênes; ils finissent par être repoussés.

1301. — Les Guelfes remettent Monaco, en vertu d'une convention, entre les mains du roi Charles II, qui livre cette forteresse aux Génois après conclusion d'un traité de pacification.

1301.— Nicolas Spinola reçoit en don du roi Charles II les biens que celui-ci avait rachetés des Guelfes à Monaco et dans la région. Cette donation, d'abord faite sous charge de redevance ou censive, en est exemptée en 1304, à la demande de Nicolas Spinola.

1302.— Immunités accordées par Charles II, comte de Provence, aux habitants de Monaco, qui voudraient habiter dans ses domaines.

1304.— Rainier Grimaldi, au service de Philippe le Bel, défait le comte de Flandre sur mer à la bataille de Zéricksée; il est créé amiral général de France.

1305.— Rainier Grimaldi figure comme témoin au traité de mariage de Jeanne de Valois avec Guillaume, comte de Hainaut.

1307.—Traité du roi Charles II avec Gênes, qui règle notamment la situation des Grimaldi et de leurs partisans exilés.

1310.— Rainier Grimaldi reçoit du roi Robert de Naples la baronnie de San Demetrio en Calabre et la seigneurie de Cagnes en Provence.

La commune de Monaco est comprise dans la paix conclue entre Opizino Spinola et la commune de Gênes.

1311.— Rainier Grimaldi ménage un *modus vivendi* pour les relations commerciales entre Gênes et le roi Robert.

1312. — Rainier Grimaldi tient campagne, au service du roi Robert, autour de Rome pour y affamer l'empereur Henri VII de Luxembourg. — Il prend sur mer de nombreuses galères pisanes chargées de vivres destinés au ravitaillement de l'armée de l'Empereur.

1314.— Mort de Rainier I[er] Grimaldi. Charles Grimaldi, son fils, fait ses premières armes au siège de Girgenti, dans la flotte du roi Robert.

1317.— Les Guelfes rentrent dans Monaco.

1319.— Le roi Robert fait distribuer aux Guelfes de Monaco les biens confisqués sur Nicolas Spinola et les Gibelins.

1327.— Les Gibelins reprennent Monaco.

1329.— Siège de Monaco par le sénéchal de Provence.

1330.— Traités conclus entre les habitants de Monaco et le sénéchal de Provence.

1331.— Rentrée de Charles Grimaldi et des Guelfes à Monaco.

Les Catalans ravagent le territoire de Menton, mais échouent dans une attaque sur Monaco.

1334.— Les Guelfes de Monaco, après la reprise de Gênes par les Gibelins, font la course contre les navires génois.

1336 à 1339.— Les galères de Monaco viennent insulter le port de Gênes et poursuivent les Génois et les Vénitiens jusque dans les mers du Levant et dans l'Archipel, où elles leur font une guerre acharnée.

1338.— Charles Grimaldi acquiert les biens que Nicolas Spinola possédait encore dans Monaco et les environs.

Charles Grimaldi équipe à Monaco une flotte de galères et de vaisseaux de transport pour le service de Philippe de Valois, roi de France, contre les Anglais.

1339 à 1342. — Conflit avec les Niçois au sujet du droit de mer de Monaco. — Le droit est maintenu.

1339.— Philippe de Valois, roi de France, accorde le monopole commercial pour le port d'Aigues-mortes à Charles Grimaldi et Ayton Doria.

1341.— Traité de paix entre Charles Grimaldi, les Guelfes de Monaco et le doge de Gênes, Simon Boccanegra.

1342.— Charles Grimaldi prend part à la guerre de Bretagne entre les compétiteurs au duché, Charles de Blois et Jean de Montfort.

1343.— Charles Grimaldi reçoit de la reine Jeanne Ire des subsides pour le maintien de Monaco dans l'alliance de Naples.

Traité d'alliance et de navigation conclu par Charles Ier avec la seigneurie de Florence.

1344.— Charles Ier et son frère Antoine Grimaldi sont confirmés, par la reine Jeanne, dans le privilège octroyé par le roi Robert d'occuper tous les ans deux offices de viguiers dans les comtés de Provence et de Forcalquier.

Charles Grimaldi est autorisé à acquérir la seigneurie d'Eze en Provence.

1346.— Grands armements contre Gênes organisés à Monaco par Charles Grimaldi ; ils forcent les Génois à prendre les mesures de salut les plus énergiques. — L'entreprise étant abandonnée, Charles conduit ses galères et ses troupes au service de Philippe de Valois. Commandant général des arbalétriers génois, auxiliaires de l'armée française, il est grièvement blessé à la bataille de Crécy. — Ses galères aident ensuite don Jayme de Majorque dans sa guerre contre le roi d'Aragon.

1346.— Charles Grimaldi acquiert de la famille Vento la seigneurie de Menton.

1348.— Charles Grimaldi achète la seigneurie de Castillon, au diocèse de Vintimille, des Salvaggio.

La reine Jeanne lui donne les seigneuries de Prats, Blégiers, Estoublon, etc.

1349.— Armements à Gênes et Monaco pour une expédition en l'île de Majorque.

Bulle de Clément VI invitant Charles et toute la maison de Grimaldi à prendre part à la croisade du roi de Castille contre les Maures d'Espagne.

1351.— Les Vénitiens et les Catalans s'opposent à la conclusion d'une paix définitive entre les Grimaldi et la république de Gênes.

1355.— Charles Grimaldi achète Roquebrune à Guillaume-Pierre Lascaris, comte de Vintimille.

1356.— Traité d'alliance offensive et défensive et de navigation entre Charles Grimaldi et sa famille, d'une part, et la république de Pise, d'autre part.

1357.— Mort de Charles Ier Grimaldi.

Prise de Monaco par les Génois.

1358 à 1364.— Rainier II Grimaldi, fils de Charles, tient campagne en Provence, puis administre le Piémont comme sénéchal pour la reine Jeanne.

1368.— Rainier Grimaldi défend Tarascon, pour la reine Jeanne, contre l'attaque de Louis d'Anjou ; puis il passe au service de ce prince qui le crée amiral de Languedoc.

Acquisition par Rainier de la seigneurie de Rea, en Piémont.

1371.— Rainier Grimaldi est restitué, par la paix conclue entre Louis d'Anjou et la reine Jeanne,

dans ses biens confisqués en Provence. Il ne rentre en possession qu'en 1375-1376.

1372-1373.— Rainier Grimaldi, à la tête d'une flotte, prend part, au service de Charles V, à la guerre de la France contre l'Angleterre.

1378.— Rainier Grimaldi fait arrêter devant Menton les cardinaux qui suivaient l'antipape Clément VII à Avignon; il les contraint à restituer les reliques, et entre autres la verge de Moïse, qu'ils avaient emportées de Rome.

1379.— Confirmation des privilèges de Monaco par le doge de Gênes.

1384.— Louis I[er] d'Anjou, devenu roi de Sicile, donne en fief à Rainier Grimaldi, son amiral, les îles de Céphalonie, Zante, Leucate et autres seigneuries dépendant de son royaume sur les côtes de Grèce et d'Épire.

1385.— Provision de châtelain de la Turbie, accordée par Marie de Blois, reine de Sicile et comtesse de Provence, à Rainier Grimaldi.

1390.— Les privilèges commerciaux des Monégasques à Gênes sont confirmés par la République.

1395.— Surprise de Monaco par Jean et Louis Grimaldi de Beuil; — la forteresse est reprise en 1402 par le maréchal de Boucicaut, gouverneur de Gênes, qui confirme les privilèges des Monégasques.

1405-1406.— Séjours à Monaco du pape Benoît XIII (Pierre de Luna), de l'obédience avignonaise.

1407.— Mort de Rainier II Grimaldi.

1408.— Jean I[er] Grimaldi, fils de Rainier, est nommé capitaine des galères de Gênes pour l'expédition de Corse.

1412.— Trêve entre le roi Louis II d'Anjou et Gênes, dans laquelle Monaco figure comme place indépendante, alliée du roi de Sicile.

1421.— Premier traité conclu avec la Seigneurie de Florence par Ambroise, Antoine et Jean Grimaldi, fils de Rainier, coseigneurs par indivis de Monaco.

1422.— Traité conclu par les mêmes avec la reine Yolande d'Aragon, comtesse de Provence.

1424.— Traité offensif et défensif signé par Jean I[er] avec la Seigneurie de Florence et les Guelfes contre le duc de Milan, dans lequel le droit de mer de Monaco est reconnu par les Florentins.

1426.— Monaco est compris dans la ligue entre Venise, Florence et le duc de Savoie contre le duc de Milan.

1428.— Les coseigneurs de Menton et de Roquebrune se soumettent au duc de Milan et lui font hommage.

Occupation de Monaco par le duc de Milan.

1431.— Victoire des Milanais sur les Vénitiens commandés par Carmagnola; Jean I[er] Grimaldi détruit, sur le Pô, la flotte vénitienne.

1437.— Traité d'alliance entre Pomellina Fregoso, au nom de son mari Jean I[er], et la république de Gênes contre le duc de Milan.

Expédition de Jean I[er] à Constantinople.

1438.— Jean I[er], arrêté par ordre du duc de Milan, avec son fils Catalan, est livré au duc de Savoie qui le fait amener prisonnier à la Turbie pour décider Pomellina Fregoso à rendre Monaco. Refus énergique de Pomellina; Jean n'est rendu à la liberté qu'en septembre 1440.

1441-1442.— Jean Ier prend part aux expéditions du roi René pour la conquête du royaume de Sicile.

1445.— Convention signée par Jean Ier avec le pape Eugène IV pour la défense de l'Église.

1448.— Jean Ier fait donation au duc de Savoie de Roquebrune et de la moitié de Menton, dont il reçoit l'investiture féodale.

1454.— Testament de Jean Grimaldi, qui édicte des substitutions en vertu desquelles, à défaut de mâles, l'héritier de Monaco, époux ou descendant d'une Grimaldi est obligé, à perpétuité, de prendre le nom et les armes des Grimaldi. Ces substitutions sont renouvelées et développées dans les testaments de Catalan en 1457, de Lambert en 1487 et de Claudine en 1510 et 1514.

Jean Ier ayant, en 1452, vendu la forteresse de Monaco pour 12.000 écus d'or à Louis de France, dauphin, depuis Louis XI, et le paiement n'ayant pas été effectué, Catalan, fils et successeur de Jean, amène la bannière delphinale qui avait flotté pendant deux ans sur la tour Sainte-Marie du Palais de Monaco, à côté de celle des Grimaldi.

1457.— Lambert Grimaldi, second fils de Nicolas, seigneur d'Antibes, épouse Claudine, fille et unique héritière de Catalan, et devient seigneur de Monaco par la cession que sa femme fait de ses droits à lui et aux fils nés de leur mariage.

1458.— Lambert se met sous la protection de René, roi de Jérusalem et de Sicile, comte de Provence, qui envoie à Monaco 50 arbalétriers pour la défense de la place.

1461. — Lambert est envoyé par le roi René à Louis XI pour ménager une réconciliation entre ces deux princes.

1462. — Louis XI reconnaît et confirme le droit de mer de Monaco au profit de Lambert.

1463. — Lambert fait l'acquisition de la seigneurie de Vintimille.

1464. — Louis XI ayant cédé ses droits sur Gênes à François Sforza, duc de Milan, Lambert conquiert pour le duc la Rivière de Ponent et entre dans Gênes avec le gouverneur milanais.

1465. — Reconnaissance par François Sforza du droit de mer de Monaco.

1466. — Menton et Roquebrune se révoltent et se donnent au duc de Savoie Amédée IX, qui les restitue à Lambert et à Claudine.

1468. — Seconde révolte de Menton, à l'instigation du comte de Tende et du baron de Beuil. Le duc de Milan s'en empare et garde le pays sous sa domination.

1469. — Lambert refusant de remettre Vintimille au duc de Milan, le siège est mis devant la citadelle qui est prise. Louis Grimaldi, chevalier de Saint-Jean-de-Jérusalem, frère de Lambert, y est tué.

1477 — Lambert reprend Menton après un siège de sept jours.

Traité par lequel Monaco adhère pour cinq années, comme souveraineté indépendante, à une alliance avec le duc de Milan.

1481. — Lambert prend parti en Provence pour Charles III d'Anjou, héritier testamentaire du roi René, contre les partisans de René de

Lorraine. Il occupe Antibes et maintient dans l'obéissance les vigueries de Grasse et de Draguignan.

1486.— Mariage de Jean, fils aîné de Lambert, avec Antoinette de Savoie, fille du comte de Bresse, depuis le duc Philippe II.

1488.— Lambert se met sous la protection de la France.

1489.— Sauvegarde accordée à Lambert par le duc de Savoie, qui reconnaît en termes exprès la souveraineté de Monaco.

1492.— Le roi de Naples, Ferdinand d'Aragon, envoie à Lambert le collier de l'ordre du Griffon.

Le Père Martin, de Bologne, fonde un couvent de Frères Mineurs à Carnolès.

1494.— Traité par lequel Lambert accède à la paix conclue entre Gênes et Ferdinand et Isabelle, roi et reine d'Aragon et de Castille.

Mort de Lambert. Son fils Jean II lui succède.

1500.— Le peintre Louis Bréa, de Nice, exécute le grand retable de l'église Saint-Nicolas de Monaco.

1502.— Jean II fait agrandir et fortifier les châteaux de Monaco et de Menton.

1506.— Les Génois assiègent Monaco; Lucien Grimaldi, frère et successeur de Jean II, leur oppose une résistance héroïque; le siège est levé au bout de trois mois.

1508.— Louis XII, pour forcer Lucien à lui céder Monaco, le retient prisonnier dans le château de Milan; il le remet en liberté après quinze mois, sans avoir réussi.

1511.— Traité de commerce et de navigation signé à Monaco entre Lucien et Nicolas Machiavel, ambassadeur de la Seigneurie de Florence.

1511.— Des privilèges et la liberté commerciale sont accordés dans ses États par Ferdinand le Catholique à Lucien et à ses sujets de Monaco, Roquebrune et Menton.

1512.— Déclaration de Louis XII portant reconnaissance de l'indépendance et de la souveraineté de Monaco et confirmation du droit de mer.

1516.— Promulgation par Lucien des statuts de Menton,

1523.— Barthélemy Doria, seigneur de Dolceacqua, assassine son oncle Lucien. Les fiefs du meurtrier sont occupés par l'évêque de Grasse, Augustin Grimaldi, successeur de Lucien dans la seigneurie.

1524.— Le pape Clément VII, dans la bulle de dispense accordée à Augustin pour le gouvernement temporel de la seigneurie, reconnaît expressément la souveraineté de Monaco.

Augustin se met sous la protection de l'Espagne.

Traité de Burgos, suivi de la déclaration de Tordesillas, par laquelle Charles-Quint reconnaît formellement la souveraineté de la seigneurie protégée.

1526.— Monaco figure parmi les alliés de l'Espagne au traité de Madrid.

1529.— Séjour de Charles-Quint à Monaco.— Traité qui concède à Augustin de nouveaux avantages et des domaines dans le royaume de Naples.

1530.— Augustin achète du duc de Savoie la seigneurie de Sainte-Agnès; les habitants ayant protesté contre cette cession, le duc de Savoie rompt le marché et restitue le prix.

1532.— Mort d'Augustin Grimaldi; avènement d'Honoré I^{er}; régence de la dame de Tourettes,

bientôt remplacée, comme suspecte de favoriser les Français, par Étienne Grimaldi, de Gênes.

1533.— Investiture, accordée par Charles-Quint à Honoré I^er^, du marquisat de Campagna et de plusieurs autres seigneuries concédées dans le royaume de Naples, en exécution du traité de 1529.

1534.— Conflit entre Étienne Grimaldi et le résident de l'empereur, Valenzuela. Retraite du résident.

Répression du complot de Baptiste Canobbio, de Monaco, pour livrer la place aux Français.

1540.— Honoré I^er^ confère à Étienne Grimaldi des droits paternels sur sa personne et lui abandonne l'exercice du pouvoir souverain sa vie durant.

1544-1559.— Le seigneur de Monaco figure parmi les alliés de l'Espagne aux traités de Crépy et de Cateau-Cambrésis.

1561.— Mort d'Étienne Grimaldi. — Pendant son administration, il augmente les fortifications de Monaco, restaure l'église Saint-Nicolas, élève de nouvelles constructions au Palais, construit la galerie d'Hercule et la grande citerne.

1575-1580. — Honoré I^er^ fait exécuter la grande fresque de la façade nord de la cour d'honneur par Luca Cambiaso, de Gênes.

1582.— Tentative infructueuse des Français pour s'emparer de Monaco.

Commencement du conflit entre Charles II, seigneur de Monaco, et le duc de Savoie, pour la vassalité de Menton et de Roquebrune.

1596.— Hercule I^er^ refuse de contribuer à la taxe levée sur les fiefs impériaux d'Italie pour la guerre de Hongrie, en établissant que Monaco est souverain et ne relève pas de l'Empire.

1596.— César Arnauld, de Monaco, gagné par le duc de Guise, gouverneur de Provence, débarque au port de Mala avec 400 hommes et tente l'escalade à Monaco; il est repoussé.

1597.— Le roi d'Espagne accepte l'arbitrage entre Hercule I^er^ et le duc de Savoie pour les différends relatifs aux limites entre Monaco et la Turbie et à la vassalité de Menton.

1598.— Monaco est compris au nombre des alliés de l'Espagne au traité de Vervins.

1604.— Assassinat d'Hercule I^er^; avènement d'Honoré II, sous la tutelle du prince de Valdetare, son oncle maternel.

1605.— Traité entre le prince Valdetare et le comte de Fuentes, gouverneur du Milanais, par lequel Monaco reçoit une garnison espagnole de 500 hommes.

1616.— Mariage d'Honoré II avec Hippolyte Trivulce.

1619.— Restauration et agrandissement de l'église Saint-Michel de Menton, par Honoré II.

1624.— Visite à Monaco de l'archiduc Charles d'Autriche et du duc Rodolphe-Maximilien de Saxe-Lauenbourg.

1625.— Honoré II reçoit la Toison d'Or.

1630.— Achèvement des reconstructions et embellissements au Palais de Monaco.

Passage à Monaco de Marie-Anne d'Autriche, femme de Ferdinand, roi de Hongrie, depuis empereur Ferdinand III, en l'honneur de laquelle est inauguré l'*Appartement royal* au Palais.

1631.— Le Prince de Monaco figure comme allié de l'Espagne dans le traité de cette puissance avec l'Angleterre.

1631.— Négociations secrètes d'Honoré II avec M. de Sabran, ambassadeur de France à Gênes, pour le retour de Monaco au parti français.

La peste sévit à Monaco.

1635.— Les négociations avec la France sont reprises par l'intermédiaire de Jean-Henri Grimaldi, seigneur de Courbons et de Cagnes ; un traité, rédigé par le Père Joseph, est signé à Paris.

1640.— Honoré II fait frapper des monnaies de billon, des florins, des gros et des patards. Le revers de la pièce de deux gros porte l'image de sainte Dévote debout.

1641.— Traité de Péronne, conclu secrètement le 14 septembre entre Louis XIII et le Prince Honoré II.

Honoré II chasse les Espagnols de Monaco et se met sous la protection de la France. Il publie un manifeste aux puissances de l'Europe pour justifier sa conduite.

Adoption du système monétaire français.

1642.— Honoré II devant Perpignan reçoit de la main de Louis XIII l'ordre du Saint-Esprit.

1643.— Louis XIII donne à Honoré II le duché-pairie de Valentinois, le comté de Carladez, les baronnies du Buis et de Calvinet, la terre et seigneurie de Saint-Remy, en compensation des biens qui lui ont été confisqués dans les pays soumis à la domination de l'Espagne. Son fils Hercule reçoit le marquisat des Baux.

Le comte d'Alais, gouverneur de Provence, et la comtesse sa femme tiennent à Monaco sur les fonts baptismaux, au nom de Louis XIV et de la Reine-Mère, le prince Louis, petit-fils d'Honoré II.

1643.— Louis XIV ordonne que les monnaies de Monaco seront reçues et auront cours en France.

Concession par Louis XIV à Honoré II d'une escadre de cinq galères stationnant dans le port de Monaco, aux frais du Roi.

1647.— Impression du livre intitulé: *Genealogica et historica Grimaldae gentis arbor*, par Charles de Venasque-Ferriol, secrétaire d'Honoré II.

1648.— Le Congrès de Munster déclare légitime l'acte par lequel Honoré II a chassé les Espagnols de Monaco.

Le système monétaire français est définitivement adopté pour le monnayage de la Principauté.

1659.— Le Prince de Monaco figure comme « principal contractant, allié de la France », au traité des Pyrénées (articles 104 et 122); l'article 106 stipule la restitution de ses biens confisqués dans le Milanais et le royaume de Naples.

1663.— Fondation du couvent de la Visitation de Monaco par Louis I^er^ et sa femme, Catherine-Charlotte de Grammont.

1678.— Promulgation par Louis I^er^ des statuts connus sous le nom de *Code Louis*.

1688.— Mariage du Prince Antoine, duc de Valentinois, avec Marie de Lorraine-Harcourt-Armagnac, à l'occasion duquel le Prince de Monaco obtient à la cour de France le rang de Prince étranger.

1701.— Mort de Louis I^er^, pendant son séjour à Rome comme ambassadeur de Louis XIV. Ses négociations contribuèrent à l'intervention favorable du Pape lors du testament de Charles II,

qui appela à la couronne d'Espagne Philippe, duc d'Anjou, second fils du Dauphin de France.

1703.— Neutralité de Monaco pendant la guerre de la Succession d'Espagne.

1705.— Louis XIV donne la Turbie au Prince Antoine; le traité d'Utrecht, en 1713, la restitue au duc de Savoie.

La tour de la Turbie est ruinée au cours de la guerre.

1707.— Préparatifs du Prince Antoine en prévision d'un siège de Monaco par les coalisés; réfection générale des fortifications; construction du fort Antoine.

1712.— Séjour au palais de Monaco du peintre Jean-Baptiste Vanloo.

1715.— Mariage de Louise-Hippolyte, fille aînée d'Antoine Ier, avec Jacques-François-Léonor de Goyon-Matignon, comte de Torigni, qui prend le nom et les armes des Grimaldi, et devient duc de Valentinois. Les lettres patentes de nouvelle érection de ce duché rappellent en ces termes l'illustration de la famille de Matignon :

« Par les alliances illustres où cette maison « a eu l'avantage d'être entrée, le comte de « Torigni a l'honneur d'être issu en droite « ligne des maisons de Châlon, de Bourgo- « gne, d'Hochberg, d'Orléans, de Longueville, « de Rohan, d'Estouteville, de Luxembourg, « de Bretagne, de Savoie et de Bourbon; Jac- « ques, comte de Matignon, son père, étant « arrière-petit-fils de Marie de Bourbon, fille « de François de Bourbon, prince du sang de

« France, oncle d'Antoine de Bourbon, roi « de Navarre, père de Henri IV, notre qua- « trième aïeul. »

1719.— La neutralité de Monaco est reconnue par les belligérants pendant la guerre entre la France et l'Espagne.

1720.— Frappe de monnaies d'argent. Le type de sainte Dévote est rétabli au revers des monnaies de cuivre.

1725.— Traité entre Antoine Ier et le roi de Sardaigne pour la restitution réciproque des déserteurs.

1731.— Mort du Prince Antoine Ier.

Mort de la Princesse Louise-Hippolyte, après dix mois de règne.

Le duc de Valentinois, qui avait reçu le titre de Prince de Monaco, avec le nom de Jacques Ier, continue à régner; il abdique bientôt (1733) en faveur de son fils Honoré III.

1733-1735. — Émission de piécettes en billon à l'effigie d'Honoré III.

1746.— Honoré III est blessé à la bataille de Maestricht.

M. d'Adhémar de Lantagnac, gouverneur de Menton, sauve la ville d'un bombardement.

1747.— Visite à Monaco de l'infant don Philippe d'Espagne et du duc de Modène.

1749.— Arrivée d'Honoré III à Monaco. On forme deux compagnies pour sa garde d'honneur, une de cadets à Monaco, l'autre de grenadiers à Menton.

1757.— Honoré III épouse Marie-Catherine de Brignole, nièce du doge de Gênes.

1760.— Traité entre le roi de Sardaigne et le Prince Honoré III pour les limites des territoires entre Monaco et la Turbie.

1766.— Négociations pour la création d'un évêché dans la Principauté de Monaco.

1767.— Mort du duc d'York, frère du roi George III, au Palais de Monaco.

1768.— Voyage d'Honoré III à la cour d'Angleterre.

1770.— Traité pour l'abolition réciproque du droit d'aubaine entre la France et la Principauté.

1793.— Décret de la Convention Nationale de France, qui réunit la Principauté de Monaco au territoire de la République française.

1795.— Mort d'Honoré III.

1814.— Le traité de Paris rétablit la Principauté de Monaco dans ses anciens rapports avec la France. Honoré IV rentre en possession de la souveraineté de ses ancêtres.

1815.— Le traité de Vienne fait passer la Principauté de Monaco sous le protectorat du roi de Sardaigne.

Publication de nouvelles lois, inspirées de la législation française.

1817.— Traité et convention entre le Prince Héréditaire de Monaco, administrateur général de la Principauté, et le roi de Sardaigne, touchant la garnison, la fabrique du tabac, les eaux, etc.

1818.— Promulgation du Code civil et du Code de procédure.

Naissance du Prince Charles, depuis Charles III, fils du Prince Florestan.

1819.— Avènement d'Honoré V.

Création d'ateliers de dentelles, d'une manufacture de rouennerie et d'une filature de coton.

1820.— Fondation d'une maison de secours.

1822.— Concordat passé avec l'évêque de Nice pour la nomination d'un vicaire général et l'exercice de la juridiction ecclésiastique.

1828.— Nouvelle organisation judiciaire.

1832.— Complément de l'institution du Conseil de révision.

1837.— Rétablissement de l'Hôtel des monnaies à Monaco; émission de pièces de 5 francs, de 5 et 10 centimes à l'effigie d'Honoré V.

1841.— Avènement de Florestan I^er^.
Création de salles d'asile et d'ateliers de charité. Réorganisation des écoles.

1846.— Mariage du duc de Valentinois, Prince Héréditaire, avec la comtesse Antoinette de Mérode.

1847.— Troubles à Menton; attitude énergique du Prince Héréditaire dans cette ville.

1848.— Menton et Roquebrune se déclarent villes libres.
Le Prince Héréditaire est nommé administrateur général de la Principauté.
Naissance du Prince Albert.

1856.— Avènement du Prince Charles III.

1858.— Création de l'Ordre de Saint-Charles par le Prince Charles III.

1859.— Traité d'extradition avec l'Espagne.

1861. - Le Prince, par le traité du 2 février, cède à la France ses droits sur les villes de Menton et de Roquebrune.

1863.— Mariage de la Princesse Florestine avec le Prince Guillaume de Wurtemberg, duc d'Urach.

1864.— Mort à Monaco de la Princesse Antoinette.
Concession du chemin de fer.

1865.— Traité d'union douanière avec la France.

1866.— Traité d'extradition avec l'Italie.

1868.— Ouverture du chemin de fer de Nice à Monaco.
Création d'une abbaye *Nullius*.

1869.— Mariage du Prince Albert, Prince Héréditaire, avec la Princesse Marie-Victoire, fille du Duc d'Hamilton et de la Princesse Marie de Bade.

1870.— Naissance du Prince Louis.

1871. — Traités avec l'Italie pour l'assistance judiciaire et celle des malades indigents.

1873. — La Principauté participe à l'Exposition universelle de Vienne.

Promulgation du Code d'instruction criminelle.

1874. — Traité d'extradition avec la Belgique.

1875. — Pose de la première pierre de la cathédrale de Monaco.

1876. — Traités d'extradition avec la France et les Pays-Bas.

Déclaration signée avec la Belgique pour l'échange des actes de l'état civil.

1878. — Monaco prend part à l'Exposition universelle de Paris et y obtient d'importantes récompenses.

Émission des pièces d'or de 20 et 100 francs à l'effigie du Prince Charles III.

Admission des monnaies de Monaco en Autriche-Hongrie et dans les États de l'Union latine.

1879. — Mort à Monaco de la Princesse Caroline, mère du Prince Charles III.

Pose de la première pierre de l'église Saint-Charles, à Monte-Carlo.

1880. — Arrangement entre la Principauté et la France pour le recouvrement des valeurs par la poste.

1881. — Ouverture de la route de Nice à Monaco par le littoral.

Déclaration signée avec la France pour l'échange des actes de l'état civil.

1882. — Nouveau traité d'extradition avec l'Espagne.

1883. — Traités d'extradition avec la Belgique et la Russie.

1884. — Achèvement des importants travaux de voirie et d'assainissement entrepris depuis plusieurs années à Monaco.

Promulgation du nouveau Code civil.

1885.— Succès de la Principauté à l'Exposition universelle d'Anvers.

Traité d'extradition avec la Suisse.

1886.— Ouverture des boulevards de l'Ouest et du Nord.

Traité d'extradition avec l'Autriche-Hongrie.

1887.— Érection du diocèse de Monaco.

1888.— Restauration de la grande tour du Palais dite du Pavillon, autrefois tour Sainte-Marie.

Construction de l'Orphelinat.

Publication du premier volume des *Documents historiques relatifs à la Principauté.*

1889.— Participation de la Principauté à l'Exposition universelle de Paris.

Législation sur la propriété littéraire et artistique.

Mort du Prince Charles III.

Avènement du Prince Albert I^er^.

Mariage du Prince Albert I^er^ avec Madame Marie-Alice Heine, duchesse de Richelieu.

1890.— Établissement de la lumière électrique.

1891.— Législation sur les mariages des indigents et sur la discipline maritime.

Établissement du réseau téléphonique.

1892.— Première émission de monnaies d'or de 100 fr. à l'effigie du Prince Albert I^er^.

Traité d'extradition avec la Grande-Bretagne.

1893.— Législation sur la police sanitaire, en matière de maladies épidémiques et contagieuses.

1894.— Institution d'une Médaille d'Honneur.

Traité d'extradition avec les Pays-Bas.

Législation sur l'exercice de la médecine et de la pharmacie, des professions de dentiste, de sage-femme et d'herboriste.

Révision du Code de procédure civile.

Établissement de marchés couverts.

1895.— Législation sur les sociétés par actions.
Traité d'extradition avec l'État libre d'Orange.

1896.— Promulgation du nouveau Code de procédure civile.

Ordonnances sur le Conseil de révision, le notariat et la protection des œuvres littéraires et artistiques.

Déclaration modifiant un article du traité d'extradition avec l'Italie.

Visite officielle de M. Félix Faure, Président de la République Française.

1897.— Congrès de l'Association littéraire et artistique internationale.

1898.— Naissance de S. A. S. la Princesse Charlotte.

Délégation au Conseil de révision du droit de statuer sur les pourvois, lorsque l'État, le Domaine, l'Administration de l'Enregistrement ou celle des Finances seront en cause.

Nouvelles dispositions sur l'enregistrement des baux et des actes sous seing privé.

Participation de la Principauté à la Conférence internationale de Rome contre les anarchistes.

1899.— Pose de la première pierre du Musée Océanographique, sous le patronage de S. M. Guillaume II, empereur d'Allemagne.

Modification du Code civil, en ce qui touche la nationalité.

Promulgation d'un arrangement additionnel au traité d'union douanière avec la France, en vue du transit international.

1900.— Participation de la Principauté à l'Exposition universelle de Paris.

1901.— Déclaration pour l'échange des actes de l'état civil entre la Principauté et l'Italie.

1901.— Premier Congrès de l'Association internationale de la Marine.

1902.— Onzième Congrès international de la Paix.
Congrès de la Presse médicale.
Inauguration du nouvel Hôpital.
Convention avec divers États pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture.

1903.— Fondation de l'Institut international de la Paix.
Inauguration du monument de Berlioz.
Inauguration du Musée d'Anthropologie.

1904.— Première Exposition de canots automobiles.
Promulgation du Code de procédure pénale, portant abrogation du Code d'instruction criminelle de 1873.

1905.— Traité d'extradition avec le Danemark.

1906.— Congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques.
Fondation à Paris, par le Prince Albert I^er^, de l'Institut Océanographique.
Participation de la Principauté à l'Exposition universelle de Milan et à l'Exposition coloniale de Marseille (Palais de la Mer).

1907.— Création d'un Syndicat d'initiative des intérêts généraux de la Principauté.
Ordonnance réglementant les droits des enfants naturels et introduisant dans la législation la recherche de la paternité.
Ordonnance relative à la séparation de corps et au divorce.

1908.— Ordonnance interdisant l'emploi de la céruse dans tous les travaux de peinture.
Ordonnance sur le service maritime.
Publication du recueil des lois usuelles de la Principauté.

1908.— Réfection du Cadastre.

1909.— Création d'une Bibliothèque communale.

Création d'une Cour d'appel.

Réorganisation de la police municipale.

Création d'une Chambre de commerce en remplacement du Syndicat d'initiative.

Ordonnance modifiant l'art. 25 du Code pénal relatif à la détention préventive.

Visite officielle de M. Fallières, Président de la République Française.

Création d'une compagnie de sapeurs-pompiers.

Création d'un Conseil supérieur de Gouvernement.

Ordonnance relative au fonctionnement et aux attributions de la Commission communale.

Ordonnance modifiant l'organisation du Conseil d'Etat.

Nomination du Prince Albert I^er^, en qualité de membre associé de l'Institut de France.

1910.— Création d'un laboratoire municipal d'analyses.

Inauguration du Musée Océanographique.

Conférence à Rome, sur l'Océanographie, par le Prince Albert I^er^, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine d'Italie.

Ordonnance sur le Conseil communal (institution du système électif).

Participation de la Principauté à l'Exposition universelle de Bruxelles.

Ordonnance sur la liberté de réunion.

Ordonnance sur la liberté de la presse.

Conférence à Bruxelles, sur l'Océanographie, par le Prince Albert I^er^, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine des Belges.

1910.— Fondation à Paris, par le Prince Albert Ier, d'un Institut de Paléontologie humaine.

Création d'un établissement laïque d'enseignement secondaire pour jeunes gens.

1911.— Loi Constitutionnelle portant organisation de la Principauté.

Inauguration de l'Institut Océanographique, fondé à Paris par le Prince Albert Ier.

Érection du Gouvernement Général en Ministère d'État.

Ordonnance délimitant les trois communes de Monaco, la Condamine et Monte-Carlo.

Ordonnance habilitant Mlle de Valentinois à succéder à S. A. S. le Prince Héréditaire, dans ses droits, titres et prérogatives.

1912.— Nomination du Prince Albert Ier, en qualité de Membre du Grand Conseil du Musée Social à Paris.

Conférence à Madrid, sur l'Océanographie, par le Prince Albert Ier, en présence de LL. MM. le Roi et la Reine d'Espagne.

Conférence à Vienne, sur l'Océanographie, par le Prince Albert Ier, en présence de membres de la Famille Impériale.

1913.— Institution d'un Office de la Prévoyance mutuelle et de l'Assistance.

Institution d'un Statut des fonctionnaires.

1914.— Inauguration du buste de Massenet.

Fête nationale en l'honneur du 25e anniversaire de l'avènement du Prince Albert Ier.

Promulgation de la Convention Franco-Monégasque du 10 avril 1912 et des déclarations annexes.

1915.— Nomination du Prince Albert Ier, en qualité de Membre associé de l'Académie de Médecine de Paris.

1915.— Nomination du Prince Albert Ier, en qualité de Membre titulaire de la Société des Gens de Lettres de France.

1918.— Ordonnance modifiant l'organisation constitutionnelle du 5 janvier 1911 et constitution d'une Commission d'Études Législatives et Économiques pour la remise en vigueur des lois constitutionnelles.

Ordonnance réglementaire organisant la Direction des Services Judiciaires.

Traité destiné à compléter les traités et conventions qui fixent les rapports de la Principauté avec la France.

1919.— Création d'un Cours d'Enseignement Secondaire pour les jeunes filles.

Adoption de Mademoiselle de Valentinois par le Prince Héréditaire, à la Légation de Monaco à Paris, en présence du Président de la République Française et du Ministre des Affaires Étrangères du Gouvernement Français.

1920.— Mariage de S. A. S. la Duchesse de Valentinois avec le Comte Pierre de Polignac. Conformément au précédent de 1715, le Comte Pierre de Polignac, naturalisé monégasque, prend le nom seul et les armes pleines des Grimaldi, sans adjonction d'autre nom et d'autres armoiries.

Congrès des nations alliées pour l'expansion économique des stations hydrominérales, maritimes, climatiques, alpines et touristiques. Exposition relative aux questions étudiées dans ce congrès.

Visite de M. Deschanel, Président de la République Française.

Établissement d'une Chambre Consultative du

Commerce, de l'Industrie et des Intérêts fonciers et professionnels étrangers.

1920.— Création d'un Bureau d'Assistance et d'un Bureau de Bienfaisance.

Visite officielle du Prince Albert I^er^ au Président de la République Portugaise.

Inauguration de l'Institut de Paléontologie humaine fondé par le Prince Albert I^er^, à Paris.

Naissance de S. A. S. la Princesse Antoinette-Louise-Alberte-Suzanne.

1921.— Nomination du Prince Albert I^er^ en qualité de Membre de l'Académie d'Agriculture de France.

1922.— Décès de la Princesse Marie-Victoire, mère de S. A. S. le Prince Louis II.

Décès du Prince Albert I^er^.

Avènement de S. A. S. le Prince Louis II.

1923.— Naissance de S. A. S. le Prince Rainier-Louis-Henri-Maxence-Bertrand.

1925.— Participation de la Principauté à l'Exposition internationale des Arts Décoratifs de Paris.

Décès de la Princesse douairière Alice.

Réunion au Palais de S.A.S. le Prince, à Monaco, de la Commission d'Arbitrage Franco-Allemande.

Convention avec la France pour la répression des fraudes fiscales.

1926.— Réunion à Monaco du Congrès Hydrographique International.

1927.— Assemblée à Monaco du Comité Olympique International.

Traité d'extradition avec la République de Libéria.

1928.— Exposition Philatélique Internationale à Monaco.

Inauguration du Monument aux Morts de la Guerre au Cimetière de Monaco.

1929.— Réunion à Monaco de la Conférence Hydrographique Internationale.

Inauguration du buste du sculpteur monégasque J.-F. Bosio.

Décret officiel conférant la Médaille Militaire française à S. A. S. le Prince Souverain.

Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.

1930.— Inauguration solennelle du nouveau Palais de Justice.

Inauguration de l'Asile des Vieillards, dit Asile Saint-Pierre.

1931.— Inauguration solennelle par S. A. S. le Prince Souverain et S. A. S. la Princesse Héréditaire, du Bureau Hydrographique International, en présence de M. le Marquis Paulucci di Calboli Barone, Sous-Secrétaire Général et délégué de la Société des Nations.

Visite de S. Exc. M. Gaston Doumergue, Président de la République Française, à S. A. S. le Prince Souverain et à S. A. S. la Princesse Héréditaire.

S. A. S. le Prince Souverain préside officiellement, aux côtés du Maréchal Franchet d'Espérey et de M. Carde, Gouverneur Général de l'Algérie, les fêtes du Centenaire et celles de l'inauguration du Monument aux morts de la Légion Étrangère, à Sidi-bel-Abbès.

Le Colonel Commandant le 1er Régiment étranger à Sidi-bel-Abbès, confère à S. A. S. le Prince Souverain les galons de Caporal honoraire du Régiment.

LISTE DES GRANDS-CROIX

de l'Ordre de Saint-Charles

1875.— S. M. Gustave V, Roi de Suède.

1880.— S. A. R. le Prince Oscar de Suède, Duc de Gothland.

1884.— S. A. R. le Prince Charles de Suède, Duc de Westrogothie.

S. A. R. le Prince Eugène de Suède, Duc de Néricie.

1889.— S. A. R. le Duc Albert de Wurtemberg.

1890.— S. M. Victor-Emmanuel III, Roi d'Italie.

1892.— S. A. R. le Prince Antoine-Louis-Philippe-Marie de Bourbon-Orléans, Infant d'Espagne.

S. M. Ferdinand Ier, Roi de Bulgarie.

S. A. R. Victor de Savoie, Comte de Turin.

1899.— M. le Vice-Amiral Fournier, ancien Commandant en chef de l'escadre de la Méditerranée et du Levant.

1899.— S. M. Guillaume II, Empereur d'Allemagne, Roi de Prusse.

1900.— S. A. I. et R. le Prince Frédéric Guillaume, Prince Royal de Prusse.

M. Caillaux, ancien Ministre des Finances de la République Française.

1902.— S. M. Alphonse XIII, Roi d'Espagne.

M. le Général de division Edmond-Jean-Charles Poulléau, ancien Commandant du 18e Corps d'Armée.

1903.— S. A. le Prince El Bachir ben Mohamed El Hadi, Aide de Camp général de S. A. le Bey de Tunis.

1906.— S. Exc. le Comte de Tarouca, Chambellan de S. M. le Roi de Portugal.

1907.— S. Exc. Freiherr Von Reischach, Grand-Écuyer de S. M. l'Empereur d'Allemagne.

M. le Comte de Zedlitz et Trützschler, Maréchal de la Cour Impériale de Berlin.

S. M. Manuel II, Roi de Portugal et des Algarves.

1910.— S. Exc. M. Stéphen Pichon, Sénateur, ancien Ministre des Affaires Étrangères de la République Française.

M. le Grand-Amiral Von Kœster, ancien Amiralissime de la Flotte Allemande.

M. le Vice-Amiral F.-E. Grenet, ancien Commandant en Chef de l'Escadre Italienne de la Méditerranée.

S. Exc. le Général Ugo Brusati, premier Aide de Camp général de S. M. le Roi d'Italie.

S. Exc. A. Mattioli Pasqualini, Ministre de la Maison Royale de S. M. le Roi d'Italie.

S. Exc. le Prince Pietro Lanza di Scalea, Sous-Secrétaire d'État au Ministère des Affaires Étrangères d'Italie.

M. Riccardo Bollati, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères d'Italie.

1910.— S. M. Albert Ier, Roi des Belges.

Le Duc Robert d'Ursel, Commissaire général de l'Exposition universelle de Bruxelles de 1910.

1912. — S. Exc. M. Manuel Garcia Prieto, Marquis d'Alhucemas, Ministre d'État d'Espagne.

S. Exc. M. Manuel Gonzalez Hontoria y Fernandez Ladreda, ancien Ministre des Affaires Étrangères d'Espagne.

S. Exc. le Comte Berchtold, ancien Ministre de la Maison Impériale et Royale et des Affaires Étrangères d'Autriche.

S. Exc. le Chevalier de Hussarek, ancien Ministre des Cultes et de l'Instruction publique d'Autriche.

1913.— M. le Comte d'Arschot Schoonhoven, Chef du Cabinet de S. M. le Roi des Belges.

S. Exc. le Comte Tolstoï, Directeur du Musée de l'Ermitage, Conseiller d'État, Maître des Cérémonies à la Cour de Russie.

Le Général Lieutenant Wendorf, faisant fonctions de Préfet de Saint-Pétersbourg.

1914. — M. Raymond Poincaré, ancien Président de la République Française.

M. Gaston Doumergue, Président de la République Française.

S. Exc. le Marquis Jean-Baptiste Borea d'Olmo, Préfet du Palais, Grand-Maître des Cérémonies de la Cour de S. M. le Roi d'Italie.

1915.— S. A. le Prince Mirza Riza Khan Arfa ud Dovleh, Émir Nouyan.

1915.— S. Exc. Samad Khan, Montazos Saltaneh, ancien Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Schah de Perse près la République Française.

1916.— S. Ém. le Cardinal Pierre Gasparri, Secrétaire d'État de Sa Sainteté le Pape.

Sir Arthur Walsh, Maître des Cérémonies de la Cour de S. M. le Roi d'Angleterre.

Mgr Riccardo Sanz de Samper, Majordome de Sa Sainteté le Pape.

Rincon de San-Ildefonso, ancien Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts d'Espagne.

1919.— S. Exc. le Vice-Amiral Juan de Carranza, Aide de Camp de S. M. le Roi d'Espagne.

1920.— M. le Vice-Amiral Sagot-Duvauroux, ancien Préfet Maritime de Toulon.

M. le Général Comte de Pélacot, ancien Premier Aide de Camp de S. A. S. le Prince.

M. le Vice-Amiral Guido Biscaretti di Ruffia, Aide de Camp de S. M. le Roi d'Italie.

M. Joao-Carlos De Mello Barreto, Ministre des Affaires Étrangères du Portugal.

M. José Bernardino Gonçalvès Teixeira, Ministre plénipotentiaire, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères du Portugal.

M. Jayme-Anahory Athias, Secrétaire Général de la Présidence de la République du Portugal.

M. Antonio Da Costa Cabral, Ministre Plénipotentiaire, Chef du Protocole au Ministère des Affaires Etrangères du Portugal.

1921.— M. le Marquis Di Saluzzo, ancien Sous-Secrétaire d'État aux Affaires Étrangères d'Italie.

M. le Vice-Amiral Charlier, ancien Commandant en chef de l'Escadre Française de la Méditerranée Occidentale.

M. le Professeur Joseph Sanarelli.

M. le Professeur Maragliano.

M. Gaston Vidal, ancien Sous-Secrétaire d'État de l'Enseignement technique de la République Française.

1922.— M. le Général de Division Le Rond, ancien Président de la Commission interalliée de Gouvernement et de Plébiscite de Haute-Silésie.

S. A. S. la Princesse Charlotte, Princesse Héréditaire de Monaco.

S. A. S. le Prince Pierre de Monaco.

M. Alexandre Millerand, ancien Président de la République Française.

1923.— M. Pierre Becq de Fouquieres, Ministre plénipotentiaire, Chef du Service du Protocole au Ministère des Affaires Étrangères de la République Française.

M. Carl-Johan Sandgreen, Envoyé extraordinaire, Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Suède.

M. Henri Paté, ancien Haut-Commissaire à l'Éducation Physique et aux Sports au Ministère de la Guerre de la République Française.

M. Raymond Le Bourdon, Ministre d'État honoraire de la Principauté.

1924.— M. le Vice-Amiral Charles DUMESNIL, ancien Commandant en chef de l'Escadre Française de la Méditerranée.

S. Exc. le Prince GONZAGA, Général Commandant le Corps d'Armée de Florence, Sénateur du Royaume d'Italie.

M. le Lieutenant-Colonel Alban GASTALDI, Aide de Camp de S. A. S. le Prince.

1925.— M. Fernand DAVID, Sénateur, Commissaire général de l'Exposition internationale des Arts décoratifs et industriels modernes de Paris.

1926.— M. Jules LAROCHE, Ambassadeur de France, ancien Directeur des Affaires politiques et commerciales au Ministère des Affaires étrangères.

M. Gregn-Carl-Georg DE AMINOFF, Chambellan intime de S M. le Roi de Suède.

1927.— M. le Maréchal de France Philippe PÉTAIN.

S. A. R. le Prince Charles-Guillaume-Louis de SUÈDE, Duc de Sudermanie.

S. Exc. Charles Dunbar Burgess KING, Président de la République de Libéria.

S. Exc. M. Edwin BARCLAY, Ministre des Affaires Étrangères de la République de Libéria.

1928.— M. Erland BOSTRÖM, Chambellan intime de S. M. le Roi de Suède.

M. Maurice-Paul-Jean DELARÜE CARON DE BEAUMARCHAIS, Ambassadeur de France à Rome, ancien Directeur des Affaires politiques et commerciales au Ministère des Affaires Étrangères de la République Française.

1928.— M. Philippe BERTHELOT, Ambassadeur de France, Conseiller d'État, Secrétaire Général du Ministère des Affaires Étrangères de la République Française.

S. A. R. le Prince Arthur de GRANDE-BRETAGNE ET D'IRLANDE, Duc de CONNAUGHT.

S. Em. le Cardinal BINET, Archevêque de Besançon.

1929.— S. M. CHRISTIAN X, Roi de Danemark et d'Islande.

M. l'Amiral Comte Carl-Auguste EHRENSVARD, Chef de la Maison Militaire de S. M. le Roi de Suède

M. Eric HALLIN, Chambellan intime de S. M. le Roi de Suède.

M. François ROUSSEL, Secrétaire d'État, Directeur du Service des Relations Extérieures, Directeur des Services Judiciaires, Président du Conseil d'État de la Principauté.

M. Erman Anker BERNHOFT, Chambellan, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi de Danemark et d'Islande près S. E. le Président de la République Française.

M. le Général de Division Henri LASSON, Secrétaire général de la Présidence de la République Française.

M. Jules MICHEL, Conseiller Maître à la Cour des Comptes, Secrétaire général de la Présidence de la République Française.

M. Paul PAINLEVÉ, Député, ancien Président du Conseil, ancien Ministre de la Guerre de la République Française, membre de l'Académie des Sciences de Paris.

1930.— S.A.R. le Prince HUMBERT de PIÉMONT, Prince Héritier d'Italie.

S. Exc. Benito MUSSOLINI, Chef du Gouvernement Italien.

S. Exc. M. Alfred de CHLAPOWO CHLAPOWSKI, Ambassadeur de la République de Pologne en France,

M. le Maréchal de France Louis FRANCHET d'ESPÉREY.

S. Ém. le Cardinal Eugène PACELLI, Secrétaire d'État de S. S. le Pape.

S. Exc. le Baron Edmond de GAIFFIER d'HESTROY, Ambassadeur extraordinaire et Ministre plénipotentiaire de S. M. le Roi des Belges.

S. A. R. le Prince LÉOPOLD de BELGIQUE, duc de BRABANT.

1931.— S. Exc. Monseigneur Louis MAGLIONE, Nonce Apostolique à Paris.

I.

MAISON DE S. A. S. LE PRINCE

MAISON DE S. A. S. LE PRINCE

CHEF DE LA MAISON

N.

CONSEILLERS PRIVÉS

M. Charles Bellando de Castro, Conseiller d'État et Conseiller de Légation.

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie. ; O. de l'Ordre de Wasa de Suède.

M. le Conseiller d'État Henry Mauran, Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince Souverain.

O. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Com. de l'Ordre de Wasa de Suède ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; O. d'Académie ; O. de l'Ordre de Léopold de Belgique.

AUMONIERS, CHAPELAIN & MAITRE DE CHAPELLE

Grand Aumônier :

N.

Chapelain :

N.

Maître de Chapelle :

N.

DAMES D'HONNEUR & DAMES DU PALAIS

Dame du Palais :

Mme la Comtesse Marthe de Baciocchi.

CHAMBELLAN

—

N.

AIDES DE CAMP

—

Premier Aide de Camp :

N.

Aide de Camp :

M. le Chef d'Escadrons Jean Millescamps.

Croix de guerre française ; Croix de guerre de T.O.E.; Médaille Coloniale (Maroc) ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Com. des Ordres de la Couronne d'Italie, de St-Sylvestre et de Wasa de Suède ; O. de l'Ordre du Ouissam-Alaouite ; Ch^er^ de 1^re^ classe des Ordres de l'Épée de Suède, du Mérite Militaire (rouge), du Mérite Militaire (blanc) d'Espagne ; Ch^er^ de l'Ordre du Danebrog ; Médaille Commémorative espagnole de la Paix du Maroc.

CHANCELLERIE
DE L'ORDRE DE SAINT-CHARLES

—

Chancelier :

M. Lucien Bellando de Castro, Conseiller à la Cour d'Appel.

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. d'Académie.

Secrétaire de la Chancellerie :

M. Alexandre Mélin, Chef du Secrétariat Particulier de S. A. S. le Prince Souverain.

CABINET
ET SECRÉTARIAT PARTICULIER

—

Directeur du Cabinet :

M. Henry Mauran, Conseiller Privé et d'État.

Chef du Secrétariat Particulier :

M. Alexandre Mélin, Secrétaire Particulier de S. A. S. le Prince Souverain.

Ch^{er} de l'Ordre de St-Charles ; Ch^{er} de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch^{er} de 1re classe de l'Ordre de l'Étoile Polaire de Suède ; Ch^{er} des Ordres du Nichan Iftikhar de Tunis et de la Rédemption Africaine de Libéria.

Attaché :

M. Auguste Kreichgauer.

ARCHIVES ET BIBLIOTHÈQUE DU PALAIS

Conservateur des Archives et de la Bibliothèque :

M. Léon-Honoré Labande, Vice-Président du Conseil d'État, Archiviste paléographe, Membre de l'Institut de France, Membre de la Commission des Monuments historiques, Membre non résidant du Comité des Travaux historiques et scientifiques, Inspecteur divisionnaire de la Société française d'Archéologie.

Com. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction publique ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Archiviste :

M. Fernand Sauve.

O. de l'Instruction Publique.

Sous-Bibliothécaire :

M. Mario Ponzetti.

Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Rédacteur :

M. Albert Lisimachio.

COMMANDANT DU PALAIS

M. le Chef d'Escadrons Abel-Joseph Bernard.

Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Victoire ; Ch^er^ de 1^re^ classe de l'Ordre Royal de l'Épée de Suède.

MÉDECINS ET CHIRURGIEN
DE S. A. S. LE PRINCE

Premier Médecin :

M. le Docteur Louis-Ferdinand Loüet, Médecin Commandant.

Com. de l'Ordre de St-Charles ; O. de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Médaille Coloniale ; O. de l'Instruction publique ; Ch^er^ du Mérite Agricole ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Victoire ; Com. des Ordres de la Couronne d'Italie, d'Aviz du Portugal, de l'Étoile Polaire de Suède, du Ouissam Alaouite ; Ch^er^ de 1^re^ Classe des Ordres du Mérite Militaire (rouge) d'Espagne et de St-Olaf de Norvège ; Ch^er^ de l'Ordre de St-Stanislas de Russie.

Médecin Consultant :

M. le Docteur Jean Boyer.

Croix de Guerre française ; Médaille d'Honneur de Monaco.

Chirurgien-Dentiste :

M. Martin-Georges Harden. Docteur en médecine.

Com. de l'Ordre de la Couronne de Roumanie ; O. de l'Ordre de l'Etoile de Roumanie.

NOTAIRE DE LA MAISON SOUVERAINE

M. Alexandre Eymin, Docteur en droit.

O. de l'Ordre de St-Charles.

CONSERVATEUR DU PALAIS

M. Fulbert Auréglia, Architecte.

O. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand ; O. d'Académie.

M. Nicolas Marquet, Inspecteur, Chef du Service des installations électriques intérieures.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Médaille d'Honneur de 1^re^ classe.

RÉGISSEUR DU PALAIS

M. Eugène Vivier.

Médaille Militaire française ; Croix de guerre française ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Victoire ; Insigne des blessés avec étoile ; Croix du Combattant.

CONSERVATEUR DU MOBILIER DU PALAIS

M. Henri Bertrand.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Médaille d'Honneur de 1^re^ classe.

II.

MINISTÈRE D'ÉTAT

ET

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

MINISTÈRE D'ÉTAT

Place de la Visitation, Monaco.

Ministre d'État :

S. Exc. M. Louis-Eugène-Maurice Piette.

Com. de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française (Etoile de vermeil et Etoile de bronze) ; Croix du Combattant ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre avec agrafe " Engagé volontaire " ; O. de l'Instruction Publique ; O. du Mérite Agricole ; Médaille d'or de l'Assistance Publique ; Grand-Croix de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; G. O. de l'Ordre de Léopold II de Belgique ; Com. avec étoile de l'Ordre de Polonia Restituta ; Titulaire de l'Ordre du Kin-Khanh d'Annam ; Com. des Ordres du Dragon d'Annam, de l'Etoile noire du Bénin, du Nichan Iftikhar de Tunis, de la Couronne de Belgique, de St-Stanislas de Russie, de St-Sava de Yougoslavie, de Danebrog de Danemark, de St-Olaf de Norvège, de Wasa de Suède, du Mérite Civil de Bulgarie.

Ministre d'État honoraire :

S. Exc. M. Raymond Le Bourdon.

Grand-Croix de l'Ordre de St-Charles ; O. de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction Publique ; O. du Mérite Agricole ; Grand-Croix des Ordres de St-Sava de Yougoslavie et du Christ du Portugal ; G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Com. de l'Ordre de la Couronne de Belgique.

SECRÉTAIRERIE D'ÉTAT

Secrétaire d'État :

M. François Roussel.

Grand-Croix des Ordres de St-Charles et de la Rédemption Africaine de Libéria ; Com. de la Légion d'Honneur ; G. O. des Ordres de la Couronne d'Italie, du Medjidié de Turquie et du Soleil du Pérou ; Com. des Ordres de Léopold de Belgique, de St-Stanislas de Russie, du Nichan-El-Anouar ; O. de l'Ordre du Cambodge.

Secrétaire Archiviste :

M. Anatole Michel.

Ch[er] de l'Ordre de St-Charles.

III.

CORPS CONSULAIRE

ACCRÉDITÉ AUPRÈS DE S. A. S. LE PRINCE

CORPS CONSULAIRE

ACCRÉDITÉ AUPRÈS DE S. A. S. LE PRINCE

ARGENTINE (RÉPUBLIQUE)

Consul : M. le Général Bruno Cittadini (Consul Général honoraire).

(Accrédité le 10 février 1931.)

BELGIQUE

Chancellerie : Villa Belgica, avenue des Fleurs, à Monte-Carlo (Téléphone 9-01).

Consul : M. Alfred Bouvier (Consul honoraire).

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. des Ordres de Léopold et de la Couronne de Belgique avec étoile d'argent ; Ch^er^ de l'Ordre Royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne ; Médaille d'or de la Reconnaissance du Comité National Belge.

(Accrédité le 28 décembre 1926.)

BOLIVIE

Chancellerie : 10, avenue Depoilly, à Nice.

Consul : M. Louis Cros (Consul honoraire).

(Accrédité le 25 janvier 1924.)

BRÉSIL

Consul : *N.*

COLOMBIE

Consul : *N.*

DANEMARK

Chancellerie : 29, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Consul : M. Carl-Niels-George Jorck (Consul honoraire).

(Accrédité le 26 octobre 1931.)

ÉGYPTE

Chancellerie : 20, cours Pierre-Puget, Marseille (2me).

Consul : M. Mohamed Hamed Effendi.

(Accrédité le 26 novembre 1928.)

ESPAGNE

Chancellerie : 8, avenue Masséna, à Nice.

Consul : M. Joseph Maistre (Consul honoraire).

Chr de l'Ordre de St-Charles.

(Accrédité le 28 mars 1908.)

Chancellerie du Vice-Consulat : 5, boulevard Prince-Pierre, à Monaco.

Vice-Consul : M. Victor Raybaudi (Vice-Consul honoraire).

(Accrédité le 20 juin 1921.)

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Chancellerie : 35, boulevard Victor-Hugo à Nice.

Consul : M. Robertson Honey.
(Accrédité le 14 janvier 1930.)

Consul-Adjoint : M. Prescott Childs.

FRANCE

Chancellerie : 14, rue Florestine, à la Condamine (Téléphone, 1-67).

Consul Général : M. le Baron Jacques Pieyre, Ministre plénipotentiaire.

Com. de l'Ordre de St-Charles ; O. de la Légion d'Honneur ; Croix de guerre française ; Ch^er^ du Mérite Agricole ; Com. des Ordres de la Couronne d'Italie, du Trésor sacré du Japon, de l'Aigle blanc de Yougoslavie, de la Rose de Finlande, du Lion de Perse, de Saint-Marin, du Nichan Iftikhar de Tunis ; O. des Ordres de Léopold de Belgique, de l'Epi d'or aux Rayons Précieux de Chine, du Soleil Levant du Japon ; Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne de fer d'Autriche-Hongrie.

(Accrédité le 19 avril 1924.)

Consul : M. Raoul Spitalier, chargé de la Chancellerie.

Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Médaille d'Honneur du Mérite libanais.

Attaché de Chancellerie : *N.*

Commis de Chancellerie : M. Pierre Chervau.

Commis dactylographe : M^me^ Lucienne Burroughs.

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

Chancellerie : 95, rue de France, à Nice.

Consul : M. Joseph Wiseman Keogh.
O. de l'Ordre de St-Charles.
(Accrédité le 2 novembre 1910.)

Domicile privé : Sainte-Hélène, Château Barla, à Nice.

Chancellerie du Vice-Consulat : Hôtel des Palmiers, avenue de la Costa, à Monte-Carlo.

Vice-Consul : M. William-Maurice Lafone Ainslie (Vice-Consul honoraire).
(Accrédité le 26 novembre 1928.)

GRÈCE

Chancellerie : 2, rue du Tribunal, à Monaco.

Consul : M. Alexandre Eymin (Consul honoraire).
(Accrédité le 17 novembre 1920.)

GUATÉMALA

Consul : *N.*

HAÏTI

Chancellerie : Casa Emma, boul. des Moulins, à Monte-Carlo.

Consul : M. Alexandre Médecin (Consul honoraire).
Ch[er] de l'Ordre de St-Charles ; Ch[er] de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction Publique ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.
(Accrédité le 5 juillet 1931.)

ITALIE

Chancellerie : villa Mathilde, 7, rue Suffren-Reymond, à la Condamine (Téléph. 2-71).

Consul : M. Vladimir Rey de Villarey.

Ch^er^ de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; G. O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

(Accrédité le 26 février 1930.)

Chancelier : M. le Chev. Serafino Perotti.

Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Médaille de la Valeur Militaire ; Croix de Guerre italienne.

Commis : MM. Gustave Blanchi.
Ivaldo Pellacchi.

Secrétaire-Dactylographe : M^lle^ Rosa Iviglia.

MEXIQUE

Consul : *N.*

NORVÈGE

Chancellerie : 7, rue des Princes, à la Condamine.

Consul : M. Théophile-François Gastaud (Consul honoraire).

O. de l'Ordre de St-Charles.

(Accrédité le 19 juin 1918.)

PAYS-BAS

Chancellerie : Villa Neerlandia, 21, Boulevard des Bas-Moulins, à Monte-Carlo (Tél. 9-43).

Consul : M. G. Van Haersma de With (Consul honoraire)

Chr de la Légion d'Honneur; Com. de l'Ordre de la Croix-Rouge Espagnole ; O. de l'Ordre de Wasa de Suède; Chr de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne ; Médaille du Couronnement du Roi Alphonse XIII d'Espagne; Médaille de Villa-Viciosa.

(Accrédité le 2 juillet 1930.)

PÉROU

Chancellerie : 45, boulevard de l'Observatoire, à Monaco.

Consul : M. Jacques-M. Wittouck (Consul honoraire).

Chr de la Légion d'Honneur ; O. de l'Ordre de la Couronne de Belgique; Chr de l'Ordre de Léopold de Belgique.

(Accrédité le 21 mars 1929.)

PERSE

Chancellerie: Boulevard Pereira, à Monte-Carlo.

Gérant : M. Péchard.

POLOGNE

Chancellerie : 28, rue Grimaldi, à la Condamine.

Consul : M. Stanislas Josefowicz (Consul honoraire).

(Accrédité le 28 mars 1927.)

Domicile privé : villa Garcia, rue Dujardin-Beaumetz, à Beaulieu.

PORTUGAL

Chancellerie : villa Angéline, 1, rue des Giroflés, à Monte-Carlo.

Consul : M. Joseph-Albert Martiny (Consul honoraire).

Chr de l'Ordre de St-Charles.

(Accrédité le 17 avril 1929.)

Chancelier : M. L. Aymon.

ROUMANIE

Chancellerie : 8, quai Papacino, à Nice.

Consul Général : M. le Comte Gautier-Vignal (Consul Général honoraire).

(Accrédité le 22 avril 1895.)

Domicile privé : La Berlugane, à Beaulieu-sur-Mer.

Chancellerie du Vice-Consulat: 1, rue du Port, à Monaco.

Vice-Consul: M. François Scotto (Vice-Consul honoraire).

SUÈDE

Consul : *N.*

Chancellerie du Vice-Consulat : 30, boulevard des Moulins, à Monte-Carlo.

Vice-Consul: M. Per-Emmanuel Albin Kyller (Vice-Consul honoraire).

(Accrédité le 10 juillet 1926.)

SUISSE

Chancellerie : 4, place de Dijon, à Nice.

Consul : M. Fernand Vicarino (Consul honoraire.

(Accrédité le 2 novembre 1910.)

Domicile privé : avenue St-Lambert, Palais Windsor, à Nice.

TCHÉCO-SLOVAQUIE

Chancellerie : 102, rue Sylvabelle, Marseille.

Consul : M. Rudolf Brabec, Consul.

(Accrédité le 15 juin 1927.)

IV.

SERVICE

DES

RELATIONS EXTÉRIEURES

DIRECTION DU SERVICE DES RELATIONS EXTÉRIEURES

M. le Secrétaire d'État François Roussel, *Directeur*.

(Nommé le 8 janvier 1918.)

M. le Consul Général Maurice Canu, *Adjoint au Directeur*.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

(Nommé le 15 juin 1918.)

M^lle^ Rose Michel, *Attachée*.

(Nommée le 2 février 1922.)

CORPS DIPLOMATIQUE

ACCRÉDITÉ PRÈS LES PUISSANCES ÉTRANGÈRES

BELGIQUE

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire(1).

(Nommé le 2 octobre 1931.)

Com. de l'Ordre de St-Charles; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Grand-Croix des Ordres de la Couronne d'Italie et de Léopold II de Belgique ; Com. des Ordres des SS. Maurice et Lazare d'Italie et du Mérite Civil de Bulgarie ; O. de l'Instruction publique ; O. des Ordres de Ste-Anne de Russie et de l'Etoile noire de Porto-Novo ; Ch^er^ du Mérite Agricole; Médaille Coloniale du Maroc ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre; O. de l'Ordre du Ouissam-Alaouite du Maroc.

Paris (XVI^e^), 70, avenue Kléber.

ESPAGNE

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

(Nommé le 7 février 1931.)

(1) Antérieurement nommé Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près S. M. le Roi d'Italie par Ordonnance du 5 mars 1907.

Don Enrique de Lara y Guerrero, Marquis de Guerra, Conseiller de Légation (1).

(Nommé le 17 avril 1927.)

Ch^er de l'Ordre Militaire du St-Sépulcre ; Camérier secret de Cape et d'Epée de S. S. Pie XI ; Ch^er de St-Grégoire-le-Grand ; Médailles d'or d'Alphonse XIII, Vittoria, Vigo, Brichmega, Villaviciosa et de la Croix Rouge Espagnole.

Madrid, 47, Calle Principe-de-Vergara.

FRANCE

S. Exc. le Comte Henri de Maleville, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

(Nommé le 1^er mars 1927.)

Siège de la Légation : 2, rue du Conseiller-Collignon (XVI^e).

M. Charles Bellando de Castro, Conseiller de Légation.

(Nommé le 1^er janvier 1922.)

M. Hector Caruta, Chancelier.

(Nommé le 31 janvier 1923.)

Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; O. d'Académie ; O. de l'Ordre du Nichan-Iftikhar de Tunis ; Ch^er de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

(1) Anterieurement nommé Consul par Ordonnance du 10 mai 1922.

ITALIE

S. Exc. M. Fernand Couget, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

(Nommé le 10 janvier 1928.)

Com. de la Légion d'Honneur ; Grand-Croix des Ordres du Lion Blanc de Bohême et de la Couronne de Roumanie ; G. O. des Ordres du Lion et du Soleil de Perse, du Double Dragon de Chine, du Trésor Sacré du Japon et du Ouissam-Alouite du Maroc ; Com. des Ordres d'Isabelle-la-Catholique d Espagne, du Sauveur de Grèce et du Nichan Iftikhar de Tunis.

Paris (XVIe), 28, avenue du Président-Wilson.

M Raoul Sauvage, Chancelier.

(Nommé le 30 janvier 1909.)

Chr de l'Ordre de St-Charles ; Chr de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie ; Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; O. d'Académie.

Rome, 39, via Aureliana.

SAINT-SIÈGE

S. Exc. M. François-René Trumet de Fontarce, Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire.

(Nommé le 2 octobre 1920.)

Com. de la Légion d'Honneur ; O. du Mérite Agricole ; Grand-Croix des Ordres de l'Ouissam-Alaouite du Maroc, de St-Sava de Yougoslavie ; Com. des Ordres des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; Com. de l'Ordre de Léopold de Belgique ; Chr de l'Ordre Pontifical de Pie IX.

Paris (VIIIe), 54, rue de Varennes.

CORPS CONSULAIRE

A L'ÉTRANGER

AUTRICHE

Vienne.

M. Guillaume-Robert Huber, Consul Général.

(Nommé le 26 novembre 1928.)

Com. de la Légion d'Honneur ; Com. de l'Ordre de François-Joseph ; G. O. des Ordres de la Couronne d'Italie, de Léopold de Belgique, de St-Stanislas de Russie, de Wasa de Suède, du Mérite de Bulgarie et du Soleil et du Lion de Perse ; Com. des Ordres de la Couronne de Prusse, d'Albrecht de Saxe, de St-Michel de Bavière, de St-Olaf de Norvège, de l'Etoile de Roumanie, du Mérite Agricole, de Danilo de Monténégro, de Takowa de Yougoslavie, de Ste-Anne de Russie ; Croix de la Couronne de Fer, d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et du Medjidié de Turquie.

Vienne (III/2), 12, Salmgasse.

BELGIQUE

Anvers.

M. Gustave van den Broeck, Consul.

(Nommé le 24 octobre 1896.)

Ch^{er} de l'Ordre de St-Charles ; Ch^{er} de la Légion d'Honneur ; G. O. de l'Etoile Noire du Bénin ; Com. des Ordres de la Couronne de Belgique et du St-Sépulcre ; O. des Ordre de Léopold de Belgique, du Libérateur de Venezuela ; Ch^{er} de l'Ordre Equestre de St-Grégoire-le-Grand ; Croix du Mérite de la Croix-Rouge de Belgique.

Anvers, 38, avenue Van-Put.

Bruxelles.

M. Lucien G. Orban, Consul Général.
(Nommé le 28 février 1927.)
Ch^er de l'Ordre de Léopold et de l'Ordre de la Couronne de Belgique ; O. du British Empire ; Croix de Guerre belge avec palmes ; Croix de Guerre française avec palme ; Médaille de l'Yser ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Victoire.
Bruxelles, 2 bis, boulevard Brand-Whitlock.

M. Auguste Roëlants, Consul honoraire.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; O. du Nichan Iftikhar de Tunis.

Liége.

M. Pierre Ghilain, Consul.
(Nommé le 29 décembre 1927.)
Liége, 123, rue Louvrex.

Ostende.

M. Jean Laroye, Consul.
(Nommé le 4 décembre 1922.)
Croix Civique belge de 1^re Classe.
Ostende, 21, square Stéphanie.

BRÉSIL

Rio-de-Janeiro.

M. A. da Silva Bandeira, Consul Général.
(Nommé le 21 octobre 1922.)
Rio-de-Janeiro, 20, rua do Rozo.

CUBA

La Havane.

M. Charles-A. Pesant, Consul Général.
(Nommé le 15 novembre 1928.)

La Havane, Edificio la Metropolitana, Dapt. 238.

DANEMARK

Copenhague.

M. Thorvald Them, Consul.
(Nommé le 12 décembre 1929.)

Copenhague, 98, Oesterbrogade.

EMPIRE BRITANNIQUE

Londres.

M. Charles Nuthall Foreman, Consul Général (1).
(Nommé le 28 octobre 1927.)

Bureau du Consulat Général : 37, Conduit Street, Bond Street, Londres (W. I.).

N. Vice-Consul.

M. Charles Edwin Isbell, Chancelier.
(Nommé le 24 décembre 1922.)

(1) Antérieurement nommé Vice-Consul par Ordonnance du 24 décembre 1922.

Canada.

M. Marcel Pasquin, Consul.
(Nommé le 7 décembre 1926.)
Ch^er de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française avec palme et étoile de bronze.
Montréal, 35, rue Saint-Jacques.

ESPAGNE

Alicante.

M. Pedro Llorca y Pérez, Consul.
(Nommé le 20 mars 1906.)
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Com. de l'Ordre d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne.
Alicante, 13, rue Graviara.

Barcelone.

M. Jean Dorgebray, Consul.
(Nommé le 17 mai 1915.)
Ch^er de l'Ordre de St-Charles; Ch^er de la Légion d'Honneur; O. de l'Instruction Publique.
M. Henri Dorgebray, Vice-Consul.
(Nommé le 12 juillet 1920.)
Croix de Guerre française.
Barcelone, 82, Bailen.

Cadix.

M. Aurelio Alcon y Lerdo de Tejada, Consul
(Nommé le 15 juillet 1904.)
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Croix d'argent de la Croix-Rouge Espagnole.
Cadix, 9, Calle Isaac Peral.

Canaries (Iles).

M. José de Miranda y Pulido, Consul.
(Nommé le 8 juillet 1921.)
Santa-Cruz-de-Teneriffe. 19, Calle de la Candelaria.

Madrid.

Don Enrique de Lara y Guerrero, Marquis de Guerra, Conseiller de Légation, chargé du Consulat.
Madrid, 47, Calle Principe de Vergara.

Malaga.

M. Enrique Mapelli Raggio, Consul.
(Nommé le 23 avril 1917.)
Malaga, 93, Cortina de Muelle.

Séville.

M. Léon Cazot, Consul.
(Nommé le 28 mai 1928.)
Chev du Mérite Agricole.
Séville, 8, Bazàn.

Valence.

M. Santiago Julia Candela, Consul.
(Nommé le 31 juillet 1921.)
Médaille de 2e classe de la Croix-Rouge Espagnole.
Valence, 3, Lauria.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Boston.

M. Charles-F. Flamand, Consul.
(Nommé le 27 décembre 1922.)
Croix de Guerre française.
Boston, 161, Devonshire Street.

Chicago.

M. Marcellus-Donald Redlich, Consul.
(Nommé le 6 mai 1925.)
Licencié et Docteur en Droit; Docteur en philosophie.
Grand-Croix de l'Ordre Equestre du St-Sépulcre : Com. de l'Ordre de Danilo de Monténégro; O. de l'Ordre des Trois Etoiles de Lettonie ; Ch^er^ des Ordres de Ste-Agathe de Saint-Marin et d'Ernest de Saxe-Cobourg-Gotha; Médaille d'or de Saxe-Cobourg Gotha ; Médaille de la Victoire ; Croix du Mérite de la Croix-Rouge Hongroise ; Croix du Mérite de la Croix-Rouge de Portugal.
Chicago, 208, South La Salle Street.
Adresse postale : P. O. Box 882, Chicago.
Adresse télégraphique : Amerilaw Chicago.

New-York.

M. Paul Fuller, Consul Général.
(Nommé le 10 juin 1920.)
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur.
New-York, 2, Rector Street.

San Francisco.

M. Roger Bocqueraz, Consul.
(Nommé le 30 octobre 1930).
San Francisco, 110, Sutter Street.

FRANCE ET COLONIES

Alger.

M. Edmond Buzutil, Consul.
(Nommé le 17 septembre 1918.)
Ch^er de la Légion d'Honneur.
Alger, 12, rue Dumont-d'Urville.

Bastia.

M. Laurent Colombani, Consul.
(Nommé le 27 février 1930.)
Bastia, Villa Immaculée-Conception, boulevard Danesi.

Bizerte.

N.

Bordeaux.

M. André Jeanneau, Consul Général.
(Nommé le 27 juillet 1931).
O. d'Académie.
Bordeaux, 11 et 13, cours St-Médard.

Dunkerque.

M. Maurice Dalinval, Consul.
(Nommé le 15 novembre 1928.)
Dunkerque, 50, rue du Président-Poincaré.

La Guadeloupe.

N.

Le Havre

M. Albert Leblond, Consul.
(Nommé le 10 décembre 1906.)
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er de l'Ordre du Buste du Libérateur de Venezuela.
Le Havre, 19, rue Anfray.

Lyon.

M. Eugène Bruchon, Consul.
(Nommé le 28 mai 1928.)

O. de la Légion d'Honneur; Croix de guerre française et italienne; Médaille interalliée de la Victoire; Médaille Commémorative de la Grande Guerre; O. de l'Instruction Publique et du Mérite Agricole; Médaille d'or de l'Education Physique; Com. des Ordres du Nichan Iftikhar de Tunis et de l'Ouissam-Alaouite du Maroc; Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Médaille d'or du Ministère de la Guerre; Médaille d'Honneur de la Société Nationale d'Encouragement au Bien; Médaille d'Honneur de la Société d'Instruction et d'Education.

Lyon (I^er^), 38, quai Saint-Vincent.

Marseille.

M. Paul Gueydan, Consul Général.
(Nommé le 16 février 1905.)

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles; O. d'Académie; Ch^er^ de l'Ordre du Christ de Portugal.

M. Antonin Gatti, Chancelier.
(Nommé le 9 juin 1931.)

Marseille, 18, rue des Princes.

Nice.

M. Louis Crovetto, Consul.
(Nommé le 4 octobre 1920.)

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles; Com. du Mérite Agricole.

M. François Crovetto, Vice-Consul.
(Nommé le 4 décembre 1926.)

Nice, 12, avenue de la Victoire.

Oran.

M. Hector Houdou, Consul.

(Nommé le 12 février 1912.)

O. du Mérite Agricole ; Com. du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch^er^ de l'Ordre Royal de l'Etoile de Roumanie ; Médaille de la Victoire (Volontaire) ; Médaille des Alliés.

Oran, villa les Falaises, avenue Loubet.

Sète.

M. Michel Puyo, Consul.

(Nommé le 14 février 1898.)

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles.

Sète, 15, rue de Belfort.

Toulon.

N.

M. Gabriel Drageon, Gérant du Consulat.

Toulon, 50, rue Jean-Jaurès.

Tours.

M. Victor Girardin, Consul.

(Nommé le 30 juillet 1925.)

Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction publique ; Grand Croix de l'Ordre du Mérite de Cuba ; Grand'Plaque de la Croix-Rouge Espagnole ; Plaque du Mérite militaire et du Mérite naval d'Espagne ; Com. des Ordres de Danilo de Monténégro et du Libérateur de Vénézuela ; O. des Ordres du Nichan Iftikhar de Tunis et du Nichan Iftikhar Alaouite ; Ch^er^ des Ordres du Mérite agricole, de Léopold II de Belgique, de St-Grégoire-le-Grand, d'Isabelle-la-Catholique et de Charles III d'Espagne, du Christ de Portugal et de Ste-Anne de Russie, de l'Etoile Noire du Bénin, du Nichan-el-Anouar et du Nichan Chérifien ; Médailles d'or de l'Encourage-

ment au Bien, du Mérite de Monténégro ; Médailles de l'Instruction Publique du Venezuela, d'Alphonse XIII d'Espagne, de Cuba, des Philippines et du Mérite Civil du Cambodge ; Croix Pro Ecclesia et Pontifice.

M. Jean GIRARDIN, Chancelier.
(Nommé le 2 février 1926.)
Médaille d'argent de la Croix-Rouge Espagnole.
Tours, 24, rue de Loches.

Tunis.

N.

GRÈCE

Athènes.

M. DÉMÉTRIUS KALOGEROPOULOS, Consul Général.
(Nommé le 10 octobre 1895.)
O. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Com. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch^er^ de l'Ordre du Sauveur de Grèce.

M. EUSTACHE KALOGEROPOULOS, Vice-Consul.
(Nommé le 30 octobre 1930.)
Athènes, 73, boulevard Kifissia.

HAÏTI

Port-au-Prince.

M. CHARLES-VICTOR COMEAU-MONTASSE, Consul.
(Nommé le 3 septembre 1927.)
Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Médaille de Verdun ; Médaille Commémorative française et interalliée de la Grande Guerre.
Port-au-Prince, 1611, rue du Montalais.

HONGRIE

Budapest.

M. Bela Walder de Bursak, Consul Général.
(Nommé le 10 avril 1929.)
Budapest (VIII), 16, Horanszky Ucca.

ITALIE

Brindisi.

M. Antonio Tarantini, Consul.
(Nommé le 15 mai 1919.)
O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.
Brindisi, 48, via Giovanni-Tarantini.

Cività-Vecchia.

N.

Florence.

M. Fabio Bordoni, Consul.
(Nommé le 15 mai 1919.)
Florence, 7, via dei Rustici.

M. Brichieri Colombi, Chancelier.
(Nommé le 26 septembre 1872.)
Ch^{er} des Ordres des SS. Maurice et Lazare et de la Couronne d'Italie ; Ch^{er} de l'Ordre Equestre de Saint-Marin ; Médaille Civile de 1re classe de Saint-Marin.

Gênes.

M. le Marquis Antoine Carrega, Consul Général.
(Nommé le 5 décembre 1902.)
Ch^{er} de l'Ordre de St-Charles.
Gênes, 1-2, via Curtatone.

M. Jacques Rossi, Vice-Consul.
(Nommé le 5 décembre 1902.)

Gênes, 2-5, vico Greci.

M. Corrado-Medina, Chancelier.
(Nommé le 5 décembre 1902.)

Livourne.

M. François Mugnai, Consul.
(Nommé le 18 mars 1903.)

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Livourne, 9, via del Ricovero.

Messine.

N.

Milan.

M. le Comte Joseph Caccia Dominioni, Consul.
(Nommé le 5 décembre 1902.)

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles.

Milan, 16, piazza Sant'Ambrogio.

Naples.

M. Ernest Rubinacci, Consul.
(Nommé le 12 décembre 1892.)

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; G. O. de l'Ordre de Ste-Catherine ; Com. de la Rédemption Africaine de Libéria ; Ch^er^ de St-Jean-Baptiste d'Espagne ; Médaille d'argent de la Croix-Rouge Espagnole.

Naples, 137, via Depretis.

M. Ernest Ceolini, Chancelier.
(Nommé le 30 janvier 1893.)

Naples, via Caracciolo.

Palerme.

N.

San Remo.

M. Alfred Natta-Soleri, Consul.
(Nommé le 14 avril 1922.)
G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.
San Remo, 3, Corso Umberto.

Trieste.

M. Angelo Trombetta, Consul (1).
(Nommé le 31 août 1922.)
O. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne d'Italie.
Trieste, 15, Corso Vittorio-Emanuele-III.

Turin.

M. Alexandre Arborio Mella, Consul.
(Nommé le 26 décembre 1894.)
O. de l'Ordre de St-Charles; Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne d'Italie.
Turin, 36, via Palmieri.

Venise.

N.

Vintimille.

M. Louis Natta, Consul.
(Nommé le 14 octobre 1928.)
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur; Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.
Vintimille, 3, via della Stazione.

(1) Antérieurement nommé Vice-Consul par Ordonnance du 8 février 1874.

MEXIQUE

Mexico.

M. J. M. Dupuy, Consul.
(Nommé le 22 mars 1922.)
O. de l'Instruction Publique.
Mexico, 17, avenida Cinco-de-Mayo.

PAYS-BAS

La Haye.

M. Henry-E. Rey, Consul Général. (1)
(Nommé le 3 mai 1922.)
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er de la Légion d'Honneur; Ch^er du Mérite Agricole.
La Haye, 56, Lange Voorhout.

Rotterdam.

M. A.-J. Hankes Drielsma, Consul.
(Nommé le 3 mai 1922.)
Ch^er de la Légion d'Honneur; Com. avec plaque de l'Ordre du Venezuela ; O. des Ordres de la Couronne d'Italie et de Polonia Restituta.
Rotterdam, 26^a, Mauritsweg.

POLOGNE

Varsovie.

M. Wladyslaw J. Tomorowicz, Consul pour la ville et le district de Varsovie.
(Nommé le 2 octobre 1931.)
Varsovie, 26 Wspolna.

(1) Antérieurement nommé Consul par Ordonnance du 15 août 1920.

PORTUGAL

Açores (Iles).

M. François Cogumbreiro, Consul.
(Nommé le 10 mars 1901.)
Ch[er] de l'Ordre de St-Charles.
Ponta-Delgada (Ile de San Miguel).

Lisbonne.

M. le Comte Charles-Jérôme-Humbert de Bobone, Consul Général (1).
(Nommé le 12 février 1912.)
O. de l'Ordre de St-Charles.

M. Charles-Albert de Lancastre-Bobone, Vice-Consul (2).
(Nommé le 27 avril 1926.)
Lisbonne, 80, rua San-Filippe-Nery.

Madère (Ile).

M. Francisco-Henrique da Cunha, Consul.
(Nommé le 28 mars 1927.)
O. de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie ; Com. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch[er] des Ordres du Christ du Portugal et de l'Etoile Noire du Bénin.
Funchal, Quinta Perestrello.

Porto.

M. Henry Coverley, Consul.
(Nommé le 17 juin 1921.)
Oporto, 47, rua da Reboleira.

(1) Antérieurement nommé Vice-Consul par Ordonnance du 3 novembre 1904.
(2) Antérieurement nommé Chancelier par Ordonnance du 16 février 1924.

ROUMANIE

Bucarest.

M. le Baron Otto de Groedel, Consul Général.
(Nommé le 16 novembre 1931.)

M. Zoltan Fenyves, Vice-Consul.
(Nommé le 16 novembre 1931.)

Bucarest, rue Gen. Praporgescu.

SUÈDE

Stockholm.

M. Hugo Duhs, Consul Général.
(Nommé le 23 avril 1914.)

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. des Ordres de Wasa de Suède et de la Couronne de Belgique ; Com. de l'Ordre des Trois-Etoiles de Lettonie ; Médaille d'Honneur de l'U.I.Y.A. ; Médaille d'or de K.M.K. ; Médaille de K. S. S. S.

Stockholm, Klara Norra Kyrkogata, 31.
Boîte postale 245
Adresse télégraphique : Baheo.

M. Eric Schnell, Vice-Consul.
(Nommé le 10 mai 1922.)

Stockholm, 1, Tegelhagen.

SUISSE

Berne.

M. Albert Oeler, Consul.
(Nommé le 24 mai 1903.)
Ch^er de l'Ordre de St-Charles.

Berne, 9, Place Bubenberg.

Genève.

N., Consul Général.

TCHÉCO-SLOVAQUIE

Prague.

M. Vladimir Hrébik, Consul.
(Nommé le 31 mai 1929.)

Croix de Guerre tchéco-slovaque ; O. d'Académie ; O. de l'Ordre de St-Sava de Yougoslavie ; Croix d'or du Mérite de Pologne.

Prague (III), 9, Vlàsskà.

YOUGOSLAVIE

Belgrade.

M. Ph. Garelli, Consul Général.
(Nommé le 26 novembre 1931.)

Belgrade, 36, rue du Prince Michel.

V.

ORGANISATION INTÉRIEURE

CONSEIL DE GOUVERNEMENT

S. Exc. le Ministre d'État, *Président.*

MM. Bernard Gallèpe, *Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur.*

Ch^er de l'Ordre de St-Charles; Ch^er de la Légion d'Honneur; O. de l'Instruction Publique; O. du Mérite Agricole; O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Grand-Croix de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis; G. O. de l'Ordre du Mérite Naval d'Espagne; Com. des Ordres de l'Etoile Noire du Benin et de l'Aigle Blanc de Yougoslavie; O. de l'Etoile d'Anjouan; Ch^er des Ordres de Ste-Anne et de St-Stanislas de Russie; Médaille Commémorative d'Alphonse XIII d'Espagne.

Louis Bellando de Castro, *Conseiller de Gouvernement pour les Finances.*

O. de l'Ordre de St-Charles; O. de l'Ordre de Léopold de Belgique; O. de l'Instruction Publique.

N., Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires diverses.

Conseiller de Gouvernement honoraire.

M. Joseph Palmaro.

Com. de l'Ordre de St-Charles.

SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU MINISTÈRE D'ÉTAT

Secrétaire en Chef du Ministère d'État :

M. Edmond Hanne.
O. d'Académie ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

Secrétaire en Chef au Département de l'Intérieur :

M. Charles Saytour.
Ch[er] de l'Ordre de St-Charles ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; O. d'Académie.

Secrétaire en chef au Secrétariat Général :

M. Jean Bœuf.

Rédacteur Principal :

M. Louis Besse de Laromiguière, Licencié en droit.

Rédacteurs :

MM. Jean Cerutti, Licencié en droit.
Marcel Michel, Licencié en droit.

Attachés Principaux (Service des Archives) :

MM. Paul Courbin.
Médaille Coloniale Algérie-Maroc ; Croix de Guerre française ; Insigne des blessés ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Victoire ; Médaille d'Orient.
Henri Beraudo.

Sténo-Dactylographes :

Mlles Victoria Nardi.

Laurence Aimino.

Mme Emma Gamerdinger, née Tobon.

Secrétaire Général honoraire :

M. Maurice Canu.

Secrétariat Particulier :

M. Jacques Piette, *Chef du Secrétariat.*

CONSEIL D'ÉTAT

MM. François Roussel, *Président.*
Léon-Honoré Labande, *Vice-Président.*
Raoul Audibert.
Charles Bellando de Castro.
Louis Bellando de Castro.
Simon Bertoni.
Maurice Canu.
Bernard Gallèpe.
Gaston Julien.
Henry Mauran.
Joseph Maurel.
Joseph Palmaro.

Secrétaire du Conseil d'État :

M. Paul Marquet.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles.

Vice-Président honoraire :

M. Eugène Allain, Docteur en droit.
Com. de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Instruction Publique ; Ch^er^ des Ordres de la Couronne d'Italie et d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne.

Conseillers d'État honoraires :

MM. Edmond Turrel.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand ; O. d'Académie.

Henry Lagouëlle.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française.

CONTENTIEUX ET ÉTUDES LÉGISLATIVES

MM. Henry Mauran, Conseiller Privé et d'État, Directeur du Cabinet de S.A.S. le Prince Souverain.

Joseph Maurel, Conseiller d'État, Docteur ès sciences juridiques et ès sciences politiques et économiques, Vice-Président de la Cour d'Appel.

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Instruction publique ; Com. de l'Ordre de la Rédemption Africaine de Libéria.

Secrétaire :

M. Paul Noghès, Licencié en droit.

Ch^er^ de 1^re^ classe de l'Ordre de Wasa de Suède ; Ch^er^ de l'Ordre de la Rédemption Africaine de Libéria.

CONSEIL TECHNIQUE FINANCIER

M. Joseph Palmaro, *Conseiller technique financier, Inspecteur général des Finances.*

ASSEMBLÉE MONÉGASQUE

(Ordonnance du 5 décembre 1931).

MM. Alexandre Eymin, *Président.*
Alexandre Médecin, *Vice-Président.*
Charles Baliero.
Auguste Blot.
Felix Bonaventure.
Étienne Crovetto.
Marius Curti.
Michel Fontana.
Théophile Gastaud.
Julien Médecin.
Antony Noghès.
Auguste Settimo.

N., *Secrétaire de la Présidence du Conseil National.*

Mme Marie Marcy, née Tournay, *Sténographe.*

Mme Blanche Jammes, née Mussatto, *Sténodactylographe de la Présidence du Conseil National.*

JUSTICE

DIRECTION DES SERVICES JUDICIAIRES
Palais de Justice, Monaco.

MM. le Secrétaire d'État François Roussel, *Directeur*.

Hervé Codur, *Secrétaire en chef de la Direction*.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Instruction publique.

TRIBUNAL SUPRÊME

MM. André Auzouy, *Président*, Ministre plénipotentiaire, Docteur en droit.

O. de la Légion d'Honneur ; O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie ; Com. des Ordres d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, de St-Olaf de Norvège, de la Couronne de Belgique, de l'Empire Britannique, de St-Stanislas de Russie, du Nichan Iftikhar de Tunis et du Nichan el Anouar.

Albin Labrousse, *Vice-Président*, Lauréat de la Faculté de Droit de Paris, ancien Avocat à la Cour d'Appel de Paris, ancien Secrétaire de la Conférence des avocats à la Cour d'Appel de Paris.

Com. de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction publique.

MM. Félix Moreau, Doyen honoraire de la Faculté de Droit à Aix-en-Provence, Membre du Comité Consultatif de l'Enseignement supérieur (section du Droit).

Ch^er de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction publique ; O. de l'Ordre du Sauveur de Grèce ; Ch^er de l'Ordre de St-Sava de Yougoslavie.

Maurice Quentin, Docteur en droit, Avocat à la Cour d'Appel de Paris, Membre et ancien Président du Conseil municipal de Paris.

O. de l'Ordre de St-Charles ; Com. de la Légion d'honneur ; O. de l'Instruction publique ; G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch^er de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare d'Italie ; Grand-Croix des Ordres d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne et de la Couronne de Roumanie ; G. O. des Ordres de Charles III d'Espagne, du Maroc, de St-Sava de Yougoslavie, de Léopold II de Belgique et de l'Ordre national de la Pologne ; Com. des Ordres du Danebrog, de la Couronne de Belgique, de St-Alexandre de Bulgarie ; O. de l'Ordre de Léopold de Belgique ; Ch^er des Ordres de l'Etoile noire du Bénin et du Mérite agricole.

Georges Guillaumot, Docteur en droit, Conseiller d'État honoraire.

Com. de la Légion d'Honneur ; Com. de l'Ordre du Dragon d'Annam.

COUR DE RÉVISION JUDICIAIRE

MM. Henry Buteau, *Président*, Docteur en droit.

O. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er de la Légion d'Honneur : O. de l'Instruction publique ; G. O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

35, rue Jean-Dolent, Paris (4^e).

Marcel Huguet, *Conseiller*.

Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Médaille Militaire et Croix de Guerre française.

8, rue Guy-de-Maupassant, Paris (16^e).

Paul Moré, *Conseiller*, Docteur en droit, Président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel de Paris.

Ch^er de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie ; Ch^er du Mérite agricole.

25, rue de la Bienfaisance, Paris (8^e).

Albin Labrousse, *Conseiller suppléant*.

15, rue de Vaugirard, Paris (6^e).

Paul Escoffier, *Conseiller suppléant*, Docteur en droit, Vice-Président honoraire au Tribunal de la Seine.

Ch^er de la Légion d'Honneur.

Plateau du Piol, Nice.

Henri Gilbrin, *Conseiller suppléant*, Docteur en droit, Président de Chambre honoraire à la Cour d'Appel de Paris.

O. de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction Publique.

33, Avenue Rapp, Paris (7^e).

COUR D'APPEL

Palais de Justice, Monaco.

MM. Raoul Audibert, *Premier Président*, Docteur en droit.
O. de l'Instruction Publique.

Joseph Maurel, *Vice-Président*, Docteur ès sciences juridiques et ès sciences politiques et économiques.

Lucien Bellando de Castro, *Conseiller*.

Paul de Monseignat, *Conseiller*.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles; Ch^er^ de la Légion d'Honneur.

PARQUET GÉNÉRAL

Palais de Justice, Monaco.

MM. Gaston Julien, *Procureur Général*.
Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction Publique.

Henri Gard, *Premier Substitut*, Docteur en droit.

Paul Matre, *Substitut*.
O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis; Croix de Guerre française ; Médaille de la Victoire; Médaille Commémorative de la Grande Guerre; Insigne des blessés.

M. Jules Balestra, *Secrétaire du Parquet*.

M. Eugène Allain, Docteur en droit, *Procureur Général honoraire*.

TRIBUNAL DE PREMIÈRE INSTANCE

Palais de Justice, Monaco.

MM. Édouard Lejeune, *Président.*
O. d'Académie.

Paul Blanc, *Vice-Président.*

Marcel Burin des Roziers, *Juge d'Instruction*, Docteur en droit, diplômé de l'École des Sciences Politiques de Paris.

Eugène Trotabas, *Juge.*
Médaille militaire française ; Croix de Guerre française ; Médaille des évadés ; Insigne des blessés (étoile rouge) ; Médaille de Verdun ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tuunis.

Serge Henry, *Juge*, Docteur en droit.
Insigne des blessés ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre.

MM. Marcel Huguet, *Président honoraire.*

Gustave Detroye, *Président honoraire*, Docteur en droit.
Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction Publique ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre.

M. Lucien Treppoz, *Vice-Président honoraire du Tribunal Supérieur*, Docteur en droit.

GREFFE GÉNÉRAL
Palais de Justice, Monaco.

MM. JEAN GRAS, *Greffier en Chef.*
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles; Croix de Guerre française.

PAUL PERRIN-JANNÈS, *Commis Greffier principal.*

PAUL PISSARELLO, *Commis Greffier.*

LOUIS THIBAUD, *Id.*

JULIEN BLANCHI, *Id.*

Mlle MARIETTE DE BREUCK, *Dactylographe.*

Mme ADRIENNE MARTELLI, *Id.*

AUGUSTE CIOCO, *Greffier en Chef honoraire.*
O. de l'Ordre de St-Charles; Ch^er^ de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

JEAN-BAPTISTE MARIN, *Greffier honoraire.*
O. de l'Ordre de St-Charles.

JUSTICE DE PAIX
Palais de Justice, Monaco.

MM. CHARLES DE COUSSEAU DE BEAUFORT, *Juge de Paix.*
Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie ; Croix de guerre française ; Insigne des blessés (étoile rouge) ; Médaille de la Valeur militaire italienne ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative italienne ; Médaille interalliée ; Médaille de Verdun.

SERGE HENRY, *Juge au Tribunal, délégué à la suppléance*, Docteur en droit.

AVOCATS-DÉFENSEURS

MM. André Notari.

6, boulevard Prince-Pierre, la Condamine (Téléph. 0-58).

Ch^er de l'Ordre de St-Charles; Ch^er de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Médaille d'Honneur en argent des Assurances Sociales.

Jacques Lambert.

11, rue Florestine, la Condamine (Téléph. 0-99).

Pierre Jioffredy.

24, boulevard des Moulins, Monte-Carlo (Téléph. 4 13).

Victor Raybaudi.

5, boulevard Prince-Pierre, la Condamine (Téléph. 4-98).

Louis Auréglia, Docteur en droit.

30, rue Comte-Félix-Gastaldi, Monaco (Téléph. 1-96).

Félix Bonaventure.

20, boulevard des Moulins, Monte-Carlo (Téléph. 9-27).

Robert Boisson.

15, rue Prince-Rainier, la Condamine (Téléph. 15-60).

AVOCAT

M. Constant Barriera, *Stagiaire.*

NOTAIRES

MM. ALEXANDRE EYMIN, Docteur en droit.
O. de l'Ordre de St-Charles.
2, rue du Tribunal, Monaco (Téléph. 1-50).

AUGUSTE SETTIMO.
41, rue Grimaldi, la Condamine (Téléph. 2-55).

HUISSIERS

MM. GABRIEL VIALON.
7, place d'Armes, la Condamine (Téléph. 4-92).

CHARLES SOCCAL.
Médaille de l'Ordre de la Couronne de Yougoslavie (1re classe).
3, avenue de la Gare, la Condamine (Téléph. 4-03).

FORCE PUBLIQUE

Commandant Supérieur :

M. le Général Léon Weiller, ancien Commandant de la 3e Brigade Nord-Africaine.

Com. de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française avec cinq palmes et une étoile de vermeil ; Croix du Combattant ; Médaille interalliée ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Insigne des blessés ; Croix de l'Ordre royal du Mérite du Cambodge.

CARABINIERS DU PRINCE

Casernes : place du Palais, Monaco (Tél. 1-78) ; Fort-Antoine, Monaco ; 17, rue Grimaldi, la Condamine Tel. 4-68) ; boulevard d'Italie, Saint-Roman, Monte-Carlo.

Commandant :

M. le Chef d'escadrons Joseph de Serres de Mesplès.

Chr de l'Ordre de St-Charles ; Chr de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Insigne des blessés ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis ; Chr de l'Ordre d'Alphonse XII d'Espagne.

Lieutenant :

M. Lucien Garrus.

Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre.

SAPEURS-POMPIERS

Caserne : Boulevard de Belgique, à la Condamine (Téléphone 0-51).

Poste : Monaco, place du Palais (Téléphone).

Commandant :

M. le Commandant Paul-Charles Rafin.

Chev de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille Commémorative d'Orient ; Insigne des blessés (étoile rouge) ; Deux Médailles d'argent de 1re classe ; Médaille d'Honneur en bronze du Ministère de l'Intérieur.

Lieutenant :

M. Frédéric Tixier.

Chev de l'Ordre de St-Charles ; Croix du Combattant ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de 2e classe en argent et Médaille d'Honneur en bronze du Ministère de l'Intérieur ; Insigne des blessés ; Médaille d'argent de la Société Protectrice des Animaux.

VI.

DÉPARTEMENT DE L'INTÉRIEUR

CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

M. Bernard Gallèpe.

POLICE GÉNÉRALE ET SURETÉ PUBLIQUE

Hôtel du Gouvernement, Monaco (Tél. 7-26).

DIRECTION

M. Paul-Jules Michel, *Directeur de la Sûreté Publique.*

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch^er^ de l'Ordre de Wasa de Suède ; Médaille du Courage et du Dévouement.

M. Armand Deleau, *Commissaire central, Commissaire Spécial, Chef de la Sûreté.*

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Campagne de Chine ; Médaille de bronze des Assurances sociales ; O. d'Académie.

Mme Paule Lassale, *Sténo-Dactylographe.*

M. Louis Chambeiron, *Secrétaire, fais. fonct.*

Médaille d'Honneur de 2e classe ; Médaille de Chine ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille Interalliée ; Médaille de Verdun.

MM. Denis Fulconis, *Agent Comptable.*

Médaille Militaire ; Médaille Coloniale avec agrafe « Maroc 1925-1926 » ; Médailles d'Orient et du Levant ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille Interalliée.

Charles Tirole, *Brigadier-chef, Archiviste.*

Médaille d'Honneur de 2e classe ; Croix de Guerre française ; Insigne des blessés (étoile rouge) ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Mention honorable et Médaille de bronze de la Mutualité ; Médaille de bronze des Assurances sociales.

Jean Palmaro, *Sous-brigadier, Archiviste.*

Médaille d'Honneur de 2e classe ; Médaille du Mérite National.

Marc Mattei, *Agent Archiviste.*

Croix de Guerre française ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille Interalliée ; Médaille de Verdun ; Insigne des blessés.

SERVICE ANTHROPOMÉTRIQUE

MM. Charles Orabona, *Secrétaire fais. fonct., chargé du Service de l'Anthropométrie.*

Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille Interalliée.

Alfred Roux, *Sous-Chef de la Sûreté.*

Médaille d'Honneur de 1re classe ; Médaille de l'Ordre de Ste-Anne de Russie ; Médaille de bronze et d'argent de la Mutualité ; Médaille d'or du Bien Public ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de bronze des Assurances sociales ; O. d'Académie ; Médaille d'or de la Mutualité.

MM. Joseph Jourdan, *Inspecteur.*

Médaille d'Honneur de 1re classe ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre.

Justin Clariond, *Inspecteur.*

Médaille d'Honneur de 1re classe ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille d'argent de l'Ordre de St-Stanislas de Russie ; Médaille d'argent de l'Encouragement au Bien de la Charente.

Auguste Pouchot, *Inspecteur.*

Croix de Guerre française ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Cher de l'Ordre de St-Sava de Yougoslavie.

SERVICE DE LA RÉPRESSION DES FRAUDES

M. Lucien Prostat, *Commissaire de Police.*

CONTROLE DU SERVICE EN UNIFORME

M. Constantin Deleuse, *Inspecteur principal.*

Médaille d'Honneur de 1re classe ; Médaille de la Victoire ; Médaille Interalliée ; Médaille de Verdun.

COMMISSARIATS DE POLICE

Quartier de Monaco-Ville
Hôtel du Gouvernement (Tél. 1-19).

MM. Armand Deleau, *Commissaire Central, chargé du Commissariat.*

Orabona Charles, *Secrétaire fais. fonct.*

Quartier de la Condamine
Avenue de la Porte-Neuve (Tél. 1-73).

MM. Joseph Giuge, *Commissaire de Police.*
Médaille d'Honneur de 1re classe ; Médaille Militaire ; Croix de Guerre française ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Insigne des blessés.

Joseph Pedevilla, *Secrétaire fais. fonct.*
Médaille d'Encouragement au Bien de la Charente.

Quartier de Monte-Carlo
Avenue des Spélugues (Tél. 3-87).

MM. Anthelme Blanchard, *Commissaire de Police.*
Médaille d'or de 1re classe de Yougoslavie ; O. d'Académie ; Médaille d'argent de la Société Protectrice des Animaux ; Médaille de bronze des Assurances sociales.

Aimé Paradis, *Secrétaire.*
Cher de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Insigne des blessés.

MM. Marc Mallet, *Directeur de la Sûreté Publique honoraire*, Directeur honoraire des Services d'Administration générale des Territoires d'Alsace et de Lorraine.

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. de la Légion d'Honneur au titre militaire ; O. de l'Instruction publique ; Médaille d'argent grand module des épidémies ; Médaille d'or de la Société Protectrice des Animaux ; Com. des Ordres de St-Stanislas et de Ste-Anne de Russie ; Com. de l'Ordre de St-Alexandre de Bulgarie ; O. des Ordres de l'Etoile polaire, de Wasa de Suède, de Charles III d'Espagne, d'Orange-Nassau de Hollande et de l'Aigle Blanc de Yougoslavie ; Ch^er^ des Ordres de Léopold de Belgique (Croix militaire), de Victoria d'Angleterre, de Notre-Dame de la Conception-de-Villaviciosa de Portugal.

Victor Codur, *Commissaire Central honoraire.*

O. de l'Ordre de St-Charles ; Médaille d'Honneur de 1^re^ classe.

Théotime Farine, *Commissaire Central honoraire.*

O. de l'Ordre de St-Charles ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; O. d'Académie ; O. des Ordres du Nichan Iftikhar de Tunis et de St-Stanislas de Russie ; Médaille d'argent de la Société Protectrice des Animaux.

Jean-Baptiste Franco, *Commissaire de Police honoraire.*

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Médaille d'Honneur de 2^e^ classe.

MM. Jean Ducry, *Commissaire spécial de Police honoraire.*

Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Médaille d'Honneur de 1^re classe.

Philibert Cotta, *Commissaire de Police honoraire.*

Ch^er de l'Ordre de St-Charles.

Sébastien Durand, *Inspecteur de Police honoraire.*

Henri Blusset, *Inspecteur spécial de Police honoraire.*

Médailles d'Honneur de 1^re et de 2^e classe ; Médaille d'Honneur de la Préfecture de Police de Paris ; Médaille Commémorative de la guerre de 1870-1871 ; Médaille de bronze des Assurances sociales.

INSTRUCTION PUBLIQUE

1° Enseignement Secondaire

LYCÉE
1, Place de la Visitation, Monaco.

Administration

Directeur :

M. Édouard Barraud.

Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; O. de l'Instruction publique ; Titulaire de la D. S. M. Américaine et du Trésor Sacré du Japon.

Dirccteur honoraire :

M. Henri-Joseph Jantet.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. de l'Instruction publique.

Surveillant général :

M. Emmanuel Prat.

Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; O. de l'Instruction publique ; Ch^er^ de l'Aigle Blanc de Yougoslavie.

Chargé de l'Économat :

M. Albert Mouyade.

Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; O. de l'Instruction Publique.

Chargée du Secrétariat :

M^lle^ Alexandra Soulairol.

Personnel enseignant

Professeurs de Mathématiques :

MM. Alexandre Noat.

Jean-Paul Saporte.

O. d'Académie ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant.

— *de Physique et Chimie :*

M. Antoine Pélissier.

O. de l'Instruction Publique ; Croix du Combattant.

— *de Sciences Physiques et Naturelles :*

MM. Théodore Blin.

O. de l'Instruction Publique ; Croix du Combattant.

Emmanuel Prat.

— *de Philosophie :*

M. Armand Lunel.

O. d'Académie.

Professeurs d'Allemand :

M. Julien Guillain.

Ch^er^ de l'Ordre de Léopold de Belgique ; O. de l'Instruction Publique.

— *d'Anglais :*

M. Emile Riey.

O. d'Académie ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant.

— *d'Italien :*

M. François Padovani.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Instruction Publique.

— *d'Histoire et Géographie :*

M. Lucien Pauchard.

Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; O. d'Académie ; Médaille de la Bravoure Yougoslave.

— *de Première :*

M. Honoré Lassale.

O. de l'Instruction Publique.

— *de Seconde :*

M. Pierre Cour.

O. d'Académie ; Croix du Combattant.

— *d'Instruction Religieuse :*

M. le Chanoine Ernest Loichot.

Professeurs de Troisième :

MM. Pierre Cour.
Jean Rose.

— *de Quatrième :*

M. Jean Rose.

— *de Cinquième A :*

M. Camille Polack.
Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; O. de l'Instruction Publique.

— *de Sixième A :*

M. Henri Barthels.
O. de l'Instruction Publique.

— *de 5^e^ B et 6^e^ B :*

M. Georges Pizard.
O. d'Académie.

— *de Dessin :*

M. Georges Nolhac.
O. de l'Instruction Publique ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant.

— *de Septième :*

M. Paul Escarras.

— *de Huitième :*

M. Léon Gabet.
O. de l'Instruction Publique ; Croix de Guerre française ; Croix du Combattant ; Médaille de la Valeur italienne.

Professeurs de Neuvième :

Mlle Rose Ghizzi.
O. d'Académie.

— *de Dixième* :

Mlle Valérie Gagneroy.
O. d'Académie.

— *de Onzième* :

Mme Camille Nouvier.

Répétiteurs :

MM. Albert Mouyade.
Louis-Constant Crovetto.

Répétitrices :

Mlles Juliette Blanchy.
O. d'Académie.
Jane Saytour.

Enseignement de la Gymnastique :

M. Albert Mouyade.

Avec la collaboration de plusieurs maîtres auxiliaires mis à la disposition du Lycée par le Centre d'Education physique de Monaco.

Professeurs honoraires :

MM. Jean Clément.
Chev de l'Ordre de St-Charles;
O. de l'Instruction Publique.

Paul Cuinet.
O. de l'Instruction Publique.

Cyprien Allias.
Chr de l'Ordre de St-Charles ;
O. de l'Instruction Publique.

ÉTABLISSEMENT SECONDAIRE DE JEUNES FILLES

(Annexé au Lycée).

Administration

Directeur :

M. Édouard Barraud.

Surveillante générale :

Mme Jeanne Debuisser.
O. de l'Instruction Publique.

Personnel enseignant

Professeurs de Mathématiques :

M. Alexandre Noat.
Mlle Thérèse Trognon.
O. d'Académie.

— *de Sciences Physiques et Naturelles:*

MM. Antoine Pélissier.
Théodore Blin.
Emmanuel Prat.
Mlle Thérèse Trognon.

Professeurs d'Anglais :

Mme Jeanne Debuisser.

— *d'Italien :*

M. François Padovani.

— *d'Histoire et de Géographie :*

MM. Lucien Pauchard.
Georges Pizard.
Léon Gabet.

— *de Latin :*

MM. Honoré Lassale.
Jean Rose.
Camille Polack.
Henri Barthels.

— *de Philosophie :*

M. Armand Lunel.

— *de Cinquième annee :*

M. Honoré Lassale.

— *de Quatrième année :*

M. Pierre Cour.

— *d'Instruction religieuse :*

M. le Chanoine Ernest Loichot.

Professeurs de Troisième année :

Mme Jeanne Debuisser.

— *de Deuxième année :*

M. Georges Pizard.

— *de Première année :*

M. Henri Barthels.

— *de la Classe Préparatoire (2e année) :*

Mlle Marie Pélisson.
O. de l'Instruction Publique.

— *de la Classe Préparatoire (1re année) :*
(1re et 2e Divisions)

Mlle Eugénie Médecin.

— *des Classes Enfantines :*

Mme Camille Nouvier.

— *de Travail manuel et d'Économie domestique :*

Mlle Marguerite Ferrand.

— *de Gymnastique :*

Mme Camille Nouvier.

Maîtresse auxiliaire de Solfège et Chant :

Mme Francine Beraudo.

Répétitrices :

Mlles Marguerite Ferrand.
Alexandra Soulairol.
Jane Saytour.

2° Enseignement Primaire

COMITÉ DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

S. Exc. le Ministre d'État, *Président.*

MM. Bernard Gallèpe, Conseiller de Gouvernement pour l'Intérieur, *Vice-Président.*

le Chanoine François Accica.

Charles Auréglia.

Fulbert Auréglia.

Édouard Barraud.

Louis Bellando de Castro

Lucien Bellando de Castro.

Henri Gard.

Léon-Honoré Labande.

le Docteur Jean Marsan.

Joseph Maurel.

Alexandre Noghès.

l'Abbé Joseph Rocher.

François Roussel.

INSPECTEURS DES ÉCOLES

MM. l'Abbé Joseph Rocher, Docteur en Théologie, Missionnaire Apostolique. O. de l'Instruction Publique.

Henri Gard, Premier Substitut du Procureur Général.

Paul Audra, *Inspecteur de l'enseignement du dessin.*

ÉCOLES PRIMAIRES DES GARÇONS
DIRIGÉES PAR LES FRÈRES DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

École de Monaco
2, Place de la Visitation.

Directeur : Frère Théozone-Denis.
Sous-Directeur : F. Joachim-Joseph.
Maîtrise de la Cathédrale : F. Théotime-Henri.
Suppléant des Classes : F. Stephanus-Joseph.

Cours Supérieur.

3e année.	Français :	F. René.
—	Mathématiques :	F. Auguste.
2e année.	Français :	F. Gilbert.
—	Mathématiques :	F. Victor.
1re année.	Français :	F. Sigisbert.
—	Mathématiques :	F. Régis.
—	Sciences Physiq. et Natur. :	F. René.
—	Dessin Graphique :	F. Auguste.
—	Anglais :	F. Charles.
—	Sténo-Dactylographie :	F. Joachim.

1re Classe. Français : F. Alphonse-Denis.
— Mathématiques : F. Georges.
2e Classe : F. Spécieux-Clotaire.
Chr de l'Ordre de St-Charles.
3e Classe : F. Robert
4e Classe : F. Unizand-Jules.
5e Classe : F. Théotime.
6e Classe A : F. Trophime-Marie.
Médaille d'Honneur de 2e classe.
— B : F. Sophonie-Paul.
Surveillant : F. Sigismond.
Économe : M Louis Mélingue.

Éccle de la Condamine
7, Rue Plati.

Directeur : Frère Joseph.
Sous-Directeur et Professeur d'Italien :
Frère Maurice.
1re Classe. Français : F. Alphonse.
— Mathématiques : F. Hubert.
2e Classe A : F. Édouard.
— B : F. Abel.
3e Classe A : F. Jean.
— B : F. Mathieu.
4e Classe A : F. Simon.
— B : F. Emmanuel.
5e Classe A : F. Pierre.
— B : F. Éloi
6e Classe : F. Louis.
Surveillant : F. Séraphin.
Économe : F. Victor.

École de Monte-Carlo
Près l'Église St-Charles.

Directeur : F. Sulin.
O. d'Académie.

1re *Classe* Français et Musique : F. Symphorien.
— Mathématiques : F. François.

2e *Classe* A : F. Toussaint.
— B : F. Louis.

3e *Classe* A : F. Casimir.
— B : F. Félix.

4e *Classe* A : F. Firmin.
— B : F. Timothée.

5e *Classe* A : F. Jean.
— B : F. Sophrône-Joseph.
Médaille d'Honneur de 1re classe.

6e *Classe* A : F. Troadien.
— B : F. Élie.

Surveillant : F. Joseph.

Économe : F. Thévis.
Médaille d'Honneur de 1re classe.

Professeur de Dessin
aux trois Écoles de Garçons et des Filles :
M. Giunio Colombo.

ÉCOLES PRIMAIRES DES FILLES

École de Monaco-Ville
Place de la Visitation.

Mmes Ste-Louise, *Supérieure.*
O. d'Académie.
St-Édouard, *Directrice des Études.*

Mmes St-Frézal, 1re *Classe.*
St-Robert, 2e *id.*
St-Casimir, 3e *id.*
Médaille d'Honneur de 1re classe.
Sœur Sophie, 4e *Classe.*
Sœur Valentine, 5e *id.*
Médaille d'Honneur de 2e classe.

Salle d'Asile
Place de la Visitation.

Sœur Agathe, *Directrice.*
Sœur Marie-Louise, 1re *Adjointe.*
Sœur Fulgence, 2e *id.*

École de la Condamine
Rue de la Turbie.

Mmes St-Valérien, *Directrice.*
Médaille d'Honneur de 1re classe.
St-Ignace, *Cours Supérieur.*
Médaille d'Honneur de 1re classe.
Ste-Marie, *Professeur d'Anglais.*
Ste-Germaine, 1re *Classe.*
Ste-Lucie, 2e *id.* A
St-Flavien, 2e *id.* B
St-Jérome, 3e *id.* A
St-Anselme, 3e *id.* B
St-Raphaël, 4e *id.* A
Ste-Marguerite, 4e *id.* B
Ste-Hermance, 5e *id.*
Ste-Philomène, 6e *id.*
St-Robert, *Suppléante.*

Salle d'Asile
17, Rue Grimaldi.

Sœur Henriette, *Directrice.*
Sœur Eudoxie, *Adjointe.*
Sœur Marie-Élise, *Suppléante.*

École de Monte-Carlo
Descente des Moulins.

Mmes	St-Édouard, *Directrice.*		
	St-Adrien,	1re *Classe.*	
	St-Marcel,	2e *id.*	A
	St-Ernest,	2e *id.*	B
	Ste-Blanche,	3e *id.*	A
	St-Jean-Baptiste,	3e *id.*	B
	St-Gérard,	4e *id.*	A
Sœur	Thérèse,	4e *id.*	B
	Médaille d'Honneur de 2e classe.		
Sœur	Mechtilde,	5e *id.*	

Salle d'Asile
Descente des Moulins.

Sœur Augustine, *Directrice.*
Sœur Marie-Agnès, 1re *Adjointe*
Sœur Thérèse de l'Enfant Jésus 2e *id.*
Sœur Delphine, *Suppléante.*

Professeur de Gymnastique aux trois Ecoles de Filles : Mme Ste-Marie.

BEAUX-ARTS

COMMISSION DES BEAUX-ARTS

MM. François Roussel, Secrétaire d'État, *Président.*

l'Abbé Aurat, Maître de Chapelle de la Cathédrale.

Fulbert Auréglia, Architecte des Bâtiments domaniaux.

René Blum, Directeur du Théâtre de Monte-Carlo.
Croix de Guerre française.

Abraham Bredius, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Hollande, Correspondant de l'Institut de France, Membre de l'Académie Royale de Belgique et de l'Académie de Pologne.
O. de l'Ordre de St-Charles ; G. O. de l'Ordre d'Orange-Nassau de Hollande ; Com. de l'Ordre de St-Stanislas de Russie ; O. de l'Ordre de Léopold de Belgique, etc.

Maurice Canu, Consul Général, Adjoint au Directeur du Service des Relations Extérieures de la Principauté.

André Corneau, Critique musical et théâtral du « Journal de Monaco ».

Arthur Demerlé, Architecte.
Ch^{er} de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Instruction Publique.

Léon-Honoré Labande, Membre de l'Institut de France, Conservateur des Archives du Palais de S.A.S. le Prince Souverain.

Georges Nolhac, Professeur de Dessin au Lycée.

Alphonse Visconti, Peintre-Décorateur.

O. de l'Ordre de St-Charles ; O. d'Académie ; Ch^er des Ordres de Léopold de Belgique et de Guillaume I^er.

MUSÉE D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Place de la Cathédrale, Monaco.

Directeur :

M. Léon-Honoré Labande.

Préparateur :

M. Frédéric Lorenzi.

Ch[er] de l'Ordre de St-Charles; O. de l'Instruction Publique.

Attaché :

M. Clément Dévérini.

CONSERVATION DU MUSÉE

Inspecteur :

M. Fulbert Auréglia.

ÉCOLE DE DESSIN ARTISTIQUE ET INDUSTRIEL

(École gratuite)

Place de la Visitation, Monaco.

COURS DE DESSIN

Inspecteur :

M. Paul Audra, Peintre, Administrateur de l'École Nationale d'Art décoratif de Nice.

Professeur du Dessin d'imitation :

M. Giunio Colombo, Peintre.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; O. d'Académie.

Professeur du Dessin géométrique et de la Construction du bâtiment :

M. Lauro, Professeur à l'École Nationale d'Art décoratif de Nice.

ÉCOLE DE DESSIN DE JEUNES FILLES

Professeur :

M. Giunio Colombo.

Professeur adjointe :

M^lle Thérèse Ciompi, Artiste Peintre.

CULTES

1. — Culte Catholique

A. — ORGANISATION DIOCÉSAINE

Évêque :

S. Exc. Mgr Auguste-Maurice Clément, ancien Vicaire général de Paris, Chanoine d'honneur de Paris, Bourges, Valence, Arles, Nice, Fréjus.
Chr de l'Ordre Royal d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne.

Vicaire Général :

M. l'Abbé Edmond Jacquot, Docteur en Théologie.

CHANCELLERIE DIOCÉSAINE
3, Rue des Vieilles-Casernes, Monaco.

Chancelier :

Le R. P. de Waubert de Genlis, S. Sp.

CHAPITRE DE LA CATHÉDRALE

MM. le Chanoine Edmond Jacquot, Vicaire Général, Archidiacre.
le Chanoine Jules Durand.
le Chanoine Émile Delpech, Curé de la Cathedrale.
le Chanoine Louis Carli.
Chr de l'Ordre de St-Charles.

MM. le Chanoine Ernest Loichot, Aumônier du Lycée.
le Chanoine Gustave Jollives.

Vicaire de chœur du Chapitre :

Le R. P. de Waubert de Genlis, S. Sp.

Maître des Cérémonies :

M. l'Abbé Pierre Janin, Chanoine honoraire. Chᵉʳ de l'Ordre de St-Charles.

CONSEIL DE FABRIQUE

S. Exc. le Ministre d'État, *Président.*
S. Exc. Mgr l'Évêque, *Vice-Président.*
MM. les Curés.
le Cᵗ Pierre Bertholier, *Trésorier.*
MM. Alexandre Taffe, *Trésorier adjoint.*
Eugène Soccal, *id.*
Louis Médecin, *id.*
Auguste Cioco, *Secrétaire.*
Charles Auréglia.
Fulbert Auréglia.
Lucien Bellando de Castro.
Simon Bertoni.
le Docteur Félix Corniglion.
Théophile Gastaud.
Jean Gras.
le Docteur Jean Marsan.
Alexandre Noghès.
André Notari.
Joseph Palmaro.

B. — ORGANISATION PAROISSIALE

PAROISSE DE SAINT-JEAN-BAPTISTE
DU PALAIS

Chapelain du Palais faisant fonctions :
Le R. P. de Waubert de Genlis, S. Sp.

Maître de Chapelle :
N.

PAROISSE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION
(CATHÉDRALE)

Curé :
M. le Chanoine Émile Delpech.

Vicaires :
M. l'Abbé Pierre Janin, Chanoine honoraire.
Le R. P. Jean-Marie Pimolé, S. Sp.

Maître de Chapelle :
M. l'Abbé André Aurat.

Organistes :
MM. Émile Bourdon.
Marc-César Scotto.

Marguilliers :
MM. Charles Auréglia.
Joseph Palmaro.
Jean Gras, *Secrétaire-Ordonnateur.*
le Ct Pierre Bertholier, *Trésorier.*

PAROISSE DE SAINTE-DÉVOTE

Curé :

M. le Chanoine Pierre-Alfred Retz, Chanoine honoraire de Monaco et de Besançon.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles; O. d'Académie.

Vicaires :

MM. l'Abbé Antonin Olivi.

l'Abbé Louis Baudoin.

Organiste :

M. Jean Ricord.

Marguilliers :

MM. Lucien Bellando de Castro.

André Notari.

Auguste Cioco, *Secrétaire-Ordonnateur.*

Alexandre Taffe, *Trésorier.*

PAROISSE DE SAINT-CHARLES

Curé :

Le R. P. François Accica, Chanoine honoraire de Monaco et de Langres.

Com. de l'Ordre de St-Charles.

Vicaires :

M. l'Abbé Joseph Rocher, Docteur en Théologie, Missionnaire Apostolique.

Le R. P. Louis Giordan, Docteur en Théologie.

Organiste :

M. Charles Giolitto.

Marguilliers :

MM. le Docteur Félix Corniglion.

le Docteur Jean Marsan.

Fulbert Auréglia, *Secrétaire-Ordonnateur.*

Louis Médecin, *Trésorier.*

PAROISSE SAINT-MARTIN

Curé :

M. l'Abbé Simon-Paul Dary, Chanoine honoraire.

Vicaire :

M. l'Abbé Joseph-Marc Butzé.

Organiste :

M. Georges Blanchy.

Marguilliers :

MM. Théophile Gastaud.

Alexandre Noghès.

Simon Bertoni, *Secrétaire-Ordonnateur.*

Eugène Soccal, *Trésorier.*

C. — CHAPELLENIES ET AUMÔNERIES

CONFRÉRIE DES PÉNITENTS

Président d'honneur : S. Exc. Mgr l'Évêque de Monaco.

Président : M. le Chanoine Émile Delpech, Curé de la Cathédrale.

Chapelain : M. l'Abbé Pierre Janin, Vicaire de la Cathédrale, Chanoine honoraire.

PENSIONNAT DES DAMES DE SAINT-MAUR

Le R. P. E. Allheilig, S. Sp., *Aumônier.*

HÔPITAL

Le R. P. Marie-François, O. M., *Aumônier.*

ORPHELINAT DE MONACO-VILLE

Le R. P. de Waubert de Genlis, S. Sp., *Aumônier.*

CHAPELLE DU SACRÉ-CŒUR

Le R. P. Arici, S. J., *Chapelain.*

II. — Culte Protestant

ÉGLISE ANGLICANE
Avenue des Fleurs, Monte-Carlo.

Pasteur :

N.

III. — Culte Israélite

Rabbin :

N.

Pour ce qui concerne les Congrégations religieuses privées, voir chapitre XI, Institutions Privées.

HOPITAL ET ÉTABLISSEMENTS DE BIENFAISANCE

I. — Hôpital

Commission Administrative :

MM. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*

Alexandre Eymin,

Auguste Settimo,

Membres de la Délégation Spéciale.

Théophile Gastaud.
O. de l'Ordre de St-Charles.

le Docteur Félix Corniglion.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles.

Jules Doda.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles; Ch^er^ de la Légion d'Honneur ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Louis Néri.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; O. d'Académie.

Charles Palmaro, *Secrétaire-Ordonnateur.*

---

le Docteur Jean Marsan, Médecin en Chef.
O. de l'Ordre de St-Charles; Ch^er^ de la Légion d'Honneur; Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

M. le Docteur Ernest Caillaud, Chirurgien en Chef.
O. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er de la Légion d'Honneur ; Com. de l'Ordre du Christ de Portugal.

Administration :

MM. Théophile Gastaud, *Administrateur.*

Charles Palmaro, *Secrétaire-Ordonnateur.*

Service de Médecine :

MM. le Docteur Jean Marsan, Chef du Service de Médecine générale.

le Docteur Jean Gibelli, Médecin Adjoint.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; O. de l'Instruction Publique.

Calnibalowsky, Interne.

Service de Chirurgie :

MM. le Docteur Ernest Caillaud, Chef du Service.

le Docteur Jacques Caillaud, Chirurgien Adjoint.

le Docteur Abdon Drugmann, Chirurgien, chargé du Service d'Urologie.
Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

le Docteur Gaveau, Chirurgien Suppl^t.

Chabellard, Interne.

M^me Chélialis, Interne.

M. le Docteur Gasquet, Chirurgien honoraire.

Service d'Oto-rhino-laryngologie :

M. le Docteur Paul Niel, Chef du Service.
Ch^er de la Légion d'Honneur ; Médaille des Epidémies ; Ch^er du Mérite Agricole ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

Radiologie :

M. Auguste Bernin, Radiologue.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; O. d'Académie ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

Service de Radiumthérapie :

M. le Docteur Étienne Boeri, Chef du Service, Diplôme de Radiologie de la Faculté de Paris, ancien élève de l'Institut du Radium de l'Université de Paris.

Service d'Ophtalmologie :

MM. le Docteur Ch. Delogé, Chef du Service.
le Docteur Félix Lavagna, Adjoint.

Pharmacie :

M. Pierre Defrance, Pharmacien de 1re classe, Docteur en pharmacie, ex-préparateur et lauréat (médaille d'or) de l'Université de Montpellier, ancien Chimiste adjoint au Laboratoire d'analyses de Monaco.

Consultations :

Médecine générale : Docteur Jean Marsan.
Chirurgie : Docteur Ernest Caillaud.
Maladies des yeux : Docteur Ch. Delogé.
Odontologie : Docteur B.-C. des Croix.
Oto-rhino-laryngologie : Docteur Paul Niel.
Urologie : Docteur Abdon Drugmann.

Dispensaires :

Dispensaire Chirurgical :

MM. le Docteur Ernest Caillaud, Directeur.

le Docteur Henri Settimo, Chirurgien Adjoint.

Dispensaire d'Hygiène sociale :

MM. le Docteur Jean Marsan, Directeur.

le Docteur Henri Settimo, Médecin biologiste, Médecin du Centre de Sérologie et de Prophylaxie vénérienne.

Dispensaire Anti-Tuberculeux :

MM. le Docteur Étienne Boeri, Chef du Service de Radiothérapie de l'Hôpital, Médecin radiologiste du Dispensaire.

le Docteur Joseph Simon, Médecin du Dispensaire.

Économat :

Sœur de Nalèche, Supérieure des Religieuses de Saint-Vincent-de-Paul de l'Hôpital.

Secrétaire-Comptable :

M. Félix Biancheri.

Aumônier :

Le R. P. Marie-François, O. M.

II. — Orphelinat

Rue de l'Orphelinat, Monaco.

Commission Administrative :

MM. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*
Alexandre Eymin,
Auguste Settimo,
Membres de la Délégation Spéciale.

Mme la Supérieure de l'Orphelinat.

MM. Charles Palmaro.
Joseph Maurel.
Edmond-Eugène Garrus.
Alexandre Noghès.
Henri Gard.

Supérieure :

Sœur Tiberghien.
Chr de l'Ordre de St-Charles.

Aumônier :

Le R. P. de Waubert de Genlis, S. Sp.

III. — Bureau de Bienfaisance.

M. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*

Membres :

MM. Jean-Louis Crovetto,
Jules Gastaud,
Membres de la Délégation Spéciale.

les Présidents des Comités de Bienfaisance des Colonies Française, Italienne et Belge et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

IV. — Bureau d'Assistance.

MM. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*

Théophile Gastaud, *Vice-Président.*

Jean-Louis Crovetto,

Jules Gastaud,

Membres de la Délégation Spéciale.

le Docteur Félix Corniglion.

Louis Néri.

Charles Palmaro.

les Présidents des Comités de Bienfaisance des Colonies Française, Italienne et Belge et de la Société de Saint-Vincent-de-Paul.

V. — Crèche et Goutte de Lait.

MM. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*

Alexandre Eymin,

Auguste Settimo, Administrateur,
Membres de la Délégation Spéciale.

le Directeur du Service Municipal d'Hygiène Publique.

le Docteur Robert Mercier.

Mme la Supérieure de l'orphelinat (à titre consultatif).

VI. — Dispensaire.

MM. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*

Auguste Settimo,

Charles Girtler,
Membres de la Délégation Spéciale.

le Médecin en Chef de l'Hôpital.

le Chirurgien en Chef de l'Hôpital.

le Docteur Henri Settimo, Médecin biologiste.

Charles Palmaro.

Mme la Supérieure de l'hôpital.

Mlle Marie-Thérèse Noghès.

VII. — Service d'Assistance Médicale

Directeur du Service :

M. le Docteur JEAN MARSAN.

Quartier de Monaco-Ville :

M. le Docteur ALAIN BERNARD.
Croix de Guerre frauçaise.

Quartier de la Condamine :

M. le Docteur JEAN GIBELLI.

Quartier de Monte-Carlo :

M. le Docteur JOSEPH SIMON.

Médecin en Chef honoraire :

M. le Docteur ÉMILE PONTREMOLI.
O. de l'Ordre de St-Charles ; Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Médecin honoraire :

M. le Docteur CAMILLE ONDA.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles; Ch^er de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare et O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie

CHAMBRE CONSULTATIVE DES INTÉRÊTS ÉCONOMIQUES

COMPOSITION

MM. le Dr Joseph Vivant, *Président.*
O. de l'Ordre de St-Charles.

Victor Raybaudi, *Vice-Président.*

Jules Doda, *Vice-Président.*

Membres :

MM. Gaston Barbey.
Croix de Guerre française.

Roger Barbier.
Chev de l'Ordre de St-Charles.

Georges Blangero.

Oreste Brida.

Jacques Brisset.

Franz Bulgheroni.
O. de l'Ordre de St-Charles ; Chev de la Légion d'Honneur ; Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie et O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare.

Ernest Comet.
O. d'Académie ; Croix de Guerre française.

François Dupuy.
Médaille Militaire.

MM. Georges Fillhard.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles ; O. de l'Instruction Publique ; Médaille d'or de la Mutualité.

Maurice Génin.
Ch^er de la Légion d'Honneur.

Alexandre Giaume.

Joseph Lambinon.

Philippe Léardi.

Albert Martiny.

Charles Massa.

Charles Péchard.
O. de la Légion d'Honneur.

Pascal Quitadamo.

Marcel Rey.

Joseph Rinero.

Alexandre Taffe.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles; Ch^er de la Légion d'Honneur.

Chef du Secrétariat :

M. Louis Mathieu.

RÉPARTITION

Colonie Française.

I. Propriétaires fonciers :
MM. Génin, Giaume, Raybaudi, Taffe.

II. Commerçants et industriels :

MM. Barbey, Barbier, Brisset.

III. Professions libérales et fonctionnaires :

MM. Comet, le Dr Vivant.

IV. Emplois prives :

MM. Fillhard, Martiny.

V. Divers :

MM. Dupuy, Péchard.

Colonie Italienne.

VI. Propriétaires fonciers :

MM. Bulgheroni, Doda.

VII. Commerce et industrie :

MM. Blangero, Brida.

VIII. Professions libérales et fonctionnaires :

M. Léardi.

IX. Emplois prives :

M. Quitadamo.

X. Divers :

MM. Massa, Rinero.

Autres Colonies.

XI. MM. Lambinon, Rey.

VII.

DÉPARTEMENT DES FINANCES

CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

M. Louis Bellando de Castro.

SERVICES BUDGÉTAIRES

Cour de la Trésorerie, au Palais de Monaco.

MM. Alexandre Levame, *Inspecteur des Services budgétaires.*
Chr de l'Ordre de St-Charles.

Charles Auréglia, *Contrôleur de l'emploi des fonds.*
Chr de l'Ordre de St-Charles.

Camille Norèse, *Commis principal.*

Henri Ponzetti, *id.*

François Briano, *Commis.*

Alfred Ricord, *id.*

Mlle Virginie Sauvaigo, *Sténo-dactylographe.*

COMMISSARIAT DU GOUVERNEMENT

PRÈS LES SOCIÉTÉS PAR ACTIONS

Cour de la Trésorerie, au Palais de Monaco.

N., Commissaire du Gouvernement.

M. Charles Jaspard, *Secrétaire.*

Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre avec agrafe : « Engagé volontaire » ; Médaille Coloniale avec agrafe « Maroc » ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

TRÉSORERIE GÉNÉRALE

Cour de la Trésorerie, au Palais de Monaco.

MM. Alexandre Noghès, *Trésorier Général.*
Com. de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er de la Légion d'Honneur ; Com. de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand ; O. d'Académie et de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis ; Ch^er des Ordres de la Couronne d'Italie et de Danilo I^er de Monténégro ; Médaille de la Reconnaissance Française.

Albert Crovetto, *Receveur des Finances.*
Ch^er de l'Ordre de Saint-Charles ; Ch^er du Mérite Agricole.

Jules Gastaud, *Chef comptable.*
Ch^er de l'Ordre de St-Charles.

Jean Reynier, *Commis principal.*
Croix de Guerre italienne ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

Antoine Scotto, *Commis principal.*
Médaille d'honneur.

Henri Béraudo, *Commis stagiaire.*

ENREGISTREMENT, TIMBRE

ET

CONSERVATION DES HYPOTHÈQUES

Hôtel du Gouvernement, Monaco.

MM. Simon Bertoni, *Directeur.*
O. de l'Ordre de St-Charles ; O. d'Académie.

Paul Marquet, *Sous-Directeur de l'Enregistrement.*
Chr de l'Ordre de St-Charles.

Hercule Vaccaroni, *Conservateur des Hypothèques.*

Emmanuel Nègre, *Receveur de l'Enregistrement.*

Édouard Carro, *id.*

Julien Médecin, *Commis principal.*

Albert-Léon Sangiorgio, *id.*

Robert-Louis Masino, *Commis.*

Henri Carpinelli, *id.*

Guillaume Gaillard, *id.*

Jean Crovetto, *id.*

Michel Auréglia, *Commis stagiaire.*

CONTRÔLE SPÉCIAL

DE L'ENREGISTREMENT

M. Edmond-Eugène Garrus, *Inspecteur spécial de l'Enregistrement.*

O. de la Légion d'Honneur ; Croix de guerre française ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Insigne des blessés (étoile rouge) ; O. de l'Instruction publique.

CONTRÔLE

DES TAXES ET REDEVANCES

MM. César Magnin, *Inspecteur.*
Paul Cazer, *id.*

N., *Contrôleur.*

ADMINISTRATION DES DOMAINES

Cour de la Trésorerie, au Palais de Monaco.

MM. Charles Palmaro, *Administrateur.*
Ch[er] de l'Ordre de St-Charles ; Ch[er] de la Légion d'Honneur ; Croix de guerre française ; Ch[er] du Mérite Agricole ; Médaille d'or des Assurances sociales.

Anatole Michel, *Receveur.*
Ch[er] de l'Ordre de St-Charles.

Georges Deleye, *Commis principal.*
Croix de Guerre française ; Médaille des Evadés ; Insigne des blessés (étoile rouge).

Jean-Maurice Crovetto, *Rédacteur.*
Licencié en Droit.

AVOCATS DES DOMAINES

Me Pierre Coutret.
Ch[er] de la Légion d'Honneur.

Me André Notari.

SERVICE D'ÉLECTRICITÉ

M. Nicolas Marquet, *Inspecteur, chef des services électriques.*

TABACS, ALLUMETTES ET POUDRES

Rue du Rocher, Monaco.

M. Jean Ronco, *Entreposeur.*

GARDE-MEUBLES (Entretien du Mobilier)

M. Henri Bertrand, *Conservateur.*

VIII.

DÉPARTEMENT

DES

TRAVAUX PUBLICS

CONSEILLER DE GOUVERNEMENT

N.

COMITÉ DES TRAVAUX PUBLICS

S. Exc. le Ministre d'État, *Président.*

MM. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux publics et Affaires diverses, *Vice-Président.*

Léon-Honoré Labande, Représentant du Département de l'Intérieur.

Charles Palmaro, Représentant du Département des Finances.

Henri Gard, Représentant du Parquet Général.

le Maire.

les Adjoints.

le Commandant de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers.

MM. Arthur Demerlé, Architecte.
Henri Bulgheroni, Ingénieur.

A titre consultatif :

MM. l'Ingénieur des Travaux Publics.
l'Ingénieur des Travaux du Port.
l'Architecte des Bâtiments Domaniaux.

TRAVAUX PUBLICS

GRANDS TRAVAUX, VOIRIE

MM. Louis Notari, *Ingénieur*.
Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles ; Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Ch^er^ de l'Ordre Pontifical de St-Grégoire-le-Grand.

Jean Gonino, *Conducteur*.

Victor Danoy, *id*.
Croix de guerre française.

Eugène Marcy, *id*.

Étienne Clérissi, *id*.
O. d'Académie.

Jean Novaretti, *Surveillant*.

Antoine Mélin, *id*.

Mme Madeleine Sangiorgio, *Sténo-Dactylographe*.

CONTRÔLE DES APPAREILS A PRESSION DE VAPEUR OU DE GAZ

MM. Raybaut, Ingénieur T. P. E. du Service des Mines à Nice.
Ch[er] de la Légion d'Honneur.

Constant Auréglia, *Agent technique.*

CONTRÔLE DES VÉHICULES A TRACTION MÉCANIQUE

MM. Henri Gamerdinger, *Contrôleur technique.*

Alexis Franco, *Commis.*

Attachés techniques :

MM. Amédée Borghini.

Louis Cornaglia.

SERVICE D'ARCHITECTURE DES BATIMENTS DOMANIAUX

(Grands Travaux et Entretien).

MM. Fulbert Auréglia, Architecte, Diplômé par le Gouvernement Français.

Jean Bocca, *Conducteur.*
Ch[er] de l'Ordre de St-Charles.

MM. Joseph Olivié, *Commis.*

Victor Biancheri, *Dessinateur.*

Mlle Julienne Marquet, *Sténo-Dactylographe.*

TRAVAUX DU PORT

MM. Raymond Chauvet, Ingénieur des Ponts et Chaussées.

O. de l'Ordre de St-Charles ; Chr de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie.

Marius Burle, *Conducteur principal.*

Couchot-Durif, *Dessinateur.*

Médaille Militaire ; Croix de Guerre française.

Mme Catherine Blanchard, *Sténo-Dactylographe.*

TÉLÉPHONES

Bureau Central, 1, rue Caroline, la Condamine

N., *Directeur*,
Le Conseiller des Travaux Publics faisant fonctions.

M. Élie Larré, *Ingénieur régional de l'Administration française des P. T. T., chargé du contrôle général du Service Téléphonique.*

N., *Chef du Poste central téléphonique.*

Mme Honorine Abel, *Chef de Bureau.*

Mlles Emma Godeck, *Sous-Chef de Bureau.* Médaille d'Honneur.

Isabelle Genevois, *Surveillante-Chef au Central téléphonique.*

Laurence Genevois. *id.*

Mmes Clémentine Porasso, *Téléphoniste.*

Modeste Tamagni, *id.*

Mlles Marie Scotto, *id.*

Césarine Olivié, *id.*

Mmes Virginie Xhrouet, *id.*

Rosa Saquet, *id.*

Marie Soccal, *id.*

Mmes ANDRÉA BRESSET, *Téléphoniste.*
ADRIENNE WOOLLEY, *id.*
MARIE DIÉ, *id.*
MARIE FONTAINE, *id.*
ALBERTINE BOISSON, *id.*
Mlles JEANNE HOUDE. *id.*
ANGÈLE RIGAZZI, *id.*
ÉLISE MOINARD, *id.*
Mmes BERTHE FRANCO, *id.*
JEANNE VIDAL, *id.*
EGLANTINE SANGEORGES, *id.*
ÉLISE IMPERTY, *id.*
SABINE CROVETTO, *id.*
Mlles MARIE MASSA, *id.*
AUGUSTA DAMON, *id.*
Mme MADELEINE BRUNO, *id.*
MM. ALEXANDRE DEVISSI, *Agent technique.*
LOUIS MICHA, *id.*
BERNARD BORELLI, *Monteur.*
JULIEN DIDIER, *Commis aux Mesures électriques.*
MARIUS BAUER, *Chef d'Équipe des lignes téléphoniques.*
JOSEPH MALCONTENTI, *Monteur.*
EUGÈNE BILLARD, *id.*

HYGIÈNE PUBLIQUE

COMITÉ D'HYGIÈNE PUBLIQUE ET DE SALUBRITÉ

S. Exc. le Ministre d'État, *Président.*

MM. le Conseiller de Gouvernement pour les Travaux Publics et Affaires diverses, *Vice-Président.*

le Maire.

François Roussel, *Membre du Comité permanent de l'Office international d'hygiène publique.*

le Docteur Jean Marsan, *Directeur des Services d'hygiène et de l'Assistance médicale.*

l'Ingénieur des Travaux Publics.

le Directeur du Port.

le Vétérinaire Inspecteur.

le Docteur Ernest Caillaud.

le Docteur Fructueux Cassini.

le Docteur Félix Corniglion.

Julien Médecin.

Joseph-Albert Martiny.

Charles Médecin.

François Rafaelli.

HYGIÈNE PUBLIQUE

Directeur :

M. le Docteur Jean Marsan.

Directeur adjoint :

N.

Secrétaire :

N.

Médecins de l'Assistance et de l'Hygiène :

Monaco-Ville : MM. le Docteur Alain Bernard.

La Condamine : le Docteur Jean Gibelli.

Monte-Carlo : le Docteur Joseph Simon.

Médecins honoraires de l'Assistance et de l'Hygiène :

MM. le Docteur Émile Pontremoli.

le Docteur Camille Onda.

Dentistes Inspecteurs des Écoles :

MM. Jean Mussio, à Monaco.

Adolphe Olivié, à la Condamine.

Alban Des Croix, à Monte-Carlo.

Inspecteurs des Abattoirs et Marchés :

MM. Marius Garcin, Vétérinaire Sanitaire.
Chr de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française.
Robert Morin, Vétérinaire Sanitaire adjoint.

LABORATOIRE D'ANALYSES

Chef du Laboratoire :

M. Charles Médecin, Ingénieur Chimiste.

Garçons de Laboratoire :

MM. Étienne Lorenzi.
Médaille d'Honneur.
Clément Benini.

POSTE DE DÉSINFECTION

M. Michel Reynaud, *Chef de Poste.*

Agents contrôleurs :

MM. Honoré Bonafède.
Henri Bernardi.

LABORATOIRE DE BIOLOGIE

M. Auguste Médecin, Chimiste.

MARINE

CONSEIL MARITIME

S. Exc. le Ministre d'État, *Président.*

SERVICE DU PORT

MM. Jean Lhotellier, *Officier du Port.*
Ch^er de la Légion d'Honneur ; Médaille Militaire ; Croix de guerre française ; O. d'Académie ; Médaille anglaise du Service distingué ; Médaille belge de l'Yser ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Victoire ; O des Ordres du Nichan-Iftikhar de Tunis et de l'Ouissam-Alaouite du Maroc ; Ch^er de l'Ordre de Ste-Anne de Russie.

Eugène Principale, *Commis principal.*

Charles de Sigaldi, *Garde maritime.*

SERVICE SANITAIRE MARITIME

MM. Jean Bezian, Receveur des Douanes, *Agent de la Santé maritime.*

François Maréchal, Lieutenant des Douanes, *Premier Sous-Agent.*

Clorin Feraud, Patron des douanes, *Second Sous-Agent.*

SERVICE MÉDICAL

MM. le Docteur Jean Marsan, *Chef du Service.*

le Docteur Joseph Simon, *Médecin suppléant.*

IX.

ORGANISATION MUNICIPALE

MAIRIE DE MONACO

CONSEIL COMMUNAL

Les attributions conférées au Conseil Communal par la Loi Municipale du 3 mai 1926 sont temporairement exercées par une Délégation Spéciale Communale ainsi composée :

MM. Charles Bellando de Castro, *Président.*

Fulbert Auréglia.

Paul Marquet.

Alexandre Eymin.

Auguste Settimo.

Jean-Louis Crovetto.

Jules Gastaud.

Charles Girtler.

SECRÉTARIAT

N., Secrétaire en Chef.

MM. Sébastien Jaspard, *Secrétaire en chef faisant fonctions.*
O. d'Académie; Ch^er^ de l'Ordre de la Couronne d'Italie.

Charles Seneca, *Attaché principal à l'État-Civil.*

Louis Canis, *Attaché principal au Secrétariat.*

Marius Allavena, *id.*

Mme Hélène Robin, *Attachée à l'État-Civil.*

N., *Archiviste.*

M. Pierre Simon, *Commis aux Archives.*

Mme Mathilde Canis, *Sténo-dactylographe.*

Mlle Virginie Sbarrato, *id.*

RECETTE MUNICIPALE

MM. Louis Passeron, *Receveur Municipal.*

Jules Marchisio, *Commis.*

BIBLIOTHÈQUE COMMUNALE

Comité de la Bibliothèque

M. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*

MM. Fulbert Auréglia,

Paul Marquet,
Membres de la Délégation Spéciale.

Lucien Bellando de Castro.

Ernest Flammarion.

Théophile Gastaud.

Léon-Honoré Labande.

Camille Polack.

François Roussel.

MM. Charles Girtler, *Bibliothécaire.*

Paul Biancheri, *Sous-Bibliothécaire.*

Roger Simon, *Commis.*

Jules Soccal, *id.*

MUSIQUE MUNICIPALE

Commission.

MM. Charles Bellando de Castro, Président de la Délégation Spéciale, *Président.*

Jean-Louis Crovetto,

Jules Gastaud,
Membres de la Délégation Spéciale.

Jean Gautier, *Chef, Directeur.*
O. de l'Instruction Publique.

Georges Detaille, *Sous-Chef.*

Alphonse Granier, *id.*

X.

ADMINISTRATIONS MIXTES

POSTES ET TÉLÉGRAPHES

Bureau de Monaco-Ville

Place de la Miséricorde.

MM. Jean Barla, *Receveur.*
Croix de guerre française.
Georges Lorenzi, *Commis.*
Mme Jeanne Fauvet, *Dame commis.*
Mlle Joséphine Giordan, *id.*
Mme Suzanne Casabianca, *id.*

Bureau de Monaco-Condamine

Rue Prince-Rainier.

MM. Olivier Rassat, *Receveur.*
O. d'Académie ; Médaille d'or de la Prévoyance sociale.
Paul Focachon, *Contrôleur.*
Médaille Militaire.
Émile Sempé, *id.*
Jean Suche, *Contrôleur Adjoint.*
Médaille Militaire.
Alfred Boyer, *Commis principal.*
Germain Reynaud, *id.*
Maurice Grimaldi, *id.*
Henri Messagier, *id.*
Mlles Claudia Morel, *Dame commis.*
Maria-Andréa Mouthon, *id.*
Madeleine Besson, *id.*

Bureau Auxiliaire de la Condamine

1, Rue de la Turbie.

Mme DANIEL LAUGERY, *Gérante.*

Bureau de Monte-Carlo

Avenue de Monte-Carlo.

MM. THÉODORE FLORENT, *Receveur.*
Chr de l'Ordre du Dragon de l'Annam ; O. d'Académie ; O. de l'Ordre du Nichan Iftikhar de Tunis.

JOSEPH FAUVET, *Contrôleur.*
Médaille de bronze de la Mutualité.

HONORÉ GASTAUD, *Contrôleur.*
Médaille d'argent de la Prévoyance sociale.

JOSEPH ANFRAY, *Contrôleur Adjoint*

ÉMILIEN PERRISSOL, *Commis principal.*

EUGÈNE STRAFORELLY, *id.*

MARTIN ROBIN, *id.*
O. d'Académie ; Médaille d'or E. P.

AUGUSTE AYME, *Commis principal.*
Croix de Guerre française.

MARCEL LASSALE, *id.*
Croix de Guerre française.

ANTOINE RICORDI, *id.*
Médaille Militaire ; Croix de Guerre française.

LOUIS VIDAL, *Commis.*

ÉLOI LOBINHES, *id.*

Mmes ALICE LEVRARD, *Dame commis.*

ÉLISABETH PERRIAU, *id.*

MADELEINE PELOUX, *id.*

MADELEINE BOYER, *id.*

DENISE GIORDAN, *id.*

MM. RÉGIS ROUET, *Facteur Chef.*

ZÉNON CHAMP, *Surveillant des Télégraphes.*

Bureaux Auxiliaires
Boulevard d'Italie :

Mlle Caroline Basso, *Gérante.*

Casino de Monte-Carlo, Place du Casino :

Mmes Thérèse Canale, Marie-Louise Lapie,
Mlle Marie Micha et Mme Olga Vatrican,
Dames employées.

DOUANES

Service des Bureaux :
Rue Saige.

MM. Jean Bézian, *Receveur particulier.*
François Bonavita, *Vérificateur principal.*
Chr de l'Ordre de St-Charles ; O. d'Académie.
Maurice Faugère, *Contrôleur.*

Service des Brigades :

M. François Maréchal, *Lieutenant.*
Chr de la Légion d'Honneur.

COURTIERS MARITIMES

MM. Jules Crovetto.
Jules Doda.
L.-Firmin-Barbe Crovetto.

CHEMINS DE FER

COMPAGNIE PARIS-LYON-MÉDITERRANÉE

Commissaire de Surveillance Administrative :

M. CHARLES AURÉGLIA.
Chr de l'Ordre de St-Charles.

Gare de Monaco

Chef de Gare : M. ANDRÉ MONTAHUT.

Sous-Chef : M. MARCEL TOCQUER.

Gare de Monte-Carlo

Chef de Gare : M. PAUL MAUGER, Capitaine honoraire d'Infanterie.
Chr de la Légion d'Honneur ; Croix de guerre française.

Sous-Chef : M. AUGUSTE COURTY.
Médaille Militaire ; Croix de guerre française.

XI.

INSTITUTIONS PRIVÉES

ÉTABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT

PENSIONNAT DE DEMOISELLES

DIRIGÉ PAR LES RELIGIEUSES DU SAINT-ENFANT-JÉSUS DITES DAMES DE SAINT-MAUR

Rue de Lorraine, Monaco.

Mmes Ste-Louise, *Supérieure.*
O. d'Académie.

St-Édouard, *Directrice des Études.*

St-Alphonse, 1re *Classe.*

Ste-Béatrix, *id.*

St-Paul, *id.*

St-Félix, 2e *Classe.*

Ste-Stéphanie, *id.*

Ste-Florence, 3e *Classe.*
Médaille d'Honneur de 1re classe.

St-François Régis, 3e *Classe.*

Ste-Dorothée, 4e *Classe.*
Médaille d'Honneur de 1re classe.

Ste-Anastasie, *id.*

St-Rodriguez, 5e *Classe.*

St-Valérien, *Assistante, Économe.*
Médaille d'Honneur de 1re classe.

St-Bernard, *Professeur de Sténo-dactylographie.*

Mme Bourdarot, *Professeur de Musique.*

Mmes Tardieu, *Professeur de Musique.*
Vilarem, *id.*
Duverger, *id.*
Augier, *id.*
Bargioni, *id.*
M. Bini, *Professeur de Violon.*
Miss Pike, *Professeur d'anglais.*
Mlle Sorisio, *Professeur d'Italien.*

Aumônier :

Le R. P. E. Allheilig.

Externat de Monaco
Rue de Lorraine.

Mme St-Élie, 1re *Classe.*
Mlle A. Ferrery, *id.*
Mmes St-Irma, 2e *id.*
F. Sangiorge, *id.*
Ste-Lydie, 3e *id.*
Mlle M. Sangiorge, *id.*
Mme St-André, 4e *id.*
Sœur Cécile, 5e *id.*

Externat de La Condamine
Rue de la Turbie.

Mmes St-Jacques, 1re *Classe.*
St-Hilaire, 2e *id.*
Médaille d'Honneur de 1re classe.
Ste-Clotilde, 3e *Classe.*
St-Cyrille, *Cours de petits garçons.*
Sœur Emma, *id.*

Externat de Monte-Carlo

Boulevard des Moulins, Villa Bella.

Mmes St-Étienne, 1re *Classe.*
Ste-Isabelle, 2e *id.*
Sœur Dorothée, 3e *id.*
Sœur Marie-Élise, *Cours de petits garçons.*

INSTITUT GAUDIO

17, Boulevard Princesse-Charlotte, Villa Blanc-Castel
(Tél. 9-41.)

Sténo-Dactylo-Comptabilité.

Mme R. Durand-Bardy, *Propriétaire.*
Mlle G. Rosenstiel, *Directrice.*

INSTITUT MILLO

16, Rue de la Turbie, la Condamine.

Mlle Pauline Millo, *Directrice.*

CONGRÉGATIONS RELIGIEUSES

COMPAGNIE DE JÉSUS

Aux Moneghetti.

Recteur : Le R. P. Arici.

Nombre de Religieux : 3.

CONGRÉGATION DES CLERCS RÉGULIERS DE LA MÈRE DE DIEU

Presbytère de St-Charles, Monte-Carlo.

Recteur : Le R. P. François Accica.

Nombre de Religieux : 3.

FRÈRES MINEURS FRANCISCAINS

Avenue Roqueville, Monte-Carlo.

Gardien : Le R. P. Eugène.

Nombre de Religieux : 10.

CARMES DÉCHAUSSÉS

Boulevard d'Italie, Monte-Carlo.

Prieur : Le R. P. Ernest-Marie.

Nombre de Religieux : 5.

CONGRÉGATION DU SAINT-ESPRIT

Rue Émile-de-Loth, Monaco.

Supérieur : Le R. P. de Waubert de Genlis.

Nombre de Religieux : 4.

INSTITUT DES FRÈRES
DES ÉCOLES CHRÉTIENNES

Monaco-Ville.

Directeur : F. Théozone-Denis.

Nombre de Frères : 21.

La Condamine.

Directeur : F. Joseph.

Nombre de Frères : 14.

Monte-Carlo.

Directeur : F. Sulin.

Nombre de Frères : 16.

CONGRÉGATION DES
RELIGIEUSES DU SAINT-ENFANT-JÉSUS
DITES DAMES DE SAINT-MAUR

Rue de Lorraine, Monaco.

Supérieure : Mme Ste-Louise.

Nombre de Religieuses : 85.

CONGRÉGATION

DES SŒURS DE BON-SECOURS

(GARDE-MALADES).

Rue Émile-de-Loth, Monaco.

Supérieure : Sœur AGNÈS.

Nombre de Sœurs : 8.

CONGRÉGATION

DES FILLES DE LA CHARITÉ

DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

A. — ORPHELINAT

Rue de l'Orphelinat, Monaco.

Supérieure : Sœur TIBERGHIEN.

Ch^er^ de l'Ordre de St-Charles.

Nombre de Sœurs : 8.

B. — HOPITAL

Supérieure : Sœur MARIE DE NALÈCHE.

Nombre de Sœurs : 22.

CONGRÉGATION DES SŒURS

DE NOTRE-DAME DU TRÈS-SAINT-ROSAIRE

(GARDE-MALADES).

Rue Bellevue, Monte-Carlo.

Supérieure : Sœur ONÉSIME.

Nombre de Sœurs : 6.

CONGRÉGATION DES SŒURS DOMINICAINES

Rue Bellevue, Monte-Carlo.

Supérieure : Sœur St-Charles.
Nombre de Religieuses : 10.

CONGRÉGATION
DES SŒURS DE LA SAINTE-ENFANCE
DE DIGNE

A. — ORPHELINAT OTTO

Supérieure : Sœur Marie-de-Jésus.
Nombre de Sœurs : 3.

B. — ASILE DES VIEILLARDS OTTO

Supérieure : Sœur Marie-Baptistine.
Nombre de Sœurs : 4.

SOCIÉTÉS PRIVÉES DE BIENFAISANCE

SOCIÉTÉ DE SAINT-VINCENT-DE-PAUL

Conseil Particulier de Monaco
Place de la Visitation.

Président d'honneur : S. Exc. Mgr l'Evêque.

CONFÉRENCE DE L'IMMACULÉE-CONCEPTION

Président : M. Alexandre Noghès.
Vice-Présidents : MM. Lucien Bellando de Castro et le Ct Pierre Bertholier.
Trésorier : M. Henri Beraudo.
Secrétaire : M. Eugène Trotabas.

CONFÉRENCE SAINT-NICOLAS

Président : M. Emmanuel Ghio.
Vice-Présidents : MM. Félix Lambert.
Eugène Billard.
Trésorier : M. Paul Senecca.
Secretaire : M. Laurent Saveli i.

CONFÉRENCE SAINT-CHARLES-BORROMÉE

Président : M. Antonin Berthoux.
Vice-Président : M. Paul Cioco.
Trésorier : M. Gabriel Olivier.
Secrétaire : M. Fernand Mascarel.

CONFÉRENCE SAINT-LOUIS

Président : M. Italo Sclavo.
Vice-Président : M. Silvio Lorenzi.
Trésorier : M. Augustin Grassi.
Secrétaire : M. Joseph Verando.

CONFÉRENCE SAINTE-DÉVOTE

Président : M. Georges Diroux.
Vice-Président : M. Léon Hallard.
Trésorier : M. Auguste Paillocher.
Secrétaire : M. Alfred Ricord.

COMITÉ DE BIENFAISANCE
DE LA COLONIE FRANÇAISE
Maison de France, 42, rue Grimaldi, la Condamine.

Président : M. Georges Fillhard.
Vice-Presidents: MM. le Ct Pierre Bertholier.
Victor Raybaudi.
Secrétaire-Général : M. Robert Maurin.
Secrétaire-Adjoint : M. Jean Agliany.
Trésorier Général : M. Antoine Peretti.
Trésorier-Adjoint : M. Eugène de Héricourt.
Assesseurs : MM. Ange Raffaelli.
François Rocchesani.
Docteur Ange Bouisseren.
Docteur Robert Mercier.
Secrétaire du Comité : M. François Guidi.

COMITÉ DE BIENFAISANCE DE L'UNION ITALIENNE

Président d'Honneur : M. le Chev. Off. Wladimir Rey de Villarey, Consul d'Italie.

Président : M. Philippe Léardi

Vice-Présidents : MM. Guido Ardemagni.
Antoine Baldoni.
Albert Massa.
Jacques Mureddu.

Trésorier Général : M. Louis Giaccone.

Conseillers : MM. Oreste Boggiano.
Attilio Cecconi.
Lucien Davico.
Chev de l'Ordre de la Couronne d'Italie.
Victor Delorenzi.
Vincent Ferrara.
Ange Figo.
Barthélemy Fissore.
Jean Garbero.
Antoine Musso.
Émile Novella.
Richard Tognoli.

SOCIÉTÉ BELGE DE BIENFAISANCE

Président d'Honneur : M. Louis Ledin.

Président : M. Joseph Lambinon.

Vice-Présidents: MM. Louis Bronfort, Edmond Debatty.

Trésorier : M. Armand Frémy.

Secrétaire : M. Joseph Tournay.

Conseillers : MM. Frédéric Baer, Albert Gérard, Camille Charlier.

COMITÉ DE BIENFAISANCE DE LA COLONIE SUISSE

Villa Constantine, Avenue des Fleurs, Monte Carlo.

Président : M. Godfroy Arn.

Président honoraire : M. Charles Cottier.

Vice-Présidents: MM. Alfred Scheck, Charles Prochaska.

Secrétaire : M. Gustave Jequier.

Trésorier : M. Joseph Rizza.

Distributeur de secours : M. Édouard Gianella.

SOCIÉTÉS DIVERSES

SOCIÉTÉ DE LA LÉGION D'HONNEUR
Section de Monaco

Présidents d'Honneur :

S. A. S. LE PRINCE LOUIS II.
S. A. S. LA PRINCESSE HÉRÉDITAIRE.

Vice-Présidents d'Honneur :

S. Exc. M. LOUIS-EUGÈNE-MAURICE PIETTE, Ministre d'État.

M. le Baron JACQUES PIEYRE, Ministre plénipotentiaire, Consul Général de France.

Président :

M. le Général LÉON WEILLER, Commandant Supérieur.

Vice-Président :

M. le Médecin Colonel PAUL MALAFOSSE.
Com. de la Légion d'Honneur.

Trésorier : M. ALEXANDRE NOGHÈS, Trésorier Général des Finances de la Principauté.

Secrétaire : M. le Cᵗ PIERRE BERTHOLIER.
O. de la Légion d'Honneur.

UNION DES INTÉRÊTS FRANÇAIS
Maison de France, 42, rue Grimaldi.

Président : M. le Docteur JOSEPH VIVANT.

Vice-Présidents : MM. ROGER BARBIER, JACQUES BRISSET.

Trésorier : M. GASTON BARBEY.

Secrétaire : M. JULES LAGORIO

NOTICES

LES ARCHIVES
DU PALAIS DE MONACO

Les archives du Palais de Monaco offrent un très grand intérêt, surtout pour l'histoire de la France, par suite de la diversité des fonds qui y ont été successivement concentrés. Elles ont été constituées par la réunion en un seul dépôt de papiers autrefois dispersés dans les différentes résidences des Princes, et provenant soit de Monaco et de la Famille Souveraine, soit des familles qui se sont éteintes dans la Maison de Grimaldi.

Divisées en diverses séries de 1882 à 1886 et installées dans les anciens ateliers des monnaies, les archives occupent la plus grande partie du rez-de-chaussée de l'aile nord du Palais, sur la cour d'honneur. Elles forment, sous une suite de séries désignées dans l'ordre alphabétique de A à Z, trois grands fonds d'archives.

Celui de Grimaldi-Monaco (séries A à H).
Celui de Matignon (séries J à P).
Celui des ducs d'Aumont et de Mazarin (séries Q à Z).

Le fonds de GRIMALDI-MONACO comprend d'abord une série anciennement classée, dite *Archives secrètes* (série A). On y a réuni, depuis le XVII^e^ siècle, les documents les plus importants

relatifs à la Principauté, à la souveraineté des Princes, à leurs relations avec les États et Souverains étrangers. Par l'apport, accompli en 1922, des papiers provenant des règnes de Charles III et d'Albert Ier, on y a joint tout ce qui a trait aux relations officielles des Princes avec les Souverains étrangers, aux conventions et traités internationaux, aux congrès internationaux, à la Société des Nations, à l'organisation du Service des Relations Extérieures, à la représentation diplomatique et consulaire de la Principauté à l'étranger et des Puissances étrangères à Monaco, aux questions de nationalité. — Viennent ensuite les actes souverains, édits et ordonnances et la correspondance d'un caractère général recueillie par le Secrétariat (série B) ; — les documents relatifs à la vie privée des Princes, famille, propriétés, domaines personnels, successions, correspondances particulières, etc. (série C) ; — l'administration locale de la Principauté, les divers offices, la justice, les affaires ecclésiastiques, la communauté monégasque (série D).

L'importance exceptionnelle de cette dernière série l'a fait partager en trois grandes sections : D^1, Administration de la Principauté avant 1793 ; D^2, Monaco pendant l'occupation française, 1793-1814 ; D^3, Administration depuis 1814. D^1 comprend toute la collection des registres des notaires de Monaco et Menton, depuis 1466 jusqu'à la Révolution.

Les pièces les plus anciennes des quatre premières séries remontent à l'année 982.

Les trois séries suivantes ont trait aux *Terres de France*, c'est-à-dire aux domaines attribués aux Princes lors de leur accession au protectorat français. Ce sont les papiers du duché de Valentinois (E), renfermant la collection des registres des péages du Rhône et de la route de terre de 1642 à 1789, ceux du marquisat des Baux et de la seigneurie de Saint-Remy en Provence (F), ceux du comté de Carladez en Haute-Auvergne (G).

Les comptes généraux (série H), embrassant l'ensemble des affaires du Prince, terminent le fonds de GRIMALDI-MONACO.

Les archives de la MAISON DE MATIGNON contiennent : les titres de famille depuis le XII^e^ siècle, les correspondances politiques renfermant plus de vingt mille lettres de 1516 à 1715 pour les gouvernements de Normandie et de Guyenne (série J) ; — les pièces relatives aux gouvernements particuliers de Cherbourg, Saint-Lô, Granville, îles Chausey (K) ; — le comté de Torigni (L) ; — le duché d'Estouteville (M) ; — la succession à la principauté de Neufchâtel (N) ; — la seigneurie de Matignon (O) ; — les hôtels et biens à Paris (P).

Le troisième fonds, comprenant les titres des MAISONS D'AUMONT et de MAZARIN, renferme en outre ceux des Effiat et des ducs de la Meilleraye.

Ils sont venus ensemble aux Grimaldi par le mariage de Louise-Félicité-Victoire d'Aumont, héritière par sa mère des ducs de Mazarin, avec le Prince Honoré IV. Ce sont d'abord les titres des ducs d'Aumont (Q) ; ceux des ducs de la Meilleraye et des marquis d'Effiat (R) ; les papiers, comptes, etc., des ducs de Mazarin, depuis ceux de la succession du cardinal (S) ; les archives du comté de Rethel, duché-pairie de Mazarin, comprenant les titres féodaux de l'ancien comté depuis le XI^e^ siècle (T) ; les documents relatifs à l'administration du duché de Mayenne depuis son acquisition par le cardinal Mazarin (U) ; ceux des terres d'Alsace, concédées au cardinal et à ses héritiers par le traité de Westphalie, comté de Sundgau, Belfort, Thann, Altkirch, etc. (V) ; ceux du marquisat de Chilly et du comté de Longjumeau (X) ; du marquisat de Guiscard (Y), provenant d'un héritage de la Maison d'Aumont ; enfin, des domaines de Marle, Chauny, la Fère, etc. (Z).

A ces anciens fonds est venu s'ajouter en 1904 celui de la famille Grimaldi-Regusse (G-R), qui a fourni plusieurs présidents au Parlement de Provence. Là se trouvent les archives des Lombard, marquis du Castellet, et des Allard, seigneurs de Néoules.

On trouvera ci-après la nomenclature des publications qui ont déjà mis au jour un certain nombre des documents historiques conservés dans le précieux dépôt du Palais de Monaco.

En vente chez A. PICARD et Fils, éditeurs
82, rue Bonaparte, à Paris

COLLECTION DE DOCUMENTS HISTORIQUES

publiée par ordre de S. A. S. le Prince de Monaco

(Format in-4° carré)

Documents historiques antérieurs au XV^e^ siècle, relatifs à la seigneurie de Monaco et à la Maison de Grimaldi.

Tome I, par Gustave Saige. = viii-601 pages. 1905.

Documents historiques relatifs à la Principauté de Monaco, depuis le XV^e^ siècle, avec introductions historiques, par Gustave Saige. — 3 vol.

Tome I — 1412-1494 = cclxxix-716 pages. 1888.
— II — 1494-1540 = ccxlviii-906 pages. 1890.
— III — 1540-1641 = ccxvi-724 pages. 1891.

Notices et documents relatifs à Honoré II et à la Maison de Grimaldi, par Girolamo Rossi. — 1 fasc. de 71 pages. 1891.

Cartulaire de la seigneurie de Fontenay-le-Marmion, avec introduction historique, par Gustave Saige. — 1 vol. de xl-232 pages. 1895.

Documents historiques relatifs à la Vicomté de Carlat, accompagnés d'une étude historique, avec cartes et plans, par Gustave SAIGE et le Comte DE DIENNE. — 2 vol. 1900.

Tome I — Documents. = VIII-792 pages.

— II — Étude historique, supplément, tables. = CCCXCII-368 pages.

Trésor des chartes du Comté de Rethel :

Tome I, par Gustave SAIGE et Henri LACAILLE. — 1081-1328 = LVI-860 pages. 1902.

Tome II, par les mêmes. — 1329-1415 = XXV-725 pages. 1904.

Tome III, par L.-H. LABANDE. — 1415-1490 = LIII-652 pages. 1911.

Tome IV, par le même. — Appendices et tables. = XXIII-699 pages. 1916.

Sceaux décrits et publiés par L.-H. LABANDE. = XXIII-304 pages, 53 planches. 1914.

(Les tomes III et IV, avec le volume de Sceaux, ont obtenu la première médaille au Concours des Antiquités nationales de la France, jugé par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres en 1917.)

Chartrier de l'abbaye de Saint-Pons, hors les murs de Nice, par le comte E. CAIS DE PIERLAS, continué et augmenté d'une notice et de tables, par Gustave SAIGE. — 1 vol. de XXXII-552 pages. 1903.

Correspondance du Cardinal Mazarin avec le Maréchal d'Aumont, gouverneur de Boulogne, 1643-1670, par L.-T. HAMY, membre de l'Institut. — 1 vol. de LXXX-221 pages. 1905.

Documents historiques relatifs aux seigneuries de Menton, Roquebrune et La Turbie, du XI^e^ au XVI^e^ siècle, recueillis par Gustave SAIGE et L.-H. LABANDE, publiés avec une introduction et des tables par L.-H. LABANDE. — 1 vol. de CCXLII-716 pages. 1909.

Recueil des lettres de l'Empereur Charles-Quint qui sont conservées dans les Archives du Palais de Monaco, publié à l'occasion de l'inauguration du Musée océanographique par L.-H. LABANDE. — 1 vol. de XVIII-137 pages. 1910.

Cartulaire du Prieuré de Saint-Flour, avec introduction historique, par Marcellin BOUDET. Préface de A. BRUEL. — 1 vol. de CCCXXXVI-577 pages. 1910.

Correspondance de Joachim de Matignon, lieutenant général du Roi en Normandie. 1513-1548. Publié par L.-H. LABANDE. — 1 vol. de LXII-215 pages. 1914.

Correspondance du Maréchal Jacques de Matignon, lieutenant général du Roi en Normandie et Guyenne (1551-1597), préparée par M. L.-H. LABANDE. Tomes I et II *(sous presse)*.

DEUXIÈME COLLECTION

DE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS HISTORIQUES

publiés par ordre de S. A. S. le Prince Albert Ier de Monaco

(Format in-8°)

Théodore de Neuhoff, roi de Corse, par André LE GLAY. — 1 vol. de XII-148 pages. 1907.
(Ouvrage couronné par l'Académie Française.)

Histoire de la conquête de la Corse par les Français. La Corse pendant la guerre de la succession d'Autriche, par André LE GLAY. — 1 vol. de XII-267 pages. 1912.

Essai sur l'autonomie religieuse de la Principauté de Monaco jusqu'à la création de l'Évêché, par H. CHOBAUT. — 1 vol. de IX-163 pages. 1913.

Lettres de la Comtesse d'Albany au chevalier de Sobirats, publiées par le Marquis DE RIPERT-MONCLAR. — 1 vol. de 138 pages. 1916.

Lettres du Maréchal de Tessé au Prince Antoine Ier de Monaco, publiées par André LE GLAY. — 1 vol. de XXXVIII-445 pages. 1917.

Inventaires du Palais de Monaco, 1604-1731, publiés avec une introduction sur l'histoire du Palais depuis la fin du XVe siècle, les collections qui y furent conservées et les artistes qui y travaillèrent, par L.-H. LABANDE. — 1 vol. de CCXXXII-376 pages. 1918.

Avignon au XV^e siècle, par L.-H. LABANDE. *Légation de Charles de Bourbon et du Cardinal Julien de la Rovère.* — 1 vol. de XXXI-724 pages, 4 planches. 1920.

(Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

La Légation du cardinal Sadolet auprès de François I^er en 1542, par Fernand BENOIT. — 1 vol. de CII-8pages. 1928.

Histoire de Jeanne I^re reine de Naples, comtesse de Provence (1343-1382), par EMILE-G. LÉONARD. — Tomes I et II. — La jeunesse de la reine Jeanne. = LXXXVII-730 et 600 pages, 2 vol. 1932.

COLLECTION DE TEXTES

pour servir à

L'HISTOIRE DE PROVENCE

publiée sous les auspices
de S. A. S. le Prince Albert Ier de Monaco

(format in-8°)

Bullaire des Indulgences concédées avant 1431 à l'œuvre du Pont d'Avignon par les Souverains Pontifes, publié par le Marquis DE RIPERT-MONCLAR. — 1 broch. de XX-15 pages. 1912.

Recueil des actes concernant les Évêques d'Antibes, publié par M. Georges DOUBLET. — 1 vol. de CXXVIII-427 pages. 1915.

Recueil des actes des Comtes de Provence de la Maison de Barcelone-Aragon (1112-1245). Recueil des actes d'Alphonse II et de Raimond Bérenger V (1196-1245), publié par M. FERNAND BENOÎT. — 2 vol. 1925.

Tome I — Introduction et tables. = CCLXIX pages.
— II — Documents. = 496 pages.
(Ouvrage couronné par l'Académie des Inscriptions.)

Obituaire de l'ancienne Cathédrale d'Apt, publié par M. FERNAND SAUVE. — 1 vol. de XLII-95 pages. 1926.

Actes concernant les Vicomtes de Marseille et leurs descendants, publiés par MM. de GÉRIN-RICARD et Émile ISNARD. — 1 vol. de LXX-331 pages. 1926.
(Ouvrage mentionné par l'Académie des Inscriptio)ns.

INVENTAIRES DES ARCHIVES

(format in-8°)

1° *Inventaire du fonds Grimaldi-Regusse*, rédigé sous la direction de L.-H. Labande, par G. Lavergne. — 1 vol. in-8° de XII-323 pages. 1911.

2° *Répertoire des Archives du comté et du duché de Rethel-Mazarin*, rédigé sous la direction de L.-H. Labande, par Paul Laurent. — 1 vol. de 85 pages. 1928.

AUTRES PUBLICATIONS

Le Protectorat espagnol à Monaco, ses origines et les causes de sa rupture, par Gustave Saige. — 1 vol. pet. in-8° de VIII-170 pages. 1885.

Sceaux extraits du Trésor des chartes du Comté de Rethel. Catalogue des moulages exposés au pavillon de Monaco à l'Exposition universelle, par Gustave Saige. — 1 broch. pet. in-8° de 40 pages. 1889.

La Seigneurie de Monaco au milieu du XVI^e siècle, par Gustave Saige. Nouveau tirage, revu et corrigé. — 1 vol. in-4° de VIII-63 pages et 2 cartes. 1896.

Notes sur les origines phéniciennes de Monaco et la voie Héracléenne, par Gustave Saige. — 1 broch. pet. in-8° de 23 pages. 1897.

Glanes d'archives. Les Grimaldi chez eux et en voyage, par Gustave Saige. — 1 vol. pet. in-8° de 297 pages. 1906.

Les Portraits des Princes et Princesses de Monaco exécutés par le peintre Pierre Gobert, par L.-H. LABANDE. — 1 vol. pet. in-8° de 108 pages. 1908.

Chartes de Montmajour aux Archives du Palais de Monaco (XI^e^-XIV^e^ siècle), publiées et commentées par L.-H. LABANDE. — 1 broch. in-8° de 12 pages. 1908.

Expédition de Jean I^er^ Grimaldi, seigneur de Monaco, à Constantinople. 1437. Par L.-H. LABANDE. — 1 broch. in-8° de 20 pages. 1908.

Étude sur Bosio, sa vie et son œuvre, par L. BARBARIN. — 1 vol. in-8° de 147 pages, 7 planches hors texte. 1910.

Catalogue des peintures, miniatures, aquarelles et dessins, formant la collection du Palais de Monaco, par L.-H. LABANDE. — 1 vol. in-16 de 128 pages. 1919.

Marchais. Château des ducs de Guise, des Princes de Condé, des Princes de Monaco, par L.-H. LABANDE. — 1 vol. in-4° de IX-247 pages. 1927.

MUSÉE

D'ANTHROPOLOGIE PRÉHISTORIQUE

Le Musée d'Anthropologie a été fondé en 1902 par S. A. S. le Prince Albert Ier pour la conservation des squelettes préhistoriques exhumés au cours des fouilles qu'il a fait pratiquer dans les grottes de Grimaldi (Baoussé-Roussé).

Les cavernes naturelles qui s'ouvrent au pied d'une falaise calcaire, dominée par la ruine de la tour féodale élevée en 1351 par Charles Grimaldi, seigneur de Monaco et Menton, ont été fréquentées par l'homme durant les temps quaternaires.

Le Prince de Monaco, Florestan, semble avoir, le premier, soupçonné la valeur inappréciable des trésors archéologiques enfouis dans ce gisement. Vers 1847, il fit fouiller une des cavernes et envoya à Paris plusieurs caisses d'objets préhistoriques qui y avaient été récoltés.

Depuis lors, les grottes ont été soumises à une série d'exploitations presque ininterrompues.

En 1882 et pendant une partie de 1883, le Prince Albert se consacra personnellement aux fouilles. Il songea même à acheter toute la station quaternaire pour en soustraire les dépôts aux déprédations dont ils étaient menacés. Puis, apprenant qu'une des cavernes était demeurée intacte, il voulut qu'on y fît l'application d'une méthode d'excavation dont l'expérience pratique qu'il avait acquise sur le terrain lui avait fait constater les avantages, c'est-à-dire les résultats fructueux pour la science.

C'est sous cette direction qu'ont été laborieusement récoltées, pendant dix années consécutives, les collections de fossiles qui sont exposées dans le Musée d'Anthropologie de Monaco. Elles proviennent de quatre grottes dont les remplissages ne contenaient pas moins de quarante lits de cendres ou foyers, alternant avec des couches d'argile caillouteuse descendues des terrains supérieurs avec les ruissellements de la montagne. Celles-ci attestent des phases d'abandon des cavernes pendant la saison des grandes pluies. La superposition de ces niveaux, commençant à la période crétacée pour s'élever, dans un ordre rigoureux, jusqu'aux confins de l'époque actuelle, figure, presque feuillet par feuillet, l'enchaînement des événements qui se sont succédé sur cette portion de territoire à une époque sans annales.

Les traces de séjours de l'homme sont nettement délimitées par les foyers sur lesquels ont

été recueillis les restes des animaux rapportés par les chasseurs pour servir à l'alimentation de leurs familles et les armes et outils en pierre dure qu'ils façonnaient pour leur usage. La faune est presque exclusivement constituée par des espèces animales qui ont complètement disparu ou qui n'existent plus dans la région : rhinocéros, éléphants, hippopotames, chevaux et cerfs *élaphes*, daims et rennes, bouquetins à grandes cornes et antilopes. Les bisons, les bœufs, y tiennent une grande place à côté de l'ours des cavernes, du chat des cavernes plus grand que le lion, du léopard, du lynx, du chat sauvage et des fouisseurs, tels que l'hyène tachetée, le loup et le renard.

L'homme y est représenté par deux types ethniques absolument différents. Le plus ancien est le négroïde de moyenne taille que, jusqu'ici, on n'avait pas rencontré dans les grottes, et le plus récent, déjà connu sous le nom de type de Cro-Magnon, est remarquable par sa robustesse et sa haute stature.

On peut voir dans les vitrines tous les outils : pointes, racloirs, disques, grattoirs, etc. de grès, de silex, de jaspe et de calcédoine, ainsi que les stylets en os qui ont été fabriqués par les Troglodytes.

Cette collection s'est enrichie des récoltes faites dans la grotte à dépôt quaternaire des Jardins Saint-Martin, dans les tombes, grottes et

abris sous roche des Spélugues et des Bas-Moulins. Elle a enfin recueilli les très importants débris d'animaux (en particulier de l'ancêtre du chien, le *kuon*), les silex taillés, les galets de percussion, etc., qui ont été découverts dans la grotte de l'Observatoire et qui appartiennent à l'époque paléolitique. La population dont les restes ont été exhumés du sol de la Principauté était primitivement brachycéphale (à tête ronde) ; mais ce type originaire ne tarda pas à être altéré par le mélange avec un élément grand et dolichocéphale (à tête longue), étranger à la tribu. Ces gens façonnaient la poterie en terre cuite, pratiquaient, sans doute, la domestication des animaux et élevaient plusieurs variétés de chiens dont on a retrouvé les restes dans les sépultures.

La période suivante, presque exclusivement ligure et depuis l'an 181 avant J.-C. marseillaise, n'est encore représentée que par quelques objets trouvés dans les fortifications préhistoriques de la montagne de Monaco, principalement des vases et des monnaies, attestant les relations commerciales des indigènes avec les Étrusques et les Carthaginois.

On a réuni dans la même salle plusieurs monuments épigraphiques provenant de la région, les sépultures, ossements, monnaies et mobilier funéraire extraits des cimetières des quatre premiers siècles à la Condamine et à Monte-Carlo, enfin le trésor de Monaco, comprenant neuf mé-

dailles, un bandeau, un buste, trois bracelets armilles en or, deux bracelets et six plaques de collier en jais.

L'exposition des collections ethnographiques bolivienne et chilienne offertes par M. Sénéchal de la Grange, constitue une section spéciale ; de même les collections d'objets trouvés dans le parc de Marchais.

Au Musée sont annexés des laboratoires de préparation, de moulage et de montage, un cabinet photographique, une bibliothèque scientifique et une salle d'étude.

COLLECTION

DE

MÉMOIRES ET DOCUMENTS

publiée par ordre de S. A. S. le Prince de Monaco

(Format in-4° carré)

Prodrome de la Flore bryologique de Madagascar, des Mascareignes et des Comores, par F. Renauld, d'après un mémoire couronné par l'Académie des Sciences. — 1 vol. in-4°, VIII-300 pages. 1895.

Essai sur les Leucoloma et supplément au Prodrome de la Flore bryologique de Madagascar, des Mascareignes et des Comores, par F. Renauld, d'après un mémoire couronné par l'Académie des Sciences. — 1 vol. in 4°, IX-139 pages et 24 planches. 1909.

Étude sur les Mollusques terrestres et fluviatiles de la Principauté de Monaco et du département des Alpes-Maritimes, par le Commandant Caziot. — 1 vol. in-4°, 559 pages et 10 planches. 1910.

La Grotte des Spélugues à Monte-Carlo, par Émile Rivière. — 1 fasc. in 4° de 18 pages et 2 planches. 1897.

Les Anciens Patagons, contribution à l'étude des races précolombiennes de l'Amérique du Sud, par le Docteur VERNEAU. — 1 vol. in-4°, VIII-344 pages et planches. 1903.

La Fouille anthropologique des Bas-Moulins à Monaco, par le Docteur VERNEAU et L. DE VILLENEUVE. — 1 vol. in-4°, planches.

Les Grottes de Grimaldi (Baoussé-Roussé) comprenant :

Tome I. Fasc. 1 : *Historique et description*, par le Chanoine L. DE VILLENEUVE. — In-4°, pages 1 à 72. 1906.

— Fasc. 2, 3 et 4 : *Géologie et Paléontologie*, par Marcellin BOULE, professeur au Muséum national d'Histoire naturelle de Paris. — In-4°, pages 73 à 362, 41 planches. 1906-1919.

Tome II. Fasc. 1 : *Anthropologie*, par le Docteur René VERNEAU. — In-4°, pages 1 à 212, 11 planches. 1906.

— Fasc. 2 : *Archéologie*, par Émile CARTAILHAC, correspondant de l'Institut. — In-4°, pages 213 à 325, 12 planches. 1912.

Congrès International d'Anthropologie et d'Archéologie préhistoriques. Compte rendu de la treizième session. Monaco. 1906. — 2 vol. in-8°, 459 et 426 pages. 1907-1908.

La Caverne d'Altamira à Santillane, près Santander (Espagne), par Émile CARTAILHAC et l'Abbé Henri BREUIL. — 1 vol. in 4°, VIII-287 pages et 37 planches. 1906.

La Caverne de Font-de-Gaume aux Eyzies (Dordogne), par le Dr L. Capitan, l'Abbé Henri Breuil et D. Peyrony. — 1 vol. in-4°, VIII-271 pages et LXV planches. 1910.

Les Cavernes de la région Cantabrique (Espagne), par H. Alcade del Rio,... l'Abbé Henri Breuil.... et le R. P. Lorenzo Sierra,... — 1 vol. in-4°, VIII-265 pages et 100 planches. 1912.

La Pasiega à Puente-Viesgo (Santander, Espagne), par l'Abbé H. Breuil,... le Dr H. Obermaier,... et H. Alcade del Rio,... — 1 vol. in-4°, 64 pages et 29 planches. 1913.

La Pileta à Benaojan (Malaga, Espagne), par l'Abbé H. Breuil, le Dr H. Obermaier,... et le Colonel Willoughby Verner. — 1 vol. in 4°, 68 pages et 22 planches. 1915.

SOCIÉTÉ DES CONFÉRENCES DE MONACO

SOUS LE HAUT PATRONAGE DE
S. A. S. LE PRINCE DE MONACO

Une Société des Conférences est constituée à Monaco, sous le haut patronage de S. A. S. le Prince Souverain de Monaco. Elle poursuit un but d'éducation intellectuelle par l'organisation de conférences littéraires, artistiques et scientifiques, accompagnées ou non de projections, d'auditions musicales, d'expositions et de visites aux monuments de la région.

Des séances spéciales, entièrement gratuites, ont lieu à l'intention des jeunes gens de la Principauté et de leurs familles.

La Société comprend des membres d'honneur, vingt membres titulaires et des membres adhérents.

Le titre de membre d'honneur est décerné sur la proposition du Comité par l'Assemblée des membres titulaires. Le nombre des membres d'honneur est illimité.

Les titulaires doivent avoir leur domicile ou leur résidence habituelle dans la Principauté.

Leur nombre est fixé à vingt. Les vingt membres fondateurs de la Société sont de droit les vingt premiers membres titulaires.

Les membres adhérents sont admis par le Comité sur la présentation d'un membre titulaire.

Le nombre des membres adhérents est illimité.

La Société est administrée par un Comité de six personnes, choisies parmi les membres titulaires et comprenant :

Un Président, un Vice-Président, un Secrétaire, un Trésorier, deux Conseillers.

Le Président et les membres du Comité sont élus par les membres titulaires pour une période de deux ans. Ils sont rééligibles.

Le Comité est chargé d'élaborer les programmes des conférences. Il peut s'adjoindre à cet effet d'autres membres titulaires ou adhérents pour constituer, s'il y a lieu, des commissions spéciales.

* * *

Les Conférences ont été inaugurées le 2 février 1924 dans la salle spécialement construite pour la Société sur le quai de Plaisance.

Un certain nombre de Conférences sont publiées à cent exemplaires seulement, formant chacune une plaquette sur papier à la forme pur chiffon. Quelques-unes sont tirées aussi sur japon à 4 ou 5 exemplaires. Elles sont réservées aux membres de la Société qui les souscrivent.

En voici la nomenclature :

1924.— 1. Toussaint-Luca (A.). Le Parlement et quelques-uns de ses principaux orateurs (1919-1924).

2. Henriot (Émile). La Manie du Journal intime et le roman autobiographique.

1924. — 3. Valéry (Paul). Situation de Baudelaire.

4. Orczy (Baronne). Les Beaux et les dandies des grands siècles en Angleterre.

5. Rivière (Jacques). Marcel Proust.

6. Portier (Docteur P.) Vitamines. Physiologie comparée et océanographie.

7. Roussel-Despierres (F.). La Beauté dans l'évolution de la vie humaine.

8. Formigé (Jules). Les Monuments romains de Provence.

9. Nolhac (Pierre de). Ronsard.

10. Chauvet (Raymond). La Baie et les travaux du port de Monaco.

1925. — 11. Blum (René) Tristan Bernard.

12. Anet (Claude). La Perse et l'esprit persan.

13. Lamandé (André). L'impressionnisme dans l'art et la littérature.

14. Germain (José). L'Ame de l'après-guerre.

15. Boschot (Adolphe). Théophile Gautier méconnu.

16. Champion (Pierre). Le roi René écrivain.

17. Bacot (Jacques). Le Tibet et les Tibétains.

18. Deréme (Tristan). Arabesques sous l'azur ou le destin des poètes.

19. D'Ardenne de Tizac. L'Art des Barbares.

20. Bouteron (Marcel). Une Année de la vie de Balzac. 1835.

1926. — 21. Ripert (Émile). La Poésie franciscaine.

22. Van Bever (Adolphe) La Vie douloureuse de Verlaine.

23. Valéry (Paul). Souvenirs littéraires *(à paraître)*.

1926.— 24. Schneider (Louis). Les Excentriques du romantisme.

25. Avril (Georges). La Musique devant le public et la critique.

26. Cottez (Général). Les Marocains chez eux.

27. Laporte (Jean). L'Inconscient dans la psychologie contemporaine.

1927.— 28. Pauchard (Lucien). Trois mois dans l'île de Corfou avec l'armée serbe.

29. Madelin (Louis). Les Femmes de la Révolution.

30. Faure (Gabriel). Deux Amies de Chateaubriand : la marquise de Vichet et Mlle de Villeneuve.

31. Magne (Émile). Le Salon de Mlle de Scudéry ou le royaume de Tendre.

32. Poizat (Alfred). La Poésie contemporaine de Mallarmé à M. Paul Valéry.

33. Sorel (Albert-Émile). L'honnête femme et l'amour.

34. Roz (Firmin). Les Américains vus par leurs romanciers.

35. Chauvelot (Robert). Gustave Flaubert et Alphonse Daudet.

36. Kessel (Jacques). Littérature rouge.

37. Corpechot (Lucien). La Société française au temps de Louis-Philippe.

38. Tharaud (J.-J.). L'Ame de Péguy.

39. Van der Moesen (Maurice). Poètes et romanciers français de Belgique.

40. Canu (Maurice). La poésie contemporaine.

1928.— 41. Bordeaux (Henry). La Génération montante : Jeunes gens et jeunes filles.

1928.— 42. Clément (Mgr Maurice). Le Conclave.

43. Funk-Brentano (F.). Rétif de la Bretonne, bohème de génie.

44. Fontainas (André). Les beaux Poètes d'aujourd'hui.

45. Ponsard (M. le Chanoine). Bossuet orateur.

46. Termier (Pierre). La Méditerranée.

47. Grappe (Georges). Une Vie romanesque de peintre au XVIIIe siècle : J.-H. Fragonard, de Grasse.

48. Romier (Lucien). L'influence des villes.

1929.— 49. Garçon (Maurice). Le Diable chez les Romantiques.

50. Bertrand (Louis). La romanesque et tragique histoire de Philippe II et d'Antonio Perez.

51. Cohen (Gustave). Une grande représentation théâtrale au moyen âge.

52. Bréal (Auguste). La Poésie populaire andalouse : Les Coplas.

53. Borel (Pierre). L'Ame ardente de Marie Bashkirtseff d'après de nouveaux documents.

54. Maurois (André). Le Roman et le romancier.

55. Praviel (Armand). D'Eugénie Grandet à la Garçonne : l'évolution de la jeune fille.

56. Bertrand (Henri). Un grand Amour romantique : Alfred de Vigny et Madame Dorval.

57. Lalou (René). L'idée du voyageur dans la littérature contemporaine.

58. Canu (Maurice). La poésie contemporaine. Les aînés.

1930. — 59. Reboux (Paul). Le nouveau Savoir-vivre.

60. Blum (René). Courteline.

61. Durtain (Luc). Les deux Faces de l'Amérique.

62. Paulhan (Jean). La Poésie de dispute à Madagascar.

63. Avril (Georges). L'Art est-il nécessaire ?

64. Duhamel (Georges). Aventures et mésaventures du langage.

65. Falgairolle (Adolphe de). Le Mystère espagnol.

66. Germain (José). Les Yeux de l'âme.

67. Bauer (Gérard). L'Evolution du romantisme de couleur : de la *Case de l'oncle Tom* à *Magie noire*.

68. Crémieux (Benjamin). L'Esprit de reconstruction dans la littérature française d'après-guerre.

PORT DE MONACO

Le Port de Monaco, construit sous le règne de S. A. S. le Prince Albert Ier, est limité au Sud par le rocher de Monaco, à l'Ouest par la plage de la Condamine, au Nord par le rocher de Monte-Carlo et à l'Est par deux jetées de 170 mètres de longueur chacune, laissant entre elles une passe de 100 mètres de largeur. Il est signalé de nuit aux navigateurs par deux phares électriques établis sur les musoirs des jetées, l'un à feu fixe rouge, l'autre à feu fixe vert.

Les dimensions moyennes de la nappe d'eau sont de 430 mètres du Nord au Sud et de 440 mètres de l'Est à l'Ouest, correspondant à une superficie d'environ 19 hectares. La profondeur y varie de 30 mètres sur l'axe de la passe d'entrée à 8 mètres au pied de la plage de la Condamine.

Le port est bordé, du côté Sud, par un quai rectiligne de 400 mètres de longueur et 35 mètres de largeur, accostable aux navires de 7 mètres de tirant d'eau et, du côté Nord, par un autre quai rectiligne de 380 mètres de longueur et 25 mètres

de largeur, accostable aux navires de 5 m. 50 de tirant d'eau sur la première moitié de sa longueur et de 6 m. 50 de tirant d'eau sur l'autre moitié. Le quai Sud est pourvu de voies ferrées reliées par un embranchement à la gare des marchandises de Monaco : il est également pourvu de prises d'eau pour l'alimentation des navires.

Le port de Monaco est compris dans la ligne des Douanes françaises.

Les droits du tarif français à l'entrée comme à la sortie, les droits de navigation tels que les définit la loi française, les taxes de plombage et d'estampillage et en général les lois, ordonnances, décrets et règlements concernant le régime des Douanes de la République Française sont applicables au territoire de la Principauté.

Les navires français acquittent dans le port de Monaco les mêmes droits que ceux auxquels ils seraient soumis dans les ports français. Ils bénéficient, d'autre part, de tous les avantages dont jouissent les bâtiments français dans les ports français.

La perception des droits de douane et de navigation est effectuée dans le port de Monaco par les soins de l'Administration des Douanes françaises.

Les règlements et droits de pilotage et d'amarrage dans le port de Monaco sont les suivants.

Le pilotage est facultatif à l'entrée comme à la

sortie. Le pilotage et l'amarrage des bâtiments sont assurés par le Service de la Direction du port.

Le tarif est le suivant :

Pilotage :

Vapeurs. — Entrée, 0 fr. 04 par tonneau de jauge, avec un maximum de 80 francs,
Sortie, 0 fr. 02 par tonneau de jauge, avec un maximum de 40 francs.

Voiliers. — Entrée, 30 francs ; sortie, 15 francs.

Amarrage :

Vapeurs de 1.200 tonneaux et au-dessus :
Arrivée, 30 francs. — Départ, 15 francs.

Vapeurs de 1.200 tonneaux à 500 tonneaux :
Arrivée, 20 francs. — Départ, 10 francs.

Vapeurs de 500 tonneaux et au-dessous :
Arrivée, 16 francs. — Départ, 8 francs.

Changement de mouillage :

Vapeurs de 1.200 tonneaux et au-dessus : 20 francs.
Vapeurs de 1.199 tonneaux et au-dessous : 15 francs.

Mouillage d'une ancre-à-jet :

Vapeurs de 1.200 tonneaux et au-dessus : 20 francs.
Vapeurs de 1.199 tonneaux et au-dessous : 15 francs.

Les droits d'amarrage, de changement de mouillage et de mouillage d'un ancre-à-jet sont les mêmes pour les voiliers et pour les vapeurs.

Des arrangements de gré à gré pourront être accordés pour le pilotage et l'amarrage des navires faisant un service régulier ou tout au moins venant plusieurs fois par an dans le port de Monaco.

Les droits sanitaires sont les suivants :

Petit cabotage.....	0 fr. 05	par tonneau de jauge.
Grand cabotage.....	0 fr. 10	id.
Long cours.....	0 fr. 15	id.

Les navires pourront contracter des abonnements de six mois ou d'un an. L'abonnement sera calculé à raison de 50 centimes par tonneau et par an, quel que soit le nombre des voyageurs.

Les tarifs en vigueur pourraient être modifiés si l'arrivée régulière de très grands navires obligeait le Gouvernement Princier à munir le port de moyens d'amarrage appropriés à de très grandes coques.

HOPITAL DE MONACO

Depuis l'année 1902, la Principauté possède un nouvel Hôpital qui peut être considéré comme l'un des plus parfaits des établissements modernes de ce genre. A ce titre il est bien digne d'attirer l'attention des médecins, des architectes et de toutes les personnes qui s'intéressent aux questions d'assistance et de charité.

Cette œuvre est, avec le Musée Océanographique, l'éclatant témoignage de la sollicitude que le Prince apporte à tout ce qui intéresse la science ou l'humanité. Elle a été conçue dans des conditions particulièrement favorables pour en assurer la bonne exécution. Le Prince avait, en effet, nommé une Commission, présidée par le Docteur Colignon, et l'avait chargée de visiter tous les hôpitaux récemment construits, de noter les perfectionnements réalisés dans chacun d'eux et de Lui préparer ainsi un projet bien documenté et bien étudié. Son Altesse Sérénissime avait donné pour tout programme à la Commission ces simples paroles : « Je désire que vous fassiez un hôpital modèle. » Ce programme, on peut le dire aujourd'hui, a été bien réalisé.

L'Hôpital est en dehors de la ville, presque à la limite de la Principauté, au-dessus de la route de Nice.

Il est situé sur une plate-forme préparée à l'aide de déblais et de remblais coûteux, sur le flanc de la montagne, à une altitude moyenne de 81 mètres. A ce niveau, la montagne se recourbant un peu en hémicycle, forme une sorte de cadre à l'établissement, merveilleux cadre d'arbres et de rochers, où la verdure de vieux oliviers laisse émerger, çà et là, de gros blocs abrupts et sauvages. Ainsi entouré par la montagne en arrière, c'est-à-dire au nord, et un peu sur les côtés, l'Hôpital a vue en avant, au midi, sur la mer.

Grâce à cette exposition, il est admirablement protégé des vents du nord ou vents froids, et peut recevoir largement les brises chargées d'effluves marins, reconnus utiles pour la cure de tant d'affections diverses et surtout de la tuberculose pulmonaire ou osseuse.

D'autre part, son altitude, sans être bien considérable, suffit néanmoins, en raison du voisinage de la mer, à rendre très modérées les chaleurs de l'été et à en faire un séjour agréable pour les malades, en cette saison.

L'Hôpital, dont les plans sont dus à M. Delefortrie, l'éminent architecte du Musée Océanographique, comprend, dans une seule enceinte, des services qui sont ailleurs disséminés dans des

locaux séparés, et constitue de ce fait un établissement nosocomial complet.

Le principe qui a présidé à toute sa construction est celui de la création de plusieurs pavillons isolés, seule disposition permettant d'appliquer rigoureusement les règles de l'hygiène.

Le plan général de l'établissement est le suivant:

1° Au centre : Le bâtiment d'administration contenant les parloirs, l'économat, les cabinets des médecins, la pharmacie, la chapelle, les logements des sœurs et du personnel.

2° De chaque côté de ce corps de logis principal : deux pavillons de malades, soit quatre en tout. Ils sont séparés les uns des autres, ainsi que du bâtiment central, par des jardins.

Ils sont reliés les uns aux autres par une longue galerie.

De l'autre côté de cette galerie on voit, en face du bâtiment central : la cuisine ; en face de chaque pavillon des malades, d'autres petits pavillons contenant des chambres isolées pour recevoir des malades aisés. A côté de chaque pavillon de médecine, se trouve un pavillon spécial pour les enfants.

3° Aux deux bouts de la longue galerie, on voit : à droite, la salle d'opérations, la maternité et un pavillon spécial pour enfants atteints d'affections chirurgicales et la Villa Louis II, clinique de médecine ; à gauche, la Villa Prince-Albert, clinique de chirurgie.

4° Avant d'arriver à l'hôpital proprement dit et en contrebas de celui-ci se trouvent les services annexes : conciergerie, logement des internes, buanderie, salles de consultation, poste de désinfection, salle des morts, écuries et remises.

5° En 1909 a été créé un nouveau pavillon spécial destiné à l'isolement des malades tuberculeux. Celui-ci, admirablement orienté, constitue un véritable sanatorium. Il comprend de petites salles très confortables, irréprochables au point de vue de l'hygiène et communiquant toutes avec une galerie de cure. A côté se trouve un jardin où les malades peuvent faire la cure d'air.

6° Enfin, un autre pavillon tout récemment construit est spécialement affecté aux malades contagieux. Ce nouveau pavillon, dont les plans sont dus à un architecte monégasque distingué, M. Auréglia, et ont été conçus d'après les données les plus récentes de l'hygiène, comprend deux corps de bâtiment, l'un recevant les malades indigents et l'autre les malades payants. Le bâtiment des contagieux est éloigné du reste de l'hôpital et se trouve placé sur une hauteur dans un emplacement choisi. Entouré de jardins, il offre l'aspect et le confort d'une villa. Les salles sont divisées en boxes vitrés permettant l'isolement complet de chaque malade. La partie réservée aux payants comporte des chambres

très belles avec salle de bains et pièce attenante pour garde-malade.

Dans chaque pavillon, tout a été combiné pour satisfaire les exigences de l'hygiène et de l'antisepsie la plus parfaite, en même temps que pour en rendre le séjour aussi agréable que possible aux pauvres gens.

Rien n'a été épargné pour que tout fût établi suivant les règles des plus récents perfectionnements. A ce point de vue, l'installation chirurgicale se fait surtout remarquer, tant par l'heureux aménagement des locaux que par l'excellence des appareils et instruments qui y figurent.

A côté de l'Hôpital, indépendantes de lui, existent deux maisons de santé, avec chambres séparées, installées avec tout le confort moderne. L'une, la Villa Prince-Albert, reçoit les malades payants atteints d'affections chirurgicales ; l'autre, la Villa Louis II, reçoit les malades souffrant d'affections médicales.

Toute personne qui entre dans ces villas peut s'y faire soigner par le médecin qui lui plaît et prendre la garde de son choix. La Villa Prince-Albert possède une salle d'opération spéciale munie d'une installation très perfectionnée. Les prix de pension dans ces villas sont de 70 à 120 francs par jour, selon la chambre, non compris les frais de pharmacie et les honoraires médicaux ou chirurgicaux.

L'Hôpital ne possède pas seulement des locaux parfaitement aménagés et un matériel de premier ordre. Des laboratoires modernes permettent toutes les recherches physiques, chimiques ou biologiques qui sont à la base du diagnostic médical.

On trouve enfin dans l'Hôpital un laboratoire où peuvent être pratiquées toutes investigations ou traitements faits à l'aide des rayons de Roentgen.

Un nouveau pavillon a été édifié spécialement pour l'abriter. Inauguré en mars 1927 sous le patronage de S. A. S. la Princesse Héréditaire, il porte de ce fait le nom de : Pavillon Princesse-Charlotte.

Dirigé par un spécialiste, le nouveau service est doté d'une installation puissante de radiodiagnostic, d'un poste autonome pour la réduction des fractures et la recherche des projectiles sous contrôle radiologique, d'un poste de radiothérapie ultra-pénétrante, à tension constante et d'une quantité très appréciable (deux cents milligrammes de radium environ) permettant une lutte efficace contre le cancer.

Des petites salles de ce pavillon sont réservées aux traitements physiothérapiques ; y sont appliqués : courants électriques médicaux, courants de haute fréquence, radiations ultra-violettes, infra-rouges, etc.

Un service d'Urologie vient d'être organisé à l'Hôpital de Monaco. La direction en a été confiée à M. le Docteur Drugman, chirurgien de l'Hôpital.

Une consultation pour maladies génito-urinaires fonctionne tous les lundis à 8 h. 30.

Ce nouveau service, qui est fourni de tous les appareils modernes pour l'étude et le traitement des maladies génito-urinaires, complète heureusement le nombre des services de spécialités.

Un des plus récents perfectionnements apportés à l'Hôpital de Monaco, a été la création de deux services, affectés à l'Ophtalmologie et à l'Otolaryngologie.

Ces services, devenus indépendants de ceux de la médecine et de la chirurgie générale, sont dirigés par des médecins spécialistes.

Ils comprennent l'un et l'autre une consultation externe, à jour fixe, donnée dans un pavillon situé à l'entrée de l'Hôpital et des salles d'hospitalisation pour les malades ayant besoin de soins spéciaux ou à opérer.

Ces nouveaux services occupent un pavillon indépendant à l'intérieur de l'Hôpital et comprennent une salle d'opérations et des chambres de malades dont l'installation très confortable ne laisse rien à désirer au point de vue de l'hygiène.

DISPENSAIRES

En 1924, S. A. S. la Princesse Héréditaire eut l'idée d'installer à la Condamine un Dispensaire chirurgical. Son Altesse pensait rendre ainsi grand service à la population indigente en mettant à sa portée, en plein centre urbain, une installation lui permettant de recevoir tous les jours les soins nécessaires sans aller jusqu'à l'Hôpital.

Ce Dispensaire fut d'abord placé à la Caserne des Carabiniers, 17, rue Grimaldi.

Inauguré par Son Altesse Sérénissime, il commença à fonctionner le 22 janvier 1925. Il est actuellement installé rue de la Colle, dans un nouveau local beaucoup plus spacieux et mieux aménagé.

Il occupe le rez-de-chaussée d'un bâtiment qui constituera dans son ensemble le Dispensaire d'hygiène sociale.

Une courte statistique fera vite apprécier les grands services rendus par les fondations de Son Altesse.

Années	1925	1926	1927	1928
Nombre de pansements	1627	3109	4576	7040
Nombre d'injections hypodermiques ou veineuses	668	2271	3032	3766

Le Service du Dispensaire chirurgical a été placé sous la direction du Docteur Caillaud, Chirurgien-Chef de l'Hôpital et il est assuré d'une manière effective par le Docteur Settimo, Chirurgien-Adjoint.

***

Le Dispensaire d'hygiène sociale, aménagé selon les règles d'hygiène les plus modernes, comporte le Service de prévention antituberculeuse et le Service de préservation antivénérienne, sous la haute direction de M. le Docteur Marsan, Médecin-Chef de l'Hôpital.

FONDATIONS

DE

S. A. S. LE PRINCE ALBERT Ier

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. Lacroix,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences

Vice-Présidents :

M. Théodore Tissier,
Vice-Président du Conseil d'Etat.

M. Joubin,
Membre de l'Institut ; Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle et à l'Institut Océanographique.

Membres :

M. Louis Mayer,

M. le Docteur Jules Richard,
Ancien Directeur du Cabinet scientifique de S. A. S. le Prince Albert I[er] de Monaco, Directeur du Musée océanographique.

M. Pierre Caillaux,
Conseiller d'État.

Anciens Membres du Conseil :

M. Émile Loubet,
Ancien Président de la République Française ; ancien Président de l'Institut Océanographique, décédé.

M. Casimir-Périer,

Ancien Président de la République Française, décédé.

M. Henri Becquerel,

Membre de l'Institut de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur à l'Ecole Polytechnique et au Muséum d'Histoire Naturelle, décédé.

M Cailletet,

Membre de l'Institut de France, décédé.

M. le Docteur P. Regnard,

Membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie d'Agriculture, ancien directeur de l'Institut National Agronomique de France, décédé.

M. Darboux,

Membre de l'Institut de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur à la Sorbonne, décédé.

M. Paul Dislère,

Ancien Président de section au Conseil d'État; ancien Président de l'Institut Océanographique, décédé.

M. Georges Kohn,

Administrateur de Sociétés industrielles, décédé.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Président :

M. LACROIX,
Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle.

Membres :

M. A. BERGET,
Docteur ès sciences, chargé de conférences à la Sorbonne, professeur à l'Institut Oceanographique.

M. G BERTRAND,
Professeur de chimie à la Sorbonne et à l'Institut Pasteur.

M. H. BOURÉE,
Ancien Chef du Cabinet scientifique de S.A.S. le Prince Albert I[er] de Monaco.

M. BOUVIER,
Membre de l'Institut de France, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle.

M. le Docteur CHARCOT,
Commandant du *Pourquoi-Pas ?*.

M. FABRE-DOMERGUE,
Inspecteur général des Pêches Maritimes.

M. GRAVIER,
Membre de l'Institut, Professeur au Muséum d'histoire naturelle.

M. E. HÉROUARD,
Professeur adjoint de zoologie à la Sorbonne.

M. JOUBIN,
Membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire Naturelle et à l'Institut Océanographique.

M. LALLEMAND,
Membre de l'Institut, Membre du Bureau des Longitudes.

M. LE DANOIS,
Directeur de l'Office des Pêches.

M. MANGIN,
Membre de l'Institut, Directeur du Muséum d'Histoire naturelle.

M. MATIGNON,
Professeur de chimie au Collège de France.

M. H. G. MAURICE,
Secrétaire pour les Pêcheries, à Londres.

M. NANSEN,
Ancien directeur des Expéditions du *Fram*.

M. ODON DE BUEN,
Directeur de l'Institut océanographique espagnol, à Madrid.

M. O. PETTERSSON,
Professeur à l'École supérieure de Stockholm.

M. le Docteur PORTIER,
Professeur à l'Institut Océanographique, directeur-adjoint à la Sorbonne.

M. le Docteur RICHARD,
Docteur ès sciences, directeur du Musée Océanographique de Monaco, administrateur de l'Institut Océanographique.

M. Roule,
Professeur au Muséum d'Histoire naturelle.

M. J. Schmidt,
Directeur du Carlsberg Laboratorium à Copenhague.

M. Thoulet,
Docteur ès sciences, ancien professeur à la Faculté des Sciences de l'Université de Nancy.

M. Townsend,
Directeur de l'Aquarium de New-York.

M. Vinciguerra,
Professeur à l'Université de Rome.

M. Volterra,
Professeur à l'Université de Rome, Associé étranger de l'Institut.

Anciens Membres :

M. Agassiz,
Professeur à Harvard College, Cambridge, États-Unis d'Amérique, décédé.

Le Prince Roland Bonaparte.
Membre de l'Institut de France, décédé.

M. W. S. Bruce,
Directeur du Laboratoire Océanographique d'Edimbourg, décédé.

M. J.-Y. Buchanan,
Christ's College, à Cambridge, Grande-Bretagne, décédé.

M. le Colonel F. A. Chaves,
Directeur du Service météorologique aux îles Açores, décédé.

M. le Docteur K. Chun,
Professeur à l'Université de Leipzig, décédé.

M. Darboux,
Membre de l'Institut de France, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, professeur à la Sorbonne, décédé.

M. Y. Delage,
Membre de l'Institut de France, professeur à la Sorbonne, décédé.

M. le Docteur E. von Drygalski,
Professeur à l'Université de Munich, décédé.

M. F. A. Forel,
Professeur à l'Université de Lausanne, décédé.

M. A. Giard,
Membre de l'Institut de France, professeur à la Sorbonne, décédé.

M. Otto Krümmel,
Professeur à l'Université de Kiel, décédé.

M. de Lapparent,
Membre de l'Institut de France, Secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, décédé.

Sir John Murray,
Ancien directeur des Expéditions du *Challenger*, décédé.

M. Perrier,
Membre de l'Institut de France, ancien directeur et professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, décédé.

M. Pruvot,
Ancien professeur de zoologie à la Sorbonne, décédé.

M. le Docteur P. Regnard,
Membre de l'Académie de Médecine et de l'Académie d'Agriculture, ancien Directeur de l'Institut National Agronomique de France, décédé.

M. le Professeur A.-L. Supan, à Breslau, décédé.

M. Ed. Chevreux,
Naturaliste, décédé.

M. Kœhler,
Professeur à l'Université de Lyon, décédé.

Membres correspondants :

M. le Docteur Johannes Schmidt,
Laboratorium du Carlsberg, à Copenhague.

M. M. A. Jamieson,
Publiciste à Londres.

M. G. Jaloustre,
Docteur en droit.

M. A. Kohn,
Docteur en droit.

M. T. Mayer,
Docteur en droit.

DÉLÉGUÉS DE LA PRINCIPAUTÉ DE MONACO

PRÈS L'INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE

MM. Jean Bartholoni.
Louis Bellando de Castro.
Lucien Bellando de Castro.

MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE

Promenade St-Martin, Monaco.

Directeur :

M. le Docteur Jules Richard, Correspondant de l'Institut.

G. O. de l'Ordre de St-Charles; O. de la Légion d'Honneur; O. de l'Instruction publique ; Grand-Croix des Ordres de St-Jacques de l'Epée de Portugal et d'Alphonse XII d'Espagne ; G. O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Com. des Ordres de Polonia Restituta des SS. Maurice et Lazare d'Italie, de Danilo Ier de Monténégro, du Mérite Civil de Bulgarie, d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne, de St-Olaf de Norvége et du Nichan Iftikhar de Tunis ; O. de l'Ordre de Léopold II de Belgique.

Sous-Directeurs de Laboratoire :

M. Louis Sirvent.

Licencié ès sciences mathématiques, licencié ès sciences physiques, licencié ès sciences naturelles (*zoologie*).

O. de l'Ordre de St-Charles ; Cher de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie ; Com. de l'Ordre de St-Jacques de l'Epée de Portugal; Cher de l'Ordre de la Couronne d'Italie; Croix d'or de l'Ordre du Mérite de Pologne.

M. Mieczyslaw Oxner,

Docteur en philosophie de l'Université de Zurich (secrétaire, agent-comptable).

O. de l'Ordre de St-Charles; Cher de la Légion d'Honneur ; O. d'Académie ; Com. de l'Ordre de St-Jacques de l'Epée de Portugal ; Cher des Ordres de la Couronne d'Italie et de la Couronne de Belgique ; Croix d'or de l'Ordre du Mérite de Pologne.

Assistant :

M. Honoré Giauffret.

Médaille Militaire française ; Croix de guerre française ; O. d'Académie.

Archiviste Bibliothécaire :

M. Ernest Comet.

Croix de guerre française ; O. d'Académie.

Patron du Bateau L'Eider
affecté au service du Musée :

M. Antoine Gamerre,
Patron au bornage.

Ancien Préparateur :

M. E. Brément.
Mort pour la France le 21 octobre 1914.
Médaille Militaire française ; Croix de guerre française.

ENSEIGNEMENT (Paris)
195, rue St-Jacques.

Professeurs :

M. le Professeur A. Berget (Océanographie physique).
O. de la Légion d'Honneur.

M. le Professeur L. Joubin (Océanographie biologique).
Com. de la Légion d'Honneur.

M. le Professeur Docteur P. Portier (Physiologie des êtres marins).
Ch^er^ de la Légion d'Honneur.

Préparateurs :

N. (Océanographie physique).

M. Louis Germain (Océanographie biologique), Docteur ès sciences.
Ch^er de la Légion d'Honneur.

Secrétaire :

M. Osmin Cassas.
Ch^er de l'Ordre de St-Charles; Ch^er de la Légion d'Honneur.

Ancien Préparateur :

M. Klein.
Mort pour la France le 23 septembre 1914.

ARCHITECTES

INSTITUT OCÉANOGRAPHIQUE (ENSEIGNEMENT) Paris.

M. Nénot,
Membre de l'Institut de France.

Inspecteur :

M. Demierre.

MUSÉE DE MONACO

M. F. Auréglia.

NOTICE

SUR LE

MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE

DE MONACO

Le Musée Océanographique est, tant par la hardiesse de sa construction que par la nature des collections et des laboratoires qu'il contient, un établissement unique au monde.

Au point de vue architectural, M. Delefortrie a résolu de la manière la plus heureuse les difficultés exceptionnelles du programme qui lui était imposé.

L'édifice, en effet, est de dimensions considérables. Il ne mesure pas moins de 100 mètres de longueur, se composant d'une partie centrale de 20 mètres sur 20 mètres, prolongée de chaque côté par une aile longue de 40 mètres et large de 15. Le Prince tenait à ce qu'il fût placé sur le rocher de Monaco, face à la mer. Mais aucun emplacement suffisant n'était disponible sur le plateau même, et il fallait donc le construire en

bordure de ce plateau, tout en respectant les pittoresques jardins Saint-Martin, qui font à la vieille ville une si admirable ceinture.

On fut ainsi amené à établir le Musée en un point où le rocher, tombant presque à pic dans la mer, interrompait déjà la partie inférieure de ces jardins ; en cet endroit, qu'on avait considéré jusque-là comme inutilisable, des piliers formidables, dont les deux principaux partent presque du niveau de la mer, ont été élevés pour supporter la construction. Le rocher, dont on a eu soin de respecter les formes tourmentées, est resté à l'état brut sous les puissantes arcades qui rejoignent ces piliers, si bien que le monument semble littéralement y avoir pris racine et faire corps avec lui.

La façade principale (que l'on ne peut voir que de la mer, ou obliquement, de l'extrémité du chemin des Pêcheurs, qui aboutit à la base du Musée) est d'un style sévère, correspondant bien à la substruction cyclopéenne et au rocher dénudé qui lui servent de base. La façade opposée, sur l'avenue Saint-Martin, présente au contraire le caractère d'élégance qui était indispensable en cet endroit. Le tout est construit en pierre dure de La Turbie, l'un des plus beaux matériaux qui existent.

Le rez-de-chaussée, situé à 55 mètres au-dessus du niveau de la mer, a 7 mètres de hauteur ; le premier étage en mesure 11. C'est donc à

80 mètres environ que s'élève le sommet du petit attique qui forme le sujet central de la façade du côté de la mer. Et l'on peut dire que cette hauteur considérable est celle du monument ; car, non seulement la base des deux piliers centraux est à peu près au niveau de la mer, mais le rocher situé en avant d'elles a été creusé pour contenir les appareils qui élèvent l'eau de la mer jusque dans les aquariums, et fait donc en quelque sorte partie intégrante de la construction.

Au-dessous du rez-de-chaussée, se trouvent deux étages appelés sous-sols, et qui ne méritent ce nom que par rapport à l'entrée du Musée, qui est sur l'avenue Saint-Martin ; car ils sont largement éclairés sur la mer, qu'ils dominent d'une quarantaine de mètres.

Le sous-sol inférieur est destiné aux travaux les plus grossiers, tels que la préparation des squelettes de cétacés ; il renferme en outre la salle des aquariums. Dans le sous-sol supérieur se trouvent les laboratoires, les salles destinées à la préparation des collections, le logement du concierge, la bibliothèque, des cabinets de travail pour les personnes qui viennent consulter les collections, etc. Le Musée proprement dit est installé au rez-de-chaussée et au premier étage des deux ailes. La partie ouest du rez-de-chaussée du bâtiment forme une grande salle pour conférences et congrès, pouvant contenir 500 personnes.

La première pierre du Musée a été posée avec solennité, le 25 avril 1899.

Dès l'année 1901, un congrès s'y tenait, dans une partie, provisoirement aménagée, du sous-sol supérieur : c'était le premier Congrès de l'Association internationale de la Marine, fondée en 1900, sous la haute protection du Prince Albert.

En avril 1902, le XIe Congrès universel de la Paix et la Conférence internationale de la Presse Médicale ont siégé à leur tour, sous le haut patronage du Prince, dans une aile du rez-de-chaussée, dont le gros œuvre venait d'être achevé.

Le 29 mars 1910 a eu lieu l'inauguration solennelle du monument.

L'idée première du Prince Albert Ier avait été de fonder à Monaco un Musée spécialement consacré aux collections rapportées par Lui des campagnes scientifiques qu'Il a poursuivies chaque année, depuis 1885 jusqu'à 1913.

Mais, par la suite, ce plan primitif fut élargi, et le Musée est destiné dorénavant à contenir, d'une façon générale, tout ce qui se rapporte à l'Océanographie.

Il ne saurait être question d'en énumérer ici les richesses. En attendant que le catalogue en soit publié, on en trouvera une vue générale dans le volume publié à l'occasion de l'inauguration du monument, par le docteur Richard, directeur du Musée, qui a collaboré depuis 1887

aux travaux du Prince Albert Ier. Mais il est intéressant d'en donner un aperçu, d'après ce volume.

Le Musée contient, méthodiquement exposés, tous les appareils qui servent aux recherches océanographiques, et les résultats qu'ils ont permis d'obtenir.

On y verra donc les différents modèles de flotteurs et d'appareils qui sont employés pour étudier les courants de surface ou de profondeur; les diverses espèces de machines à sonder, et des sondeurs avec les échantillons mêmes qu'ils ont rapportés du fond ; les bouteilles qui servent à ramener de l'eau d'une profondeur donnée, avec les dispositifs qui en enregistrent la température et la densité, de manière à permettre l'étude des caractères physiques et chimiques des diverses couches d'eau ; les instruments au moyen desquels on étudie la pénétration de la lumière dans les profondeurs, etc., etc.

Viennent ensuite les engins de pêche de tous modèles et les nombreux appareils destinés à capturer, à des profondeurs bien déterminées dépassant 6.000 mètres, des animaux de toute dimension, jusqu'à des organismes microscopiques, — appareils ingénieux dont plusieurs ont été imaginés ou perfectionnés par le Prince Albert Ier et Ses collaborateurs.

La partie la plus considérable du Musée est constituée par les collections zoologiques, recueillies au fond de la mer, à la surface, ou entre

deux eaux. Pour ces collections, on prévoit, non seulement une exposition générale dans l'ordre zoologique ou botanique, mais encore des expositions montrant, dans leur ensemble, la faune typique d'une profondeur déterminée de telle ou telle mer.

On peut assurer que ces collections seront bientôt d'une richesse sans égale, grâce aux échanges de pièces rares déjà commencés avec d'autres établissements : le Musée possède, en effet, de nombreux échantillons d'animaux qui ne se trouvent encore dans aucune autre collection.

Les collections zoologiques seront complétées par des préparations anatomiques des animaux les plus intéressants, destinées à mettre en évidence les organes propres à certains animaux des grands fonds, tels que les appareils producteurs de lumière, ou certains organes sensoriels particulièrement développés en raison des conditions d'existence de ces êtres. On y trouvera aussi des photographies et radiographies de ces animaux, ainsi que des aquarelles exécutées au moment même où ils ont été ramenés des profondeurs.

Un grand nombre de cartes et de graphiques montreront les courants de surface et de profondeur, le relief et la nature du sol sous-marin, la distribution géographique et bathymétrique des animaux, etc.

Enfin, des aquariums d'étude, des collections, des laboratoires et une riche bibliothèque, mis à la disposition des travailleurs, achèvent de faire de ce beau Musée un incomparable instrument de travail, et assurent en tout temps à son créateur la reconnaissance du monde savant.

En dépôt au MUSÉE OCÉANOGRAPHIQUE

RÉSULTATS DES CAMPAGNES SCIENTIFIQUES

ACCOMPLIES SUR SON YACHT

par ALBERT Ier, Prince Souverain de Monaco

AVEC LE CONCOURS

du Baron JULES DE GUERNE (Fascicules I-IX)

et de M. JULES RICHARD (Fasc. X-LXXIV)

(Imprimerie de Monaco)

Fasc.

I. *Contribution à la faune malacologique des îles Açores*, par Philippe DAUTZENBERG (in-4°, avec 4 planches dont 3 tirées en couleurs). 1889.

II. *Contribution à l'étude des Spongiaires de l'Atlantique Nord (golfe de Gascogne, Açores, Terre-Neuve)*, par E. TOPSENT (in-4°, avec 11 planches). 1892.

III. *Brachiopodes de l'Atlantique Nord*, par P. FISCHER et D.-P. OEHLERT (in-4°, avec 2 planches). 1892.

IV. *Opisthobranches provenant des campagnes du yacht « l'Hirondelle »*, par R. BERGH (in-4°, avec 4 planches). 1893.

V. Bathyphysa Grimaldii *(nova species), Siphonophore bathypélagique de l'Atlantique Nord*, par M. BEDOT (in-4°, avec 1 planche). 1893.

VI. *Contribution à l'étude des Holothuries de l'Atlantique Nord*, par le Dr E. von Marenzeller (in-4°, avec 2 planches). 1893.

VII. *Crustacés décapodes provenant des campagnes du yacht « l'Hirondelle » (1886, 1887, 1888)*, par A. Milne-Edwards et E.-L. Bouvier (in-4°, avec 11 planches et 8 figures dans le texte). 1894.

VIII. *Zoanthaires provenant des campagnes du yacht « l'Hirondelle » (golfe de Gascogne, Açores, Terre-Neuve)*, par E. Jourdan (in-4°, avec 2 planches). 1895.

IX. *Contribution à l'étude des Céphalopodes de l'Atlantique Nord*, par Louis Joubin (in-4°, avec 6 planches). 1895.

X. *Poissons provenant des campagnes du yacht « l'Hirondelle » (1885-1888)*, par Robert Collett (in-4°, avec 6 planches). 1896.

XI. *Contribution à l'étude des Stellérides de l'Atlantique Nord (golfe de Gascogne, Açores, Terre-Neuve)*, par Edmond Perrier (in-4°, avec 4 planches). 1896.

XII. *Échinides et Ophiures provenant des campagnes du yacht « l'Hirondelle » (golfe de Gascogne, Açores, Terre-Neuve)*, par R. Koehler (in-4°, avec 10 planches). 1898.

XIII. *Crustacés décapodes provenant des campagnes de « l'Hirondelle » (supplément) et de la « Princesse-Alice » (1891-1897)*, par A. Milne-Edwards et E.-L. Bouvier (in-4°, avec 4 planches). 1899.

XIV. *Nudibranches et* Marsenia *provenant des campagnes de la « Princesse-Alice » (1891-1897)*, par R. Bergh (in-4°, avec 2 planches). 1899.

XV. *Géphyriens (Sipunculides et Échiurides) provenant des campagnes de « l'Hirondelle » et de la « Princesse-Alice » (1886-1897)*, par C.-P. Sluiter (in-4°, avec 3 planches). 1900.

XVI. *Amphipodes provenant des campagnes de « l'Hirondelle » (1885-1888)*, par Edouard CHEVREUX (in-4°, avec 18 planches). 1900.

XVII. *Céphalopodes provenant des campagnes de la « Princesse-Alice » (1891-1897)*, par Louis JOUBIN (in-4°, avec 15 planches). 1900.

XVIII. *Hydraires provenant des campagnes de « l'Hirondelle » (1886-1888)*, par C. PICTET et M. BEDOT (in-4°, avec 10 planches). 1900.

XIX. *Étude de fonds marins provenant du voisinage des Açores et de la portion orientale de l'Atlantique Nord*, par J. THOULET (in-4°). 1901.

X. *Alcyonaires provenant des campagnes de « l'Hirondelle » (1886-1888)*, par Th. STUDER (in-4°, avec 11 planches). 1901.

XXI. *Holothuries provenant des campagnes de la « Princesse-Alice » (1892-1897)*, par Edg. HÉROUARD (in-4°, avec 8 planches). 1902.

XXII. *Échantillons d'eaux et de fonds provenant des campagnes de la « Princesse-Alice » (1901)*, par J. THOULET (in-4°, avec 3 planches). 1902.

XXIII. *Bryozoaires provenant des campagnes de « l'Hirondelle » (1886-1888)*, par Jules JULLIEN et Louis CALVET (in-4°, avec 18 planches). 1903.

XXIV. *Recherches sur l'existence normale de l'arsenic dans l'organisme*, par Gabriel BERTRAND (in-4°, avec 5 figures dans le texte). 1903.

XXV. *Spongiaires des Açores*, par Emile TOPSENT (in-4°, avec 18 planches). 1904.

XXVI. *Mollusques Hétéropodes provenant des campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice »*, par A. VAYSSIÈRE (in-4°, avec 6 planches). 1904.

XXVII. *Siphonophores provenant des campagnes du yacht « Princesse-Alice » (1892-1902)*, par M. Bedot (in-4°, avec 4 planches). 1904.

XXVIII. *Méduses provenant des campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice » (1886-1903)*, par O. Maas (in-4°, avec 6 planches). 1904.

XXIX. *Mémoires Océanographiques (première série)*, par J. Thoulet (in-4°, avec 9 planches). 1905.

XXX. *Description des Antipathaires et Cérianthaires recueillis par S. A. S. le Prince de Monaco dans l'Atlantique Nord (1886-1902)*, par Louis Roule (in-4°, avec 10 planches). 1905.

XXXI. *Description des encéphales de* Grampus griseus *Cuv., de* Steno frontatus *Cuv., et de* Globicephalus melas *Traill, provenant des campagnes du yacht « Princesse-Alice »*, par Auguste Pettit (in-4°, avec 4 planches). 1905.

XXXII. *Mollusques provenant des dragages effectués à l'ouest de l'Afrique pendant les campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince de Monaco*, par Ph. Dautzenberg et H. Fischer (in-4°, avec 5 planches). 1906.

XXXIII. *Crustacés décapodes (Pénéides) provenant des campagnes de « l'Hirondelle » et de la « Princesse-Alice » (1886-1907)*, par E.-L. Bouvier (in-4°, avec 16 planches). 1908.

XXXIV. *Échinodermes provenant des campagnes du yacht « Princesse-Alice » (Astéries, Ophiures, Échinides et Crinoïdes)*, par R. Kœhler (in-4°, avec 32 planches, dont 9 en couleur) 1909.

XXXV. *Poissons provenant des campagnes du yacht « Princesse-Alice » (1901-1910)*, par E. Zugmayer (in-4°, avec 6 planches doubles et en couleur). 1911.

XXXVI. *Géphyriens (Sipunculides et Echiurides) provenant des campagnes de la « Princesse-Alice » (1898-1910)*, par G.-P. Sluiter (in-4°, avec une planche en couleur). 1912.

XXXVII. *Mollusques provenant des campagnes de l' « Hirondelle » et de la « Princesse-Alice » dans les Mers du Nord*, par Ph. Dautzenberg et H. Fischer (in-4°, avec 11 planches en couleur et 2 cartes). 1912.

XXXVIII. *Copépodes parasites des Poissons et des Echinides, provenant des campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince Albert Ier de Monaco (1886-1890)*, par A. Brian (in-4°, avec 12 planches, dont 5 en couleur). 1921.

XXXIX. *Pyrosomes et Appendiculaires, provenant des campagnes de l'« Hirondelle » et de la « Princesse-Alice » (1885-1910)*, par P. Kruger (in-4°, avec 2 planches et une carte). 1912.

XL. *Exploration du Nord-Ouest du Spitsberg entreprise sous les auspices de S. A. S. le Prince de Monaco par la Mission Isachsen.* 1re partie, par G. Isachsen, (in-4°, avec 25 planches et 3 cartes). 1912.

XLI. *Exploration du Nord-Ouest du Spitsberg entreprise sous les auspices de S. A. S. le Prince de Monaco par la Mission Isachsen*, 2e partie, par G. Isachsen et A. Hoel (in-4°, avec 25 planches). 1913.

XLII. *Exploration du Nord-Ouest du Spitsberg entreprise sous les auspices de S. A. S. le Prince de Monaco par la Mission Isachsen*, 3e partie, par A. Hoel (in-4°, avec 27 planches). 1914.

XLIII. *Exploration du Nord-Ouest du Spitsberg entreprise sous les auspices de S. A. S. le Prince de Monaco par la Mission Isachsen* 4e partie, par J. Schetelig (in-4°, avec 2 planches). 1912.

XLIV. *Exploration du Nord-Ouest du Spitsberg entreprise sous les auspices de S. A. S. le Prince de Monaco par la Mission Isachsen*, 5e partie, par H. RESVOLL-HOLMSEN (in 4°, avec 9 planches). 1913.

XLV. *Spongiaires provenant des Campagnes scientifiques de la « Princesse-Alice » dans les mers du Nord (1898-1899-1906-1907)*, par E. TOPSENT (in-4°, avec 5 planches). 1913.

XLVI. *Annélides Polychètes non pélagiques, provenant des Campagnes de l' « Hirondelle » et de la « Princesse-Alice » (1885-1910)*, par P. FAUVEL (in-4°, avec 31 planches). 1914.

XLVII. *Mollusques Euptéropodes (Ptéropodes Thécosomes) provenant des Campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice » (1885-1913)*, par A. VAYSSIÈRE (in-4°, avec 14 planches). 1915.

XLVIII. *Annélides Polychètes pélagiques provenant des Campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice » (1885-1910)*, par P. FAUVEL (in-4°, avec 9 planches). 1916.

XLIX. *Chétognathes provenant des Campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice » (1885-1910)*, par L. GERMAIN et L. JOUBIN (in-4°, avec 8 planches et 7 cartes). 1916.

L. *Crustacés décapodes (Macroures marcheurs) provenant des Campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice » (1885-1915)*, par E.-L. BOUVIER (in-4°, avec 11 planches). 1917.

LI. *Pycnogonides provenant des Campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince de Monaco (1885-1913)*, par E.-L. BOUVIER (in-4°, avec 4 planches). 1917.

LII. *Poissons provenant des Campagnes du yacht « Princesse-Alice » (1891-1913) et du yacht « Hirondelle II » (1914)*, par L. Roule (in-4°, avec 7 planches doubles). 1919.

LIII. *Cirrhipèdes provenant des Campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince de Monaco (1885-1913)*, par A. Gruvel (in-4°, avec 7 planches). 1920.

LIV. *Céphalopodes provenant des Campagnes de la « Princesse-Alice » (1898-1910)* (3e série), par L. Joubin (in-4°, avec 16 planches, dont 7 en couleur). 1920.

LV. *Madréporaires provenant des Campagnes des yachts « Princesse-Alice » et « Hirondelle II » (1893-1913)*, par Ch. Gravier (in-4°, avec 16 planches, dont 4 doubles). 1920.

LVI. *Contribution à l'anatomie du Simenchelys parasiticus Gill*, par M. Jaquet (in-4°, avec 5 planches doubles). 1920.

LVII. *Larves d'Actiniaires provenant des Campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince de Monaco*, par Ch. Gravier (in-4°, avec 6 planches). 1920.

LVIII. *Études d'anatomie comparée sur les Poissons provenant des Campagnes scientifiques de S.A.S. le Prince de Monaco*, par J. Nusbaum-Hilarowicz (in-4°, avec 12 planches dont 11 doubles et 7 en couleur). 1920.

LIX. *Antipathaires provenant des Campagnes des yachts « Princesse-Alice » et « Hirondelle II »*, par Ch. Gravier (in-4°, avec 2 planches). 1921.

LX. *Hydroïdes provenant des campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice » (1887-1912)*. Plumularidæ, par M. Bedot (in-4°, avec 6 planches). 1921.

LXI. *Tomoptérides provenant des campagnes de « l'Hirondelle » et de la « Princesse-Alice » (1888-1910)*, par A. Malaquin et F. Carin (in-4°, avec 10 planches). 1922.

LXII. *Observations complémentaires sur les Crustacés décapodes (abstraction faite des Carides) provenant des campagnes de S. A. S. le Prince de Monaco*, par E. L. Bouvier (in-4°, avec 6 planches dont 2 en couleur). 1922.

LXIII. *Hexactinidés provenant des campagnes des yachts « Hirondelle I et II » et « Princesse-Alice I et II » (1888-1913)*, par Ch. Gravier (in-4°, avec 13 planches). 1922.

LXIV. *Crustacés décapodes (Sergestides) provenant des campagnes des yachts « Hirondelle » et « Princesse-Alice » (1885-1915)*, par H. J. Hansen (in-4°, avec 11 planches dont 1 en couleur). 1922.

LXV. *Étude d'anatomie comparée sur les Poissons provenant des Campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince de Monaco* (deuxième partie), par J. Nusbaum-Hilarowicz (In-4° avec 12 planches doubles en couleur). 1923.

LXVI. *Holothuries provenant des campagnes des yachts « Princesse-Alice » et « Hirondelle II » (1898-1915)* par E. Hérouard (in-4°, avec 10 planches). 1923.

LXVII. *Contribution à l'Étude des Céphalopodes de l'Atlantique nord* (4e série) par L. Joubin (in 4°, avec 14 planches). 1924.

LXVIII. *Étude des huiles d'animaux marins provenant des Campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince Albert Ier de Monaco (1897-1913)* par H. Marcelet (in-4°, avec 4 planches). 1924.

LXIX. *Copépodes particulièrement bathypélagiques provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par G. O. Sars (in-4°, avec 127 planches). 1924

LXX. *Mollusques ptéropodes gymnosomes provenant des campagnes du Prince Albert Ier de Monaco*, par Mme A. Pruvot-Fol (in-4°, avec trois planches doubles). 1926.

LXXI. *Mollusques Hétéropodes et Euptéropodes provenant des Campagnes des yachts « Princesse Alice I et II » et « Hirondelle II »*, par A. Vayssière (in-4°, avec une planche). 1927.

LXXII. *Mollusques provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco dans l'Océan Atlantique et dans le Golfe de Gascogne*, par Ph. Dautzenberg (in-4°, avec neuf planches). 1927.

LXXIII. *Alcyonaires provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par J. A. Thomson (in-4°, avec six planches, dont cinq doubles en couleurs). 1927.

LXXIV. *Spongiaires de l'Atlantique et de la Méditerranée provenant des croisières du Prince Albert Ier de Monaco*, par E. Topsent (in-4°, avec dix planches doubles et une simple). 1928.

LXXV. *Ascidies provenant des croisières du Prince Albert Ier de Monaco*, par H. Harant (in-4°, avec deux planches). 1929.

LXXVI. *Copépodes parasites de Poissons et d'Annélide provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par A. Brian (in-4°, avec cinq planches). 1929.

LXXVII. *Cumacés et Leptostraces provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par L. Fage (in-4°, avec trois planches doubles). 1929.

LXXVIII. *Copépodes pélagiques particulièrement de surface provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par M. Rose (in-4°, avec cinq planches doubles et une simple). 1929.

LXXIX. *Larves et Alevins de Poissons provenant des Croisières du Prince Albert Ier de Monaco*, L. Roule et F. Angel (in-4°, avec six planches doubles). 1930.

LXXX. *Étude zoologique et anatomique sur quelques Gastéropodes Prosobranches provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par A. Vayssière (in-4°, avec une planche double). 1930.

LXXXI. *Teneur en radium des dépôts de mer profonde* (« *Princesse Alice II* » et « *Challenger* »), par H. Pettersson. 1930.

LXXXII. *Phytoplankton (Diatomées, Péridiniens), provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par J. Pavillard (in-4°, avec trois planches doubles). 1931.

LXXXIII. *Bryozoaires provenant des Campagnes scientifiques du Prince Albert Ier de Monaco*, par L. Calvet (in-4°, avec deux planches doubles). 1931.

• • •

Bulletin du Musée Océanographique de Monaco, nos 1-565 (1904-1930).

• • •

Les Campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince Albert Ier de Monaco, par le Dr Jules Richard (in-8°, avec nombreuses planches et figures dans le texte). 1910.

Guide illustré du Musée, par J. Richard.

INSTITUT
DE PALÉONTOLOGIE HUMAINE

Fondation ALBERT Ier, Prince de Monaco

1, Rue René Panhard. — Paris.

Directeur : M. MARCELLIN BOULE,
Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle.

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Président :

M. PAUL LÉON,
Membre de l'Institut, Directeur des Beaux-Arts.

Vice-Président :

M. SALOMON REINACH,
Membre de l'Institut, Directeur du Musée des Antiquités Nationales à St-Germain.

Membres :

M. ERNEST MEYER,
Conseiller d'État.

M. MARCELLIN BOULE,
Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, Directeur de l'Institut.

M. le Docteur RENÉ VERNEAU,
Professeur honoraire au Muséum d'Histoire Naturelle.

M. LOUIS MAYER.
Secrétaire-Trésorier du Conseil.

COMITÉ DE PERFECTIONNEMENT

Président : M. le Docteur VERNEAU,

Professeur honoraire au Muséum d'Histoire Naturelle, Paris.

M. MARCELLIN BOULE,

Professeur au Muséum d'Histoire Naturelle, Paris.

M. l'Abbé HENRI BREUIL,

Professeur au Collège de France et à l'Institut de Paléontologie humaine.

M. le Docteur R. DE SAINT-PÉRIER, Paris.

M. SALOMON REINACH,

Membre de l'Institut, Paris.

Mgr LÉONCE DE VILLENEUVE,

Ancien Directeur du Musée Anthropologique, Le Quenven, près Guéméné-sur-Scorff (Morbihan).

M. le Baron BLANC, Rome.

M. H. F. OSBORN,

Président de l'American Museum Natural History de New-York.

M. le Professeur SOLLAS, Oxford.

CORPS ENSEIGNANT

Professeurs :

MM. l'Abbé Henri Breuil.
le Docteur René Verneau.
Raymond Vaufrey.

Secrétaire :

M. Henri Neuville,
Docteur ès Sciences.

ARCHITECTE

M. Emmanuel Pontremoli, Architecte diplômé du Gouvernement français, Inspecteur des Bâtiments civils.

BUREAU HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONAL

Quai de Plaisance, Monaco.

COMITÉ DE DIRECTION

Président :

M. Pierre de Vanssay de Blavous, Ingénieur Hydrographe général de réserve de la Marine française.

O. de la Légion d'Honneur ; Croix de guerre française avec palme ; O. d'Académie ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre ; Médaille de la Victoire ; Médaille Commémorative de la campagne de Madagascar 1895 ; Compagnon de l'Ordre Britannique des SS. Michel et Georges ; O. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; Com. de l'Ordre du Trésor Sacré du Japon.

Adresse particulière : Palais Verdi, rue Bosio, Monaco.

Membres :

M. Luigi Tonta, Contre-Amiral p. a. de la Marine italienne.

Com. de l'Ordre de la Couronne d'Italie ; O. de l'Ordre des SS. Maurice et Lazare ; Ch^er^ de la Légion d'Honneur.

Adresse particulière : 15, rue Prince-Rainier, Monaco.

M. Andrew T. Long, Contre-Amiral de réserve de la Marine des États-Unis.

Distinguished Service Medal des États-Unis ; Médaille de la Campagne des Antilles ; Médaille de la Campagne des Philippines ; Médaille de la China Relief Expedition ; Com. de la Légion

d'Honneur ; Com. de l'Ordre du Mérite maritime de France ; G. O. des Ordres de Léopold de Belgique et de St-Benoît-d'Aviz de Portugal ; Médaille Commémorative de la Grande Guerre.

Adresse particulière : Palais du Printemps, 10, boulevard de Belgique, Monaco.

Secrétaire-Général :

M. Geoffrey B. Spicer-Simson, Capitaine de Frégate de réserve de la Marine britannique.

Com. de l'Ordre de St-Charles ; Com. du Distinguished Service Order ; Médaille de Chine de 1900 ; Etoile de 1914-1915 ; General Service Medal de 1918 ; Médaille de la Victoire avec feuille de chêne ; Com. de l'Ordre de la Couronne de Belgique ; Croix de guerre belge.

Adresse particulière : Villa Fausta, Boulevard Pereira, Monte-Carlo.

Adjoints :

M. Georges Albert, Lieutenant de Vaisseau de réserve de la Marine française.

Ch^er de la Légion d'Honneur ; Croix de Guerre française.

Adresse particulière : Villa La Roseraie, Cap-d'Ail.

M. Henri Bencker, Capitaine de Corvette de la Marine française.

Ch^er de la Légion d'Honneur.

Adresse particulière : 21, Boulevard Gambetta, Nice.

LÉGISLATION

DOCUMENTS & RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

ÉCONOMIQUES ET STATISTIQUES

LOIS USUELLES

1818	12 janv.	Code civil. Art. 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 20 et 21, concernant la Nationalité (note).
—	—	Code civil. Art 1198 et 1380, concernant le Régime matrimonial de droit commun (note).
—	—	Code civil. Art. 1711, fixant le taux de l'intérêt (note).
1822	1er avril.	Nationalité. — Jouissance et privation des droits civils (note).
1828	29 avril.	Enregistrement, timbre, droits de greffe et hypothèques.
1833	4 déc.	Mutations de biens situés à l'étranger et enregistrement des actes et des jugements étrangers.
1843	13 janv.	Introduction dans la Principauté de la monnaie de billon.
—	12 déc.	Pensions de retraite.
1852	15 mars.	Création d'un secrétariat général d'administration.
—	18 mai.	Police générale. — Constructions sur la voie publique.
1853	4 mai.	Alignement et constructions.
—	9 déc.	Costume des membres du Tribunal Supérieur et des officiers ministériels attachés à ce Tribunal.
1854	11 janv.	Costume des membres du Tribunal Supérieur.
—	31 mai.	Etablissement dans la Principauté du système métrique décimal.
1855	11 avril.	Attributions du Gouverneur Général et du Secrétaire Général.

1855	28 avril.	Prohibition du tir de pétards, fusées et armes à feu sur la voie publique.
—	5 mai.	Réglementation relative aux chiens.
1857	15 mars.	Institution d'un Conseil d'Etat.
—	14 avril.	Attributions du Gouverneur Général.
—	15 avril.	Fabrique de la paroisse de Monaco.
1858	15 mars.	Création de l'Ordre de St-Charles.
—	20 avril.	Secrétariat du Conseil d'Etat.
—	22 mai.	Expropriation pour cause d'utilité publique.
—	1er juin.	Instruction publique.
—	5 juin.	Port des décorations étrangères.
—	6 juin.	Travaux publics.
—	7 juin.	Adjudications en matière de travaux publics.
—	10 déc..	Costume du juge de paix et du greffier.
1859	10 juin.	Ordre judiciaire.
1861	12 févr.	Promulgation du traité conclu, le 2 février 1861, avec la France pour régler la situation des communes de Menton et Roquebrune.
1862	28 févr.	Transcription en matière hypothécaire.
—	14 mars.	Hospice de Monaco.
—	26 mars.	Enregistrement (Droits de mutations entre vifs.)
—	7 avril.	Instruction publique (Création d'une école de filles et d'une salle d'asile).
—	16 déc.	Recensement.
1863	16 janv.	Ordre de St-Charles.
1863	16 janv.	Statuts de l'Ordre de St-Charles.
1864	4 avril.	Bureau de bienfaisance.
—	21 sept.	Don par le Prince d'une rente de 400 fr. au Bureau de bienfaisance.
—	29 nov.	Construction du chemin de fer et concession à la compagnie P.-L.-M.

1865	30 mars.	Serment des fonctionnaires.
—	5 déc.	Promulgation de la convention conclue, le 9 novembre 1865, avec la France, relativement à l'union douanière et aux rapports de voisinage.
1866	27 mai.	Promulgation de la convention conclue, le 26 mars 1866, avec l'Italie, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
—	1er juin.	Instruction publique et conditions d'aptitude pour ouvrir une école.
—	2 juill.	Tarifs en matière civile, commerciale, criminelle et correctionnelle.
—	27 déc.	Nouveau type de timbre extraordinaire.
1867	6 juin.	Police générale.
—	7 juin.	Attributions du maire, de la commission communale et des commissaires de police.
1869	8 févr.	Suppression de la contribution foncière, de la contribution personnelle et mobilière et de l'impôt des patentes.
—	4 déc.	Police du chemin de fer.
1870	10 juin.	Réunions.
—	11 juin.	Création d'une garde du Prince.
1872	24 janv.	Promulgation de la convention conclue, le 20 juillet 1871, avec l'Italie relativement à l'assistance médicale des indigents.
1874	24 janv.	Promulgation de la convention conclue, le 20 juillet 1871, avec l'Italie, relativement à l'assistance judiciaire.
—	15 juin.	Règlement du service des troupes.
—	24 juin.	Alcools.

1874	12 août.	Promulgation de la convention conclue, le 29 juin 1874, avec la Belgique, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
1875	17 févr.	Etablissement d'un impôt de cinq pour cent sur les transports par petite vitesse.
—	6 mars.	Création d'une direction de la police.
—	30 avril.	Etablissement d'un comité d'hygiène publique et de salubrité.
1876	2 déc.	Promulgation de la déclaration échangée entre la Principauté et la Belgique, relativement à la communication réciproque des actes de l'état civil.
1877	1er mars.	Promulgation de la convention conclue, le 8 juillet 1876, avec la France, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
—	18 mai.	Service de la marine et police maritime.
—	8 juill.	Nationalité.
—	9 juill.	Régime matrimonial.
—	16 juill.	Taux de l'intérêt légal et conventionnel.
—	5 août.	Police du chemin de fer.
—	20 août.	Transcription en matière hypothécaire.
—	5 oct.	Création du certificat d'études primaires.
1878	9 févr.	Attributions des notaires et huissiers. Droits de greffe.
—	21 févr.	Constructions voisines du cimetière.
—	7 mars.	Consulats.
—	23 nov.	Constructions nouvelles.
1880	1er oct.	Prohibition de la chasse.
—	2 oct..	Tir des mines.
1881	4 janv.	Caisse des dépôts et consignations.
—	4 avril.	Pavillon princier et pavillon national.

1881	5 mai.	Création d'une compagnie de sapeurs-pompiers.
—	28 mai.	Promulgation de la déclaration échangée entre la Principauté et la France, relativement à la communication réciproque des actes de l'état civil.
1882	14 janv.	Promulgation de la déclaration échangée le 30 décembre 1881 entre la Principauté et la Belgique, modifiant la convention d'extradition du 29 juin 1874.
—	15 mai.	Statut de la Famille Souveraine.
—	20 nov.	Hygiène publique (Vidanges).
—	28 nov.	Promulgation du traité conclu, le 3 avril 1882, avec l'Espagne, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
1883	31 janv.	Ordre judiciaire (Composition du tribunal criminel).
—	12 mai.	Etablissement d'une taxe sur les alcools dénaturés.
—	15 mai.	Notaires (Indication dans les actes de mutation des parcelles cadastrales).
—	30 juill.	Substances explosibles.
1884	10 févr.	Promulgation de la convention conclue, le 5 septembre 1883, avec la Russie, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
1885	10 mars.	Constructions nouvelles.
1886	28 janv.	Promulgation de la convention conclue, le 10 décembre 1885, avec la Suisse, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
—	4 mars.	Notariat.
1887	28 janv.	Responsabilité du conservateur des hypothèques.
—	10 févr.	Promulgation de la convention conclue, le 22 février 1886, avec l'Autriche-Hongrie, relativement à l'extradition des malfaiteurs.

1887	7 avril.	Ventes volontaires publiques aux enchères par huissier.
—	14 mai.	Circonscriptions paroissiales.
—	23 août.	Timbre.
—	24 août.	Remplacement des timbres de l'ancien type par le nouveau modèle.
—	—	Vente des timbres et des papiers timbrés.
—	28 sept.	Création du diocèse de Monaco.
—	27 déc.	Administration des paroisses et attributions du conseil de fabrique.
1888	12 janv.	Création d'un inspecteur des abattoirs et marchés.
—	14 août.	Moteurs et conducteurs électriques.
—	29 sept.	Caisse d'épargne postale.
1889	17 janv.	Droit d'exportation sur les bières et vins à destination de la France.
—	27 févr.	Protection des œuvres littéraires et artistiques.
—	27 sept.	Protection des œuvres littéraires et artistiques (Adhésion à la convention signée à Berne le 9 septembre 1886).
—	8 oct.	Orphelinat de Monaco.
1890	8 mai.	Date de la fête du Souverain.
—	19 nov.	Fraudes au Trésor en matière de poudres, tabacs et cartes à jouer.
—	22 déc.	Délits de grivèlerie.
1891	22 janv.	Discipline maritime.
—	18 mars.	Conservation des appareils et fils électriques ou téléphoniques, et secret des correspondances téléphoniques.
—	22 mai.	Ordre judiciaire (Modification à l'Ordonnance du 10 juin 1859).
—	—	Mariage des indigents.

1891	1er déc.	Promulgation de la déclaration du 9 novembre 1891, concernant les relations téléphoniques avec la France.
—	—	Promulgation de la convention conclue, le 8 juillet 1891, avec le gouvernement français pour l'installation du réseau téléphonique dans la Principauté.
—	12 déc.	Promulgation de la convention conclue, le 24 juin 1891, avec la France, relativement aux vins vinés.
—	—	Fabrication et vente des allumettes.
1892	3 avril.	Promulgation du traité conclu, le 17 décembre 1891, avec l'Angleterre, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
—	13 mai.	Heure légale.
—	24 juin.	Circonstances atténuantes.
—	6 juill.	Régime des sources d'eau potable.
—	8 sept.	Service postal.
1893	6 févr.	Police sanitaire et déclaration des maladies contagieuses.
1894	5 févr.	Institution d'une médaille d'honneur.
—	29 mai.	Exercice de la médecine, de la pharmacie, des professions de dentiste, sage-femme et herboriste.
—	—	Modification à l'Ordonnance du 2 juillet 1866 sur les tarifs (Honoraires des médecins et sages-femmes en matière pénale).
—	23 juin.	Tout-à-l'égout.
—	25 août.	Promulgation du traité conclu, le 26 juin 1894, avec les Pays-Bas, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
1895	21 févr.	Alcools.
—	5 mars.	Sociétés anonymes et en commandite par actions.

1895	13 mai.	Introduction des viandes de boucherie dans la Principauté.
—	23 août.	Institution d'un commissaire du gouvernement pres les sociétés par actions.
1896	23 mai.	Sociétés par actions.
—	3 juin.	Protection des œuvres littéraires et artistiques (Modification à l'Ordonnance du 27 février 1889).
—	4 juin.	Notariat (Modification à l'Ordonnance du 4 mars 1886).
—	10 juin.	Conseil de révision.
—	31 oct.	Alcools.
—	23 déc.	Promulgation de la déclaration échangée avec l'Italie pour modifier la convention d'extradition du 26 mars 1866.
1897	16 févr.	Notariat (Modification à l'Ordonnance du 4 mars 1886).
—	—	Associations ou réunions d'étrangers de même nationalité.
—	24 févr.	Tarifs des droits et émoluments à percevoir par les greffiers.
—	16 juill.	Constatation des fraudes sur les tabacs par les agents des douanes françaises
—	20 juill.	Prison.
1898	9 févr..	Alcools dénaturés.
—	21 mai..	Séparation des fonctions de greffier de la justice de paix de celles de secrétaire de la mairie.
—	2 juin.	Conseil de révision.
—	4 juin.	Enregistrement des baux.
—	—	Enregistrement des actes publics.
—	—	Droits d'inscription d'office en matière de vente d'immeubles.
—	—	Création d'une commission d'assainissement.

1898	4 juin.	Contentieux en matière de travaux publics.
1899	15 juin.	Retraite des magistrats.
—	16 juin.	Attribution au Trésor des vacations du juge de paix.
—	4 août.	Commerce de la banque.
1900	26 juin.	Appareils à pression de vapeur ou de gaz.
—	—	Nationalité.
—	26 juill.	Promulgation de l'arrangement additionnel à la convention du 9 novembre 1865 avec la France, relative à l'union douanière et aux rapports de voisinage.
—	27 juill.	Entrepôts fictifs d'alcools.
—	16 déc.	Subrogation des créanciers privilégiés et hypothécaires aux indemnités d'assurances.
1901	28 mars.	Procès-verbaux de prestation de serment des fonctionnaires et employés de l'Etat.
—	20 avril.	Promulgation de la déclaration échangée avec l'Italie, relativement à la communication réciproque des actes de l'état civil.
—	30 juin.	Association d'étrangers.
—	—	Obligation de cimenter les trottoirs.
—	—	Alcools.
—	11 déc.	Véhicules à moteur mécanique.
1902	15 mai.	Discours prononcé à l'audience de rentrée du Tribunal Supérieur.
—	7 juin.	Etablissement des lignes téléphoniques et télégraphiques.
—	23 juin.	Création d'une direction de la sûreté publique.
—	—	Rangs et préséances.
—	7 nov.	Rangs et préséances (Modification à l'Ordonnance du 23 juin 1902).

1903	1er janv.	Présidence des comités et commissions administratifs.
—	8 janv.	Circonscriptions consulaires en Italie.
—	20 févr.	Création d'un Institut international de la paix.
—	—	Rangs et préséances (Membres de l'Institut international de la paix).
—	7 avril.	Organisation de l'Hôtel-Dieu.
—	8 avril.	Suppression de la commission d'assainissement et transférement de ses attributions au comité d'hygiène publique et de salubrité.
—	—	Assistance médicale gratuite et surveillance de l'hygiène publique par les médecins de la ville.
—	4 juill.	Autorisation au Gouverneur Général de régler l'application de l'art. 64, paragr. 1er, de l'Ordonnance du 6 juin 1867, relatif aux boulangers.
—	—	Duel.
—	—	Modifications au code civil en ce qui concerne les ventes d'immeubles et les privilèges et hypothèques.
—	22 déc.	Vitesse des véhicules à moteur mécanique.
1904	26 janv.	Suppression de la compagnie des gardes du Prince.
—	7 mars.	Rangs et préséances (Aides de camp).
—	8 mars.	Composition du conseil de fabrique
—	2 avril.	État civil (Exposition ou abandon d'enfants).
—	25 avril.	Numérotage des maisons.
1905	30 janv.	Création d'un service de police spéciale.
—	1er mars.	Répartition du produit des amendes.
—	6 juin.	Responsabilité des aubergistes et hôteliers.

1905	6 juin.	Bureaux de placement.
—	—	Honneurs funèbres (Membres de l'Ordre de Saint-Charles).
	—	Honneurs funèbres (Titulaires de la médaille d'honneur de première classe).
—	11 juill.	Ordre judiciaire (Modification à l'art. 93 de l'Ordonnance du 10 juin 1859, relatif aux jours fériés).
—	—	Paiement des effets de commerce échus un jour férié légal.
—	—	Séparation de corps.
1906	17 janv.	Promulgation de la convention conclue, le 7 décembre 1905, avec le Danemark, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
—	22 janv.	Enlèvement et détournement d'enfants mineurs en cas de séparation de corps.
—	20 févr.	Promulgation de la convention internationale conclue le 19 mars 1902 pour la protection des oiseaux utiles à l'agriculture.
—	19 mars.	Vente des effets mobiliers déposés à l'occasion d'infractions à la loi pénale.
—	—	Formalités à observer pour les contrats engageant le Trésor.
—	6 juin.	Délits contre les mœurs.
—	—	Actions relatives au contrat de transport.
1906	16 nov.	Remplacement des anciens timbres par de nouveaux types.
1907	25 avril.	Ordre judiciaire (Modification à l'Ordonnance du 10 juin 1859).
—	—	Tarifs (Modification à l'Ordonnance du 2 juillet 1866).

1907	1er mai.	Création d'un mont-de-piété.
—	15 mai.	Création d'un emploi de secrétaire du gouvernement.
—	2 juin.	Création d'une commission spéciale des beaux-arts.
—	9 juin.	Mont-de-piété (Modification à l'Ordonnance du 1er mai 1907).
—	12 juin.	Appareils à pression de vapeur ou de gaz.
—	13 juin.	Création d'un syndicat d'initiative.
—	—	Assistance médicale gratuite.
—	—	Création d'une inspection des budgets des paroisses.
—	—	Conseil de fabrique.
—	23 juin.	Nantissement des fonds de commerce.
—	—	Vente des fonds de commerce.
—	27 juin.	Fraudes dans la vente des marchandises et falsification des denrées alimentaires (Modifications au Code pénal).
—	—	Récidive.
—	3 juill.	Divorce et séparation de corps.
—	—	Droits des enfants naturels et recherche de la paternité.
—	23 juill.	Hôpital.
—	17 sept.	Sociétés anonymes et en commandite par actions.
—	—	Vente et colportage du gibier.
—	3 oct.	Conseil de fabrique.
1908	17 janv.	Protection des œuvres littéraires et artistiques.
—	20 janv.	Enfants en nourrice, en sevrage ou en garde.
—	29 févr.	Fumivorité.
—	7 avril	Création d'un poste de vérificateur des finances.

1908	22 avril.	Traitement des voyageurs de commerce (Extension à la Principauté de la convention signée à Berlin le 2 juillet 1902).
—	31 mai.	Interdiction de l'emploi de la céruse et de l'huile de lin plombifère ou litharginée.
—	—	Restitution de titres, actions ou obligations au porteur perdus ou volés.
—	2 juill.	Service maritime.
—	1er sept.	Garages d'automobiles.
—	23 sept.	Extension aux individus condamnés par les tribunaux de la Principauté, subissant leur peine en France, des avantages de la loi française du 5-16 juin 1875.
—	8 oct.	Dénomination de l'avenue de Fontvieille.
—	13 oct.	Laboratoire officiel d'analyses.
—	8 déc.	Service maritime (Modification de l'article 95 de l'Ordonnance du 2 juillet 1908).
—	26 déc.	Tout-à-l'égout (Abrogation de l'article 3 de l'Ordonnance du 23 juin 1894).
1909	1er janv.	Commission communale (Modification de l'article 14 de l'Ordonnance du 7 juin 1867).
—	11 janv.	Concessions à perpétuité.
—	20 janv.	Attributions du maire.
—	25 janv.	Création d'une bibliothèque communale.
—	23 févr.	Circulation des automobiles (Modification de l'article 8 de l'Ordonnance du 11 décembre 1901).
—	11 mars.	Assistance médicale gratuite (Modification de l'Ordonnance du 13 juin 1907).

1909	18 mai.	Attributions du maire et de la commission communale.
—	—	Dissolution du syndicat d'initiative des intérêts généraux de la Principauté.
—	—	Organisation judiciaire.
—	19 mai.	Modifications au code de procédure civile.
—	20 mai.	Institution d'une chambre de commerce.
—	—	Naturalisation.
—	—	Modifications au Code de procédure pénale.
—	21 mai.	Non publicité. Séances du Conseil d'Etat et de tous conseils, commissions ou comités administratifs.
—	—	Droit d'appel.
—	10 juin.	Service municipal d'hygiène.
—	—	Création d'un poste d'inspecteur municipal de la voirie et de l'assainissement.
—	—	Sociétés anonymes et en commandite (Modification de l'article 16, § 1er de l'Ordonnance du 17 septembre 1907).
—	11 juin.	Modifications au code pénal.
—	—	Modifications au code de commerce.
—	—	Divorce et séparation de corps (Modification de l'Ordonnance du 3 juillet 1907).
—	11 juin.	Tarifs en matière civile, commerciale, criminelle et correctionnelle.
—	19 juin.	Création de la compagnie des sapeurs-pompiers.
—	10 juill.	Institution d'un conseil supérieur de Gouvernement.
—	11 juill.	Police municipale.

1909	12 juill.	Bureau de bienfaisance.
—	13 juill.	Hôpital et orphelinat.
—	14 juill.	Conseil de fabrique.
—	15 juill.	Commission communale.
—	—	Composition du conseil supérieur de Gouvernement.
—	12 août.	Affichage.
—	—	Conseil d'État.
1910	18 janv.	Laboratoire municipal d'analyses.
—	31 janv.	Promulgation de la déclaration complétant la convention conclue le 5 septembre 1883, avec la Russie, relativement à l'extradition des malfaiteurs.
—	22 févr.	Garantie de travail pour les femmes en couches.
—	11 mars.	Promulgation de la convention internationale signée à Paris, le 11 octobre 1909, relative à la circulation des automobiles.
—	26 mars.	Circulation des automobiles.
—	—	Service d'incendie aux réunions publiques, spectacles et bals.
—	13 avril.	Commissariat du Gouvernement près les sociétés par actions.
—	15 avril	Circulation des automobiles (Modifications à l'Ordonnance du 11 décembre 1901).
—	7 mai.	Conseil communal.
—	—	Service des finances.
—	8 mai.	Fonctionnaires du service des finances.
—	31 mai.	Liberté de réunion.
—	3 juin.	Liberté de la presse.
—	6 juin.	Création d'offices de courtiers maritimes commerciaux assermentés.

1910	12 juin.	Secrétariat du Gouvernement général.
—	17 juin.	Fixation de la date de la cessation des pouvoirs des adjoints au maire et des membres de la commission communale nommés par Ordonnance du 2 janvier 1909.
—	—	Situation de la station maritime de Monaco relativement à l'exploration scientifique de la Méditerranée.
—	26 août.	Alcools (Modification de l'article 4 de l'Ordonnance du 24 juin 1874).
—	25 sept.	Création d'un bureau technique des travaux municipaux.
—	—	Création d'un établissement d'instruction secondaire.
—	19 déc.	Protection des œuvres littéraires et artistiques.
1911	5 janv.	Loi constitutionnelle portant organisation de la Principauté de Monaco.
—	5 févr.	Remplacement de l'institution d'un Gouverneur général par celle d'un Ministre d'Etat.
—	28 févr.	Liberté de la presse (Modification de l'Ordonnance du 3 juin 1910).
—	2 mars.	Organisation judiciaire (Modification de l'article 20 de l'Ordonnance du 18 mai 1909).
—	4 mars.	Modification de l'article 32 du code de procédure pénale.
—	16 mars.	Heure légale de la Principauté.
—	20 mars.	Promulgation de la convention radiotélégraphique internationale, conclue à Berlin le 3 novembre 1906.
—	2 avril.	Modifications des articles 432, 433, 434 et 436 du code civil.
—	—	Délimitation des communes de la Principauté.

1911	3 avril.	Institution d'une commission intercommunale
—	4 avril.	Election du Conseil National.
—	7 avril.	Conseil de Gouvernement.
—	—	Institution d'un secrétaire du Gouvernement.
—	—	Bureau de bienfaisance.
—	13 avril.	Substitution du titre de Ministre d'Etat à celui de Gouverneur Général dans les codes et Ordonnances.
—	—	Nationalité.
—	14 avril.	Conseil d'Etat (Modification des articles 1, 2, 3, 4 et 7 de l'Ordonnance du 15 mars 1857).
—	—	Attributions du conseiller de Gouvernement pour les travaux publics et affaires diverses.
—	—	Interdiction de séjour.
—	15 avril.	Conseil National.
—	—	Comité consultatif des travaux publics.
—	21 avril.	Tribunal Suprême.
—	—	Chambre de commerce (Modification des articles 2, 3, 4, 6, 7 et 14 de l'Ordonnance du 20 mai 1909).
1911	21 avril.	Expropriation pour cause d'utilité publique.
—	29 avril.	Retraite des magistrats (Modification de l'Ordonnance du 15 juin 1899).
—	6 juin.	Erection d'une cinquième paroisse.
—	15 nov.	Statuts de la Famille Souveraine.
1912	17 juill.	Associations d'étrangers de même nationalité.
—	—	Entrepôts ou magasins d'hydrocarbures liquides.
—	17 oct.	Institut de la Paix.

1912	2 nov.	Bureau de bienfaisance.
1913	9 févr.	Convention radiotélégraphique internationale conclue à Londres le 15 juillet 1912.
—	12 févr.	Substitution du titre d'administrateur à celui de receveur des Domaines.
—	12 mars.	Code civil (Modifications).
—	24 mars.	Désaffectation d'une partie du Domaine public.
—	27 mars.	Institution d'un Office de la prévoyance mutuelle et de l'assistance.
—	10 juin.	Statut des fonctionnaires.
—	6 nov.	Promulgation du nouveau texte du Code civil.
—	9 déc.	Règlement sur l'exercice et la discipline de la profession d'avoué-défenseur et de la profession d'avocat.
—	25 déc.	Rangs et préséances entre les autorités et fonctionnaires de la Principauté.
1914	18 avril.	Modifications à l'Ordonnance du 27 mars 1913, instituant l'Office de la prévoyance mutuelle et de l'assistance.
—	19 avril.	Promulgation de la convention franco-monégasque du 10 avril 1912 et déclarations annexes.
—	12 juin.	Création d'un service technique d'inspection et de contrôle des exploitations électriques publiques et privées.
—	juin	Modifications à l'Ordonnance du 11 juillet 1909 sur la police municipale.
—	juill.	Autorisation du fonctionnement d'un four crématoire.
—	10 juill.	Modifications au code civil.

1914	12 juill.	Etablissement d'un droit de consommation sur les bougies et les cierges.
—	—	Réglementation de la fabrication et de la vente des briquets pyrogènes.
—	—	Réglementation de l'importation et de la fabrication du phosphore.
—	—	Contrôle des métaux précieux.
—	—	Réglementation de l'importation, de la circulation et de la distillation des alcools et spiritueux.
—	—	Réglementation de l'emploi de la saccharine.
—	12 août.	Réglementation du traitement des fonctionnaires, employés et agents des administrations publiques et des militaires de la Principauté mobilisés.
—	—	Prolongation de délais (Protêts, valeurs négociables).
—	—	Notaires appelés sous les drapeaux de leurs pays (Suppléants).
—	—	Interdiction de la vente de l'absinthe.
—	18 août.	Suspension des prescriptions et péremptions en matière civile, commerciale ou administrative.
—	—	Dispositions relatives au versement de la solde des militaires et agents mobilisés.
—	25 août.	Composition provisoire des tribunaux criminel et d'expropriation.
—	8 sept.	Moratorium.
—	—	Prescriptions relatives aux instances en déclaration de faillite.
—	—	Constitution du tribunal de première instance et de la cour d'appel.
—	28 sept.	Ordonnance relative aux loyers.

1914	29 sept.	Nouveau moratorium.
—	8 oct.	Suspension provisoire de la Constitution.
—	1er nov.	Nouveau moratorium.
—	1er déc.	Nouveau moratorium.
1915	1er janv.	Prorogation des délais accordés par les ordonnances des 8 et 29 septembre, 1er novembre et 1er décembre 1914.
—	—	Suspension des délais, prescriptions et péremptions en matière civile et commerciale.
—	28 févr.	Modifications aux Ordonnances des 27 mars 1913 et 18 avril 1914 sur la prévoyance mutuelle et d'assistance.
—	1er mars	Nouvelle prorogation des valeurs négociables.
—	9 mars.	Réduction des loyers en vertu de baux.
—	22 avril.	Nouveau moratorium.
—	22 juill.	Nouveau moratorium.
—	7 août.	Demandes introductives d'instance (Paiement de loyers, congés, résiliations de baux).
—	12 sept.	Prorogation des délais pour le paiement des loyers.
—	15 oct.	Nouveau moratorium.
—	—	Naturalisation monégasque des navires.
—	16 oct.	Sécurité de la navigation ; travail à bord des navires.
—	—	Hypothèque maritime.
—	21 déc.	Prorogation des délais pour le paiement des loyers.
—	22 déc.	Modifications intérieures ou extérieures des constructions.
—	23 déc.	Affichage (Constitution d'un monopole).
1916	18 janv.	Nouveau moratorium.

1916	24 mars.	Règlementation des débits de boissons.
—	25 mars.	Nouveau moratorium.
—	20 mai.	Prorogation des délais pour le payement des loyers.
—	—	Nouvelle prorogation des valeurs négociables.
—	12 juin.	Modification de l'heure légale.
—	8 juill.	Réglementation relative aux constructions neuves ou restaurées.
—	22 juill.	Demande introductrice d'instance (Paiement de loyers, congés, résiliations de baux).
—	4 sept.	Augmentation des droits sur l'alcool.
—	13 déc.	Prorogation des délais pour le payement des loyers.
—	—	Nouvelle prorogation des échéances des valeurs négociables.
—	7 mars.	Modification à l'heure légale.
—	—	Ordonnance relative au courtage maritime
1917	7 mars.	Modification à l'Ordonnance Souveraine du 2 juillet 1909 sur le Service de la Marine et la police maritime.
—	8 mars.	Etablissement d'une taxe sur le transport des marchandises par chemin de fer.
—	—	Etablissement d'une taxe sur les opérations de pesage du pont à bascule installé sur le port.
—	—	Ordonnance sur les timbres de quittance.
—	10 mars.	Conditions légales de stationnement dans le port de Monaco.
—	3 avril.	Ordonnance relative aux saisies-gageries.
—	12 avril.	Ordonnance relative aux baux à loyers et aux créances hypothécaires.

1917	30 mai.	Modification à l'art. 32 de l'Ordonnance Souveraine du 2 juillet 1908 sur le Service Maritime.
—	19 juin.	Nouvelle prorogation des échéances des valeurs négociables.
—	16 juill.	Abattage des oliviers.
—	19 sept.	Modification à l'art. 23 § 2 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 sur l'organisation judiciaire.
—	10 octob.	Droits à percevoir à l'entrée et sur la fabrication des marchandises.
—	18 nov.	Ordonnance remettant en vigueur l'Ordonnance Constitutionnelle du 5 janvier 1911.
—	—	Ordonnance complétant et modifiant celle du 5 janvier 1911 sur l'organisation constitutionnelle.
1918	22 févr.	Election des Conseillers Nationaux.
—	23 févr.	Elections complémentaires du Conseil Communal.
—	—	Elections complémentaires du Conseil National.
—	9 mars.	Organisation de la Direction des Services Judiciaires.
—	20 mars.	Elévation des droits sur l'alcool et modification de l'Ordonnance du 10 octobre 1917.
—	29 avril.	Suppression du titre de Secrétaire du Gouvernement et remplacement par celui de Secrétaire Général du Ministère d'Etat.
—	20 juin.	Taxe de luxe.
—	10 juill.	
—	30 juill.	
—	14 août.	Loi abrogeant l'Ordonnance du 4 mars 1911.

1918	14 août.	Loi conférant des pouvoirs exceptionnels au Ministre d'Etat pendant la guerre et jusqu'à l'expiration d'un délai de trois mois après la cessation des hostilités.
—	—	Loi sur le taux conventionnel de l'intérêt.
—	—	Loi établissant des sanctions aux arrêtés pris pour le ravitaillement de la Principauté.
—	—	Loi sur les déclarations, les réquisitions, les taxations, les spéculations illicites.
—	—	Loi prorogeant les échéances des valeurs négociables.
—	—	Loi prorogeant les délais pour le paiement des loyers.
—	—	Loi concernant l'importation, le commerce, la détention et l'usage des substances vénéneuses, notamment l'opium, la morphine et la cocaïne.
—	—	Loi relative aux mesures nécessaires pour assurer l'exécution des articles 37 et 38 de la Constitution modifiée par l'article 11 de l'Ordonnance du 18 novembre 1917.
—	23 août.	Administration communale.
—	3 sept.	Comité Consultatif de Ravitaillement.
—	—	Office municipal de la Carte d'Alimentation.
—	9 nov.	Modifications à l'Ordonnance du 7 mars 1878, portant organisation des Consulats.
—	16 déc.	Ordonnance Souveraine instituant un Répertoire des opérations de change.
—	—	Ordonnance Souveraine réglementant l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières.

1918	17 déc.	Ordonnance Souveraine fixant les droits de circulation et de consommation sur les boissons.
—	—	Ordonnance Souveraine complétant l'art. 2 de l'Ordonnance instituant une taxe sur les marchandises de luxe.
—	—	Ordonnance Souveraine réglementant le commerce des boissons entre la France et la Principauté de Monaco.
—	—	Loi sur la répression de la récidive en ce qui concerne la loi du 14 août 1918 sur les déclarations, réquisitions, taxations et spéculations illicites.
—	18 déc.	Loi relative à la reprise des délais en matière de purge d'hypothèques légales et de surenchère.
—	—	Ordonnance Souveraine prorogeant les échéances des valeurs négociables.
—	—	Ordonnance Souveraine prorogeant les délais pour le paiement des loyers.
—	19 déc.	Loi sur les épaves maritimes.
1919	30 janv.	Ordonnance Souveraine créant un Cours d'enseignement secondaire pour jeunes filles.
—	4 mars.	Ordonnance Souveraine relative au prix de vente des poudres et explosifs.
—	22 mars.	Ordonnance Souveraine prorogeant les échéances des valeurs négociables.
—	—	Ordonnance Souveraine prorogeant les délais pour le paiement des loyers.

1919	27 mars.	Ordonnance Souveraine prohibant l'entrée dans la Principauté de monnaies, billets et instruments monétaires étrangers.
—	22 mai.	Loi réprimant les fraudes dans l'émission des chèques.
—	18 juin.	Loi sur la vaccination antivariolique.
—	—	Ordonnance Souveraine portant dérogation aux dispositions de l'Ordonnance du 17 décembre 1918 réglementant la circulation des boissons dans la Principauté et la France.
—	26 juin.	Loi modifiant temporairement l'article 502 du Code de Procédure Civile.
—	27 juin.	Loi relative aux échéances des valeurs négociables et aux mesures à prendre pour la liquidation et le paiement des dettes moratoriées.
—	29 juin	Ordonnance Souveraine prorogeant les dispositions de la loi du 14 août 1918 sur l'échéance des valeurs négociables.
—	13 juill.	Loi prescrivant la révision du tarif des officiers publics et ministériels.
—	16 juill.	Loi relative aux baux à loyer et aux créances hypothécaires.
—	18 juill.	Loi instituant une taxe de séjour ou de consommation dans les hôtels, pensions, restaurants et cafés.
—	20 juill.	Ordonnance Souveraine remettant en vigueur la législation antérieure au 2 août 1914, en matière administrative.
—	24 juill.	Loi établissant le repos hebdomadaire et fixant la durée du travail.
—	25 juill.	Ordonnance Souveraine instituant le séquestre des biens austro-allemands.

1919	25 juill.	Ordonnance Souveraine sur la liquidation des biens austro-allemands placés sous séquestre.
—	31 juill.	Ordonnance Souveraine fixant le tarif des notaires.
—	--	Ordonnance Souveraine fixant le tarif des huissiers.
—	3 août.	Ordonnance Souveraine fixant le prix de vente des cartes à jouer.
—	9 août.	Ordonnance Souveraine promulguant un traité destiné à compléter les traités et conventions qui fixent les rapports de la Principauté avec la France.
—	24 août.	Ordonnance Souveraine relative aux réquisitions.
—	19 oct.	Ordonnance Souveraine excluant du bénéfice des dispositions de la Loi sur les loyers et créances hypothécaires les sujets de certaines puissances étrangères.
—	20 oct.	Ordonnance Souveraine relative à l'exécution des Lois, Ordonnances ou Contrats dont l'application a été subordonnée à l'état de guerre.
—	30 oct.	Ordonnance Souveraine modifiant les dispositions régissant les droits de greffe, les remises et émoluments du greffier.
—	—	Ordonnance Souveraine portant majoration des frais et émoluments dus aux avocats-défenseurs.
—	30 déc.	Loi relative aux échéances des valeurs négociables et aux mesures à prendre pour la liquidation et le paiement des dettes moratoriées.
—	31 déc.	Ordonnance Souveraine relative à la loi du 30 décembre 1919.

1920	1er janv.	Ordonnance Souveraine fixant le taux des intérêts des sommes versées à titre de dépôt volontaire ou à titre de consignation.
—	22 janv.	Loi prorogeant les lois des 14 août 1918 et du 26 juin 1919.
—	—	Loi modifiant celle du 16 juillet 1919 relative aux baux à loyer et aux créances hypothécaires
—	24 janv.	Ordonnance Souveraine modifiant et complétant la loi du 16 juillet 1919 relative aux baux à loyer et aux créances hypothécaires.
—	24 janv.	Ordonnance relative au moratorium.
—	26 janv.	Loi portant obligation de faire connaître les logements a louer et les prix demandés pour sa location.
—	27 janv.	Loi modifiant les articles 76 et 78 de l'Ordonnance de 1828 sur l'enregistrement et le timbre.
—	25 févr.	Loi instituant un règlement transactionnel entre les commerçants et leurs créanciers.
—	27 mars.	Ordonnance Souveraine accordant l'amnistie à certaines catégories de délinquants et condamnés.
—	28 avril.	Ordonnance Souveraine autorisant l'émission de papier-monnaie.
—	3 mai.	Loi relative à l'organisation municipale.
—	14 juin.	Loi sur le chèque.
—	16 juin.	Loi relative aux pupilles de l'orphelinat.
—	—	Loi établissant un règlement de voirie.
—	19 juin.	Loi portant création d'une Chambre Consultative du Commerce, de l'Industrie et des Intérêts fonciers et professionnels étrangers.

1920	19 juin.	Ordonnance Souveraine modifiant la composition du comité d'hygiène publique et de salubrité.
—	30 juin.	Ordonnance Souveraine fixant les droits à percevoir sur les boissons.
—	—	Ordonnance Souveraine fixant les nouveaux taux de la taxe de luxe et de divers droits.
—	4 juill.	Ordonnance Souveraine modifiant la taxe sur le paiement des marchandises de luxe.
—	4 juill.	Ordonnance Souveraine relative au fonctionnement du Conseil National.
—	22 juill.	Ordonnance Souveraine fixant les allocations aux administrateurs-séquestres des biens appartenant aux sujets allemands et austro-hongrois.
—	14 nov.	Ordonnance Souveraine relative à la double nationalité et à la naturalisation.
—	—	Loi portant création d'un Bureau d'Assistance.
—	15 nov.	Loi créant un Bureau de Bienfaisance.
—	24 nov.	Loi portant addition à l'article 189 du Code Pénal.
—	30 déc.	Loi prorogeant et modifiant la loi du 14 août 1918 établissant des sanctions pour le ravitaillement de la Principauté.
—	—	Loi relative aux délais pour le renouvellement des inscriptions hypothécaires.
1921	1er janv.	Loi sur les pensions de retraite (Services intérieurs).
—	2 janv.	Loi sur l'abandon des vieillards, malades, infirmes et incurables.

1921	3 janv.	Loi portant déduction du passif pour la liquidation et le paiement des droits de mutation par décès.
—	4 janv.	Loi modifiant celle du 26 janvier 1920 relative aux logements.
—	11 janv.	Ordonnance Souveraine concernant la taxe sur le chiffre d'affaires.
—	28 mars.	Ordonnance Souveraine sur les pensions de retraite (Services consolidés et Relations extérieures).
—	—	Id. (Services judiciaires).
—	—	Id. (Force publique).
—	1er avril.	Ordonnance Souveraine réglant l'exercice de la Médecine et de la Chirurgie.
—	15 juin.	Loi relative à la répression des rémunérations occultes.
—	16 juin.	Loi relative au moratorium des valeurs négociables.
—	17 juin.	Loi modifiant celle du 1er janvier 1921 concernant les pensions de retraite.
—	18 juin.	Loi portant maintien en jouissance des locataires des locaux d'habitation.
—	2 juill.	Ordonnance Souveraine mettant fin au moratorium des échéances de valeurs négociables.
—	8 juill.	Loi concernant l'œuvre de la Goutte de lait et de la Crèche municipale.
—	9 juill.	Loi modifiant celle du 1er janvier 1921 sur les pensions de retraite.
—	15 sept.	Ordonnance Souveraine rendant exécutoire l'arrangement international relatif à la circulation frontalière.
1922	10 janv.	Loi modifiant celle du 1er janvier 1921 relative aux pensions de retraite.
—	11 janv.	Loi relative aux dons et legs faits aux Congrégations religieuses.

1922	2 anv.	Loi sur les fondations.
—	26 janv.	Ordonnance Souveraine modifiant celle du 1er avril 1921 sur l'exercice de la Médecine.
—	27 mars.	Ordonnance Souveraine sur la Comptabilité communale.
—	19 avril.	Ordonnance Souveraine modifiant les tarifs des actes consulaires.
—	3 juin.	Ordonnance Souveraine modifiant la constitution du Conseil d'Etat.
—	—	Ordonnance Souveraine sur la création de Commissions chargées d'élaborer des projets de loi.
—	—	Ordonnance Souveraine instituant une Commission financière.
—	12 juill.	Ordonnance Souveraine modifiant l'art. 25 de celle du 18 novembre 1917 relative aux réunions du Conseil National.
—	17 juill.	Ordonnance Souveraine fixant la fête du Souverain au 17 janvier de chaque année.
—	20 juill.	Loi portant prorogation des lois sur les réquisitions, les spéculations illicites et la Procédure civile.
—	21 juill.	Loi modifiant l'art. 296 du Code Pénal.
—	24 juill.	Loi portant modification de la législation sur les loyers en ce qui concerne les locaux d'habitation.
—	5 août.	Loi portant réorganisation de l'Office de Prévoyance mutuelle.
—	17 nov.	Ordonnance Souveraine promulguant l'arrangement international tendant à la répression du trafic de la traite des blanches.

1922	18 nov.	Ordonnance Souveraine promulguant la Convention relative à l'observation de prescriptions sanitaires internationales.
—	—	Ordonnance Souveraine abrogeant l'art. 42 de l'Ordonnance du 28 mars 1921.
—	30 déc.	Loi prorogeant les lois sur les réquisitions, les taxations et les spéculations illicites.
1923	3 janv.	Loi portant abrogation de l'art. 36 de la loi du 1er janvier 1921 et de la loi du 17 juin 1921.
—	—	Loi modifiant l'art. 169 de la loi municipale du 3 mai 1920.
—	20 mars.	Ordonnances Souveraines modifiant les tarifs des droits de circulation.
—	23 avril.	Ordonnance Souveraine relative au port de la rosette de l'Ordre de St-Charles.
—	12 mai.	Ordonnance Souveraine relative à la taxe sur le chiffre d'affaires.
—	21 mai.	Ordonnance Souveraine relative à la Caisse de liquidation des loyers de guerre.
—	27 mai.	Loi maintenant provisoirement en jouissance les locataires de locaux affectés à un usage industriel, commercial ou professionnel.
—	28 mai.	Loi modifiant les art. 331, 332 et 333 du Code Pénal.
—	29 mai.	Loi portant modification de l'article 1er de l'Ordonnance du 16 décembre 1900.
—	30 mai.	Loi relative aux dommages causés par incendie à des tiers.
—	16 juin.	Ordonnance Souveraine promulguant la convention internationale de l'opium.

1923	7 nov.	Ordonnance Souveraine portant classement nouveau des objets soumis à la taxe de luxe.
—	9 nov.	Ordonnance Souveraine autorisant l'émission de jetons monnaies.
—	15 déc.	Ordonnance Souveraine relative à la fabrication des eaux gazéifiées.
1924	3 janv.	Loi modifiant l'Ordonnance du 5 mars 1895 sur les sociétés anonymes et en commandite.
—	5 janv.	Loi modifiant le titre de Président de chambre à la Cour d'Appel.
—	7 janv.	Loi prorogeant la loi du 26 juin 1919 relative au Code de Procédure civile.
—	8 janv.	Loi modifiant l'art. 187 du Code pénal.
—	9 janv.	Loi modifiant et interprétant les art. 9 et 17 de la loi du 1er janvier 1921, sur les retraites des fonctionnaires.
—	10 janv.	Loi modifiant les art. 20 et 21 de l'Ordonnance sur le divorce et la séparation de corps.
—	28 janv.	Ordonnance souveraine modifiant celle du 15 avril 1911 relative au Comité des Travaux publics.
—	23 avril.	Ordonnance Souveraine modifiant celle du 23 juillet 1907 sur l'organisation de l'Hôpital.
—	21 mai.	Ordonnance Souveraine portant fixation nouvelle de diverses taxes.
—	30 juin.	Ordonnance Souveraine réglant les conditions d'entrée et de sortie des vins, alcools, liqueurs et vins de liqueur.
—	19 juil.	Loi réglant à nouveau les rapports entre propriétaires et locataires.
—	12 août.	Ordonnance Souveraine sur le service sanitaire maritime.

1924	23 août.	Ordonnance Souveraine relative à la taxe sur les automobiles.
—	11 sept.	Ordonnance Souveraine promulguant la convention internationale pour la répression de la circulation et du trafic des publications obscènes.
—	11 sept.	Ordonnance Souveraine promulguant l'arrangement international pour la création à Paris d'un Office international des Epizooties.
	6 déc.	Ordonnance Souveraine instituant une Médaille du travail.
—	17 déc.	Ordonnance Souveraine promulguant le protocole relatif aux clauses d'arbitrage.
—	29 déc.	Ordonnance Souveraine relative à la vaccination.
1925	2 janv.	Ordonnance Souveraine sur l'exportation des capitaux et le répertoire des changes.
—	3 janv.	Lois relatives aux constructions, aux autorisations de bâtir et à l'expropriation.
—	—	Loi portant extension de la compétence du Juge de paix.
—	—	Loi concernant le dépôt légal des imprimés.
—	—	Loi modifiant l'Ordonnance du 23 juin 1907 sur la vente des fonds de commerce.
—	—	Loi relative à la constatation et à la répression des fraudes alimentaires.
—	—	Loi revisant les tarifs applicables aux officiers ministériels, experts, témoins, traducteurs, etc.
—	—	Loi modifiant les art. 303 et suivants du Code de Procédure Civile.

1925	4 janv.	Ordonnance Souveraine relative au cours légal.
—	12 mars.	Ordonnance Souveraine modifiant celles des 16 décembre 1918, et 2 janvier 1925 relatives à l'exportation des capitaux.
—	20 avril.	Ordonnance Souveraine relative à la Médaille d'honneur.
—	23 juin.	Ordonnance Souveraine portant fixation des taxes des experts, témoins, médecins et sages-femmes.
—	3 juil.	Ordonnance Souveraine mettant fin aux sequestres établis par l'Ordonnance du 25 juillet 1919.
—	21 juil.	Ordonnance Souveraine fixant les taxes applicables aux véhicules.
—	20 oct.	Ordonnance Souveraine relative aux opérations de change.
—	10 nov.	Ordonnance Souveraine portant publication de la Convention du 26 juin 1925 sur la répression des fraudes fiscales.
—	17 nov.	Ordonnance portant exécution de l'arrangement international du 1er décembre 1924 relatif aux facilités à donner aux marins du commerce pour le traitement des maladies vénériennes.
1926	1er févr.	Ordonnance Souveraine fixant le nouveau tarif des droits de chancellerie diplomatique ou consulaire.
—	22 févr.	Ordonnance Souveraine portant classement des objets soumis à la taxe de luxe.
—	3 avril.	Ordonnance Souveraine suspendant l'application de l'art. 5 de l'Ordonnance du 17 décembre 1918 concernant les expéditions à destination des communes de Beausoleil, Cap-d'Ail, Eze, La Turbie et Roquebrune-Cap-Martin.

1926	3 avril.	Ordonnance Souveraine relative à la constatation par les agents des Douanes, des contraventions aux dispositions de l'Ordonnance du 23 août 1924.
—	10 avril.	Ordonnance Souveraine fixant les droits de consommation sur les alcools et liquides assimilés.
—	21 mai.	Ordonnance Souveraine réglementant les taxes sur les automobiles et les permis de circulation.
—	22 mai.	Ordonnance Souveraine fixant le tarif des avocats-défenseurs.
—	25 mai.	Ordonnance Souveraine remettant en vigueur les Ordonnances des 17 décembre 1918 et 30 juin 1924 relatives aux expéditions pour les communes limitrophes.
—	12 juin.	Loi portant réglementation nouvelle des rapports entre propriétaires et locataires à partir du 1er octobre 1926.
—	18 juin.	Ordonnance Souveraine modifiant les services de la Marine.
—	20 juin.	Loi portant modification des articles 13 et 20 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 relative à l'organisation judiciaire.
—	—	Loi modifiant les articles 271 et 272 du Code de procédure pénale.
—	—	Loi relative aux retraites des fonctionnaires.
—	16 juill.	Ordonnance Souveraine modifiant la taxe de luxe.
—	—	Ordonnance Souveraine modifiant celle du 19 mars 1906.
—	9 août.	Ordonnance Souveraine fixant les droits de circulation et de fabrication sur les liquides.

1926	22 août.	Ordonnance Souveraine fixant le droit de consommation sur l'acide carbonique liquide.
—	31 août.	Ordonnance Souveraine modifiant l'application de la taxe sur le chiffre d'affaires.
—	4 sept.	Ordonnance Souveraine modifiant les taxes, droits et impôts sur diverses marchandises.
—	13 sept.	Ordonnance Souveraine modifiant les taxes sur les véhicules automobiles.
—	10 nov.	Ordonnance Souveraine modifiant le service de la Police et de la Sûreté.
—	21 déc.	Ordonnance Souveraine portant modification de la loi relative aux rapports entre propriétaires et locataires.
—	23 déc.	Ordonnance Souveraine énumérant les objets et marchandises passibles de la taxe de luxe.
—	—	Loi modifiant les art. 10 et 15 de l'Ordonnance du 3 mars 1886 sur le notariat.
—	29 déc.	Ordonnance Souveraine portant réduction des droits sur la circulation des liquides.
1927	27 janv.	Ordonnance Souveraine réglementant la frappe des médailles, jetons et pièces de plaisir.
—	9 mai.	Ordonnance Souveraine portant composition du Conseil maritime et sanitaire.
—	15 mai.	Ordonnance Souveraine modifiant et complétant l'art. 5 de l'Ordonnance du 15 avril 1911 sur le Comité consultatif des Travaux publics.

1927	15 juin.	Loi prorogeant l'art. 22 de la loi du 12 juin 1926 sur le maintien des occupants de locaux à usage commercial et industriel.
—	—	Loi prorogeant les effets de l'art. 22 de la loi du 12 juin 1926 sur la majoration temporaire exceptionnelle des loyers et baux en cours.
—	—	Loi prorogeant les dispositions de l'art. 31 de la loi du 12 juin 1926 visant les locaux affectés à l'habitation et acquis en vue de l'exécution des travaux d'utilité publique.
—	—	Loi modifiant celle du 14 juin 1920 sur le chèque et l'art. 403 du Code pénal.
—	—	Loi modifiant l'art. 2 de la loi sur les pensions de retraite.
—	29 juin.	Ordonnance Souveraine portant modification du fonctionnement de l'hôpital.
—	28 déc.	Ordonnance Souveraine modifiant l'art. 23 de l'Ordonnance du 18 mai 1909 relative à l'organisation judiciaire.
1928	20 janv.	Loi de codification sur les pensions de retraite.
—	28 janv.	Ordonnance Souveraine relative à l'exportation des capitaux et l'importation des titres et valeurs mobilières.
—	19 févr.	Ordonnance Souveraine modifiant le dernier alinéa de l'art. 4 de l'Ordonnance du 29 mai 1894.
—	18 mars.	Ordonnance Souveraine modifiant l'organisation du Conseil d'Etat.

1928	1er mai.	Ordonnance Souveraine suspendant celles du 16 décembre 1918 et 2 janvier 1925 portant institution d'un répertoire des opérations de change.
—	15 mai.	Ordonnance Souveraine sur la police générale des passeports.
—	18 juin.	Ordonnance Souveraine sur la répression des fraudes.
—	17 juill.	Ordonnance Souveraine abrogeant le cours forcé.
—	18 juill.	Loi sur les pensions de retraite.
—	—	Loi modifiant l'art. 435 du Code civil.
—	—	Loi portant fixation de la majoration des loyers à partir du 1er octobre 1928.
—	—	Loi prorogeant les lois du 12 juin 1926 et 15 juin 1927 relatives aux locaux à usage commercial et industriel.
—	—	Loi relative à la prorogation de celle du 15 juin 1927 (loyers des baux des locaux d'habitation) et à la revision des baux commerciaux et industriels.
—	2 août.	Ordonnance Souveraine relative aux pensions des fonctionnaires des Services consolidés, des agents diplomatiques et des autres fonctionnaires du Service des Relations Extérieures.
—	—	Ordonnance Souveraine relative aux pensions des magistrats, des fonctionnaires, agents et employés des Services Intérieurs.
—	—	Ordonnance Souveraine concernant les retraites des Corps des Carabiniers et des Sapeurs-Pompiers.

1928	2 août.	Ordonnances Souveraines relatives à la répression des fraudes et aux prélèvements de denrées alimentaires.
1929	7 janv.	Ordonnance Souveraine suspendant les Ordonnances Constitutionnelles concernant le pouvoir législatif.
—	16 févr.	Ordonnance Souveraine portant création au Ministère d'Etat d'un Office du Travail.
—	27 févr.	Ordonnance Souveraine instituant un Sommier de la Nationalité monégasque.
—	15 avril.	Ordonnance Souveraine rapportant les Ordonnances des 7 janvier et 27 février 1929.
—	25 avril.	Ordonnance Souveraine portant relèvement du maximum des pensions de retraite.
—	—	Ordonnance Souveraine relative aux droits et vacations alloués aux magistrats.
—	—	Ordonnance Souveraine concernant les changements de noms de famille.
—	20 juin.	Ordonnance Souveraine portant ratification de la Convention internationale de Secours.
—	28 juin.	Ordonnance Souveraine relative au retrait des jetons-monnaies de la circulation.
—	—	Ordonnance Souveraine fixant les voies publiques qui font partie du Domaine privé princier.
—	27 sept.	Ordonnance Souveraine portant prélèvements sur le Domaine princier des immeubles destinés à la constitution des domaines public et privé de l'Etat et de la Commune.

1929	30 sept.	Loi maintenant en jouissance les occupants de locaux commerciaux et industriels.
—	—	Loi prorogeant l'article 31 de la loi du 12 juin 1926 sur les loyers.
—	29 oct.	Ordonnance Souveraine relative aux droits de contrôle et de surveillance des appareils à pression de vapeur ou de gaz.
—	12 déc.	Ordonnance Souveraine rendant exécutoire la Convention sur l'opium du 19 février 1925.
—	16 déc.	Loi portant relèvement du papier timbré et des droits de timbre de dimension.
—	28 déc.	Ordonnance Souveraine relevant le timbre du permis de séjour.
—	30 déc.	Ordonnance Souveraine portant organisation du service téléphonique.
1930	2 janv.	Ordonnance Souveraine supprimant le grade sous-brigadier à la Direction de la Sureté Publique et créant une classe réservée aux simples agents de police.
—	15 janv.	Loi portant fixation du budget des dépenses des Services Intérieurs de l'exercice 1930.
—	—	Loi sur la délimitation du Domaine.
—	—	Loi constituant le Domaine public et privé de l'Etat et de la Commune.
—	—	Loi déterminant le partage des biens acquis avec les fonds du compte 3 °/₀.
—	15 janv.	Loi constituant l'Hôpital en établissement public autonome.
—	—	Loi constituant l'Orphelinat en établissement public autonome.
—	22 janv.	Loi portant extension de la compétence du Juge de Paix.

1930	22 janv.	Loi portant addition à l'article 245 du Code Pénal sur le « vagabondage ».
—	—	Loi sur les clauses d'arbitrage en matière commerciale.
—	—	Loi réprimant le délit d'abandon de famille.
—	—	Loi sur la durée des contrats d'assurances.
—	—	Loi sur le défaut faute de conclure.
—	28 janv.	Ordonnance Souveraine modifiant les articles 4, 11, 21, 22 et 35 de l'Ordonnance du 1er décembre 1928 concernant la circulation automobile.
—	1er fév.	Loi sur les concessions dans les cimetières.
—	—	Loi complétant et modifiant la loi n° 79 du 19 juillet 1924 portant institution d'une caisse des retraites des employés de tramways.
—	3 fév.	Loi sur les partages judiciaires.
—	5 fév.	Loi sur le Conseil de Révision.
—	8 fév.	Loi portant révision du tarif : 1° des émoluments des avocats-défenseurs en matière d'expropriation ; 2° des vacations des médecins, chirurgiens, experts médicaux, interprètes et traducteurs ; 3° du régime des émoluments alloués au Greffier en chef à titre de remboursement du papier timbré employé.
—	—	Loi sur les amendes pénales.
—	13 fév.	Ordonnance Souveraine portant promulgation d'une Convention internationale relative à la circulation des automobiles.
—	—	Ordonnance Souveraine portant promulgation d'une Convention pour la suppression de l'esclavage.

1930	15 fév.	Ordonnance Souveraine portant modification aux Statuts de la Famille Souveraine.
—	24 fév.	Loi sur la déclaration, la réparation et l'assurance des accidents du travail.
—	26 fév.	Ordonnance Souveraine réglementant le stationnement sur le quai du Port des marchandises débarquées ou à embarquer.
—	4 mars.	Ordonnance Souveraine interdisant le territoire de la Principauté au survol d'avions et à la photographie aérienne.
—	31 mars.	Ordonnance Souveraine réglementant les allocations dues à titre de remboursement au Greffier en chef.
—	—	Ordonnance Souveraine modifiant le tarif des dépens en matière civile, commerciale, criminelle et correctionnelle.
—	—	Ordonnance Souveraine modifiant le tarif des émoluments dûs aux avocats-défenseurs en matière d'expropriation.
—	3 avril.	Ordonnance Souveraine portant modification à la taxe de luxe.
—	—	Ordonnance Souveraine portant modification des dispositions relatives à la taxe sur le chiffre d'affaires.
—	—	Ordonnance Souveraine portant exonération pour certains produits de l'impôt sur le chiffre d'affaires et de la taxe d'importation.
	—	Ordonnance Souveraine rendant applicable le nouveau règlement de voirie.

1930	12 avril.	Ordonnance Souveraine portant déclaration définitive d'utilité publique.
—	4 mai.	Ordonnance Souveraine modifiant le tarif des dépens en matière civile, commerciale, criminelle et correctionnelle.
—	13 mai.	Ordonnance Souveraine instituant une taxe à l'abatage en remplacement de la taxe établie par l'Ordonnance du 11 janvier 1921.
—	—	Ordonnance Souveraine concernant l'impôt sur le chiffre d'affaires et la taxe à l'importation.
—	12 juin.	Ordonnance Souveraine relative à la taxe sur le chiffre d'affaires.
—	24 juill.	Ordonnance Souveraine concernant la taxe sur le chiffre d'affaires.
—	25 juill.	Loi portant fixation du Budget rectificatif des dépenses des Services Intérieurs de l'exercice 1930.
—	29 juill.	Loi admettant l'appel incident en matière répressive.
—	—	Loi modifiant celles du 19 juillet 1924 et du 1er février 1930 sur la caisse autonome des retraites des employés des tramways.
—	—	Loi réglant les rapports entre locataires et bailleurs en ce qui concerne le renouvellement des baux à loyer d'immeubles ou de locaux à usage commercial et industriel.
—	—	Loi portant réglementation du maintien en jouissance des occupants de locaux affectés à l'habitation ou à l'exercice d'une profession.

1930	16 oct.	Ordonnance Souveraine rapportant l'Ordonnance Souveraine du 6 mai 1929 créant à titre temporaire, une seconde Chambre du Tribunal Civil.
—	10 nov.	Ordonnance Souveraine instituant un Comité de la Fondation de Monaco à la Cité Universitaire de Paris.
—	23 nov.	Ordonnance Souveraine modifiant l'Ordonnance du 23 août 1924 sur la circulation des voitures automobiles.
—	26 déc.	Ordonnance Souveraine portant suspension temporaire de certaines dispositions constitutionnelles.
1931	8 janv.	Loi sur la fusion du Greffe de la Justice de Paix avec le Greffe de la Cour et du Tribunal.
—	—	Loi portant abrogation de la procédure du règlement transactionnel et institution de la liquidation judiciaire.
—	1er fév.	Ordonnance Souveraine relative à la délimitation des quais et dépendances du Port.
—	—	Ordonnance Souveraine relative à la perception de taxe sur les opérations de pesage du pont à bascule établi au Port.
—	2 fév.	Ordonnance-Loi portant ouverture d'un crédit au compte 3 %.
—	—	Ordonnance-Loi portant fixation du budget des dépenses des Services intérieurs de l'exercice 1931.
—	3 fév.	Ordonnance Souveraine modifiant l'art. 44 de l'Ordonnance sur la Police Municipale en date du 11 juillet 1909.

1931	13 fév.	Ordonnance-Loi sur les parts de fondateur.
—	—	Ordonnance-Loi réglementant l'exercice de la pharmacie, de l'herboristerie, de la droguerie, etc.
—	21 fév.	Ordonnance Souveraine relative à l'exercice de la pharmacie, de l'herboristerie, de la droguerie.
—	15 avril	Ordonnance Souveraine relative aux mesures de sécurité dans les établissements de spectacles, cinémas, concerts, bals, etc.
—	4 mai	Ordonnance Souveraine concernant le contrôle des déclarations en matière de taxe sur le chiffre d'affaires.
	—	Ordonnance-Loi instituant la représentation du Ministère Public devant la Cour de Revision.
—	29 mai	Ordonnance Souveraine sur le nouveau Statut de l'Orphelinat de Monaco.
—	6 juin	Ordonnance-Loi complétant l'art. 442 du Code de procédure civile.
—	15 juin	Ordonnance Souveraine approuvant la Convention intervenue le 8 juin 1931 entre l'Administrateur des Domaines de la Principauté et la Compagnie des Tramways de Nice et du Littoral pour la substitution des omnibus automobiles aux tramways.
—	17 juin	Ordonnance-Loi portant simplification de certaines formalités en ce qui concerne l'Enregistrement et les Hypothèques.

1931	5 juill.	Ordonnance Souveraine promulguant la Convention portant extension aux territoires sous mandat britannique du Traité d'extradition conclu le 17 décembre 1891 entre la Principauté et le Royaume-Uni de Grande-Bretagne, d'Irlande du Nord et des Dominions britanniques au delà des mers.
—	12 juill.	Ordonnance-Loi portant ouverture de crédits supplémentaires pour les dépenses des Services Intérieurs.
—	15 août	Ordonnance Souveraine sur l'organisation de l'Hôpital de Monaco.
—	21 août	Ordonnance Souveraine fixant le pourcentage des blés pour la fabrication des farines.
—	15 oct.	Ordonnance-Loi sur le rattachement des agents de la Police Municipale à la Direction de la Sûreté Publique et sur la Direction du Service de la répression des fraudes et de la spéculation illicite.
—	26 oct.	Ordonnance-Loi portant modification de l'art. 380 du Code pénal.
—	5 nov.	Ordonnance Souveraine conférant à une Assemblée Monégasque les pouvoirs attribués au Conseil d'Etat, à titre provisoire, par l'ordonnance du 26 décembre 1930.

CONVENTIONS AVEC LA FRANCE

ET

ANNEXES

RELATIVES

AU RÉGIME DOUANIER,
AUX POSTES, TÉLÉGRAPHE
ET TÉLÉPHONE ;
A LA CIRCULATION,
AU COMMERCE, À L'INDUSTRIE,
A L'ASSISTANCE PUBLIQUE,
ETC.

CONVENTION DOUANIÈRE AVEC LA FRANCE

ARTICLE PREMIER

Une Convention et deux Déclarations annexes destinées à remplacer la Convention du 9 novembre 1865, l'Acte additionnel du 10 mars 1899, et à établir sur de nouvelles bases l'Union douanière et les rapports de voisinage entre la Principauté de Monaco et la France, ayant été signées à Paris le 10 avril 1912, entre notre Plénipotentiaire et celui de Son Excellence le Président de la République Française et les ratifications de ces actes ayant été échangées à Paris le 6 avril 1914, les dites Convention et Déclarations, dont la teneur suit, recevront leur pleine et entière exécution.

CONVENTION.

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO ET LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE, ayant reconnu la nécessité d'établir sur de nouvelles bases les relations entre la Principauté de Monaco et la France, qui étaient régies jusqu'ici par la Convention du 9 novembre 1865 et par l'Arrangement additionnel du 10 mars 1899, ont résolu de conclure, à cet effet, une Convention et ont nommé pour leurs Plénipotentiaires, savoir :

SON ALTESSE SÉRÉNISSIME LE PRINCE DE MONACO :

M. le Comte Balny d'Avricourt, Son Envoyé Extraordinaire et Ministre Plénipotentiaire près le Président de la République Française,

Et le Président de la République Française :

M. Raymond Poincaré, Sénateur, Président du Conseil, Ministre des Affaires Étrangères,

Lesquels, dûment autorisés à cet effet, sont convenus des dispositions suivantes :

Article Premier.

Il n'y aura dans la Principauté qu'une seule ligne de douane. Établie du côté de la mer, elle ne sera qu'une section de la ligne de douane française existant sur le littoral de la Méditerranée.

Art. 2.

Les droits des tarifs français à l'entrée et à la sortie, les droits de navigation tels que les définit la loi française, les taxes de plombage et d'estampillage, les droits sur les sucres seront appliqués dans le territoire de la Principauté selon les lois et règlements en vigueur en France.

La police des ports de la Principauté continuera à appartenir au Gouvernement de Son Altesse Sérénissime, qui l'exercera par l'intermédiaire du directeur du port. Cet officier ne pourra percevoir, à ce titre, que les droits étrangers aux taxes de douane et de navigation et de police sanitaire.

Art. 3.

Les règlements et tarifs français relatifs à la Police sanitaire seront appliqués dans la Principauté. Les receveurs des Douanes françaises en service dans la Principauté, spécialement habilités d'ores et déjà à cet effet par le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime, percevront la taxe de police sanitaire maritime. Le montant net de ces taxes continuera d'appartenir au Trésor Princier.

ART. 4.

Les navires français acquitteront dans les ports de la Principauté les mêmes droits que ceux auxquels ils seraient soumis dans les ports français et, réciproquement, les navires monégasques jouiront dans les ports français du même traitement que les navires français.

La nationalité monégasque d'un navire se déterminera d'après les règles inscrites dans l'Acte français de navigation du 21 septembre 1793 et dans les lois françaises subséquentes relatives à la propriété des navires et à la composition des équipages. Ces règles ne sont applicables ni aux navires portant pavillon du Prince, ni aux navires régulièrement autorisés à porter pavillon monégasque à la date du 1er janvier 1912, ni aux bateaux de plaisance, ni aux bateaux de pêche qui ne comptent pas un équipage de plus de cinq hommes et vendent le produit de leur pêche à Monaco.

Le temps de navigation des inscrits maritimes français sur les navires monégasques leur sera compté pour la retraite.

Les permis de navigation et certificats de visite des navires délivrés par l'Autorité monégasque seront valables au même titre que les permis et certificats délivrés par l'Autorité française en exécution de la loi du 17 avril 1907.

ART. 5.

Le sel et ses dérivés seront soumis, dans la Principauté, aux droits d'entrée fixés par les tarifs français et la perception s'en effectuera pour le compte et par les agents de la France. Le Prince s'engage à prohiber sur son territoire la fabrication du sel et de ses dérivés, à y faire appliquer les lois et règlements en vigueur en

France quant au transport, à la circulation, à la vente et à la consommation de ces denrées.

ART. 6.

Le Gouvernement Princier s'engage à prendre dans les manufactures et entrepôts de Nice toutes les espèces de tabacs nécessaires à la consommation de la Principauté. Lesdits tabacs seront fournis aux agents de Son Altesse Sérénissime à des tarifs se rapprochant autant que possible des prix de revient et qui seront, dans un but de simplification, fixés aux taux suivants :

Tabacs de luxe : prix de vente au consommateur de France diminué de 40 p. %;

Cigarettes de vente courante : prix de vente au consommateur de France diminué de 70 p. %;

Autres produits de vente courante et de vente restreinte : prix de vente au consommateur de France diminué de 80 p. %

Lesdits tabacs seront vendus, sous la surveillance des Autorités locales, selon les tarifs en vigueur en France.

ART. 7.

Les poudres de guerre, de chasse et de mine, ainsi que les cartes à jouer, dont la fabrication est interdite dans la Principauté, seront fournis aux agents monégasques par l'Administration française aux mêmes conditions que les tabacs, pour être vendues dans la Principauté selon les règlements et tarifs en vigueur en France.

Sont maintenues les dispositions contenues dans le Protocole du 24 juin et l'Ordonnance du 12 décembre 1891, concernant la fabrication et la vente des allumettes dans la Principauté.

ART. 8.

Les lois et règlements spéciaux qui régissent en France l'importation, l'exportation et la circulation des armes de guerre seront applicables dans la Principauté.

ART. 9.

La perception des droits de douane et de statistique, des droits de navigation, des droits sur le sel et sur les sucres, des taxes de plombage et d'estampillage, s'effectuera pour le compte de la France par les soins de l'Administration française.

ART. 10.

En compensation des droits de douane et de statistique, des droits de navigation, des droits sur le sel et sur les sucres, des taxes de plombage et d'estampillage, qu'il percevra en vertu de l'article précédent, le Gouvernement de la République payera au Trésor Princier une indemnité annuelle fixée à la somme de 400.000 francs payable à Monaco, à trimestre échu et par termes égaux de 100.000 francs.

L'indemnité sera élevée d'une somme de 20.000 francs pour chaque augmentation de mille habitants par rapport à la population constatée par le recensement de 1908.

Ce recensement aura lieu tous les cinq ans au 1er janvier.

ART. 11.

Tous les employés et agents de la Douane dans la Principauté devront être sujets français et seront nommés par le Gouvernement de la République.

ART. 12.

Tous les employés et agents de la Douane française dans la Principauté seront soumis à la juridiction des

Tribunaux français par rapport aux crimes et délits dont ils pourraient se rendre coupables dans l'exercice de leurs fonctions. Dans ce cas, l'instruction sera dirigée par un juge français, mais les constatations, les descentes de lieux et toutes les opérations de l'instruction seront accomplies sur le territoire de la Principauté par un juge du Tribunal de Monaco en vertu d'une commission rogatoire du juge français, préalablement visée par un membre du Ministère Public. Toutefois, les autorités de la Principauté pourront, s'il y a lieu, procéder, en cas de flagrant délit, à l'arrestation du prévenu ainsi qu'à la constatation d'un crime ou d'un délit. Les Employés et Agents de la Douane française seront justiciables des Tribunaux de la Principauté pour les crimes ou délits commis en dehors de l'exercice de leurs fonctions.

ART. 13.

Les infractions aux lois et règlements applicables dans la Principauté par suite de l'Union douanière seront poursuivies à la requête des agents de l'Administration française compétente en résidence dans le ressort du Tribunal de Nice, où seront également affirmés et enregistrés les procès-verbaux.

Les employés et agents de la Douane française pourront requérir des Autorités monégasques l'arrestation des prévenus de contrebande et la recherche par le Ministère Public de Monaco des individus intéressés à des fraudes ou complices de celles-ci.

La présente disposition ne fait pas obstacle à la poursuite d'office des délits par les autorités monégasques.

Les citations à comparaître devant les Tribunaux français compétents dans les cas prévus par le présent article et par l'article précédent seront données à la

requête de l'autorité française, mais elles seront signifiées par les huissiers ou agents de la Principauté après avoir reçu le visa prescrit dans l'article 12. Les Tribunaux français pourront punir des peines portées par la loi française les témoins ainsi assignés qui n'auront pas comparu soit devant les juges d'instruction, soit devant les Tribunaux français.

Les jugements rendus dans les divers cas qui précèdent seront exécutoires dans la Principauté sur la réquisition revêtue du visa susmentionné et adressée par l'autorité française compétente aux agents d'exécution de la Principauté. L'emprisonnement prononcé par les Tribunaux français sera subi en France.

ART. 14.

Les bureaux de Poste et de Télégraphe, les câbles sous-marins dont le fonctionnement est ou sera reconnu nécessaire par les deux Gouvernements, sont établis par le Gouvernement français, qui nomme le personnel chargé de l'exécution du service.

Ce personnel doit être préalablement agréé par le Prince, qui se réserve la faculté d'en réclamer le renvoi et le remplacement, s'il le juge utile.

Le personnel employé dans les bureaux de Poste et Télégraphe de la Principauté est considéré comme un personnel mixte ; les receveurs et chefs de service correspondent avec l'Administration française, en reçoivent les ordres pour le service général et se conforment aux instructions des Autorités monégasques pour ce qui concerne le service intérieur de la Principauté.

Les lois, réglements et tarifs de toute nature en vigueur dans le service français seront applicables dans la Principauté.

Le produit des recettes postales et télégraphiques des bureaux de la Principauté, déduction faite des parts des taxes télégraphiques ou des frais de transit postaux à verser aux Offices étrangers, sera affecté d'abord au payement de toutes les dépenses de loyer, d'installation technique et d'exploitation de ces bureaux, y compris les indemnités de toute nature à payer aux tiers. En cas d'insuffisance de ces recettes, le Gouvernement Princier prendra la différence à sa charge; en cas d'excédent des recettes sur les dépenses, le surplus sera partagé entre les deux Gouvernements dans la proportion des deux tiers pour la Principauté et d'un tiers pour la France.

Les taxes afférentes à la correspondance téléphonique échangée entre la France et la Principauté de Monaco seront réparties entre les deux Pays, déduction faite des parts de taxe à verser aux Offices étrangers, sur la base uniforme de trois quarts pour la France et un quart pour la Principauté, avec minimum pour celle-ci de 0 fr. 10 par unité de conversation.

Les taxes d'abonnement versées par les abonnés au réseau téléphonique de Monaco domiciliés en France, ainsi que les taxes de conversations locales échangées avec les cabines des bureaux de Poste et de Télégraphe, seront partagées à raison d'un quart pour la France et de trois quarts pour la Principauté.

Les dépenses afférentes à la première installation et à l'entretien des lignes téléphoniques et télégraphiques franco-monégasques sont à la charge de la Principauté en ce qui concerne les sections de ces lignes établies sur son territoire.

Le Gouvernement français jouit de la franchise postale dans les bureaux de la Principauté pour ceux de ses représentants, fonctionnaires ou agents qui ont droit à cette franchise sur le territoire français.

Le Prince et le Ministre d'État de la Principauté jouissent de la franchise postale dans les bureaux de France et de Monaco.

Le Gouvernement français jouit de la franchise télégraphique dans les bureaux monégasques de la même manière qu'il en jouit sur son propre territoire.

Le Prince et le Ministre d'État de la Principauté ont la franchise pour leurs communications télégraphiques des bureaux monégasques à un bureau quelconque français et réciproquement.

Le Représentant du Prince auprès du Gouvernement français aura droit à la franchise postale et télégraphique pour ses correspondances avec le Prince et le Ministre d'État.

Dans le cas où le Gouvernement Princier désirerait installer et faire fonctionner des stations radiotélégraphiques sur son territoire, un accord devrait être établi à ce sujet avec le Gouvernement français. Le fonctionnement en serait assuré par un personnel français.

Ces dispositions sont applicables dans les cas où il s'agirait d'installations à établir par des particuliers sur le territoire de la Principauté.

ART. 15.

Le Gouvernement Princier s'engage, pour la frappe des monnaies monégasques, à recourir exclusivement à l'Hôtel des Monnaies de Paris, et les monnaies ainsi frappées devront être, quant au module, au titre et à la valeur, identiques aux monnaies françaises.

ART 16.

La Convention d'extradition conclue à Paris, le 8 juillet 1876, entre la France et la Principauté de Monaco est confirmée.

La police française aura le droit de poursuivre, en cas de flagrant délit, sur le territoire monégasque, les malfaiteurs qui s'y échapperaient de France.

Le même droit appartiendra à la police monégasque sur le territoire des communes françaises limitrophes.

Les individus arrêtés en vertu des dispositions qui précèdent seront remis aux Autorités du territoire sur lequel ils auront été arrêtés.

En cas d'incendie, les pompiers de la Principauté et des communes voisines sont autorisés à franchir la frontière et à se rendre sans délai sur les lieux du sinistre.

Le Gouvernement français se réserve le droit de faire, en temps de paix, traverser par ses troupes le territoire de la Principauté, à charge d'entente préalable avec le Gouvernement du Prince.

ART. 17.

Le Gouvernement Princier s'engage à assurer le bon entretien des voies qui prolongent sur le territoire monégasque les voies ouvertes, en territoire français, à la circulation publique, et particulièrement les routes nationales qui aboutissent à la Principauté.

Il s'engage, en outre, à assurer sur le territoire de la Principauté la sécurité des voies ferrées et des lignes télégraphiques et téléphoniques.

ART. 18.

Il ne pourra être accordé aux industries établies dans la Principauté, qui produisent ou fabriquent pour le marché intérieur ou pour l'exportation, aucun avantage quelconque, sous forme de prime ou autre, sur les industries similaires françaises.

Le Gouvernement Princier déclare sa résolution de

prendre toutes les dispositions nécessaires pour prévenir et réprimer les fraudes préjudiciables au Trésor ou au commerce français, tant sur les objets de consommation que sur toutes autres marchandises, et notamment sur les objets en métaux précieux.

En ce qui concerne les taxes fiscales qui seraient établies à cet effet, réserve est faite des engagements pris et des droits acquis.

Le Gouvernement Princier établira, sans délai, sur les alcools, absinthes et similaires, apéritifs, vermouths et vins de liqueur, des droits de consommation intérieure équivalents aux droits acquittés en France au profit du Trésor.

Il s'engage, enfin, à établir, sur l'importation et la vente du phosphore et de la saccharine, des restrictions analogues à celles qui sont en vigueur en France.

ART. 19.

Les indigents atteints d'aliénation mentale, de quelque nationalité qu'ils soient, se trouvant sur le territoire monégasque, pourront être reçus et traités dans les asiles publics français, à la demande et aux frais du Gouvernement monégasque. Toutefois, lorsque l'aliéné sera français, les frais seront supportés par la collectivité française compétente, à partir du moment où la nationalité française de l'aliéné aura été reconnue par le Gouvernement de la République, sur demande qui lui sera adressée par la voie diplomatique par le Gouvernement monégasque.

Si l'aliéné appartient à une nation tierce, le Gouvernement français pourra prêter au Gouvernement monégasque ses bons offices, en vue du rapatriement de l'indigent aliéné dans son pays d'origine.

Les indigents monégasques atteints en France d'aliénation mentale seront, de même que les nationaux, reçus et traités gratuitement dans les asiles publics français jusqu'au moment où le Gouvernement monégasque, sur une demande qui lui sera adressée par la voie diplomatique par le Gouvernement français, aura reconnu la nationalité monégasque de l'aliéné. A partir de ce moment, les frais occasionnés par l'aliéné seront remboursés par le Gouvernement monégasque au Gouvernement français.

Il appartiendra aux autorités françaises, conformément aux lois et règlements en vigueur en France, de se prononcer sur le maintien ou la mise en liberté des indigents aliénés entretenus dans les asiles français aux frais du Gouvernement monégasque. Toutefois, il sera préalablement donné avis au Gouvernement Princier des décisions de la mise en liberté de ces aliénés.

ART. 20

Son Altesse Sérénissime le Prince de Monaco s'engage à interdire tout séjour sur son territoire aux déserteurs de l'armée française. Le séjour dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Basses-Alpes sera interdit aux déserteurs de la Principauté qui ne sont pas de nationalité française.

ART. 21.

Aucun individu non monégasque, expulsé ou banni du territoire de la République Française, et dont l'expulsion ou la condamnation sera notifiée au Gouvernement du Prince, ne sera admis à résider dans la Principauté. Le séjour dans les départements des Alpes-Maritimes, du Var et des Basses-Alpes sera, sur la demande du Gouvernement Princier, interdit à tout individu non français expulsé ou banni de la Principauté.

Totalité ou partie du périmètre des lits départements sera également interdite, sur la demande du Gouvernement Princier, à tout individu de nationalité monégasque à qui le séjour du territoire monégasque aura été interdit en vertu d'une décision judiciaire.

ART. 22.

Les individus condamnés pour des crimes ou délits de droit commun à la prison, à la réclusion et aux travaux forcés seront reçus dans les établissements pénitentiaires de France ou bagnes établis dans les Colonies françaises. Les mineurs envoyés en correction seront reçus, suivant leur catégorie pénale, dans les colonies de jeunes détenus, les colonies correctionnelles, écoles de réformes ou écoles de préservation en France.

Les grâces ou réductions de peine accordées par Son Altesse Sérénissime le Prince seront notifiées par la voie diplomatique au Gouvernement français, qui prendra les dispositions nécessaires pour l'exécution de ces mesures bienveillantes.

L'Administration française signalera, s'il y a lieu, au Gouvernement monégasque les condamnés qui lui paraîtront mériter une mesure de clémence (grâce, libération conditionnelle, libération provisoire, s'il s'agit de jeunes détenus) et lui fournira tous renseignements utiles sur leur conduite en détention.

L'Administration française ne pourra, sans l'assentiment du Gouvernement monégasque, faire application des dispositions des articles 3 et 4 de la loi du 5 juin 1875 aux détenus condamnés par les Tribunaux de la Principauté à des peines supérieures à un an et un jour de prison.

Les deux Gouvernements s'engagent à se communiquer réciproquement les arrêts et jugements de condam-

nation pour crimes et délits de toute espèce qui auront été prononcés par les Tribunaux de l'un des deux États contre les sujets de l'autre. Cette communication sera effectuée, moyennant l'envoi, par voie diplomatique, d'un extrait de la décision prononcée et devenue définitive, au Gouvernement dont le condamné est sujet, pour être déposé au greffe du Tribunal qu'il appartiendra. Chacun des deux Gouvernements donnera, à ce sujet, les instructions nécessaires aux autorités compétentes.

ART. 23.

La jouissance des eaux entre la Principauté et la commune de Beausoleil continuera à être réglée par l'arrangement qui a été conclu, le 10 février 1813, entre les Maires des communes de Monaco et de la Turbie.

ART. 24.

Les jeunes gens de nationalité monégasque seront admis à concourir pour l'admission dans les écoles du Gouvernement de la République dans les mêmes conditions que les jeunes gens de nationalité française. Toutefois, il ne pourra, à leur sortie de ces écoles, leur être attribué d'autres diplômes, titres ou emplois, que ceux qui sont accordés par le Gouvernement de la République aux élèves étrangers.

Il pourra, par des arrangements particuliers à intervenir entre les deux Gouvernements, être réservé aux sujets de nationalité monégasque des emplois dans les services assurés par la France dans la Principauté, excepté dans la Douane.

ART. 25.

Il sera procédé sans délai, après la conclusion de la présente Convention, à la délimitation de la frontière franco-monégasque.

ART. 26.

Le Prince se réserve la faculté de conclure, avec les Puissances étrangères, tous traités qui ne renfermeraient aucune clause contraire à la présente Convention.

ART. 27.

La présente Convention sera mise en vigueur à partir de l'échange des ratifications et pour une durée de dix années. Si elle n'a point été dénoncée avant l'expiration de ce terme, elle continuera d'avoir son effet jusqu'à ce que l'une des Parties ait déclaré à l'autre Partie, au moins un an à l'avance, l'intention d'y renoncer.

EN FOI DE QUOI, les Plénipotentiaires ont signé la présente Convention qu'ils ont revêtue de leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 10 avril 1912.

(L. S.) Signé : BALNY D'AVRICOURT.

(L. S.) Signé : R. POINCARÉ.

PREMIÈRE DÉCLARATION

Le Gouvernement Princier établira dans la Principauté le régime de la garantie des métaux précieux, avec le concours du receveur des douanes de Monaco, du contrôleur du bureau de garantie de Nice, et d'un pharmacien ou chimiste de la Principauté en qualité d'essayeur.

L'organisation du service sera réglée par Ordonnance Souveraine.

Ce service fonctionnera aux frais de la Principauté et les droits perçus seront versés au Trésor Princier.

En ce qui concerne les briquets pyrogènes, le Gouvernement Princier ne fait point d'objection à ce que les droits d'importation perçus dans la Principauté sur les briquets pyrogènes d'origine étrangère s'ajoutent aux perceptions douanières perçues pour le compte et profit du Trésor Français.

Il achètera à l'Administration française les estampilles dont devront être revêtus les briquets vendus dans la Principauté.

L'Ordonnance du 14 juin 1874 relative à la circulation des spiritueux sera modifiée de manière à mettre fin aux difficultés que l'emprunt de la voie ferrée cause aux transports par terre.

Le Gouvernement de la République accepte qu'un entrepôt réel de marchandises tarifées et prohibées soit établi à Monaco, par Ordonnance du Prince, sous les conditions prévues par la législation française.

Il accepte, en outre, que la faculté de l'entrepôt fictif puisse être accordée au commerce monégasque dans les mêmes conditions qu'en France.

Le Gouvernement de la République déclare qu'il ne s'opposera pas, le cas échéant, à l'ouverture de la gare de Monaco au transit international, sous la réserve que la Compagnie des chemins de fer P.-L.-M. fournisse les locaux nécessaires au dépôt et à la vérification des marchandises ainsi qu'à l'installation du service des douanes.

Le Gouvernement de la République déclare que le bénéfice du régime de l'admission temporaire, tel qu'il fonctionne en France, sera, dès la mise en vigueur de la nouvelle Convention, accordée aux marchandises étrangères importées dans la Principauté et destinées à être réexportées ailleurs qu'en France et en Algérie.

Le Gouvernement Princier fournira à ses frais les locaux nécessaires au casernement des douaniers français et à l'installation, sur les quais du port, du bureau du receveur et du corps de garde, le Gouvernement de la République n'assumant d'autre participation à cette dépense qu'une somme de 3.380 francs qu'il versera annuellement au Trésor Princier.

Le Gouvernement Princier prendra également à sa charge les frais de surveillance des entrepôts ainsi que les traitements et émoluments afférents aux emplois dont la création sera rendue nécessaire par l'importance des nouvelles opérations (entrepôts, admission temporaire, ouverture de la gare de Monaco au transit international); le coût des installations que nécessiterait le développement du trafic.

Le Gouvernement monégasque instituera dans la Principauté, pour la circulation des automobiles, un régime identique au régime en vigueur en France.

Il prend acte des dispositions du Gouvernement français de considérer, à ce point de vue, la France et la Principauté comme formant un seul territoire.

Il déclare ne pouvoir s'engager à instituer une taxe directe sur les automobiles dont les propriétaires habitent effectivement la Principauté.

Il est entendu que la mention dans le traité des droits sur les sucres et le sel n'a d'autre but que d'affirmer le maintien du régime antérieur en ce qui concerne la perception des droits sur ces denrées et qu'aucune modification n'est apportée à ce régime.

Le Gouvernement Princier se déclare d'ailleurs disposé

à soumettre les raffineries qui s'établiraient à Monaco au régime fiscal des raffineries françaises.

Le Gouvernement Princier déclare que les avantages accordés à la minoterie de Monaco, à titre de compensation au défaut du régime de l'entrepôt et de l'admission temporaire, dont bénéficiaient les industries similaires françaises, prendront fin dès la mise en vigueur de la Convention; cet établissement pourra, à partir de cette date, être constitué sous le régime de l'entrepôt fictif.

Il fait connaître que la brasserie de Monaco est établie en vertu d'un cahier des charges, par les dispositions duquel il est lié et qui expire en 1980 (avril).

Aux termes de cet acte, la brasserie est tenue à une redevance proportionnelle, calculée à raison de 20 centimes par hectolitre pour toute la bière fabriquée, et augmentée pour la bière exportée en France d'une somme équivalente au droit de fabrication imposé par les lois françaises aux brasseries françaises. En dehors de ces taxes, la brasserie supporte les charges suivantes: fourniture gratuite de glace aux établissements hospitaliers; usage gratuit par le Gouvernement des installations frigorifiques de la brasserie; retour à l'État, au terme de la concession, des terrains et constructions; construction d'un chemin public et d'une digue contre la mer.

Le Gouvernement monégasque continuera à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la vérification exacte des quantités exportées, vérification qui intéresse directement le Trésor Princier.

Les droits de timbre afférents aux colis postaux expédiés de la Principauté et aux bordereaux d'expédition

seront perçus au profit du Trésor Princier sans préjudice du droit de timbre à percevoir au profit du Trésor français, lors de l'entrée des colis en France, conformément aux lois des 3 mars 1881, 24 et 25 juillet 1881.

En ce qui concerne l'application du paragraphe 1er de l'article 18 ;

Par les mots « aucun avantage quelconque sous forme de prime ou autre », les deux parties entendent :

Les primes à l'importation ou à l'exportation ;

Les avantages particuliers pour les marchandises importées ou exportées sous le régime du transit, ainsi que pour celles faisant l'objet d'un compte d'admission temporaire ;

La restitution, en totalité ou en partie, des droits prévus par la Convention et des taxes perçues pour les opérations du port et de l'entrepôt ;

Le remboursement total ou partiel des impôts directs ou indirects ;

Les détaxes, les subventions, les garanties d'intérêt et autres modalités analogues.

Les taxes et droits autres que ceux énumérés aux articles 2 § 1, 9 et 10 de la Convention, qui seront établis par le Gouvernement Princier sur les opérations du port et de l'entrepôt, seront perçus au profit de la Principauté sous réserve des frais de perception éventuels à allouer à l'Administration française.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 10 avril 1912.

(L. S.) Signé : R. Poincaré.

(L. S.) Signé : Balny d'Avricourt.

DEUXIÈME DÉCLARATION

La Convention s'applique non seulement aux bureaux à créer, mais aussi aux bureaux de Monaco et de Monte-Carlo qui sont déjà en exercice.

I. — Service Postal.

Le 4e alinéa de l'article 14 de la Convention ainsi conçu : « Les lois, règlements et tarifs de toute nature « en vigueur dans le service français seront applicables « dans la Principauté » visent, bien entendu, non seulement les lois, règlements et tarifs actuellement en vigueur, mais encore ceux qui pourront être appliqués ultérieurement, sans restriction (affranchissement des objets de correspondance, mandats-poste, abonnements aux journaux, envois contre remboursement, etc.).

Les dispositions qui, sur le territoire de la Principauté, règlementent la répression en matière postale seront complétées de façon à punir, désormais, dans les conditions stipulées à l'article 9 de l'Arrangement concernant l'échange des lettres et des boîtes avec valeur déclarée, annexé à la Convention postale universelle signée à Rome le 26 mai 1906, toute déclaration frauduleuse de valeur supérieure à la valeur réellement insérée dans une lettre ou dans une boîte chargée.

Au 5e alinéa de l'article 14 de la Convention, l'expression « les indemnités de toute nature à payer aux tiers » comprend :

1° Les indemnités à payer pour la perte ou la spoliation, dans le service monégasque, d'objets chargés et d'objets recommandés ;

2° Celles dont le payement incomberait à ce service en vertu des dispositions de l'article 8 § 7. de la Convention postale universelle et de l'article 12 § 8, de l'Arrangement international concernant l'échange des valeurs déclarées.

II. — Service Télégraphique.

L'Administration française assure le service télégraphique de la Principauté de Monaco.

Les Conventions, Arrangements et Règlements internationaux, généraux ou particuliers concernant le service télégraphique, conclus par la France ou auxquels elle a adhéré, sont applicables de plein droit à la Principauté de Monaco.

En ce qui concerne les tarifs de toute nature et l'exécution du service, les bureaux de la Principauté de Monaco appliquent les mêmes règles que les bureaux du département des Alpes-Maritimes.

Les taxes applicables aux télégrammes ordinaires échangés par les bureaux monégasques soit entre eux, soit avec la France ou les Pays au delà, sont les mêmes que celles appliquées respectivement dans les mêmes relations par les bureaux français du département des Alpes-Maritimes.

Il en est de même des taxes des télégrammes de presse, et, d'une manière générale, des taxes applicables aux diverses catégories de télégrammes spéciaux.

En cas de modifications des tarifs, celles-ci sont applicables dans les bureaux de la Principauté à la même date que dans les bureaux français.

Les taxes terminales attribuées à la France en vertu des Conventions ou Arrangements internationaux en vigueur comprennent la part afférente au parcours sur

le territoire monégasque en ce qui concerne les dépêches originaires ou à destination de la Principauté de Monaco.

L'Administration française reste chargée du règlement des comptes avec tous les Offices ou Compagnies.

Il n'est crédité aucune taxe à la Principauté de Monaco pour les télégrammes à destination de ses bureaux.

Les taxes perçues par ces derniers, déduction faite de la part revenant aux Offices autres que la France, aux câbles sous-marins ou à la transmission radiotélégraphique et généralement de toutes les parts de taxe qui ne sont pas acquises au Trésor français, serviront à couvrir, s'il y a lieu, les dépenses d'installation et d'entretien des bureaux et appareils, le loyer des bureaux et les fournitures diverses, ainsi que le traitement et les indemnités du personnel dont la France fera l'avance. L'excédent des recettes effectuées par les bureaux monégasques constituera le produit net à répartir entre la Principauté et la France.

Le Gouvernement Princier restera propriétaire, sur son territoire, des lignes établies pour le service télégraphique de la Principauté, et du matériel affecté à ces lignes. D'autre part, le Gouvernement français conserve la propriété des lignes établies par lui pour la traversée du territoire monégasque et n'aura par suite à verser aucune taxe de transit.

III. — Service Téléphonique.

Le Gouvernement Princier a exprimé le désir que la France « prête son concours à l'établissement et au développement des communications téléphoniques qui pourront s'ouvrir, par les lignes françaises, entre la Principauté et tous autres Pays ».

L'Administration française peut donner l'assurance qu'elle s'efforcera de favoriser l'extension des relations

téléphoniques entre la Principauté et les réseaux étrangers, dans toute la limite où les progrès de la technique téléphonique le permettront.

La constitution de conducteurs directs entre la Principauté et certaines villes étrangères pourra être envisagée, si l'établissement de ces circuits est reconnu nécessaire pour que l'acheminement du trafic monégasque ait lieu dans des conditions de rapidité normale. Dans ce cas, chacune des parties intéressées supportera les frais de pose et d'entretien des sections de lignes situées sur son territoire.

Le service de la correspondance téléphonique entre la Principauté, d'une part, et la France et les Pays étrangers, d'autre part, sera soumis à toutes dispositions résultant d'actes législatifs ou réglementaires ou de décisions administratives en vigueur ou à intervenir, applicables dans les relations de la France avec les États étrangers.

En conséquence, les taxes à appliquer dans la Principauté aux communications interurbaines avec la France ou d'autres Pays, devront être les mêmes que celles qui seront perçues, selon le cas, par la France ou par l'Office étranger intéressé, pour ces mêmes communications. Au point de vue de la fixation des tarifs, le territoire de la Principauté sera placé dans les mêmes conditions que celui du département des Alpes-Maritimes.

Les services téléphoniques spéciaux (avis d'appel, messages, etc.) qui sont ou seront organisés dans le régime français et dans les relations entre la France et les États étrangers seront établis et fonctionneront dans les mêmes conditions, le cas échéant, dans le service de la correspondance téléphonique avec la Principauté, sans qu'il soit besoin d'accords spéciaux à cet effet.

Les Administrations des deux Pays s'entendront pour déterminer les relations franco-monégasques qui peuvent être autorisées Elles s'entendront également pour fixer les relations qui peuvent être autorisées, par l'intermédiaire des lignes françaises, entre la Principauté et les États étrangers déjà admis à correspondre avec le réseau français.

Il est entendu que les dispositions de la Convention téléphonique du 8 juillet 1891 et de la Déclaration du 9 novembre 1891 qui n'ont pas été modifiées par la nouvelle Convention ou qui ne sont pas contraires aux dispositions réglementaires présentement en vigueur, continueront à être appliquées dans le service de la correspondance téléphonique avec la Principauté.

IV. — Personnel et Locaux.

Le personnel des bureaux de poste et de télégraphe (y compris les stations de câbles sous-marins) établis ou à établir dans la Principauté devra être préalablement agréé par le Gouvernement du Prince, qui se réserve la faculté d'en réclamer le renvoi et le remplacement, s'il le juge utile. Le Gouvernement de Son Altesse Sérénissime s'oblige, de son côté, à assurer sur son territoire, aux agents de l'Administration des Postes et Télégraphes, toutes les garanties nécessaires à l'exécution de leur service.

D'autre part, au cours de pourparlers antérieurs, les Représentants de la Principauté ont exprimé le désir qu'il soit réservé aux sujets de nationalité monégasque des emplois dans les services assurés par la France dans la Principauté. Cela revient à dire qu'un cadre d'agents et de sous-agents auxiliaires pourra être recruté sur place, pour la moitié au maximum des emplois tels que, par exemple :

Facteurs-distributeurs de lettres ou d'imprimés, de l'effectif permanent ou de l'effectif de renfort ;

Porteurs de télégrammes des deux effectifs ;

Ouvriers employés à l'établissement et à l'entretien des lignes et des postes, etc.

La nomination à ces emplois est réservée à l'Administration française et nul sujet monégasque ne pourra obtenir ou conserver des fonctions dans les services dont ladite Administration est responsable, sans l'agrément de cette dernière.

Ce personnel spécial n'aura pas, au point de vue des traitements, émoluments divers et avantages de toute nature (congés, etc.), une situation meilleure que celle qui est accordée aux unités de même grade de l'Administration française en résidence dans la Principauté.

Enfin, une entente déterminera les conditions de juridiction et de procédure dans lesquelles les mesures disciplinaires seront proposées et appliquées à l'égard du personnel choisi dans la Principauté.

BUREAUX.

L'Administration française établit, après entente avec le Gouvernement Princier, les bureaux et les installations intérieures éventuelles ; dans le cas où elle ne trouverait pas de locaux pour les bureaux ou d'emplacements pour les installations, le Gouvernement Princier aurait à les lui procurer.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 10 avril 1912.

(L. S.) Signé : R. POINCARÉ.

(L. S.) Signé : BALNY D'AVRICOURT.

ARTICLE DEUXIÈME

Notre Ministre d'État est chargé de l'exécution de la présente Ordonnance.

Donné en Notre Palais à Monaco, le dix-neuf avril mil neuf cent quatorze.

ALBERT.

Par le Prince :
Le Secrétaire d'État,
Signé : FR. ROUSSEL.

Pour exécution :
Le Ministre d'État,
Signé : E. FLACH.

CONVENTION
pour la répression des fraudes fiscales

S. A. S. le Prince de Monaco et le Président de la République Française ;

Se référant, dans un sentiment de mutuelle confiance et pour en consacrer les réciproques garanties, au Traité du 17 juillet 1918, dont les articles 1 et 6 stipulent la conformité du régime économique de la Principauté avec les intérêts économiques de la France, et prévoient notamment une convention particulière en vue d'assurer la poursuite et la répression des fraudes fiscales ;

Considérant que, pour garantir le Trésor français contre les fraudes fiscales qui pourraient être commises à son préjudice dans la Principauté de Monaco par des personnes domiciliées ou résidant habituellement en France, il est d'un intérêt urgent que soient prises d'un commun accord les dispositions nécessaires pour faire obstacle aux fraudes et en permettre la répression ;

Ont résolu de conclure à cet effet une Convention et ont nommé pour leurs plénipotentiaires respectifs, savoir :

S. A. S. le Prince de Monaco : M. Roussel-Despierres (François), Secrétaire d'État de S.A.S. le Prince de Monaco, Officier de l'Ordre National de la Légion d'Honneur, Grand-Officier de l'Ordre de Saint-Charles ;

Le Président de la République Française : M. Laroche (Jules-Alfred), Ministre plénipotentiaire, Directeur des Affaires politiques et commerciales au Ministère des Affaires étrangères, Commandeur de l'Ordre National de la Légion d'Honneur ;

Lesquels, dûment autorisés, sont convenus des dispositions suivantes :

Article Premier.

Le Gouvernement de S. A. S. le Prince de Monaco prendra toutes mesures utiles pour assurer, au cas de décès et en ce qui concerne les personnes de nationalité autre que la nationalité monégasque, non domiciliées dans la Principauté, le contrôle :

a) Du contenu des coffres-forts loués et des plis cachetés ou cassettes fermées déposés dans les établissements de crédit ;

b) Des titres, sommes ou valeurs existant au crédit des titulaires de comptes ouverts dans les mêmes établissements.

Pour l'application de ces diverses mesures, le domicile dans la Principauté sera constaté par le Ministre d'État, après avis des Autorités consulaires accréditées auprès du Gouvernement Princier. Seules pourront être considérées comme ayant eu leur domicile dans la Principauté au moment de leur décès, les personnes qui, à cette date, y auront résidé habituellement en fait depuis une année au moins ; toutefois, en ce qui concerne les personnes faisant partie ou relevant de la Maison Souveraine, ainsi que les fonc-

tionnaires, employés et agents des services publics de la Principauté, ils seront considérés comme domiciliés dans la Principauté dès lors qu'ils y auront établi leur résidence habituelle et résidé en fait à la date de leur décès, sans condition de durée.

Le Gouvernement Princier prendra les mesures nécessaires pour renseigner l'Administration française sur le nombre de coupons touchés dans la Principauté par des personnes de nationalité autre que la nationalité monégasque, domiciliées en France, en provenance de titres de sociétés, compagnies, entreprises, corporations, villes, provinces et établissements publics, ayant leur siège social dans un pays étranger autre que la France.

Le Gouvernement Princier communiquera à l'Administration française la liste des personnes et sociétés autorisées à s'établir dans la Principauté pour s'y livrer à des opérations de banque, de change ou de crédit et lui signalera les infractions commises par ceux de ces établissements ayant leur siège principal en France.

ART. 2.

En vue de faciliter à l'Administration française le contrôle des déclarations souscrites, en matière d'impôts, par des personnes de nationalité autre que la nationalité monégasque, domiciliées ou ayant leur résidence habituelle en France et propriétaires ou usufruitières d'immeubles situés sur le territoire de la Principauté ou y exploitant un commerce ou une industrie, ou encore y exer-

çant un emploi ou une fonction rétribuée, le Gouvernement Princier donnera les instructions nécessaires pour que le service de l'Enregistrement renseigne l'Administration française sur sa demande :

1° D'après les comptes ouverts au répertoire général, sur immeubles possédés dans la Principauté par les personnes en cause, tant en ce qui concerne la valeur vénale résultant du prix d'acquisition qu'en ce qui concerne le revenu locatif résultant des baux enregistrés, ainsi que sur les biens meubles, corporels ou incorporels, possédés par les mêmes personnes ;

2° Sur le montant du chiffre d'affaires déclaré par les personnes susvisées ou constaté par les services financiers de la Principauté ;

3° Dans la mesure des indications qui pourront être recueillies par les services compétents, sur les sommes touchées par les mêmes personnes à titre de traitements, salaires, appointements fixes ou proportionnels, remises, participations aux bénéfices, courtages, commissions, tantièmes, pensions, rentes viagères.

ART. 3.

En outre des renseignements ci-dessus énoncés, le Service monégasque de l'Enregistrement adressera à l'Administration française, dans le mois suivant l'expiration de chaque trimestre, les extraits d'enregistrement de tous actes ou déclarations de mutation de propriété ou d'usufruit, soit à titre onéreux, soit à titre gratuit, entre vifs ou par décès, relatifs à des immeubles ou

à des fonds de commerce transmis, acquis ou recueillis par des personnes de nationalité autre que la nationalité monégasque, domiciliées en France ou présumées telles.

Il en sera de même pour les actes constitutifs de créances au profit de ces mêmes personnes, lorsque lesdits actes comporteront dans la Principauté une garantie hypothécaire ou un nantissement de fonds de commerce.

Toutefois, l'extrait ne sera fourni que dans le cas où la valeur totale des biens ou créances dont il s'agit atteindra au minimum 5.000 francs.

Les extraits des actes et déclarations de mutation seront certifiés par les préposés chargés d'enregistrer ces actes ou déclarations.

Enfin, un relevé de tous les actes translatifs, déclaratifs ou attributifs de propriété ou d'usufruit d'immeubles ou de fonds de commerce intervenus depuis le 1er janvier 1923, concernant soit des Français, soit toutes autres personnes de nationalité autre que la nationalité monégasque, domiciliées en France ou présumées telles, sera transmis dans les six mois à dater de la mise en vigueur du présent accord.

ART. 4.

Le Service monégasque de l'Enregistrement adressera également à l'Administration française, dans le délai fixé à l'article ci-dessus :

1° Les extraits d'enregistrement d'actes ou déclarations indicatifs de décès lorsque le décès sera survenu dans la Principauté ou y aura été constaté, bien que survenu au dehors, dès lors

que, d'après l'acte ou la déclaration enregistrés, le défunt sera Français ou que, appartenant à une nationalité autre que la nationalité monégasque, il aura son domicile ou sa résidence en France, ou qu'il sera reconnu ou réputé y posséder des biens meubles ou immeubles ;

2° Les différents documents et renseignements que les établissements de banque, de change ou de crédit feront parvenir par application de la réglementation prévue à l'article 1er.

ART. 5.

Les communications et renseignements ci-dessus énumérés, ainsi que la correspondance y relative, seront adressés directement au Ministre d'État, par le Directeur de l'Enregistrement des Alpes-Maritimes, ou à ce fonctionnaire par le Ministre d'État.

En foi de quoi, les plénipotentiaires respectifs, dûment autorisés à cet effet, ont signé la présente Convention qu'ils ont revêtue de leurs cachets.

Fait à Paris, en double exemplaire, le 26 juin 1925.

(L. S.) Signé : FR. ROUSSEL.
(L. S.) Signé : J. LAROCHE.

SERVICE DES POSTES

A Monaco. — Bureau : *Place de la Miséricorde.*
Ouvert au public tous les jours, de 8 heures à 19 heures, du 1er janvier au 31 décembre.

Les dimanches et jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de midi.

A la Condamine. — Bureau : *Rue Prince-Rainier.*
Ouvert au public tous les jours, de 8 heures à 19 heures. Fermé les dimanches. Les jours fériés, les guichets postaux sont fermés à partir de 11 heures.

A Monte-Carlo. — Bureau : *Avenue de Monte Carlo.*
Ouvert au public tous les jours, de 8 heures à 19 heures. Les guichets postaux sont fermés à partir de 12 heures les jours fériés, de 11 heures les dimanches.

A Saint-Roman. — Bureau auxiliaire : *Villa Gracieuse, pont de la Rousse, Boulevard d'Italie.*
Ouvert au public tous les jours, de 8 heures à midi, et de 14 heures à 19 heures. Fermé les dimanches et jours fériés.

Des boîtes supplémentaires sont établies : rue de l'Église, 4, Monaco ; rue Grimaldi, 1 et 5, et boulevard Charles III ; quai du Port (maison de la Marine) ;

boulevard de la Condamine (angle rue Albert) ; boulevard de l'Ouest (maison Noirel) ; boulevard de l'Ouest (villa de l'Ouest) ; boulevard de l'Observatoire, Moneghetti (maison Abbo) à la Condamine ; place du Casino ; Bas-Moulins : Saint-Roman (villa Marie) ; place des Moulins supérieurs ; Pharmacie Anglaise ; boulevard des Moulins ; 17, boulevard du Nord, ; pont de la Rousse ; boulevard du Midi ; Saint-Michel ; 11, avenue Roqueville ; boulevard du Nord (au coin du boulevard Peirera) ; Sainte-Dévote (villa Colombe) ; aux gares de Monaco et de Monte-Carlo.

Les boîtes établies à la gare de Monaco sont levées au passage de chaque train faisant le service de la poste. Il y a chaque jour dix levées à la boîte du bureau de Monaco.

N. B. — La levée des objets chargés et recommandés a lieu 30 minutes avant celle des boîtes du bureau.

Les dimanches et jours fériés, la deuxième distribution est supprimée.

NOTIONS GÉNÉRALES ET PRATIQUES

SUR LE

Service des Postes et des Télégraphes

Lettres ordinaires :

PORT SIMPLE DE 20 GRAMMES.

Principauté, France, Corse, Algérie, Tunisie, Colonies françaises et protectorats	Fr.	0 50
De 20 à 50 gr.		0 75
De 50 à 100 gr.		1 »
Au-dessus de 100 gr. 0.40 par 100 gr. ou fraction de 100 gr.		
Étranger, de 0 à 20 gr.		1 50
Au-dessus de 20 gr., par 20 gr. ou fraction de 20 gr. excédant		0 90
Pays étrangers à l'Union		1 50
Pour la France, limite de poids, 1 kilogr. 500.		
Pour l'étranger, poids maximum, 2 kilogr.		

Cartes postales :

Pour la France	Fr.	0 40

UNION POSTALE UNIVERSELLE.

Simples	Fr.	0 90

Cartes postales illustrées :

Avec la date, la signature et l'adresse de l'expéditeur et avec cinq mots de correspondance au recto	Fr.	0 15
Avec correspondance sur la moitié du recto seulement, l'autre étant réservée à l'adresse (Tarif unique (1)		0 40
Pour l'étranger		0 90

(1) Principauté de Monaco et France seulement.

Papiers d'affaires :

Les taxes et conditions d'admission sont les mêmes que celles des lettres et paquets clos.

Par exception sont admis au tarif de 0,40 c. jusqu'à 20 gr. les factures, bordereaux, sous bande, sous enveloppe ouverte, etc., ne comportant que les indications manuscrites, relatives à la date, à l'adresse, aux prix, à la nature des marchandises, etc.

Imprimés :

JOURNAUX : France et colonies françaises, 0,02 c. jusqu'à 60 gr. ; 60 gr. à 75, 0,03 c. ; 75 gr. à 100, 0,04 c. ; au delà, 0,01 c. par 25 gr. ou fraction de 25 gr.

Ce tarif est diminué de moitié pour les journaux circulant dans le département *où ils sont imprimés* ou dans les départements limitrophes.

La demi-taxe s'applique à la Principauté considérée comme le département des Alpes-Maritimes lui-même ; c'est-à-dire que, pour la taxe postale, le Var et les Basses-Alpes sont pris pour limitrophes de Monaco, et ce n'est qu'au delà de ces départements que le *Journal de Monaco*, par exemple, paiera 2 centimes d'affranchissement par numéro.

Pour l'étranger : 0,30 c. par 50 gr. (Journaux expédiés directement par les éditeurs : 0,15 par 50 gr. ou fraction de 50 gr. pour certains pays seulement).

Poids maximum : Principauté, France, Colonies, etc., 3 kilos ; étranger, 2 kilos.

Dimensions pour la France et l'Etranger, 45 cent. sur chaque côté.

En rouleau : diamètre 10 cent., longueur 75 cent.

Imprimés non périodiques :

A) *Régime Intérieur :* 1° Imprimés présentés à l'affranchissement en numéraire, déposés en nombre au

moins égal à 1.000, triés et enliassés par département et par bureau de distribution, jusqu'au poids de 20 gr., 0,10 centimes.

2° Imprimés dits « urgents » (prix courants, mercuriales, cotes de bourse, d'office de publicité ou de vente, lettre de convocation ou d'invitation, avis de mariage ou de décès, affiches, épreuves d'imprimerie), taxe additionnelle, 0,10 c. par objet.

3° Imprimés autres que ceux fixés au 2° alinéa, jusqu'à 50 gr., 0,15 c. ; de 50 à 100 gr., 0,25 c. ; au-dessus de 100 gr., 0,20 c. par 100 gr. ou fraction

4° Cartes électorales, bulletins de vote, circulaires électorales imprimées, 0,01 c. par 25 gr. ou fraction.

5° Impressions en relief, système Braille ou autres, jusqu'à 20 gr., 0,02 c. ; de 20 à 100 gr., 0,03 c. ; de 100 à 500 gr., 0,05 c. ; de 500 à 1000 gr., 0,10 c. ; au-dessus, 0,05 c. par 500 gr. ou fraction de 500 gr.

Poids maximum : 3 kilogrammes.

B) *Union postale :* Imprimés non périodiques : 0,30 c. par 50 gr. ou fraction de 50 gr. (1).

Poids maximum : 2 kilogrammes.

Échantillons :

Service intérieur : jusqu'à 50 gr., 0,15 c. ; de 50 à 100 gr., 0,25 c. : au-dessus de 100 gr., 0,20 c. par 100 gr. ou fraction de 100 gr.

Poids maximum : 500 gr.

Dimensions : 30 centimètres, sur toutes les faces. —

(1) Onze pays de l'Amérique latine : Chili, Costa-Rica, Rép. Dominicaine, Équateur, Guatémala, Haïti, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Salvador, admettent les imprimés périodiques ou non, expédiés de France et de Monaco, au tarif des imprimés non périodiques du régime intérieur français, soit 0,15 c. par 50 gr., etc. Voir paragraphe ci-dessus.

ou 45 × 15 × 15 et 45 × 45 échantillons d'étoffe collés sur carton.

Service international : jusqu'à 100 gr., 0,60 ; au-dessus de 100 gr., 0,30 c. par 50 gr.

Poids maximum : 500 gr.

Dimensions : 45 × 20 × 10.

En rouleau : Diamètre, 15 centimètres ; longueur, 45 centimètres.

a) *Petits Paquets :*

Petits Paquets (Régime international seulement) :

Envois de marchandises, passibles ou non de droits de douane, d'un poids maximum de 1 kilogramme.

Tarif : 0 fr. 90 par 50 grammes avec minimum de perception de 3 francs.

Cartes de visite :

Régime intérieur :

Sous enveloppe ouverte : 0,15 centimes.

Sous enveloppe ouverte ou sous bande comportant une inscription manuscrite de souhaits, félicitations et autres formules de politesse exprimées en cinq mots ou au moyen de cinq initiales conventionnelles, au maximum : 0,25 c. — Autres cartes de visite : 0,50

Régime international :

0,30 avec 5 mots de souhaits, vœux, félicitations, etc.

Objets recommandés :

FRANCE ET COLONIES.

Lettres : 1 fr. en sus de la taxe ordinaire.

Journaux, imprimés, échantillons et factures 0,60 cent.

SERVICE INTERNATIONAL.

Lettres, journaux, etc. : 1 fr. 50 en sus de la taxe ordinaire.

Valeurs déclarées :

Service intérieur. — Lettres : 1° Taxe ordinaire ; 2° Droit fixe de recommandation de 1 franc ; 3° Droit proportionnel d'assurance : jusqu'à 1.000 fr., 0,40 c.

avec augmentation par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr. de 0,25 c., jusqu'à 20.000 francs maximum.

Service international : Droit fixe de recommandation : 1 fr. 50 plus un droit d'assurance de 0,50 c. par 300 fr ou fraction de 300 fr. excédant et par pays participant au transit territorial. (Maximum de déclaration variable suivant les pays.)

Boîtes : Service intérieur : 1° Taxe des lettres ; 2° droit fixe de recommandatiou, 1 fr. ; 3° droit proportionnel : 0,40 c. jusqu'à 1.000 fr. avec augmentation par 1.000 fr. ou fraction de 1.000 fr. de 0,25 c.

Maximum de déclaration par envoi : 20.000 francs.

Service international : Droit de recommandation des lettres, soit 1 fr. 50 ; taxe de transport, 1 fr. 20 par 50 gr. avec minimum de 6 fr. ; droit d'assurance de 0,50 c. par 300 fr.

Limite de déclaration : lettres et boites, limité suivant le pays de destination. Se renseigner aux bureaux de Poste.

Limite de poids, boîtes seulement : Service international, 1 kilogramme.

Dimensions, boîtes seulement : 30 × 10 × 10 ; épaisseur, 8 millimètres.

d) *Paquets-poste clos avec valeur déclarée :*

Tous objets de valeur, à l'exception des objets en métaux précieux, or, argent et des billets de banque et valeurs papier de toute nature.

Régime intérieur et franco-colonial seulement.

Mêmes taxes d'affranchissement, de recommandation et d'assurance que pour les lettres avec VD du même régime.

Maximum de déclaration : 1.000 francs.

Limite de poids : 1 kg. 500.

Dimensions : 45 cm. sur chaque côté ou, sous forme de rouleau, 75 cm. de long sur 10 cm. de diamètre.

Avis de réception :

Objet chargé ou recommandé, au moment du dépôt: 0,75 cent. ; postérieurement : 1 fr. 50.

Union postale : au moment du dépôt : 1 fr. 50 postérieurement au dépôt : 3 fr.

Recouvrements :

1° A l'expédition : taxe nouvelle des lettres ordinaires augmentée d'un droit de recommandation de 1 franc par enveloppe ne devant pas contenir plus de 15 valeurs de 10 francs ou 5 valeurs : total maximum de 5.000 fr. 1 valeur au-dessus de 5 000 fr.

Les valeurs au-dessus de 5.000 fr. sont payables au guichet-client avisé 24 heures avant l'échéance.

2° Au règlement de compte, prélèvement sur les fonds recouvrés :

a) d'un droit d'encaissement calculé comme suit : jusqu'à 100 fr. : 0,25 par 20 fr. ou fraction de 20 fr. ; de 100 fr. 01 à 500 fr. : 1 fr. 75 ; au-dessus de 500 fr. jusqu'à 5.000 fr. : 1 fr. 75 pour les 1ers 500 fr. plus 0,50 par 500 fr. ou fraction de 500 fr. excédant.

b) d'un droit de 0.60 c. par valeur impayée.

c) du droit ordinaire des mandats-poste.

Déposer les valeurs environ cinq jours avant la date de leur mise en recouvrement.

Envois contre remboursement :

Boîtes de valeur déclarée : Port, droit, maximum de déclaration et dimensions, les mêmes que ceux des boites valeur déclarée.

Envois ordinaires : Mêmes tarifs et conditions applicables à la catégorie d'envois recommandés ou de valeur

déclarée à laquelle ils appartiennent : maximum du remboursement : 5.000 fr. ; franco-colonial : variable suivant les pays.

Service international : 1° Mêmes tarifs et conditions que pour les objets recommandés ou chargés non grevés de remboursement. — 2° Droit fixe de 2 fr. 50 et droit proprtionnel de 0,25 c. par 50 fr. ou fraction de 50 fr. perçus sur l'expéditeur au moment du dépôt. Maximum de remboursement : variable suivant les pays.

Mandats ordinaires français :

Montant illimité. — Colonies françaises et établissements de postes françaises à l'étranger, maximum : 500 à 5.000 fr. selon la Colonie.

Tarif : taxe fixe de 0 fr. 40 par mandat, plus un droit de : jusqu'à 100 fr., 0,05 c. par 5 fr. ; de 100 fr. à 500 fr., 1 fr. pour les premiers 100 fr. plus 0,50 c. par 100 fr. au-dessus ; de 500 à 1000 fr., 3 fr. pour les premiers 500 fr. plus 0,25 c. par 100 fr. au-dessus ; au-dessus de 1000 fr., 4 fr. 25 pour les premiers 1000 fr. plus 0,25 c. par 250 fr. au-dessus.

Pour les Colonies françaises, même tarif.

Délais de validité : 1 mois ; portés à 2 mois pour les militaires de l'*armée de terre*, et à 4 mois pour les mandats coloniaux et les marins et militaires de l'*armée de mer*.

Mandats-cartes français :

Mêmes règles que les mandats ordinaires ; un droit de factage de 0,50 c. est perçu pour le paiement au domicile du destinataire. Les mandats supérieurs à 5000 fr. sont payables exclusivement au guichet. Destinataire prévenu par avis accompagné du coupon de correspondance.

Mandats d'abonnement .

Mêmes droits que les mandats ordinaires, avec en sus un droit additionnel de 0,50 c., perçu *sur le montant* de l'abonnement.

Mandats télégraphiques :

La somme à payer par l'expéditeur se compose :

1° Montant du mandat ; 2° Droit perçu sur les mandats ordinaires ; 3° Taxe télégraphique ordinaire.

Maximum : 5,000 francs. Délai de validité : un mois

Mandats internationaux :

Mandats-cartes ; droit fixe de 1 fr. 25, plus 0,25 c. par 50 fr. ou fraction de 50 fr.

Mandats-cartes avec avis : droit fixe de 1 fr. 25 plus 0,50 c. par 50 fr.

Délais de validité à l'arrivée : Europe, 1 mois, non compris le mois d'émission. Inde Britannique, Colonies anglaises, Japon, Panama : 12 mois. Pour les autres pays, délais variables.

Mandats télégraphiques internationaux :

Droits et taxes télégraphiques du pays de destination

Délais de validité à l'arrivée, les mêmes que les mandats postaux originaires des mêmes pays.

Caisse d'épargne postale :

VERSEMENTS : Minimum 1 fr. ; maximum 20.000 fr.

Un intérêt de 3 fr. 25 p. 100 est servi aux déposants.

REMBOURSEMENTS : Comme les premiers versements

ou les versements ultérieurs, sont reçus dans tous les bureaux de poste ; délai approximatif : 2 jours (1).

Lorsqu'un livret dépasse 20.000 francs, l'Administration, sauf opposition et demande de remboursement partiel, achète d'office et sans frais, de la rente française avec l'excédent.

Les transferts et remboursements peuvent être demandés indifféremment dans les deux pays par les titulaires des livrets italiens, belges et français, en vertu d'une convention entre la France, la Belgique et l'Italie.

Objets non ou insuffisamment affranchis :

France et colonies : Taxe double du montant de l'affranchissement manquant ou de l'insuffisance d'affranchissement avec minimum de perception de 0,60 c. pour les pays étrangers. Service intérieur, minimum : 0,10 pour journaux et 0,30 pour les autres objets.

(1) Un service de remboursements à vue fonctionne dans tous les bureaux de poste. Se renseigner aux guichets.

Transports Postaux par Avions

SURTAXES
à appliquer en sus de la taxe ordinaire :

France, y compris la Corse et la Sarre :
jusqu'à 20 gr. ..... Fr. 0 35
de 20 à 50 gr. 0 70
de 50 à 100 gr. 1 40
par 100 gr. d'excédent 1 40

Afghanistan : 5 fr. par 10 gr.

Afrique Occidentale Française :
lettres et cartes : 3 fr. par 10 gr.
autres objets : 3 fr. 75 par 50 gr.

Algérie et Tunisie :
lettres et cartes : 1 fr. par 10 gr.
autres objets : 1 fr. 25 par 50 gr.

Allemagne : 0 fr. 75 par 20 gr.

Arabie : 3 fr. par 10 gr.

Argentine (République) :
lettres et cartes : 8 fr. 50 par 5 gr.
autres objets : 17 fr. par 50 gr.

Arménie : 6 fr. par 20 gr.

Autriche : 0 fr. 75 par 20 gr.

Belgique : 0 fr. 75 par 20 gr.

Bolivie :
lettres et cartes : 8 fr. 50 par 5 gr.
autres objets : 17 fr. par 50 gr.

Brésil :
lettres et cartes : 8 fr. 50 par 5 gr.
autres objets : 17 fr. par 50 gr.

Bulgarie : 0 fr. 75 par 20 gr.

Congo Belge et Français :
lettres et cartes : 1 fr. 25 par 20 gr.
autres objets : 0 fr. 50 par 50 gr.

Corfou : 0 fr. 75 par 20 gr.

Danemark : 0 fr. 75 par 20 gr.

Danzig : 0 fr. 75 par 20 gr.

Egypte : 2 fr. par 10 gr.

Espagne : 0 fr. 75 par 20 gr.

Esthonie : 0 fr. 75 par 20 gr.

Finlande : 0 fr. 75 par 20 gr.

Grande-Bretagne : 0 fr. 75 par 20 gr.

Grèce : 0 fr. 75 par 20 gr.

Hongrie : 0 fr. 75 par 20 gr.

Inde Britannique : 5 fr. par 10 gr.
» Française : 5 fr. par 10 gr.
» Néerlandaise : 5 fr. par 10 gr.

Indochine Française : 6 fr. par 10 gr.

Iraq : 3 fr. par 10 gr.

Italie : 0 fr. 75 par 20 gr.

Japon : 6 fr. par 10 gr.

Malte : 0 fr. 75 par 20 gr.

Maroc :
lettres et cartes : 1 fr. par 10 gr.
autres objets : 1 fr. 25 par 50 gr.
lettres pour militaires : 0 fr. 80 jusqu'à 10 gr.

Norvège : 0 fr. 75 par 20 gr.

Palestine : 2 fr. par 10 gr.

Paraguay :
lettres et cartes : 8 fr. 50 par 5 gr.
autres objets : 17 fr. par 50 gr.
Pays-Bas : 0 fr. 75 par 20 gr.
Perse : 4 fr. par 10 gr.
Pologne : 0 fr. 75 par 20 gr.
Roumanie : 0 fr. 75 par 20 gr.
Russie d'Europe : 0 fr. 75 par 20 gr.
» d'Asie : 5 fr. par 10 gr.
Sarre : tarif intérieur.
Suède : 0 fr. 75 par 20 gr.
Suisse : 0 fr. 75 par 20 gr.
Syrie: 2 fr. par 10 gr.
Tchécoslovaquie : 0 fr. 75 par 20 gr.
Turquie d'Europe : 0 fr. 75 par 20 gr.
» d'Asie : 2 fr. 50 par 20 gr.
Yougoslavie : 0 fr. 75 par 20 gr.

Pour les lignes aériennes établies hors d'Europe, se renseigner aux guichets postaux.

En résumé :

1° pour tous les pays d'Europe sans exception :
0 fr. 75 par 20 gr. ;

2° pour tous les pays de l'Amérique du Sud :
lettres : 8 fr. 50 par 5 gr. ;
autres objets : 17 fr. par 50 gr.

SERVICE TÉLÉGRAPHIQUE

BUREAUX :

A Monaco, *Place de la Mairie.*
A La Condamine, *Rue Prince-Rainier.*
A Monte-Carlo, *Avenue de Monte-Carlo.*

Ouverts à la correspondance privée pour tous pays.

Heures d'ouverture :

Bureau de Monaco : du 1er janvier au 31 décembre, de 8 heures du matin à 19 heures du soir.

Bureau de la Condamine : de 8 heures à 19 heures du soir, sauf les dimanches.

Bureau de Monte-Carlo : de 8 heures du matin à 22 heures du soir du 1er juin au 30 novembre, de 8 heures du matin à 23 heures du soir du 1er décembre au 31 mai. Les dimanches les guichets sont fermés à 19 heures ainsi que les jours fériés.

TARIFS

SERVICE INTÉRIEUR

1° Entre les bureaux de la Principauté de Monaco et les bureaux des départements limitrophes : Alpes-Maritimes, Var, Basses-Alpes, par mot 0,20 c. plus une surtaxe de 1 fr. par télégramme.

Minimum de perception : 3 fr. par télégramme pour 10 mots.

Dans les relations avec les bureaux des autres départements y compris la Corse, la République d'Andorre, l'Algérie, la Tunisie, 0,25 par mot plus une de 1 fr. par télégramme.

Minimum de perception : 3 fr. 50 par télégramme pour 10 mots.

Télégrammes urgents jouissant de la priorité de transmission et de remise : taxe triple de la taxe des télégrammes ordinaires.

SERVICE INTERNATIONAL

RÉGIME EUROPÉEN (1)

Taxes à percevoir par les voies normales :

	par mot
AUTRICHE ..... Fr.	1 30
ALLEMAGNE et PAYS RHENANS	1 10
AÇORES (Iles)	4 35
BELGIQUE	0 95
CANARIES	2 10
DANEMARK	1 35
ESPAGNE	1 10
GIBRALTAR	1 20
GRANDE-BRETAGNE et ILES DE LA MANCHE.	1 25
GRÈCE CONTINENTALE et ILES DE POROS et D'EUBÉE	1 70
ID. ILES, moins POROS et EUBÉE	1 95
IRLANDE	1 70
ILES-BRITANNIQUES	1 25
ITALIE	1 10
MALTE	2 »
NORVÈGE	1 75
PAYS-BAS	1 25
POLOGNE	1 40
PORTUGAL	1 35
ROUMANIE (via Allemagne-Tchéco Slovenie) ..	1 70
RUSSIE SOVIÉTIQUE (via Fredericia)	2 85
ID. (via Angleterre)	3 65

(1) Minimum de perception, 7 fr. 50 or.

	par mot
Suède (via Angleterre)	1 40
Suisse (voie directe)	0 95
Tripolitaine (voie directe)	1 85
Bulgarie	1 70
Esthonie	2 05
Luxembourg	0 60
Serbie-Croatie-Slovénie-Yougo-Slavie	1 35
Tchéco-Slovaquie	1 35
Turquie d'Europe et d'Asie	3 10
Cité du Vatican	1 25

RÉGIME EXTRA-EUROPÉEN

Les tarifs extra-européens variant beaucoup en raison des changes et surtout selon la voie employée pour l'acheminement des télégrammes, il est indispensable de se renseigner aux bureaux de poste.

Téléphone

La création des téléphones remonte à 1891. Leur installation fit l'objet de la convention internationale du 8 juillet 1891 avec le Gouvernement français, et les relations téléphoniques entre la Principauté et la France furent réglées par la déclaration échangée entre les deux gouvernements le 9 novembre suivant.

L'établissement des lignes principales et supplémentaires donne lieu au paiement d'une part contributive forfaitaire à 500 francs par ligne.

Le transfert des lignes d'un poste principal ou supplémentaire donne lieu au paiement d'une redevance forfaitaire de 100 francs.

Les dépenses résultant des déplacements de postes sont intégralement remboursées par les abonnés, y compris une majoration de 10 % à titre de frais généraux.

Le taux de la redevance annuelle des abonnements est ainsi fixé :

1° Abonnement principal, donnant droit à 500 communications locales, par an : deux cent vingt-cinq francs.

2° Abonnement spécialisé pour l'échange exclusif des communications interurbaines, par an : cent cinquante francs.

3° Abonnements supplémentaires :

a) Poste supplémentaire installé dans un immeuble différent que celui où est installé le poste principal, par an : quatre-vingt-dix francs.

b) Poste supplémentaire installé dans le même immeuble que celui où est installé le poste principal, par an : quarante francs.

4° Abonnements supplémentaires multiples :

Les abonnements supplémentaires multiples sont soumis dans la Principauté à la réglementation suivante :

a) Les installations intérieures (lignes et appareils) sont à la charge des abonnés, tant pour leur achat et leur mise en place, que pour leur entretien. Les croquis des installations doivent être, au préalable, soumis à l'approbation du Service des Téléphones, ainsi que les organes essentiels et accessoires de ces installations. Le Services des Téléphones exerce un droit de contrôle permanent sur les installations intérieures.

b) Les communications, télégrammes téléphonés, messages et avis d'appel, émanant des postes supplémentaires sont considérés comme émanant du poste principal.

c) Le taux des abonnements supplémentaires multiples est le suivant, par an :

Du 1er au 10me poste	Fr. 40
Du 11me au 50me poste	30
Du 51me au 200me poste	20
Au-dessus du 200me poste	15

Le bénéfice de leur application impose à l'abonné l'obligation de souscrire, pour le service de ses postes supplémentaires, un second abonnement principal, dès que son trafic total (départ et arrivée) atteint le chiffre de 3.000

communications annuelles, par ligne de réseau.

Organes et Accessoires :

Lorsque les postes comportent des organes accessoires, leur entretien donne lieu au paiement d'une redevance annuelle ainsi fixée :

Tableau

Première direction principale ..... Fr.	20
Autres directions principales, par ligne..	15
Première direction supplémentaire	10
Autres directions supplémentaires, par ligne	5
Cordons simples ou à double fiche	5
Conjoncteur	5
Fiche pour conjoncteur	5
Commutateur	10
Sonnerie	10

Les redevances prévues par les articles précédents doivent être payées d'avance, et en deux termes égaux, dans la première quinzaine de janvier et de juillet de chaque année. Les intéressés ont, toutefois, la liberté de se libérer pour l'année entière. La taxe des communications excédant le minimum est recouvrable mensuellement.

Pour les abonnements nouveaux contractés en cours d'année, les redevances doivent être payées dans les 15 jours qui suivent la mise en service du poste, pour les mois restant à courir avant le 1er juillet de l'année en cours et le 1er janvier de l'année suivante.

Le paiement de la part contributive forfaitaire doit être effectué à la signature du con-

trat. Les frais de transfert des lignes et de déplacements de postes doivent être remboursés dans les 15 jours qui suivent la présentation de l'état des dépenses.

A défaut de paiement aux dates ci-dessus fixées, un avis de paiement sera adressé à l'abonné, et après l'expiration du délai accordé, la communication sera suspendue d'office. L'usage du téléphone sera définitivement retiré un mois après une mise en demeure, par une lettre recommandée avec avis de réception.

La taxe urbaine des conversations locales de jour et de nuit est fixée à 0 fr. 15 dans l'intérieur du réseau de la Principauté, à partir des postes d'abonnés. Elle est élevée à 0 fr. 50 pour les conversations échangées à partir des cabines publiques.

Pour tenir compte des erreurs matérielles, auxquelles peuvent donner lieu les décomptes des conversations locales taxées, fournis aux abonnés, un abattement de 5 % sera opéré sur les communications enregistrées.

Les taxes unitaires des communications interurbaines et internationales, de jour et de nuit, messages téléphonés et avis d'appel appliqués en France, sont applicables dans le réseau de la Principauté.

Tout abonné doit préalablement constituer, pour garantir le paiement des taxes interurbaines et locales, une provision de garantie fixe qui ne pourra être inférieure à 50 francs. Le relevé du compte de chaque abonné lui sera adressé à la fin de chaque mois et indiquera

la somme à verser pour ramener son dépôt de garantie à sa provision normale. Toutefois, si elle était inférieure à la moitié de la provision constituée, le paiement serait reporté à la fin du mois suivant.

Les abonnés peuvent expédier et recevoir, quel que soit le point de départ ou leur destination, les télégrammes par la ligne qui les rattache au réseau. Toutefois, la faculté prévue par le présent article ne peut être exercée qu'après le dépôt (au Bureau Télégraphique de Monte-Carlo) d'une provision fixée par le Service Télégraphique, destinée à garantir le remboursement des taxes.

Les communications intérieures et extérieures sont données par le **Bureau Central téléphonique,** rue Caroline, 1, à la Condamine ; ce bureau fonctionne sans interruption la nuit.

Des conversations interurbaines peuvent être échangées à tarif réduit à partir de 19 h. 30 avec les localités dotées d'un service de nuit. La taxe de l'unité de ces communications est fixée au 3/5 de la taxe normale de jour, sans que cette taxe puisse être inférieure à 30 centimes par unité de communication.

Un réseau spécial relie les postes de pompiers aux casernes des carabiniers et aux commissariats de police, où l'on pourra donc s'adresser pour avoir du « secours en cas d'incendie », en dehors des heures où le service téléphonique est assuré.

Il existe cinq cabines publiques, dont trois installées dans les bureaux de poste de Monte-Carlo, de Monaco et de la Condamine, et les

deux autres dans les recettes auxiliaires des postes de la rue de la Turbie, n° 1, à la Condamine, et du pont de la Rousse, boulevard d'Italie, à Monte-Carlo.

Les abonnés peuvent également obtenir, sur leur demande et moyennant la présentation de leur carte d'identité, la faculté de correspondre gratuitement, dans les limites du réseau, par l'intermédiaires des cabines publiques.

RENSEIGNEMENTS GÉOGRAPHIQUES

LONGITUDE (Musée Océanogr.) : 5° 5' 21" E. (Paris).
Différence d'heure solaire avec Paris : 20m 21s.
7° 25' 36" E. (Greenwich)
Différence d'heure solaire avec Greenwich : 29m 42s.
LATITUDE (Musée Océanographique) : 43° 43' 49" N.

ALTITUDE (Entrée principale du Musée Océanographique) : 55m 68.

SUPERFICIE : 149 hect. 7.

MÉTÉOROLOGIE

(Année 1931)

Pression barométrique (moyenne de 1911 à 1922) : 756mm3.
Température moyenne de 1930 : 16°6.
Minimum absolu : 4°0 dans l'après-midi du 17 février.
Maximum absolu : 30°5 dans la nuit du 27 au 28 août.
Pluie : 915mm1 (79 jours).

POPULATION DE LA PRINCIPAUTÉ

1° Population fixe :

En 1873	3.443	habitants.
1878	6.049	—
1883	9.108	—
1888	9.864	—
1893	13.000	—
1898	15.102	—
1903	15.543	—
1908	19.121	—
1913	22.956	—
1918	15.960	—
1921	23.418	—
1923	22.153	—
1927	24.927	—

RÉPARTITION

Monaco-Ville	2.085	habitants.
La Condamine	11.787	—
Monte-Carlo	11.055	—
Total...	24.927	—

2° Mouvement des Étrangers :

En 1870	158.831	voyageurs.
1871	142.939	—
1872	160.949	—
1873	186.267	—
1874	186.563	—

En	1875	215.017	voyageurs.
	1876	203.239	—
	1877	216.215	—
	1878	268.194	—
	1879	314.787	—
	1880	334.810	—
	1881	302.927	—
	1882	375.403	—
	1883	391.521	—
	1884	342.065	—
	1885	370.187	—
	1886	400.998	—
	1887	391.806	—
	1888	394.433	—
	1889	503.397	—
	1890	403.082	—
	1891	567.153	—
	1892	531.838	—
	1893	587.902	—
	1894	518.278	—
	1895	578.801	—
	1896	722.624	—
	1897	740.521	—
	1898	981.580	—
	1899	889.574	—
	1900	912.676	—
	1901	874.276	—
	1902	1.007.788	—
	1903	1.073.884	—
	1904	1.279.232	—
	1905	1.267.202	—
	1906	1.467.501	—
	1907	1.462.241	—

En 1908	1.442.359	voyageurs.
1909	1.483.570	—
1910	1.479.695	—
1911	1.587.130	—
1912	1.692.258	—
1913	1.767.983	—

Étrangers descendus dans les hôtels et garnis de la Principauté :

du 1er août 1913 au 31 juillet 1914,	42.726	voyageurs.
du 1er août 1914 au 31 juillet 1915,	6.362	—
du 1er août 1915 au 31 juillet 1916,	6.974	—
du 1er août 1916 au 31 juillet 1917,	7.531	—
du 1er août 1917 au 31 juillet 1918,	8.404	—
du 1er août 1918 au 31 juillet 1919,	10.947	—
du 1er août 1919 au 31 juillet 1920,	21.508	—
du 1er août 1920 au 31 juillet 1921,	25.944	—
du 1er août 1921 au 31 juillet 1922,	25.245	—
du 1er août 1922 au 31 juillet 1923,	29.603	—
du 1er août 1923 au 31 juillet 1924,	34.709	—
du 1er août 1924 au 31 juillet 1925,	35.089	—
du 1er août 1925 au 1er juillet 1926,	39.732	—
du 1er août 1926 au 31 juillet 1927,	40.046	—
du 1er août 1927 au 31 juillet 1928,	43.151	—
du 1er août 1928 au 31 juillet 1929,	37.186	—
du 1er août 1929 au 1er juillet 1930,	35.008	—
du 1er août 1930 au 1er juillet 1931,	36.566	—

MONACO

MONTE-CARLO

30 minutes de Nice, 15 minutes de Menton.

Le trajet de PARIS à MONACO se fait en 15 heures ; de LYON, en 9 heures; de MARSEILLE, en 5 heures ; de GÊNES, en 5 heures.

La Principauté de Monaco, située sur le versant méridional des Alpes-Maritimes, est complètement abritée des vents du Nord.

L'hiver, sa température, comme celle de Nice et de Cannes, est la même que celle de Paris dans les mois de mai et de juin. L'été, la chaleur y est toujours tempérée par les brises de mer.

La presqu'île de Monaco est posée comme une corbeille éclatante dans la Méditerranée. On y trouve la végétation des tropiques, la poésie des grands sites et des vastes horizons. La lumière enveloppe ce calme et riant tableau.

Monaco, en un mot, c'est le printemps perpétuel.

En regard de l'antique et curieuse ville de Monaco, dominant la baie, se dresse Monte-Carlo, merveilleux plateau sur lequel on admire le Casino avec sa magnifique salle de concerts, œuvre de Charles Garnier, ses salles Henri Schmit, les salles Médecin et ses jardins féériques, qui s'étendent en terrasses jusqu'à la mer, offrant les points de vue les plus pittoresques et des promenades toujours agréables au milieu des palmiers, des caroubiers, des cactus, des aloès, des tamarins et de toute la flore d'Afrique.

SAISON D'HIVER

Monaco occupe la première place parmi les stations hivernales du littoral de la Méditerranée, par sa position climatérique, par les distractions et les plaisirs élégants qu'il offre à ses visiteurs et qui en font aujourd'hui le rendez-vous du monde aristocratique, le coin recherché de l'Europe voyageuse pendant l'hiver.

Le Casino de Monte-Carlo procure aux étrangers toutes les distractions qu'ils peuvent désirer, théâtre, orchestre d'élite, concerts ; salons de conversation, de correspondance et de lecture ; salles de jeux spacieuses, bien ventilées, salle de spectacle où les premiers artistes du monde se font entendre. — Grands Opéras, Opérettes, Comédies, Ballets classiques, Ballets russes, etc.

Un Sporting Club dominant le port de Monaco et en bordure de l'avenue de Monte-Carlo offre durant les mois d'hiver un cercle select aux habitués. Un nouveau Sporting Club, qui sera le plus prodigieux palais réalisé ces temps derniers sur la Côte d'Azur, est en voie de construction, dans les jardins et le remplacera dans un avenir très proche.

En plein centre de la vie mondaine, à proximité du Casino, de l'Hôtel de Paris et de la merveilleuse place du Boulingrin, s'élève, à l'extrémité des terrasses dominant l'immensité bleue de la mer, l'ÉTABLISSEMENT PHYSIOTHÉRAPHIQUE, d'un luxueux confort. Tous les perfectionnements modernes ont été apportés dans son installation : *Hammam*, *Mécanothérapie*, *Rayons X*, *Boues radio-actives*, *Électrolyse*, *Inhalatorium*, *Buvette d'eaux de cures*, *etc.*

Le Monte-Carlo Golf Club. — Sur l'avant-dernier plateau du Mont-Agel, à une altitude de 820 mètres, a

été installé un GOLF d'une étendue de 90 hectares et comportant 18 trous. Le Golf est ouvert toute l'année.

Un service extra-rapide d'automobiles partant le matin de bonne heure de la place du Casino, amène les premiers golfers directement sur le terrain. Ce service d'automobiles assure, dans la journée, la correspondance avec tous les trains de Monte-Carlo à la Turbie et rentre directement à Monte-Carlo, le soir, après le jeu terminé.

Un « Golf Mignon » vient d'être installé dans les Jardins du nouveau Sporting Club, ainsi que des tables de Ping-Pong sur les terrasses ensoleillées.

Une Salle de Cinéma (800 places) et une Salle de Théâtre et de Musique (400 places) ont été construites en bordure de l'avenue de Monte-Carlo, et en bordure de la terrasse nouvellement créée.

Monte-Carlo Country Club. — Le Tennis comprend deux clubs : celui de la Condamine, avec ses dix courts, et le Country Club proprement dit, nouvellement installé, comprend vingt magnifiques courts, trois courts de championnats, club-house, restaurant, etc.

SAISON D'ÉTÉ

La rade de Monaco, protégée par ses promontoires, est une des plus paisibles de la Méditerranée ; sa plage est très fréquentée pendant la saison d'été.

L'Hotel de Paris à Monte-Carlo est ouvert toute l'année.

C'est la seule rade possédant un Casino qui offre à ses hôtes, pendant l'été, les mêmes distractions et les mêmes agréments qu'offraient autrefois les établissements des bords du Rhin : concerts l'après-midi et le soir sur les magnifiques terrasses en face de la mer, cafés somptueux, billards, etc.

Mais depuis l'été dernier, (1931) a surgi à quelque distance du Casino, sur le bord même des flots, un nouveau Casino d'Été résumant les dernières données de l'art décoratif moderne et tout ce que l'on peut attendre d'un semblable établissement de luxe.

Inauguré dans le courant du mois d'août 1931, le Casino d'Été a tout de suite conquis la grande popularité et a su attirer et retenir à Monte-Carlo, cette clientèle élégante et mondaine qui a toujours considéré la capitale du soleil et des fleurs comme son principal centre de réunion.

Avec le nouveau Casino, on peut dire, en effet, que le principe même de la Saison d'Été a trouvé son affirmation définitive et son épanouissement complet. C'est une page nouvelle de l'histoire et des mœurs qui commence et il sera curieux d'en suivre le développement.

On visitera avec intérêt cet établissement au style pittoresque avec ses divers bars, ses toits fleuris, sa scène constituée par une île d'acier immergée en pleine mer, son hôtel, ses wharfs et ses magasins.

Une allée de palmiers bordée de souks provençaux relie ce Casino au Monte-Carlo Beach, où une merveilleuse piscine, un solarium, un restaurant de premier ordre et un luxueux hôtel offrent aux habitués leur décor et leur charme.

C'est une nouvelle cité qui est née: Le Monte-Carlo d'Été.

A Monte-Carlo, à la Condamine, aux Moulins, villas et maisons particulières pour tous les goûts et à tous les prix.

TIR AUX PIGEONS
DE MONACO

Parmi les grandes attractions de Monaco, il faut, sans contredit, mentionner le TIR AUX PIGEONS. On sait quelle est, de nos jours, l'importance qu'a prise dans nos mœurs ce genre de sport, qui rivalise, dans le monde élégant, avec les courses de chevaux. La réglementation des tirs diffère seule des anciennes coutumes, car bien avant leur installation — dans les temps passés — la chasse à l'oiseau faisait partie du programme de toutes les fêtes. Il faut au *shooter*, pour tirer le pigeon, un grand sang-froid et une adresse exceptionnelle, nécessitant des qualités physiques et des études préliminaires et sérieuses sur la pose, la justesse du coup d'œil, la précision, le maniement de l'arme, autant de détails qui constituent pour le tireur un véritable *entraînement*.

Le Tir aux pigeons de Monte-Carlo est certainement le *nec plus ultra* de ce qui existe en Europe.

Les noms les plus distingués de l'aristocratie de l'Ancien et du Nouveau-Monde sont inscrits sur les listes du tir.

Est-il besoin de décrire ici l'intérieur de cet établissement ? Qui ne connaît aujourd'hui l'installation des divers services qui le composent ? Le *stand*, remarquable par la richesse de son aménagement ; le pigeonnier, nef immense qui renferme les milliers de bisets et de

zuritos destinés à tomber sous les coups des fusils perfectionnés ; tout cela, quel qu'en soit l'attrait, est moins important à signaler que la situation même de ce rendez-vous du *high life* européen, un jour de grand prix.

La plate-forme rocheuse du tir, ainsi que les promenades qui environnent le théâtre de Garnier et accèdent au stand, sont alors admirables à voir. De la terrasse, le coup d'œil est indescriptible : en face, la pelouse toujours verte et la mer immense toujours bleue ; à droite, la vieille ville monégasque, avec ses sombres murailles, ses rochers grisâtres et, dominant le tout, son Palais avec ses donjons, ses meurtrières qui lui conservent son aspect sévère et imposant d'un passé guerrier et glorieux. A gauche, l'élégant quartier des Moulins, Roquebrune, le cap Martin, Bordighera ; derrière, le mont Agel, géant de granit qui semble protéger des vents et des frimas notre délicieux pays ; la Tête-de-Chien s'élevant au-dessus du vert sombre des oliviers ; enfin, irradiant sur le tout, les rayons d'un soleil continuellement pur, laissant tomber sur les mille détails de ce riant décor des flots de chaleur douce et pénétrante.

Pour prendre part aux épreuves du programme, il faut être membre de l'International Sporting Club de Monaco et être agréé par le Comité de Tir.

TABLE DES MATIÈRES

(Par ordre alphabétique)

	Pages
FAMILLE PRINCIÈRE	19
Açores (Iles), Consulat de Monaco	109
Administrateur des Domaines	182
Administrations mixtes	201
Aides de Camp de S. A. S. le Prince	67
Alger, Consulat de Monaco	101
Alicante, id.	98
Allumettes	182, 350
Altitude	402
Analyses (Laboratoire d')	193
Anthropologie (Musée d')	153, 234
Anvers, Consulat de Monaco	95
Architecte des Bâtiments Domaniaux	187
Archives du Palais de Monaco	70, 223
Archiviste du Palais de Monaco	70
Argentine (République), Consul	81
Armoiries Princières	18
Assemblée Monégasque	120
Athènes, Consulat de Monaco	104
Attachés du Ministère d'État	116
Aumôneries	161
Automobiles	363
Autriche, Consulat de Monaco	95
Avocats Défenseurs	127

Pages

Avocats des Domaines 182
Bains de Mer..... 407
Barcelone, Consulat de Monaco 98
Bastia, Consulat de Monaco..... 101
Bâtiments domaniaux 187
Beaux-Arts (Commission des)..... 153
Belgique (Consul de) 81
— , Consulats de Monaco..... 95
— , Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire..... 92
Belgrade, Consulat de Monaco..... 111
Berne, Consulat de Monaco..... 110
Bibliothécaire communal 199
— du Palais de Monaco..... 70
Bibliothèque communale 198
— du Palais de Monaco..... 70
Bienfaisance (Sociétés privées de)..... 216
Bière..... 364
Biologie (Laboratoire de)..... 193
Bizerte, Consulat de Monaco 101
Bolivie (Consul de)..... 81
Bon-Secours (Congrégation de)..... 214
Bordeaux, Consulat de Monaco..... 101
Boston, Consulat de Monaco 100
Brasserie 364
Brésil (Consul du)..... 82
Brésil, Consulat de Monaco 96
Brindisi, id. 105
Bruxelles, id. 96
Bucarest, id. 110
Budapest, id. 105
Bureau d'Assistance 169
— de Bienfaisance..... 168

Pages

Bureau Hydrographique international 295
Cabinet de S. A. S. le Prince..... 69
Cadix, Consulat de Monaco..... 98
Calendrier 7
Campagnes scientifiques de S. A. S. le Prince Albert Ier (Publications)..... 282
Canada, Consulat de Monaco..... 98
Canaries (Iles), Consulat de Monaco 99
Carabiniers de S. A. S. le Prince..... 129
Carmes déchaussés..... 212
Cartes à jouer 350
Casernes..... 129, 130
Casino de Monte-Carlo..... 407
Cathédrale..... 159
Chambellan de S. A. S. le Prince..... 67
Chambre Consultative des Intérêts économiques.. 172
Chancellerie de l'Ordre de St-Charles..... 68
— diocésaine..... 157
Chapelain de la Maison de S. A. S. le Prince.... 66
Chapellenies 161
Chapitre de la Cathédrale 157
Chef de la Sûreté Publique..... 133
Chemins de fer..... 206
Chicago, Consulat de Monaco..... 100
Chirurgien-Dentiste de S. A. S. le Prince..... 71
Civitá Vecchia, Consulat de Monaco..... 105
Clercs réguliers de la Mère de Dieu (Congrégation des)..... 212
Colis-postaux 364
Colombie (Consul de)..... 82
Colonies étrangères (Comités de bienfaisance des). 217
Comité de la Bibliothèque 198
Comité d'Hygiène..... 191

Pages

Comité de l'Instruction Publique 147
— de perfectionnement de l'Institut Océanographique 267
— de l'Institut de paléontologie humaine..... 293
Comité des Travaux Publics..... 185
Commandant du Palais de S. A. S. le Prince 71
Commandant supérieur de la Force publique.... 129
Commandant des Carabiniers..... 129
— des Sapeurs-Pompiers..... ... 130
Commissaire de Surveillance administrative..... 206
Commissaires de Police 136
— du Gouvernement près les Sociétés par actions 178
Commission administrative de l'Hôpital 164
Compagnie de Jésus..... 212
Conférences (Société des)..... 243
Congrégations religieuses..... 212
Conseil Communal..... 197
— d'État..... 118
— de Fabrique..... 158
— de Gouvernement..... 115
— Maritime..... 194
Conseiller de Gouvernement : à l'Intérieur 115, 133
— aux Finances 115, 177
— aux Travaux publics 115, 185
Conseillers privés de S. A. S. le Prince..... 65
Conseiller technique financier..... 119
Conservateur des Archives et de la Bibliothèque du Palais de S. A. S. le Prince..... 70
— des Hypothèques..... 180
— du Mobilier du Palais de Monaco..... 73
— du Palais de Monaco..... 72
Consuls accrédités auprès de S. A. S. le Prince.. 81
— de Monaco à l'étranger..... 95

Pages

Consul Général, adjoint à la Direction des Relations extérieures 91
Contentieux et Études législatives 119
Contrôle des appareils à vapeur et à gaz 187
— du service en uniforme 135
— des taxes et redevances 181
— des véhicules à traction mécanique 187
— spécial de l'Enregistrement 181
Conventions avec la France 345, 373
Copenhague, Consulat de Monaco 97
Corps Consulaire accrédité auprès de S. A. S. le Prince 81
— de Monaco à l'étranger 95
Corps Diplomatique accrédité près les Puissances étrangères 92
Correspondances par avion 390
Country Club 409
Cour d'Appel 124
— de Révision judiciaire 123
Courtiers Maritimes 205
Crèche et Goutte de lait 170
Cuba, Consulat de Monaco 97
Culte Catholique 157
— Protestant 163
— Israélite 163
Dames d'honneur 66
— du Palais de S. A. S. le Prince 66
Danemark (Consul de) 82
— , Consulat de Monaco 97
Dentistes inspecteurs des écoles 192
Désinfection 193
Dessin artistique et industriel (École de) 156
Diocèse : Chancellerie 157

Pages

Directeur du Cabinet de S. A. S. le Prince..... 69
— du Contentieux 119
— du Service des Relations Extérieures..... 91
— de la Sûreté Publique..... 133
Dispensaires..... 170, 260
Documents historiques (Collection de) 227
Domaines 182
Dominicaines (Sœurs)..... 215
Douanes..... 205, 345
Dunkerque, Consulat de Monaco..... 101
Eaux 360
École de Dessin artistique industriel 156
Écoles Primaires des garçons 148
— des filles..... 150
Égypte (Consul d')..... 82
Électricité 72, 182
Empire Britannique, Consulats de Monaco 97
Enregistrement..... 180
Enseignement (Établissements d')..... 209
— Secondaire 139
— Primaire..... 147
Espagne (Consul d')..... 82
— , Consulats de Monaco..... 98
— Envoyé extraordinaire, Ministre plénipotentiaire, Conseiller de légation 92
États-Unis d'Amérique (Consuls des)..... 83
— , Consulats de Monaco..... 100
Étrangers (Mouvement des)..... 403
Évêché de Monaco..... 157
Fabrique (Conseil de)..... 158
Finances..... 175
Florence, Consulat de Monaco 105
Fondations de S. A. S. le Prince Albert Ier.... 263

Pages

Force publique 129
France, Consulats de Monaco 101
— (Consulat Général de) 83
— Envoyé extraordinaire. Ministre plénipotentiaire 93
— Conseiller de Légation 93
Franciscains (F. F. Mineurs) 212
Fraudes (Répression des) 373
Frères des Écoles Chrétiennes 213
Garde-Malades 214
Garde-Meubles 182
Gare (Chefs de) 206
Gênes, Consulat de Monaco 105
Genève, id. 111
Géographiques (Renseignements) 402
Golf du Mont-Agel 408
Goutte de Lait 169
Grande-Bretagne et Irlande (Consul de) 84
— , Consulats de Monaco 97
Grands-Croix de l'Ordre de St-Charles 54
Grèce (Consul de) 84
— , Consulat de Monaco 104
Greffe général 126
Guatémala (Consul de) 84
Haïti (Consul de) 84
— , Consulat de Monaco 104
Histoire de Monaco (Notice chronologique) 24
Hongrie, Consulat de Monaco 105
Hôpital de Monaco 162, 164, 214, 253
Huissiers 128
Hydrographique International (Bureau) 295
Hygiène publique 191
Hygiène (Directeur de l') 192

Pages

Hypothèques (Conservateur des) 180
Ingénieur des Travaux Publics..... 186
— des Travaux du Port 188
Inspecteurs des Écoles..... 148
— de l'Enseignement du Dessin..... 148
Inspecteur des Services Budgétaires..... 177
Institut Océanographique..... 265
Institut de Paléontologie humaine 292
Institutions Gaudio et Millo..... 211
Institutions privées..... 207
Instruction publique..... 139
Intérieure (Organisation) 113, 131
Intérêts français (Union des)..... 220
Italie, Consulats de Monaco 105
— Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire..... 94
— (Consul d') 85
Justice. 121
Justice de Paix..... 126
Laboratoire d'analyses 191
La Guadeloupe, Consulat de Monaco..... 101
La Havane, id. 97
La Haye, id. 108
Latitude..... 402
Légion d'Honneur (Société de la) 220
Législation..... 297
Le Havre, Consulat de Monaco 101
Liège, id. 96
Lieutenant des Carabiniers..... 130
— des Sapeurs-Pompiers..... 130
Lisbonne, Consulat de Monaco..... 109
Livourne, id. 106
Lois usuelles 297

Pages

Londres, Consulat de Monaco 97
Longitude 402
Lycée de garçons 139
— de jeunes filles 144
Lyon, Consulat de Monaco 102
Madère, id. 109
Madrid, id. 99
Mairie de Monaco 197
Maison de S. A. S. le Prince 65
Maître de Chapelle de S. A. S. le Prince 66
Malaga, Consulat de Monaco 99
Marine 194
Marseille, Consulat de Monaco 102
Médecins de S. A. S. le Prince 71
Médecins de la Ville 171
Médecins de l'Assistance et de l'Hygiène .. 171, 192
Mémoires et documents publiés par le Musée d'Archéologie préhistorique 240
Messine, Consulat de Monaco 106
Météorologie 402
Mexico, Consulat de Monaco 108
Mexique (Consul du) 85
— , Consulat de Monaco 108
Milan, id 106
Ministère d'État 77
Minoterie 364
Monaco et ses Souverains (Notice historique sur). 24
Monnaies 355
Musée d'Anthropologie préhistorique 155, 235
Musée Océanographique 272
— , Ses publications 282
Musique Municipale 199
Naples, Consulat de Monaco 106

Pages

New-York, Consulat de Monaco..... 100
Nice, id. 102
Norvège, id. 108
— (Consul de)..... 85
Notaire de la Maison Souveraine..... 72
Notaires..... 128
Océanographique (Institut)..... 265
— Musée..... 272, 282
Oran, Consulat de Monaco..... 103
Ordonnances souveraines..... 297
Ordre de St-Charles, Grands-Croix..... 54
— Chancellerie..... 68
Orphelinat..... 162, 168
Ostende, Consulat de Monaco..... 96
Palais de S. A. S. le Prince..... 63
Paléontologie humaine (Institut de)..... 292
Palerme, Consulat de Monaco..... 107
Paroisses : Saint-Jean-Baptiste, — Immaculée Conception, — Sainte-Dévote, — Saint-Charles. — Saint-Martin..... 159, 159, 160, 161
Parquet général..... 124
Pavillon princier et national..... 18
Pays-Bas, Consulats de Monaco..... 108
— (Consul des)..... 86
Pénitents (Confrérie des)..... 162
Pensionnat des Dames de Saint-Maur..... 209
Pérou (Consul de)..... 86
Perse (Consul de)..... 86
Police générale et Sûreté publique..... 133
Pologne (Consul de)..... 86
— , Consulat de Monaco..... 108
Ponta-Delgada (Açores), Consulat de Monaco... 109
Population (Statistique)..... 403

Pages

Port-au-Prince, Consulat de Monaco 104
Port de Monaco 188, 194, 249
— (Officier du) 194
Porto, Consulat de Monaco 109
Portugal (Consul de) 87
— , Consulats de Monaco 109
Postes et Télégraphes 203
— Convention 345, 366
— Service et Bureaux 369, 379
— Tarifs 381
Poudres 182, 350
Prague, Consulat de Monaco 111
Princes de Monaco (Chronologie) 21
Procureur Général 124
Professeurs du Lycée de garçons et de jeunes filles 140
Provence (Collection de textes relatifs à l'histoire de) 232
Publications faites sous les auspices ou par ordre de S. A. S. le Prince 227, 240, 244, 283
Recette municipale 198
Receveur des Domaines 182
— des Douanes 205
— de l'Enregistrement 180
— des Finances 179
— Municipal 198
— des Postes 203
Rédacteurs au Ministère d'État 116
— aux Archives du Palais de Monaco 70
Régisseur du Palais de Monaco 73
Relations Extérieures (Service des) 91
Répression des fraudes (Service de la) 135
Rio-de-Janeiro, Consulat de Monaco 96
Rotterdam, Consulat de Monaco 108

Pages

Roumanie (Consul de) 87
— , Consulat de Monaco 110
Sacré-Cœur (Chapelle du) 162
Saint-Charles (Ordre de) 54
Sainte-Enfance (Congrégation des Sœurs de la)... 215
Saint-Esprit (Congrégation du) 213
Saint-Maur (Pensionnat des Dames de) 162, 209, 213
Saint-Rosaire (Congrégation des Sœurs du)..... 214
Saint-Siège, Envoyé extraordinaire et Ministre plénipotentiaire..... 94
Saint-Vincent-de-Paul (Congrégation de)..... 214
— (Société de)..... 216
Salles d'Asile..... 150
Salubrité publique..... 191
San-Francisco, Consulat de Monaco 100
Sanitaire Maritime (Service)..... 194
Santa-Cruz-de-Ténériffe, Consulat de Monaco... 98
San Remo, id. 107
Sapeurs-Pompiers 130
Secrétaire-Archiviste de la Secrétairerie d'État .. 78
Secrétairerie d'État..... 78
Secrétaire particulier de S. A. S. le Prince 69
Secrétaire en chef des Services judiciaires 121
Secrétaire particulier du Ministre d'État..... 117
Secrétaire du Conseil d'État..... 118
Secrétaire de la Présidence du Conseil National.. 120
Secrétariat général du Ministère d'État..... 116
Secrétariat de la Mairie 198
Sel 351
Service anthropométrique..... 134
Service d'assistance médicale 171
Services Budgétaires..... 177
Services Judiciaires (Direction des) 121

Pages

Sète, Consulat de Monaco 103
Séville, Consulat de Monaco 99
Société des Conférences 242
Société de la Légion d'Honneur 220
Société de Saint-Vincent-de-Paul 213
Sociétés de Bienfaisance 213
Sténo-dactylographes du Ministère d'État 117
Stockholm, Consulat de Monaco 110
Substituts du Procureur Général 124
Sucres 351
Suède (Consul de) 87
— , Consulat de Monaco 110
Suisse (Consul de) 88
— , Consulats de Monaco 110
Superficie de la Principauté 402
Sûreté publique 133
Tabacs 182, 350
Tarifs postaux 366, 381
Tchéco-Slovaquie (Consul de) 88
— , Consulat de Monaco 111
Télégraphie : Service, — Tarifs 203, 391
— Convention 345
Téléphone : Convention et Tarifs 368, 393, 394, 396
— Personnel 189
Tennis 409
Textes pour servir à l'histoire de Provence ... 232
Timbre 180
Tir aux Pigeons 411
Toulon, Consulat de Monaco 103
Tours, id. 103
Travaux du port 188
Travaux publics 185
Trésorerie Générale 179

Pages

Tribunal Suprême 121
Tribunal de Première instance 125
Trieste, Consulat de Monaco 107
Tunis, id. 104
Turin, id. 107
Valence, id. 99
Varsovie, id. 108
Venise, id. 107
Vétérinaires 193
Vicaire général 157
Vienne, Consulat de Monaco 95
Vintimille, id. 107
Voirie 186
Voyageurs (Mouvement des) 403
Yougoslavie, Consulat de Monaco 111